LA VIE
DE
JESUS-CHRIST,
TIRÉE
DES QUATRE EVANGILES;
ET REDUITE
EN UN CORPS D'HISTOIRE,
AVEC
LES ACTES DES APOTRES
OU
L'HISTOIRE DE L'EGLISE NAISSANTE.

Par le R. Pere BERNARDIN DE MONTEREUL, *de la Compagnie de* JESUS.

Reveuë nouvellement par le Pere J. BRIGNON de la même Compagnie.

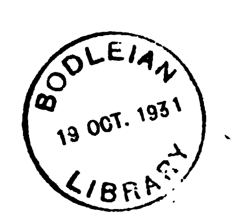
TROISIE'ME EDITION AUGMENTÉE.

TOME I.

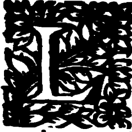


A LION,
Chez ANTOINE BOUDET, ruë Merciere.

M. DCC. IV.
Avec Approbation & Privilege du Roy.


BODLEIAN
19 OCT. 1931
LIBRARY

PREFACE.


A Vie de Jesus-Christ est le plus digne sujet des méditations d'un Chrêtien. Plus on l'étudie, plus on l'admire, & on la veut imiter.

Parmi beaucoup d'Ecrivains, capables d'en faire l'Histoire, le Saint Esprit en a choisi quatre, dont il a tellement conduit la main, qu'on peut dire qu'ils n'ont écrit que ce qu'il leur a dicté.

Le premier est Saint Matthieu, qui de la Charge de Publicain, si décriée parmi les Juifs, fut apellé à l'Apostolat.

Le second est Saint Marc, qui semble n'avoir voulu que reduire en abregé Saint Matthieu, en ajoûtant seulement aux faits qu'il raporte, quelques circonstances memorables, & ne faisant nulle mention de plusieurs évenemens, sur lesquels il ne sçavoit rien de particulier, ne disant mot ni de la Généalogie du Sauveur, ni des Misteres de son enfance, par où le premier Evangeliste avoit commencé.

Le troisiéme est Saint Luc, qui non content de faire un récit exact de ce qui regarde l'Incarnation & la Naissance de Jesus-Christ, raconte dans un grand détail,

toutes les particularités de la Conception miraculeuse de son Précurseur.

Le quatriéme, est S. Jean, le plus éclairé de tous, qui s'est attaché principalement à nous découvrir les divines perfections de ce Dieu-homme, dont il est allé chercher l'origine jusques dans l'éternité.

Nous devons donc à ces quatre celebres Historiens ce que nous savons de certain de la Vie de Nôtre-Seigneur. Plusieurs dés les premiers siécles de l'Eglise, ont recueilli fort soigneusement ce que chacun d'eux en a dit, pour en faire comme un tissu, & un corps d'Histoire, auquel les uns ont donné le nom d'Harmonie, les autres de Concordance, ou quelque autre semblable nom. Ils nous ont ainsi represente tout Jesus-Christ en un seul tableau : ils en ont marqué jusqu'aux moindres traits ; & ce n'est qu'à leur exemple que nous avons pris le dessein de composer cet Ouvrage, dans la seule vûë de faire connoître Jesus-Christ au monde. On y pourra remarquer trois choses.

I. Les quatre Evangiles y sont tellement liés ensemble, qu'ils font un discours suivi, sans que par ce mélange l'un se confonde avec l'autre. Mais comme il arrive souvent que plusieurs Evangelistes raportent un même fait presque en mêmes termes, & qu'on craint de fatiguer le Lecteur par des repetitions importunes, celui qu'on

choisir, & qu'on fait parler pour tous, c'est toûjours celui dont la narration paroît la plus nette, la plus exacte, & la mieux circonstanciée. Que s'il y manque quelque chose de remarquable, ou qu'il s'y trouve quelque endroit obscur, que l'on puisse ou supléer, ou éclaircir par un autre, on ne manque pas de l'y ajoûter.

II. Les Evangiles ainsi rassemblés, n'ont point encore paru dans la disposition où on les a mis. Ce sont à la verité comme quatre pieces ajustées ensemble, & arrangées selon l'ordre Chronologique, dont il résulte une même Histoire. Mais parce qu'il se rencontre en cette Histoire beaucoup de difficultés que peu de gens sont capables de démêler & de résoudre d'eux-mêmes, on en donne l'explication Literale qu'on y fait couler d'une maniere presque imperceptible, sans qu'il soit besoin ni d'interrompre le fil de la narration, ni d'en venir à des disputes & à des éclaircissemens ennuieux. On ne dit rien cependant qui ne soit fondé sur l'autorité des Peres & des Docteurs, fondement solide & beaucoup plus seur que tous nos raisonnemens.

III. Dans tout ce Livre on ne parle que François, afin que ceux à qui la langue Latine est ou inconnuë, ou moins agréable que la nôtre, ne soient pas privés de la connoissance du Sauveur.

De ces trois choses les deux premieres, je veux dire, les sacrés Textes des Evangiles fidellement rendus & expliqués, sont celles en quoi consiste tout le fonds de nôtre Ouvrage. Mais il est bon de remarquer que pour comprendre le sens de la divine Parole, il ne suffit pas d'en considerer simplement la Lettre, qui trompe souvent ceux qui s'y attachent. Car ce qui d'abord paroît le plus vrai-semblable, n'est pas toûjours le plus vrai. Il faut rechercher l'origine, & peser la force de chaque mot; il en faut savoir les diverses significations, & prendre garde sur tout à ne préferer jamais ses propres lumieres à celles de Dieu & de l'Eglise.

Suivant cette régle, on a eu soin de conferer la Vulgate & avec le Texte Grec, dont elle est la plus fidelle Traduction, & avec la Version Siriaque que les Eglises de Sirie, par une Tradition ancienne, ont attribuée à Saint Marc, Evangeliste, leur grand Patriarche, & qu'on a divisée depuis par Chapitres, avec des titres à la tête, où il s'est glissé plusieurs mots empruntés du Grec.

Ce n'est pas que cette Tradition soit fort seure; mais elle a du moins quelque fondement: & quand elle seroit évidemment fausse, il est toûjours vrai que la Version Syriaque est estimée des Sçavans; soit pour son antiquité, soit parce que le Sauveur, ainsi que les autres Juifs de son tems, par-

loit Syriaque, & que c'est la langue en laquelle on croit que le premier des Evangelistes a écrit son Evangile.

A l'égard des regles de Chronologie, & du plan de Géographie, dont nous avons creu nous devoir servir en cette Histoire, nous ne ferons pas de longues Dissertations pour les justifier. C'est un travail qui nous convient moins qu'à ceux qui par profession, traitent ces sujets de controverse. Nous n'en dirons donc précisément que ce qui est nécessaire pour nôtre dessein. Nous pouvons toûjours assûrer en general qu'en ce qui concerne l'ordre des tems, nous nous sommes attachés le plus que nous avons pû à la doctrine d'un des meilleurs maîtres, qui ayent jamais été en cette matiere. Pour ce qui est des lieux sanctifiés par la presence de Nôtre-Seigneur, & arrosés de ses sueurs & de son sang, nous avons suivi presque par tout la Géographie commune.

Ceux donc qui voudront accompagner leur Sauveur dans ses voyages, & qui ont besoin d'un guide pour ne se pas égarer dans des Regions inconnuës, doivent sçavoir avant toutes choses, que la Terre Sainte, où Jesus est né, où il a vécu, & où il est mort, est cette Terre si fameuse que le Seigneur avoit promise à son peuple, & qu'il lui fit acheter par un penible voyage de quarante années.

C'est un païs assés petit, qui n'a gueres plus de soixante lieuës de longueur, & en a six fois moins de largeur. Dans sa longueur, elle s'étend du Nord au Midi, depuis Dan jusqu'à Bersabée. Du côté du Nord ses bornes sont le Liban, & du côté du Midi, l'Arabie. Sa largeur se prend de l'Orient à l'Occident, depuis le Jourdain & quelques grands Lacs, ausquels on donnoit le nom de Mers, jusques à la grande Mer des Tyriens & des Sidoniens.

Il n'y eut jamais de terre meilleure ni plus riche. L'air y étoit doux, les Villes peuplées, les campagnes abondantes en toutes sortes de fruits, les saisons bien plus avancées qu'en ce païs-ci. Elle surpassoit de beaucoup l'Egipte en fertilité. Le païs dont vous allés prendre possession, disoit Moyse au peuple de Dieu, ne ressemble pas à celui d'où vous êtés sorti. Car en Egipte, quand on a semé, il ne faut point attendre la pluye : rien ne peut humecter la terre, que les eaux du Nil : encore faut-il les conduire par des canaux avec autant de peine, que le Jardinier en a à arroser son jardin. Mais le païs, où vous allés, est plein de côteaux, de vallons, de plaines grasses & fertiles, où la pluye ne manque point dans le tems que la terre en a besoin, depuis le commencement de l'année jusques à la fin. Le Seigneur vôtre Dieu

Terra enim, ad quam ingrederis possidendam, non est sicut terra Ægypti, de qua exîsti, ubi jacto semine, in hortorum morem aquæ ducuntur irriguæ : sed montuosa est, & campestris, de cœlo expectãs pluvias, quam Dominus Deus tuus semper invisit, & oculi illius in ea sunt,

y vient, & y fait sentir sa presence : jamais il n'en détourne les yeux. *à principio anni usque ad finem.*

Voilà quelle étoit en general la situation, l'étenduë, & la bonté de cette Terre si heureuse, où, selon les termes de l'Ecriture, on voyoit couler des ruisseaux de lait & de miel. Nous avons suivi, tant qu'il nous a été possible, la description qui s'en trouve dans les Cartes les plus fidelles, excepté en deux ou trois points, que nous avons jugé à propos de marquer ici. *Deut. c. 11 v. 10. 11. 12. Exod. 3. 8. & alibi passim.*

I. Pour ce qui regarde l'endroit, où les Députés des Juifs trouverent S. Jean, lors qu'ils allerent lui demander qui il étoit, & s'il n'étoit point le Messie ; nous ne sommes pas de l'avis de ceux qui veulent que l'Auteur de la Version Vulgate se soit mépris, en mettant Bethanie, pour Bethabara. Nous aimons mieux dire que ce lieu avoit deux noms, & par ce moyen nous accordons les Exemplaires, tant anciens que nouveaux, dont les uns l'apellent Bethabara, & les autres Bethanie. *1. P. c. 16.*

II. Ce lieu même dans la Carte de la Terre Sainte, & dans Josué, qui le nomme Bethabara, est au deçà du Jourdain ; & cependant l'Evangile le met au-delà. Ce seroit un crime de penser que le S. Esprit, qui est l'Auteur & du vieux & du nouveau Testament, pût se contredire lui-même. Il faut donc montrer que le témoignage de l'un ne *Josue 18. 22.*

détruit pas celui de l'autre. De deux opinions qu'il y a là-dessus, nous avons choisi la moins commune, mais la plus propre à concilier les deux Testamens. Nous disons donc qu'à la verité Bethabara étoit en deça du Jourdain, à l'égard de Jerusalem; mais que les terres qui en dépendoient, & entre autres cette Campagne où S. Jean-Baptiste fut quelque tems, étoient au-delà.

2.P.c.61. III. Quant au lieu, où JESUS multiplia miraculeusement les cinq pains & les deux poissons, nous n'en pouvons convenir avec les Géographes, qui le mettent à l'oposite de Bethsaïde & de Tiberiade, de l'autre côté du grand Lac de Galilée. Car apparemment ils n'eussent eu garde de le mettre en ce quartier-là, s'ils eussent fait la même réflexion que le Venerable Bede, qui en expliquant l'Evangile, a sagement remarqué que le peuple qui courut aprés le Sauveur, le suivit à pied; ce qu'il n'eût pas fait, s'il lui eût fallu traverser un lac, qui paroissoit une Mer, & qui en portoit le nom, à cause de son étenduë.

Voyons maintenant en quel état furent les affaires des Juifs, durant tout le cours de la Vie de Nôtre Seigneur. Quand il nâquit, ils étoient sous la domination du dernier & du plus méchant de leurs Rois. C'étoit Herode l'Ascalonite, qui, quoique fier & barbare, sçût si bien faire sa cour à

l'Empereur, que par son adresse, il empêcha que les Romains ne leur imposassent aucun tribut. Son regne ne laissa pas d'être funeste & à la Maison Royale, & à tout le peuple Juif. La plus noire de ses actions fut le massacre des Innocens, dans lequel il esperoit enveloper le Sauveur du monde, qui pour se soustraire à sa cruauté, s'enfuit en Egipte.

Ce cruel Tiran étant mort peu de tems aprés, Jesus retourna de son éxil en la Terre d'Israël, d'où il ne sortit plus depuis. Il établit sa demeure dans la Galilée, où commandoit un autre Herode, fils du premier, & surnommé Antipas, qui dans la suite fit mourir Saint Jean, & se moqua de Jesus même, durant sa Passion. Ce Prince n'avoit proprement que la qualité de Tetrarque, bien qu'il usurpât souvent le nom de Roi, ou par une folle vanité, ou parce que les Romains ne songeoient gueres à lui disputer ce faux titre, étant tellement maîtres de son païs, que tous ses sujets leur payoient tribut.

La Judée étoit aussi devenuë tributaire de l'Empire. Car aprés en avoir chassé le Tetrarque Archelaüs, ils s'en étoient emparés, & en avoient fait une Province, à laquelle il ne restoit plus qu'une ombre de liberté, sous des Gouverneurs étrangers. Les deux autres Principautés n'étoient pas plus

libres que la Judée & la Galilée. Elles étoient chargées d'imposts que l'on exigeoit de tout le monde avec rigueur ; & le Sauveur même n'en fut pas exempt.

C'est en ce tems-là que le veritable Messie, le Fils unique de Dieu, qui s'étoit tenu jusqu'alors dans l'obscurité & dans le silence, se mit à prêcher, & à publier sa nouvelle Loi. On ne sçait pas certainement combien a duré le cours de sa Prédication. Nous avons suivi en cela le sentiment des Peres les plus anciens, qui le bornent à deux ans & quelques mois. Leur opinion nous a paru d'autant plus probable, qu'elle s'accorde avec l'Evangile, qui renferme dans cet espace de tems tout ce que Jesus a fait, ou dit en public. On n'y trouve effectivement que trois Pâques, & aucun Evangeliste n'en a marqué davantage.

S. Irenaus l. 2. c. 18. Origen. l. 2. contra Celsum. Apollinaris Laodic. apud S Hieron. in cap. 9. Daniel. S. Epiph. Hær. 51.

La premiere est celle qui vint peu aprés le Baptême de Nôtre-Seigneur, & qui fut le commencement de la premiere année, où les Prêtres, les Scribes, & les Pharisiens se soûleverent contre lui. La seconde est celle où commença la seconde année, dans laquelle ils conjurerent sa mort. Enfin la troisiéme est celle où cet Agneau innocent, figuré par l'Agneau Paschal, s'immola lui-même sur une Croix pour nôtre salut.

Primum Pascha habetur Ioan. 2. v. 12. & 23. Secundum, Ioan. 6. v. 4. Tertium, in quo Iesus crucifixus est, apud omnes Evangelistas. Festum autem, de quo Ioan. 5. 1. Non est Pascha, nec ita nominatur. *Vide P. 2. c. 57.*

Il y auroit encore ici diverses questions à faire sur les circonstances du tems & du

lieu de quelques actions particulieres de la Vie de Jesus-Christ; mais pour y répondre il faudroit un gros Volume : encore aprés de longues disputes, on ne conviendroit de rien, & tout ce qu'on gagneroit, ce seroit de douter beaucoup, & de sçavoir peu. Nous ne pouvons toutefois nous dispenser de dire en peu de paroles sur quoi est fondée l'opinion que nous avons jugé la meilleure, touchant le jour auquel le Sauveur fit sa derniere Pâque.

Plusieurs Auteurs dont nous estimons la capacité & le merite, n'ont pû se persuader qu'il ait voulu prendre pour cette ceremonie un jour different de celui du commun des Juifs. Mais quoiqu'ils en pensent, nous ne faisons pas difficulté de suivre le sentiment de beaucoup d'autres non moins sçavans, qui croyent que Jesus celebra la Pâque un jour plûtôt que les autres. Ce n'est pas que nous veuillions dire avec les Grecs, que celui qui faisoit si bien chaque chose dans son tems, & qui étoit si exact à garder jusques aux moindres observances de la Loi, ait avancé la Cene Paschale du quatorziéme jour de la Lune au treiziéme, ni que le pain qu'il consacra fût avec du levain; nous disons plûtôt ce que croit l'Eglise Latine, qu'il mangea avec les siens l'Agneau Paschal, au jour prescrit par la Loi, & par conséquent, que le pain qu'il

Paulus Burg. Foro-Sempron. Ioann. Lucidus. Onuphr. Iansenius. Maldonatus & alii.

Exod. 12. 8. & alibi.

consacra étoit du pain sans levain, puisqu'on ne mangeoit l'Agneau Paschal qu'avec du pain sans levain. Mais nous ajoûtons que les autres Juifs, ou pour n'avoir pas bien sceu le jour de la Lune, ou par quelque autre semblable raison, ne firent la Pâque que le lendemain.

Au reste, ce que nous disons, n'est ni nouveau, ni difficile à comprendre. Il y a plus de douze cens ans que Saint Epiphane a écrit qu'on ne pût cette année-là s'accorder sur le jour de Pâque, & qu'ainsi les uns le celebrerent comme le Sauveur; les autres, comme les Prêtres & les Scribes, qui étoient les Interpretes de la Loi, mais sujets à se méprendre.

Vide 4. P. c. 22. & S. Epiphan. ibid.

L'Ecriture même, si on la prend dans le sens le plus naturel, autorise cette pensée. Car elle dit en termes formels, I. Que le jour auquel JESUS fit la Cene avec ses Apôtres, *fut celui qui préceda la Fête de Pâque*. II. Que le jour auquel il mourut, *étoit celui de la Préparation pour la Pâque*. III. Que ce jour-là même, ses ennemis *n'oserent entrer dans le Prétoire, parce qu'ils craignoient de contracter, en y entrant quelque impureté légale, qui leur eût été un empêchement pour manger l'Agneau Paschal*.

Ante diem Festum Paschæ. Ioan 13. 1. Erat autem parasceve Paschæ. Ioan. 19. 14. Non introierunt in Prætorium, ut non contaminarentur, sed ut manducarent Pascha. Ioan. 18. 28. *Vide P. 4. c. 22.*

Ceux qui tiennent l'opinion contraire, tâchent de donner d'autres sens à ces paro-

les. On ne les condamne point ; on prie seulement ceux qui y feront quelque reflexion, de voir si ce ne sont point des détours qu'ils prennent pour faire violence au Texte de l'Evangile. On en laisse le jugement aux personnes pieuses & sçavantes, qui en jugeront sans prévention.

Nous nous promettons que le Lecteur aura la bonté d'excuser les fautes, qui auront pû se glisser dans un Ouvrage qui demande une parfaite connoissance de l'Histoire, de la Theologie, & des Langues, soit pour ne rien dire qui choque la verité, soit pour accorder les quatre Evangelistes, qui souvent racontent une même chose si differemment, qu'à ne regarder que leurs paroles, on croit qu'ils se contredisent l'un l'autre.

Ce que nous souhaitons le plus, c'est que JESUS soit connu, aimé, reveré de tout le monde, & que selon le conseil du grand Apôtre, on l'ait toûjours devant les yeux, qu'on étudie continuellement ses maximes, & qu'on ne se lasse jamais d'imiter ses œuvres. C'est le fruit que nous attendons de nôtre travail, & nous esperons que JESUS même nous communiquera son Esprit, afin que ce que nous raportons de sa vie, il le grave profondément dans le cœur de ceux qui s'affectionneront à le lire, & à le méditer à loisir.

Ante quorum oculos Jesus Christus præscriptus est. Gal. 3. 1.

TABLE
DES EVANGILES de l'Année.

Dimanches de l'Avent.

Pour les Quatre-Temps de l'Avent.

Pour les trois Messes de Noël.

Les Dimanches après l'Epiphanie.

Le Samedi. III. P. Ch. LIV.

Le III. Dim. II. P. Ch. XXXI. XXXIII. XXXIV. & XXXV.

Le Lundi. I. P. Ch. XXII.

Le Mardi. III. P. Ch. XIX. & XX.

Le Mecredi. III. P. Ch. I.

Le Jeudi. I. P. Ch. XXIV. & XXV.

Le Vendredi. II. P. Ch. LVI.

Le Samedi. III. P. Ch. XXXIII.

Le IV. Dim. II. P. Ch. LXI.

Le Lundi. II. P. Ch. I.

Le Mardi. III. P. Ch. XXXI.

Le Mecredi. III. P. Ch. XXXVIII.

Le Jeudi. II. P. Ch. XXVI.

Le Vendredi. III. P. Ch. LX. & LXI.

Le Samedi. III. P. Ch. XXXIV.

Le Dimanche de la Passion. III. P. Ch. XXXVI. & XXXVII.

Le Lundi. III. P. Ch. XXXII.

Le Mardi. III. P. Ch. XXX. & XXXI.

Le Mecredi. III. P. Ch. L.

Le Jeudi. II. P. Ch. XXX.

Le Vendredi. III. P. Ch. LXI.

Le Samedi. III. P. Ch. LXVII. LXVIII. & LXIX.

Le Dimanche des Rameaux. L'Evangile du Jour. III. P. Ch. LXVII. & la Passion selon Saint Matthieu. IV. P. depuis le I. Chap. jusques au XXVII. & III. P. Ch. LXVI.

Le Lundi. III. P. Ch. LXVI. & LXVII.

Le Mardi. I I I. P. Ch. xxxix.
Le Mecredi. I I. P. Ch. LXIV.
Le Ieudi. I I. P. Ch. XIX.
Le Vendredi. I. P. Ch. XXVIII.
Le Samedi. I. P. Ch. XXIV. & XXV.
La Trinité. IV. P. Ch. XXXIV.

Les Dimanches aprés la Pentecôte.

I. *Dimanche.* I I. P. Ch. XVII. & XXI.
La Fête du Saint Sacrement. I I. P. Ch. LXIV.
II. *Dimanche.* I I I. P. Ch. LII.
III. *Dimanche.* I I I. P. Ch. LIV.
IV. *Dimanche.* I. P. Ch. XXV. & XXVI.
V. *Dimanche.* I I. P. Ch. XI. XII. & XIII.
VI. *Dimanche.* I I I. P. Ch. IV.
VII. *Dimanche.* I I. P. Ch. XX. & XXII.
VIII. *Dimanche.* I I I. P. Ch. LV.
IX. *Dim.* I I I. P. Ch. LXVIII. & LXX.
X. *Dimanche.* I I I. P. Ch. LIX.
XI. *Dimanche.* I I I. P. Ch. III.
XII. *Dimanche.* I I I. P. Ch XLI. & XLII.
XIII. *Dimanche.* I I I. P. Ch. LVII.
XIV. *Dimanche.* I I. P. Ch. XX.
XV. *Dimanche.* I I. P. Ch. XXVI.
XVI. *Dimanche.* I I I. P. Ch. LI.
XVII. *Dimanche.* I I. P. Ch. LXXIX.
Le Mecredi des Quatre-Temps de Septembre. III. P. Ch. XII.
Le Vendredi. I I. P. Ch. XXX.
Le Samedi. I I I. P. Ch XLVIII. & XLIX.
XVIII. *Dimanche.* I. P. Ch. XXVIII.

Pour les Fêtes des Saints qui ont des Evangiles particuliers.



TABLE
DES CHAPITRES.
PREMIERE PARTIE.

Ce qui s'est passé depuis l'Incarnation du Fils de Dieu jusqu'à la premiere Pâque, aprés son Baptême.

APPRO

APPROBATION.

J'Ai lû un Manuscrit qui a pour titre, *La Vie de Jesus-Christ, tirée des quatre Evangiles, & réduite en un corps d'Histoire, &c.* A Paris au mois d'Avril 1693.

Signé, COURCIER, Theologal de Paris.

Permission du R. P. Provincial.

JE soussigné Provincial de la Compagnie de Jesus de la Province de France, suivant le pouvoir que j'ai receu de nôtre Reverend Pere General ; je permets au Pere JEAN BRIGNON, de la même Compagnie, de faire imprimer un Livre qui porte pour titre, *La Vie de Jesus-Christ, tirée des quatre Evangiles, & réduite en un corps d'Histoire, &c.* & aprouvée par trois Theologiens de nôtre Compagnie ; en foi de quoi j'ai signé la presente. Fait à Orleans le 20. de Juin 1692.

Signé, GENEVRAY.

Extrait du Privilege du Roi.

PAR grace & Privilege du Roi, en date du 15. Juin 1693. Signé, BOUCHER, & scellé du grand Sceau de cire jaune, il est permis à LOUIS ROULLAND, Libraire à Paris, d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, & debiter un Livre intitulé, *La Vie de Jesus-Christ, tirée des quatre Evangiles, & reduite en un corps d'Histoire, composée par le R. P. Bernardin de Montereul de la Compa-*

gnie de Jesus, nouvellement revûë par le *R. Pere Brignon de la même Compagnie*, pendant le tems de huit années consecutives ; à commencer du jour qu'il sera achevé d'imprimer pour la premiere fois : Avec défenses à tous Libraires & Imprimeurs, & autres personnes de quelque qualité, & condition qu'elles soient, de l'imprimer, vendre & distribuer, ou faire imprimer, sans le consentement de l'Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des exemplaires contrefaits, trois mille livres d'amende, & de tous dépens, dommages & interêts ; ainsi qu'il est plus amplement porté par ledit Privilege.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, le 20. Juin 1693. Signé, P. AUBOÜYN, *Sindic.*

Achevé d'imprimer pour la seconde fois le 15. Septembre 1696.

Ledit ROULAND a cedé pour toûjours le droit du present Privilege à SIMON BENARD, Libraire à Paris suivant l'accord fait entre-eux.

Les Exemplaires ont été fournis.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. A nos Amés & Feaux-Conseillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Justiciers qu'il apartiendra ; SALUT, nôtre bien amé SIMON BENARD Libraire, nous a fait remontrer qu'il desireroit donner au Public une nouvelle édition de *La Vie de Jesus-Christ, tirée des quatre Evangiles, & reduite en un corps d'Hi-*

stoire par le Pere Bernardin de Montereul de la Compagnie de Jesus, revûë par le Pere Brignon de la même Compagnie, *avec l'Imitation de Jesus-Christ, traduction nouvelle par ledit Pere Brignon:* S'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres sur ce necessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Exposant, Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces presentes, de reimprimer ou faire imprimer ladite Vie & Imitation de Jesus-Christ, revûës par ledit Pere BRIGNON, par tels Libraires ou Imprimeurs, en telle forme, marge, caractere, en un ou plusieurs volumes, conjointement ou separément, & autant de fois que bon lui semblera, pendant le tems de six années consecutives, à compter du jour de l'expiration de nos precedentes Lettres de Privilege, & de la vendre & distribuer par tout nôtre Royaume, faisant défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres d'imprimer, faire imprimer, vendre & distribuer ledit Livre soûs quelque pretexte que ce soit, même d'impression étrangere & autrement, sans le consentement de l'Exposant ou de ses Ayans cause, sur peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amande aplicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre audit Exposant, & de tous dépens domages & interêts: à la charge d'en mettre deux Exemplaires en nôtre Biblioteque publique, un autre dans le Cabinet des Livres de nôtre Château du Louvre, & un en celle de nôtre tres-cher & feal Chevalier-Chancelier de France, le sieur Phelypeaux Comte de Pontchartrain; de faire imprimer ledit Livre *dans nôtre Royaume & non ailleurs*, en beau caractere & papier, suivant ce qui est porté par les Reglemens *des années* 1618 *&* 1686. *& de* faire enregistrer les presentes ez *Registres de la Communauté des Marchands Librai-*

ris de nôtre bonne Ville de Paris, le tout à peine de nullité d'icelles; du contenu desquelles NOUS VOUS MANDONS ET ENJOIGNONS de faire jouir l'Exposant & ses Ayans cause pleinement & paisiblement, cessant & faisant cesser tous troubles & empêchemens contraires : Voulons que la Copie ou Extrait desdites presentes qui sera au commencement ou à la fin dudit Livre soit tenue pour deuement signifiée, & qu'aux Copies colationnées par l'un de nos amés & feaux Conseillers & Secretaires, Foi soit ajoutée comme à l'original, COMMANDONS au premier nôtre Huissier ou Sergent de faire pour l'execution des presentes toutes significations, défenses, saisies & autres actes requis & necessaires sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Chartre Normande, & Lettres à ce contraires; CAR tel est nôtre plaisir. DONNÉ à Versailles le vingt-uniéme jour de Novembre l'an de Grace mille sept cens, & de nôtre regne le cinquante-huitiéme.

Registré sur le Livre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires, conformément aux Reglemens. A Paris le premier Decembre 1700. Signé C. BALLARD, *Sindic.*

Les Exemplaires ont été fournis.

Le sieur MARCEL DES NOYERS Bourgeois à Paris, ayant aquis le present Privilege de sieur SIMOND BENARD ou de ses Ayans Cause; l'a cedé & transporté en son entier à ANTOINE BOUDET Libraire à Lion, pour en jouir seul conformément à l'accord fait entre eux.

LA



LA VIE DE JESUS-CHRIST,

TIRÉE DES QUATRE EVANGILES, & réduite en un corps d'histoire.

PREMIERE PARTIE.

Ce qui s'est passé depuis l'Incarnation du Fils de Dieu, jusqu'à la premiere Pâque, aprés son Baptême.

PREFACE.

VOTRE merite & vôtre dignité, tres-illustre Theophile, m'obligent d'écrire particuliérement pour vous, ce que plusieurs autres ont entrepris avant moi, de donner au public. Ils ont crû rendre un service considerable à l'Eglise, en racontant

Luc. c. 1. à v. 1. ad 5.
1. Quoniam quidem multi conati sunt ordinare narrationem quæ in nobis completæ sunt rerum.

distinctement les choses grandes & merveilleuses, & d'ailleurs certaines, qui sont arrivées parmi nous. Ce qu'ils en ont dit est entiérement conforme à la Tradition, & au témoignage des Ministres de la parole de Dieu, qui ont presché l'Evangile les premiers aprés leur Maître & le nôtre, aprés JESUS-CHRIST, descendu du Ciel pour l'annoncer à tous les hommes, & qui ayant vécu avec lui, qui l'aiant suivi par tout, ont été témoins de ses saintes œuvres & de ses miracles.

II. Sicut tradiderunt nobis qui ab initio ipsi viderunt, & ministri fuerunt sermonis:

C'est de quoi j'ai fait une tres-exacte recherche; & comme j'ai eu le bonheur de parler à ceux qui en rapportoient fidélement toutes les particularités, j'ai apris d'eux-mêmes ce qu'ils en sçavoient de plus remarquable. Ainsi m'étant informé des choses, & les ayant recherchées jusques dans leur source, j'ai pris la resolution de les écrire pour le bien commun des Fidéles, & pour vôtre instruction particuliere. Je l'ai fait avec tout le soin & toute la sincerité possible. Vous aurés par-là une pleine connoissance des verités qui vous ont été enseignées; & sur tout vous concevrés une haute idée des grandeurs

III. Visum est mihi assecuto 3. omnia diligenter ex ordine 4. tibi scribere, optime Theophile.

IV. Ut cognoscas eorum verborum, de quibus eruditus es, veritatem.

de JESUS-CHRIST nôtre divin Maître ; si bien que le connoissant tel qu'il est, & qu'il a toujours été, vous aurés de la veneration pour lui, lors même que vous le verrés couvert d'oprobre.

1. *Optime Teophile, infra, v. 3. generose, ex Grae.* 2. *Plenâ fide comprobata, ex Gr. Sic 1. Thessal. 1. in plenitudine,* id est, *plenâ fide & comprobatione.* 3. *Qui proximus fui Syr.* 4. *Grae. Deinceps, seu post alios.* 5. *suprà v. 1.*

CHAPITRE I.

De la Divinité du Verbe, & de son Incarnation.

Ioan. c. 1. à v. 1. ad 19.

JESUS-CHRIST est le Fils unique de Dieu, le Verbe du Pere, qui l'a engendré lui seul, d'une maniere toute pure, avant tous les tems, & avant toutes les choses creées, par un seul acte de son entendement divin ; & par consequent il est sa parole substantielle & interieure, par laquelle non seulement il s'est fait connoître aux hommes dans la plenitude des tems, mais il se parle, & se represente à lui même ses perfections infinies durant toute l'éternité.

Ce Verbe subsiste donc dés le com- *Ioan. 1.*

I In principio erat Verbum, & Verbum erat apud Deum, & Deus erat Verbum,

II. Hoc erat in principio apud Deum.

III. Omnia per ipsum 1. facta sunt, & sine ipso factum est nihil 2. quod factum est. 3.

mencement, & il a toûjours été avec Dieu son Pere; il est éternel comme lui; il a la même Divinité, la même puissance, par où toutes choses ont été faites dans le tems, de sorte qu'il n'en est aucune qui ne lui doive tout ce qu'elle est, soit à cause que son Pere ne produit rien au dehors que conjointement avec lui & avec le saint Esprit; soit à cause qu'étant la sagesse, aussi-bien que la vertu du Pere, il est le modele, & comme l'idée de tous ses ouvrages.

IV. In ipso vita erat, & vita erat lux hominum.

C'est dans ce Verbe, qui devoit un jour sauver le monde, que nôtre vie étoit renfermée comme dans son principe. J'apelle nôtre vie, non la vie du corps, qui est courte & miserable, dont tous les momens sont autant de pas vers la mort; ni la vie de l'ame, considerée purement comme naturelle, mais cette vie surnaturelle & propre des Justes, qui est l'effet d'une illustration divine, d'où naissent dans l'entendement des connoissances, & dans la volonté des affections toutes celestes.

V. Et lux in tenebris lucet, & tenebræ eam nō comprehenderunt.

Il semble que le Soleil de Justice, venant à se découvrir aux hommes, aprés une longue nuit, ses rayons devoient paroître avec plus d'éclat, &

qu'on les devoit recevoir avec plus de joie. Mais il arriva tout le contraire. Ces aveugles s'opiniâtrerent à demeurer dans les tenebres de leur ignorance, & au lieu d'ouvrir les yeux à la lumiere qui venoit les éclairer, ils les fermerent, de peur de la voir. Dieu donc, les voyant en de si mauvaises dispositions pour recevoir son Verbe incarné, qui devoit leur enseigner le chemin du Ciel, il envoya Jean Baptiste devant lui, afin de rendre de lui un témoignage public, & de disposer les esprits à sa venuë.

VI Fuit homo missus à Deo, cui nomen erat Joannes.

VII. Hic venit in testimonium, ut testimonium perhiberet de lumine.

Ce saint Précurseur n'étoit pas lui-même la lumiere du monde : il avoit charge seulement de faire connoître au monde celui qui l'étoit. On vit donc paroître aprés lui, ce Soleil, qui seul éclaire les ames, & communique sa lumiere à tous les hommes, de quelque état, de quelque nation qu'ils soient. Ainsi le Fils unique de Dieu, qui a creé toutes choses, qui par son immensité remplit l'Univers, est descendu ici-bas, & a bien voulu faire sa demeure sur la terre. Mais, ô l'excés d'ingratitude ! La creature a méprisé son Createur, & ne l'a pas même connu.

VIII Non erat ille lux, sed ut testimonium perhiberet de lumine.

IX. Erat lux vera, quæ illuminat omnem hominem venientem in hunc mundum.

X. In mundo erat, & mundus per ipsum factus est, & mundus eum non cognovit.

Ce peuple, chés qui il est né & a

XI. In pro-

pria venit, & sui eum non receperunt.

vécu, ce peuple qu'il aimoit plus que tous les autres, & pour lequel il étoit particuliérement venu, ce peuple, dis-je, est celui dont il fut le plus mal-traité, lors même qu'il lui donnoit de plus grandes marques de sa bienveillance. Il n'y eut pas jusqu'à ceux de son païs, & à ceux qui avoient l'honneur d'être ses proches parens selon son humanité, qui ne s'élevassent contre lui, bien loin de le recevoir. Aussi s'attirérent-ils son indignation; & pour ne l'avoir pas aimé, ils meriterent qu'il les traitât comme étrangers & comme ennemis.

XII. Quotquot autem receperunt eum, dedit eis potestatem 4. filios Dei fieri.

Il en use tout autrement envers ceux qui se déclarent pour lui. Car par un privilege special, il les éleve à la dignité d'enfans de Dieu, les fait heritiers de son Royaume éternel, & leur donne en cette vie toutes les graces dont ils ont besoin pour meriter le rang de gloire, où il les destine en l'autre. Que s'ils croient en lui, s'ils mettent toute leur confiance en la vertu de son Nom, c'est aprés avoir reçu par les merites de sa mort, une naissance & une vie toute nouvelle. Et cette naissance, cette vie nouvelle, qu'il offre generalement à tout le monde, n'est point une production de la

XIII. His qui credunt in nomine ejus, qui non ex sanguinibus, neque ex voluntate 5. carnis, neque ex voluntate viri, sed ex Deo nati sunt. 6.

chair & du sang; la concupiscence & la volonté de l'homme n'y ont point de part : c'est Dieu seul qui en est l'auteur : c'est lui qui aiant un Fils unique dans le Ciel, a voulu en adopter plusieurs sur la terre.

Ce grand ouvrage demandoit un grand Ouvrier, qui pût le conduire à sa perfection par des voies inconnuës à la nature. Le Verbe Eternel s'y emploia d'une maniere si admirable, si avantageuse à l'homme, que jamais l'homme, dont les esperances & les desirs n'ont point de bornes, n'eût pû souhaiter, ni esperer, ni concevoir même rien de semblable.

Le moyen dont il se servit, fut de se faire homme, de se couvrir de nôtre chair, de descendre sur la terre pour vivre avec nous, sans toutefois quitter le Ciel, ni sortir du sein de son Pere. Il parut éfectivement ici-bas, revêtu d'un corps humain, mais si plein de grace & de sainteté, si éclatant de cette divine lumiere que la verité porte avec soi, qu'on vit dans ses œuvres & dans sa personne des marques sensibles de sa gloire, de la gloire propre au Fils unique d'un Pere qui n'a, ni ne peut avoir d'autre Fils que lui.

XIV. Et Verbum caro factum est, & habitavit in nobis, (& vidimus gloriam ejus, gloriam quasi Unigeniti à Patre) plenum gratiæ & veritatis.

xv. Joannes testimonium perhibet de ipso, & clamat dicens: Hic erat quem dixi qui post me venturus est, ante me factus est, quia prior me erat.

Jean Baptiste avoit donc raison de publier ses vertus & d'exalter ses grandeurs, comme nous verrons qu'il fit un jour, lorsque le loüant hautement devant une troupe de Phariſiens, il s'écrioit : Voila celui dont je vous ai tant de fois parlé. Si je suis venu avant lui, ne m'estimés pas pour cela plus grand que lui. Je ne suis venu que par son ordre ; & bien qu'il n'ait paru dans le monde qu'aprés moi, il est pourtant plus ancien que moi, puis qu'il a toujours été, qu'il n'a jamais eu de commencement, & qu'il me surpasse infiniment en toute sorte de perfection.

xvi. Et de plenitudine ejus nos omnes accepimus & gratiam pro gratia.

Le Precurseur de Jesus parlant ainsi de son Maître, sçavoit tres-certainement qu'il étoit plus qu'homme ; il sçavoit qu'il étoit l'auteur de tout bien, & que tout ce que nous avons de bon, vient de lui, comme de sa source ; il sçavoit qu'étant plein de grace, il en répandoit abondamment sur tous les hommes, quoiqu'ils en fussent tout-à-fait indignes.

xvii. Quia Lex per Moysen data est, gratia & veritas per Jesum Christum facta est.

La Loi a été donnée par Moïse : mais Jesus-Christ seul donne la grace, & fait connoître la verité ; n'y ayant que lui qui puisse corriger l'erreur, & remettre le peché. Que si

Dieu s'est manifesté aux hommes dans l'ancienne Loi, s'il s'est découvert à eux sous des figures sensibles, nul d'eux ne l'a vû tel qu'il est, ou si quelques-uns l'ont vû, ç'a été par un privilege special, & à la faveur d'une lumiere extraordinaire, qui s'est évanoüie presque en un moment. Ainsi la parfaite connoissance des choses de Dieu n'est devenuë commune dans le monde que par la parole de ce Fils unique, qui étoit au même tems & sur la terre avec nous, & au Ciel dans le sein de Dieu, où il puisoit les lumieres qu'il a répanduës par tout, & qui n'étoient pas moins capables d'enflammer les cœurs, que d'éclairer les esprits.

XVIII. Deum nemo vidit unquam, II. Unigenitus Filius, qui est in sinu Patris, ipse enarravit.

1. *Vt per Dei sapientiam & virtutem*, I. Cor. 1. 2. *Ex Gr. Ne una quidem res.* 3. *Neque enim interpunctionem post, nihil, apponemus, secundùm Hæreticos, nempè Pneumatomachos. S. Chrysost hom. 1. in Ioan. in pr. & S. Epiphan. in Ancor n. 75.* 4. *Facultatem, jus, dignitatem, ex Gr.* 5. *Concupiscentia, ut Ephes.* 2. 3. *Facientes voluntatem carnis, & alibi.* 6 *Illud quidem est Dei, dare gratiam: hoc autem hominis, præbere fidem.* Et supra, *voluntarium & liberum arbitrium declarans. S. Chrysost. hom 9. in Ioan.* 7. *Est nominativi: & refertur ad Verbum, quod habitavit. Supr. ut in Gr* 8 *Non Præcursoris est hic sermo, sed Discipuli,* hoc est, *ipsius Evangelistæ. S. Chrysost. hom. 13. in Ioan. post. princ. & alii. Verba autem ipsa Baptistæ vide infra, c. 19. hic.* 9. *Legis. S. Epiphan. hæresi 69. quæ est Arianorum, num. 30.*

post princ. Ante me natus est. S. autem Chrys. 1 ...: in Ioan. post medium, clarior, honorabilior; & S. Augustinus, tr. 3 in Ioan. Antepositus mihi est. 10. Hoc est, *gratuitò, ut Rom. 4. 4. Ei qui operatur, merces non imputatur secundùm gratiam, & alibi.* 11. *D. Thom. 1. p. q. 12. à 11. ad 2. Supernaturaliter & præter communem ordinem, mentes aliquorum in hac carne viventium, sed non sensibus carnis utentium, ad visionem suæ essentiæ elevavit, ut dicit August. &c. Et S. Epiphan. hær. 70. quæ est Andianorum, n. 6. Ut viderent propriè,* sive *in essentia, Deum.*

CHAPITRE II.

Luc. c. 1. à v. 5. ad 26.

De la Conception de Saint Iean Baptiste.

LE Verbe divin s'étant fait homme, demeura caché, inconnu, & comme muet prés de trente ans depuis son Incarnation. Avant même que de se produire & de parler en public, il voulut que Jean Baptiste, cet interprete fidéle de ses pensées, prêchât le premier, & lui préparât les voyes. Comme il l'avoit destiné de toute éternité pour être son Précurseur, & le dernier des Prophetes, il crût lui devoir donner du credit parmi le peuple, en le faisant naître d'une maniere non commune. Il lui choisit donc pour pere & pour mere

deux personnes qui ne pouvoient naturellement avoir d'enfans.

Son Pere fut un vieillard, nommé Zacharie, venerable pour son âge, pour son ministere, & beaucoup plus pour sa sainteté. Sa Mere fut Elisabeth, issuë aussi-bien que Zacharie, de l'illustre Maison d'Aaron, qui possedoit seule parmi les Juifs le souverain Sacerdoce. Mais ils devoient leur noblesse moins à leurs ancestres qu'à leur vertu. Car ils étoient l'un & l'autre justes devant Dieu, & vivoient ensemble, plus unis par les liens de la charité, que par les nœuds du mariage. Ils ne pensoient qu'à accomplir la Loi du Seigneur, & à croître en grace, par l'exercice de toutes sortes de bonnes œuvres. En un mot, ils se conduisoient d'une maniere irreprochable, & qui les mettoit hors des atteintes de la calomnie.

Luc. 1. v. Fuit in diebus Herodis, regis Judææ Sacerdos quidam, nomine Zacharias, de vice Abia, 1. & uxor illius de filiabus Aaron: & nomẽ ejus Elizabeth. vi. Erant autem justi ambo ante Deum, incedentes in omnibus mandatis & justificationibus a. Domini, sine querelâ. 3.

Il ne manquoit à ce mariage que des enfans. Ils étoient tous deux avancés en âge, & de plus Elisabeth étoit sterile; ce que les femmes Juifves regardoient comme un châtiment du Ciel, & comme le dernier opprobre. Mais Dieu, par un insigne miracle, voulant leur donner un fils & un heritier de leur vertu, envoya

vii. Et non erat illis filius, eò quòd esset Elizabeth sterilis & ambo processissent in diebus suis.

ſon Ange à Zacharie, pour l'aſſûrer qu'il en auroit un, & cela ſe fit de la façon que nous allons dire.

Toute la Judée étoit gouvernée alors par un Roi, qui fut le dernier de tous : c'étoit Herode, ſurnommé l'Aſcalonite. Les Miniſtres du Temple y faiſoient leur charge, avec quelque reſte d'autorité. Et comme David avoit partagé les Prêtres en douze familles, ou en douze Compagnies, diſtinguées par les noms de ceux qui dés le commencement en furent établis les chefs, elles ſervoient en leur rang, & tour à tour ; & les Prêtres, ſelon que le ſort tomboit ſur eux, étoient employés aux miniſteres ſacrés.

Zacharie étoit de la race d'Abia, & nul d'entre eux ne s'aquittoit mieux que lui des fonctions Sacerdotales.

VIII. Factum eſt autem, cum Sacerdotio fungeretur in ordine vicis ſuæ 4. ante Deum, IX. Secundùm conſuetudinem Sacerdotii, ſorte exiit ut incenſum poneret, 5. ingreſſus in Tẽplum 6. Domini.

Or il arriva par une diſpoſition particuliere de la Providence, que dans la ſemaine affectée à ceux de ſa famille, le ſort voulut qu'il fiſt la ceremonie ſi ſainte & ſi ſolennelle en l'ancienne Loi, de brûler devant le Seigneur l'encens, qu'on avoit accoûtumé de lui offrir tous les jours, ſoir & matin, dans le Temple. Il entra donc à l'heure ordinaire, en cette par-

tie de la Maison de Dieu, qu'on apelloit proprement le Temple, où étoit l'Autel des parfums. Et comme il n'étoit permis qu'aux seuls Prêtres d'y entrer, le peuple durant ce tems-là se tenoit dans le parvis, & y faisoit sa priere.

x. Et omnis multitudo populi erat orans foris, horâ incensi.

La ceremonie dura beaucoup plus que de coûtume. Aussi arriva-t'il une chose bien extraordinaire, où Dieu fit voir sa toute-puissance. Zacharie, occupé à offrir le sacrifice, aperçut un Ange, qui étoit debout au côté droit de l'Autel. Il paroissoit sur son visage tant de majesté, & dans toute sa personne un air si divin, que l'homme de Dieu en fut effrayé, & conçut une haute idée du Maître qui l'envoyoit. Il en eut l'esprit troublé, & le cœur saisi d'une telle crainte, que tout son corps en trembla.

xi. Apparuit autem illi Angelus Dñi, stans à dextris Altaris incensi.

xii. Et Zacharias turbatus est videns, & timor irruit super eum.

Mais l'Ange le rassûra, en lui disant: Zacharie, ne craignés point: ma presence doit vous réjoüir plûtôt que vous effraier. Les prieres que vous avés faites pour le salut du peuple, sont montées au Ciel, & Dieu les a exaucées. Et afin que vous n'en puissiés douter, je viens vous dire de sa part, qu'Elisabeth vôtre épouse, toute sterile & âgée qu'elle

xiii. Ait autem ad illum Angelus: Ne timeas, Zacharia, quoniam exaudita est deprecatio tua, & uxor tua Elizabeth pariet tibi filium, & vocabis nomen ejus Joannem.

est, vous donnera un fils, que vous apellerés Jean, & qui remplira de consolation toute la maison d'Israël.

XIV. Et erit gaudium tibi & exultatio: & multi in nativitate ejus gaudebunt.

XV. Erit enim magnus coram Domino, & vinum & siceram non bibet, & Spiritu sancto replebitur adhuc ex utero matris suæ.

Sa naissance doit être pour vous, & pour une infinité d'autres le sujet d'une extrême joie; presage certain de sa future grandeur. En éfet il sera grand devant Dieu: aussi est-il destiné pour exercer une grande charge auprés du Messie, qui viendra bien-tôt; & il s'en aquitera dignement. Il sera sanctifié & rempli du saint Esprit, dés le ventre de sa mere. Durant tout le cours de sa vie, il gardera une si rigoureuse abstinence, que jamais il ne boira ni vin, ni autre liqueur qui puisse enivrer.

XVI. Et multos filiorum Israël cōvertet ad Dominum Deum ipsorum.

XVII. Et ipse præcedet ante illum in spiritu & virtute Eliæ, ut convertat corda patrum in filios, & incredulos ad prudentiam justorum, parare Domino plebem perfectam.

Il prêchera avec tant de zele, qu'il convertira plusieurs enfans d'Israël à leur Seigneur & à leur Dieu; & ce Dieu s'étant fait homme ne paroîtra point en public, que Jean son Precurseur n'ait annoncé sa venuë, marchant devant lui, dans l'esprit & avec la vertu d'Elie. Il le fera d'une maniere si forte, & avec tant de succés, que les peres se réjoüiront de voir revivre dans leurs enfans leur foi & leur pieté. Plusieurs, maintenant aveugles & incredules, ouvriront les yeux; ils reconnoîtront leur égare-

ment ; & pleins d'une sagesse divine, ils s'apliqueront à chercher celui qui vient les sauver, afin que quand il viendra, il trouve leurs cœurs parfaitement disposés à le recevoir.

Il y a ici lieu de s'étonner que Zacharie, aprés avoir entendu un Ange parler de la sorte, semble se défier de sa promesse, & vouloir des assûrances d'une chose qui lui paroît incroïable, parce qu'elle est au-dessus des forces de la nature. Comment, dit-il, puis-je croire ce que vous me dites ? Car je suis vieux, & ma femme n'est plus en âge d'avoir des enfans.

XVIII. Et dixit Zacharias ad Angelum : unde hoc sciam ? Ego enim sum senex, & uxor mea processit in diebus suis.

Cette défiance & ce manquement de foi dans un Prêtre, dans un Ministre du Seigneur, fut une faute considerable & digne non-seulement d'un avis serieux, mais d'une rigoureuse peine. L'Ange donc commence par lui remontrer le peu de raison qu'il a de douter. Il lui déclare qui il est, quel est son emploi, pourquoi, & de la part de qui il vient. Je suis, lui dit-il, l'Ange Gabriel, assés connu dans les Ecritures. J'ai l'honneur d'être un de ceux qui sont les plus proches du Trône de Dieu ; je demeure éternellement en sa presence,

XIX. Et respondens Angelus dixit ei : Ego sum Gabriel, qui asto ante Deum, & missus sum loqui ad te, & hæc tibi evangelizare.

toûjours prest à executer ses ordres les plus importans. C'est lui qui m'a envoyé vers vous pour vous porter cette agreable nouvelle.

xx. Et ecce eris tacens, & non poteris loqui usque in diem quo hæc fiant, pro eo quòd non credidisti verbis meis, quæ implebuntur in tempore suo.

Par ces paroles il rafermit la foi chancelante de Zacharie: mais il l'assûra qu'en punition de son incredulité, il alloit perdre l'usage de la parole, & qu'il seroit muet jusqu'au jour dans lequel tout ce qu'il lui avoit dit, devoit s'accomplir; que l'évenement feroit voir à tout le peuple la verité de sa prédiction; & qu'on aprendroit par-là que Dieu peut tout, & que sa parole est infaillible.

xxi. Et erat plebs expectans Zachariam, & mirabâtur quòd tardaret ipse in templo.

xxii Egressus autem non poterat loqui ad illos, & cognoverunt quod visionem vidisset in templo. Et ipse erat innuës illis & permansit mutus.

Cependant le peuple qui attendoit que le sacrifice fût achevé, ne comprenoit pas pourquoi le Prêtre étoit si long-tems dans le Temple. Il sortit enfin: mais comme il ne parloit que par signes, on se douta bien qu'il avoit eu quelque vision; & son visage faisoit voir encore du trouble & de la frayeur. Il demeura muet jusqu'au tems marqué par l'Ange, esperant toûjours que Dieu lui rendroit la parole; & son esperance ne fut pas trompée.

xxiii. Et factum est, ut impleti sunt dies officii ejus, abiit in domum suam.

Dés qu'il se fut aquité de son ministere, il s'en retourna chés lui. Peu de tems aprés Elisabeth conçut un

fils : mais elle demeura cachée durant cinq mois, comme si elle eût eu quelque honte d'une grossesse, qui lui venoit dans un âge fort avancé. Elle ne cessoit neanmoins de rendre graces à Dieu pour la faveur qu'il lui avoit fait de la garantir du deshonneur que lui eût causé une sterilité perpetuelle.

XXIV Post hos autem dies, concepit Elizabeth uxor ejus, & occultabat 11. se mensibus quinque, dicens :

XXV Quia sic fecit mihi Dominus in diebus quibus respexit auferre opprobrium meum inter homines.

1. Una ex sexdecim, de quibus. 1. Paralipom. 24. 4. Divisit autem David eis, hoc est, filiis Eleazar, principes per familias sedecim, & filiis Ithamar per familias & domos suas octo. 2. Mandatum dicitur justificatio. Theophyl. hic. Ut justum faciens. 3. Ex Gr. irreprehensibiles, & quidem etiam apud homines, ut ad Philipp. Omnia autem facite sine murmurationibus & hesitationibus, ut sitis sine querelâ. 4. Veniebant in sabbathis suis de tempore usque ad tempus. 1 Par. 9. 25. 5. Syr. ut componeret Suffitus. 6. De quo 3. Reg. 6. 18. Quadraginta cubitorum erat ipsum templum cum tamen ibid. v. 2. dixisset : Domus autem quam ædificabat Rex Salomon Domino, habebat Sexaginta cubitos. Ergo templum erat istius domûs pars, in qua fuit altare Thymiamatis inter mensam & candelabrum. Exod. 40. 20. 22. 24. Ioseph. 8. Orig. c. 2. Theophyl. in illud Hebr. 9. non sine sanguine ; & alii. 7. In priori quidem tabernaculo semper (quotidie) introibant Sacerdotes Heb. 9. 7. Tabernaculum prius vocaverat Sancta v. 2. aliàs templum, ut suprà. Vide Riberam de Templi fabrica l. 1. c. 6. & alios. Ibi adolebant incensum manè, Exod. 30. 7. & ad vesperum. v. 8. 8. Pro populo intelligendum est. Cujus populi quoniam salus &c per Christum futura erat, ad hoc nunciabatur Zachariæ filius, quia Præcursor Christi destinabatur. August. l. 2 quæst. Evang. c. 1. & Theophyl. hîc. 9. Num 6. 3. Vulgata vertit siceram, omne quod inebriare potest. 10. Gr. populum instructum. 11. Partus sui erubescebat ætatem, & rursus caruisse se gaudebat opprobrio. Ambr. hîc, Beda, & alii.

CHAPITRE III.

Luc. c. I. à v. 26. ad 39.

De l'Annonciation de la sainte Vierge.

xxvi. In mense autem sexto, Missus est Angelus Gabriel à Deo, in civitatem Galilææ, cui nomen Nazareth.

LE soin que prenoit Elisabeth de se cacher, n'empêcha pas que six mois aprés, une Vierge, à qui le Seigneur découvroit les choses les plus secretes, n'eût connoissance de la grace miraculeuse qu'elle avoit reçuë du Ciel. Cette Vierge s'apelloit Marie; & c'est elle qui par ses rares vertus, attira le Fils de Dieu, le Verbe Eternel sur la terre, où en ce tems-là, il se fit Homme, dans une Bourgade de la Basse-Galilée, nommée Nazareth. Ce grand Dieu aïant résolu de venir au monde, pour s'y revêtir de nôtre nature, préfera un lieu si petit & si obscur, aux villes les plus grandes & les plus fameuses, parce que c'étoit la demeure de cette Vierge qu'il avoit choisie pour sa Mere, & à qui le Ciel avoit donné pour Epoux, un homme nommé Joseph, de la Maison de David aussi-bien qu'elle, un homme chaste, avec lequel elle vivoit de même que si

xxvii. Ad Virginem desponsatam viro, cui nomen erat Joseph, de domo David, & nomen Virginis, Maria.

elle lui eût été seulement promise, & non engagée par un veritable mariage.

C'est là que vint le saint Ange Gabriel, envoié de Dieu pour negocier avec elle la plus grande & la plus importante affaire, qui fut jamais. Quoique la maison où elle logeoit fût pauvre, il se crût fort honoré d'y pouvoir entrer, pour y saluer celle qu'il consideroit déja comme Reine & du Ciel & de la Terre. Il la salüa en des termes, qui marquoient une profonde veneration pour la dignité de Mere de Dieu, où il sçavoit que dans un moment elle alloit être élevée.

xxviii. Et ingressus Angelus ad eam, dixit: Ave, gratiâ plena. Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus.

Je vous saluë, lui dit-il: Le Seigneur m'a envoié pour vous annoncer une nouvelle capable non seulement de vous réjoüir, mais de réjoüir tout le monde. Vous êtes pleine de grace, & vous possedés toutes les vertus dans le souverain degré. Dieu vous aime infiniment; il est avec vous; il veut vous combler de benedictions, & vous distinguer de toutes les femmes qui ont été jusqu'ici, & qui seront jusques à la fin des siecles.

Ces paroles devoient naturelle-

xxix. Quod

rieuse maison de Jacob, qu'il regnera sans successeur, puisque l'empire de ce grand Roi n'aura pour son étenduë point d'autres bornes que l'Univers, point d'autre terme pour sa durée que l'éternité.

XXXIII. Et Regni ejus non erit finis.

XXXIV. Dixit autem Maria ad Angelum: Quomodo fiet istud 5. quoniam virum non cognosco? 6.

Marie qui sçavoit que l'Ange étoit envoyé de Dieu, ne pouvoit douter de la verité de ses paroles : mais elle avoit peine à comprendre comment elles s'accompliroient, sans qu'elle perdît sa virginité, qui lui étoit infiniment chere, & qu'elle avoit consacrée à Dieu dés ses premieres années. C'est de quoi elle desire avant toutes choses de se pouvoir éclaircir.

XXXV. Et respondens Angelus dixit ei: Spiritus sanctus superveniet in te, & virtus Altissimi obumbrabit 7. tibi: Ideóque & quod nascetur ex te sanctum vocabitur Filius Dei.

L'Ange pour la satisfaire, lui déclara que Dieu seul sera le Pere de ce Fils dont il veut qu'elle soit la mere; qu'elle n'aura point d'autre Epoux que le saint Esprit, qui est la Vertu du Tres-haut; que cet Esprit tout-puissant, formera dans ses entrailles le fruit qu'elle doit porter; & que bien loin de soüiller sa virginité, il lui donnera un nouvel éclat; qu'il fera en elle quelque chose de plus merveilleux, que tout ce qu'il a jamais fait ici-bas, lorsqu'il y est descendu, & qu'il y a fait sentir sa presence, au travers des ombres d'une nuë obscure,

craignés point : car vous avés trouvé grace devant Dieu. Il vous aime : vous l'aimés. Il vous donnera un Fils : mais il veut que cela se fasse, sans blesser vôtre pureté virginale, sans partager vôtre amour. Vous concevrés ce Fils dans vôtre sein : vous le donnerés heureusement au monde, vous le nommerés JESUS. Il sera grand en toute maniere, & les merveilles qu'il operera, le feront conoître pour Fils du Tres-haut.

XXXI. Ecce concipies in utero, & paries filium, & vocabis nomen ejus Jesum.

XXXII. Hic erit magnus, & Filius Altissimi vocabitur, & dabit illi Dominus Deus sedem David Patris ejus, & regnabit in domo Jacob in æternum.

Comme vôtre Fils, il descendra de David, puisque vous êtes de cette Maison royale : mais ce n'est point par le droit de succession qu'il doit monter sur le trône : la couronne qu'on lui destine, ne sera pas de même nature, que celles des Rois de la terre. Il fondera une nouvelle Monarchie, & dominera sur tous les peuples du monde, principalement sur les enfans d'Israël, s'ils veulent s'assujettir à ses loix. Et cette nouvelle Roïauté, il la recevra non des hommes, mais de Dieu son Pere & son Seigneur, qui l'établira sur le trône de David, comme étant lui-même le veritable David, dont le fils de Jessé n'a été que la figure. C'est dans l'Eglise du Dieu vivant, dans la miste-

que je sois de cet honneur, qu'ils fassent de moi ce qu'il leur plaira, me voila preste à leur obeïr.

L'Ange ayant reçu cette réponse, qui devoit remplir de joye le ciel & la terre, il prit congé d'elle, & disparut. Au même tems le Saint Esprit forma de son sang tres-pur, le corps le plus beau des hommes; & pour l'animer, il créa la plus belle ame qui fût jamais. Le Pere Eternel unit l'un & l'autre à la Personne de son Fils; & c'est de là que nous est venu cet Homme-Dieu que nous adorons. Marie fut par consequent Mere de Dieu; la terre se changea en un Paradis, & le sein de cette Vierge tres-chaste devint le sanctuaire du Verbe incarné.

1. *Hanc esse divinæ Scripturæ consuetudinem novimus, ut sponsas appellent uxores. S. Hieron. Matth. 1. Sic Luc. 2. 4. cum desponsatâ sibi uxore. Et adversus Helvid. addit: Nullum movere debet, quasi ex eo quòd uxor est appellata, sponsa esse desierit, id est, intacta. Ians. & Tolet. hic.* 2. *Gratiâ plena cognominata est, eò quòd omnibus gratiis à Spiritu sancto procedentibus repleta sit. S. Athan. ser. de SS. Deiparâ, post med. idem. S. Ambr. hic. S. Fulgent. serm. 1. & alii.* 3. *Quòd turbata est, verecundiæ fuit virginalis; quòd non perturbata, fortitudinis; quòd cogitavit & tacuit, prudentiæ. S. Bern. hom. 3. super Missus est.* 4. *In Christianis. S. Athan. suprà post med. Euthym. hic, & alii.* 5. *Quod profectò non diceret, nisi virginem se antè vovisset. S. Aug. l. de*

Virgin.

Virginitate c. 4. Unde S. Gregorius Nyssenus orat. in Christi natal. Habebat, inquit, Maria consecratam Deo carnem. Idem Sanctus Thomas 3. p. q. 28. à 4 in c. & alii. 6 Non de effectu dubitavit, sed qualitatem ipsius quæsivit effectus. Sanctus Ambrosius hic, & lib. 2. de Abraham Patriarchâ. S. Athanasius suprà, & alii. 7. Divinitate verborum majestatem divini operis explicuit. Cassianus lib. 2. de Incarnatione c. 2. Nam obumbratio, sive nubes in Scripturâ, singularem Dei præsentiam & operationem designat; ut Exod. 16. 10. Gloria Domini apparuit in nube. 3. Reg. 8. 11. & 2. Paral. 5. 14. de nebulâ: Impleverat enim gloria Domini domum Domini, & alibi. Idem Titus Bostrensis innuit in Catenâ.

CHAPITRE IV.

La Genealogie de Jesus-Christ.

Matth. c. 1. à v. 1. ad 18. & Luc. c. 3. à v. 23. ad finem.

L'Illustre naissance de Marie n'est point ce qui engagea le Verbe éternel à la choisir pour sa Mére. A la vérité elle décendoit de beaucoup de Rois & de Princes, qui durant plusieurs siécles avoiẽt gouverné le peuple de Dieu : mais il trouva dans ses heroïques vertus quelque chose de meilleur & de plus digne de lui, que dans sa noblesse. Il l'avoit connuë & distinguée de toute éternité, parmi les décendans d'Abraham & de David, comme ayant assés de mérite pour être Mere de Dieu. Et parce

Matth. 1 1. Liber generationis Jesu Christi, 1. filii David, filii Abraham, 2.

qu'il avoit promis en particulier à ces deux grands hommes, qu'il naîtroit de leur race, il voulut bien se nommer leur fils : mais il reservoit pour cette Vierge, choisie entre mille, l'entier accomplissement de ses promesses.

Elle étoit seule héritiere de sa maison ; c'est pourquoi la Loy l'obligeoit d'épouser celui d'entre ses parens qui lui touchoit de plus prés, & ce fut par cette raison que Joseph eut le bonheur d'être son époux. Ainsi les Ancêtres de ce saint homme, que nous raportons dans sa Genealogie, sont aussi les Ancêtres de Marie & de Jesus.

Pour en faire le dénombrement avec quelque ordre, & d'une maniére à ne pas lasser le Lecteur, nous avons jugé à propos de les partager en trois lignes, chacune de quatorze generations; sçavoir quatorze depuis Abraham jusqu'à David; quatorze depuis David jusqu'à la captivité de Babylone; & quatorze depuis la captivité de Babylone jusqu'à Jesus-Christ.

Luc. 3. xxxv. Abrahæ, qui fuit Thare, qui fuit Nachor, qui fuit Sarug,

Que si l'on veut remonter jusqu'à la naissance du monde, on ajoûtera les dix Patriarches qui ont précedé le

Deluge, Adam formé de la main de Dieu, Seth, Enos, Caïnan, Malaléël, Jared, Enoch, Mathusalem, Lamech, & Noé : dix autres depuis le Deluge jusqu'à Abraham, Sem, Arphaxad, Caïnan, Salé, Heber, Phaleg, Reu, Saruc, Nachor, & Tharé, entre lesquels on compte ce second Caïnan, pour ne pas contredire les Grecs, qui le mettent dans leurs Bibles.

Pour les trois autres parties de cet Arbre genealogique; la premiere qui commence par Abraham, & qui finit par David, contient Abraham, Isaac, & Jacob ; puis Judas avec ses freres qu'on a joints ensemble, parce qu'il falloit marquer, du moins en passant & en general, les auteurs des douze Tribus d'Israël. Mais pourquoi nommer ensuite les deux freres, Pharés & Zara, puisque ce dernier n'étant parent de Jesus qu'en ligne collaterale, on ne peut, ce semble, lui donner place parmi ses Ancêtres, sans aller contre la coûtume, & sans choquer la raison? N'est-ce pas assés de nommer Pharés, de qui il décend en ligne directe? Le Saint Esprit fait mention de l'un & de l'autre, pour une raison tres-considerable. Il veut

qui fuit Ragau, qui fuit Phaleg, qui fuit Heber, qui fuit Sale.
XXXVI. qui fuit Caïnan 3. qui fuit Arphaxad, qui fuit Sem, qui fuit Noë, qui fuit Lamech,
XXXVII. qui fuit Mathusale, qui fuit Henoch, qui fuit Jared, qui fuit Malaleël, qui fuit Caïnan.
XXXVIII. qui fuit Enos, qui fuit Seth, qui fuit Adam, qui fuit Dei.

Matth. I.
II. Abraham genuit Isaac; Isaac autẽ genuit Jacob; Jacob autem genuit Judã & fratres ejus;
III. Judas autem genuit, Phares & Zaram 4. de Thamar 5. Phares autem genuit Esron, Esron autem genuit Aram.

qu'on se resouvienne de la naissance misterieuse de ces deux Jumeaux, qui fut l'image des deux Loix, de l'ancienne & de la nouvelle.

Zara, qui avant que l'autre sortît du ventre de la mere, avança la main, désignoit ces premiers traits de la vie Evangelique, & de la perfection chrêtienne, qui parurent avant la Loy même de Moïse, dans Abraham & dans d'autres Saints. Mais comme aussi-tôt il la retira, pour faire place à Pharés; il fit bien voir que le tems de la Loi de grace n'étoit pas encore venu. Aussi Pharés, qui vint le premier au monde, representoit l'Eglise ancienne, l'aînée de la nôtre, & Zara, qui le suivit, ayant au bras le ruban rouge que la Sage-femme y avoit mis dés qu'il l'eut tiré, Zara, dis-je, figuroit la nouvelle Eglise, née sur le Calvaire, & lavée dans le Sang de Jesus-Christ.

Ce n'est pas aussi sans quelque mistére qu'on ajoûte le nom de Thamar, qui fut mere de ces deux enfans. A la vérité les femmes n'ont point ordinairement de rang dans les Genealogies: mais dans celle du Sauveur on fait entrer non seulement cette femme, mais trois autres, Rahab, Ruth, &

Bethsabée, veuve d'Urie. C'est pour nous aprendre que celui qui est venu sauver les pecheurs, & generalement toutes les Nations les plus éloignées & les plus barbares, ne rougit point de voir parmi ses ancêtres, ces quatre femmes remarquables entre les autres, ou comme pecheresses, ou comme étrangeres. C'est aussi pour nous montrer qu'en la Loi de grace, il attirera les étrangers de tous les quartiers du monde, & recevra les pecheurs convertis, au nombre de ses enfans.

Aprés Pharés, viennent Esron, Aram, Aminadab, & Naasson, qui sont suivis immédiatemẽt de Salmon, de Booz, d'Obed, de Jessé, ou Isaï, pere de David. Mais c'est une chose surprenante que ces quatre derniers remplissent eux seuls l'espace de quatre cens ans, à compter depuis le premier qui est Salmon, mari de Rahab, laquelle vivoit au tems de l'entrée des Israëlites en la Terre de Promission, jusques au dernier, qui est David, fils de Jessé. Cela neanmoins se verifie par les Saintes Ecritures, qui dans quatre siécles ne parlent que de ceux-ci, & qui selon toute apparence, n'ont omis person-

IV. Aram autẽ genuit Aminadab; Aminadab autẽ genuit Naasson; Naasson autem genuit Salmon; V. Salmon autẽ genuit Booz de Rahab; Booz autem genuit Obed ex Ruth; Obed autem genuit Jesse; Jesse autem genuit David Regem; 6.

ne. Il faut donc que la nature ou la grace, par une merveille qu'on a de la peine à comprendre, leur ait donné à chacun un fils dans leur extrême vieillesse, & à l'âge au moins de cent ans. Mais le plus saint & le plus celebre des Rois d'Israël, meritoit bien que sa naissance fût précedée de quelque merveille.

Dans le second rang des ancêtres du Sauveur nous suivrons l'ordre de la naissance naturelle, sans nous arrêter à examiner la diversité des noms & des persõnes, qui se trouvent dans cette Genealogie, partagée depuis David, en deux branches. On peut cependant l'envisager selon ses diverses faces. Car il est certain que non seulement la nature & l'adoption, mais aussi la Loy faisoit des peres & des enfans parmi les Juifs, puis qu'elle ordonnoit que le frere, ou le plus proche parent de celui qui étoit mort sans enfans mâles, épousât sa veuve, & que le premier enfant qui sortiroit de ce mariage, passât pour fils du defunt.

VI. David autem Rex genuit Salomonem 7. ex eâ quæ fuit Uriæ.

De-là vient qu'encore que la tige royale de David se soit divisée en deux branches par Nathan & Salomon ses deux enfans, neanmoins

Mathan ou Mathat, grand-pere de Saint Joseph, apartient à l'une & à l'autre. Il apartient à celle de Nathan, par la loy, qui le fait enfant de Levi, & à celle de Salomon par la nature, selon laquelle Eleazar est son veritable pere.

Que si l'on ne compte parmi ses ancêtres, que ceux que la nature lui a donnés, il faut s'arrêter à la branche de Salomon, qui a poussé comme deux jets l'un aprés l'autre; chacun desquels contient quatorze personnes. Le premier n'a que des Rois, le second a un Roi, quelques Princes, & d'autres gens moins considerables: mais pour trouver le nombre juste dans tous les deux, il faut remarquer deux choses.

L'une est qu'aprés avoir placé dans son rang le Roi Salomon, & cinq autres Rois ses plus proches décendans de pere en fils qui sont Roboam, Abias, Asa, Josaphat, & Joram, on omet les trois Rois suivans, Ochosias fils de Joram, Joas fils d'Ochosias, Amasias fils de Joas, & pere d'Osias, autrement nommé Asarias. La cause de cette omission est l'alliance illegitime de Joram avec cette Payenne Athalia, fille d'Achab, qu'il épousa

VII. Salomon autē genuit Roboam; Roboam autē genuit Abiam; Abias autem genuit Asa. VIII. Asa autē genuit Josaphat; Josaphat autē genuit Ioram; Joram S. autem genuit Oziam.

au grand mépris de la Loi de Dieu. L'Ecriture raconte avec horreur les cruautés inoüies d'Achab, Roi d'Israël, & de la Reine Jezabel sa femme, qui attirerent sur eux les maledictions du Ciel. Elie leur avoit prédit que Dieu vangeroit leurs crimes & sur eux, & sur leurs enfans jusqu'à la quatriéme generation. L'évenement justifia la prophetie. Leur posterité fut mal-heureuse, & la mémoire en est demeurée comme éteinte. C'est pour cela qu'on ne nomme point en cet endroit les Rois issus de ce funeste mariage jusqu'au quatriéme qui en est venu, afin que cette Genealogie devant être publiée par tout, on y voye par tout la punition de l'impie Achab, & de la cruelle Jezabel.

IX. Ozias autem genuit Joathan; Joathan autē genuit Achaz; Achaz autem genuit Ezechiam;
X. Ezechias autem genuit Manassen; Manasses autē genuit Amon; Amon autem genuit Josiam;
XI. Josias autem genuit Jechoniam & fratres ejus in

L'autre chose qu'on doit remarquer, est qu'ayant joint à ces six premiers Rois les sept autres qui ont tenu le sceptre aprés eux, Osias, Joathan, Achaz, Ezechias, Manassés, Amon, & Josias, il faut prendre garde que le nom de Joakim, & celui de Joachin ou Jechonias ne se confondent ensemble, & qu'on ne prenne le pere & le fils pour une même personne. Joakim dont l'Evangeliste ne parle point, doit être inseré ici entre Jo-

sias son pere, & Jechonias son fils, comme tenant la quatorziéme place dans le second ordre des ancêtres de JESUS. Ce fut de son tems que les Juifs vaincus par les Assiriens, commencerent à être emmenés captifs à Babylone; malheur, dont ils n'avoient été que menacés sous le regne de Josias. Ce méchant Prince aiant succedé à la couronne de Juda, eut plusieurs enfans presque tous Rois, mais presque tous aussi malheureux que lui: l'un desquels fut Joachin, ou Jechonias, qui mourut captif dans Babylone, comme son pere.

transmigratione Babylonis; 10.

Celui-ci, qui est le premier dans la troisiéme partie de la Genealogie du Sauveur, eut un fils nommé Salathiel, & un petit-fils nommé Zorobabel, tous differens de ce Salathiel & de ce Zorobabel, qui se trouvent dans la branche de Nathan. Il y a eu certainement plusieurs Salathiels; de même qu'outre ces deux Zorobabels, l'Histoire sainte parle d'un troisiéme, qui commandoit aux Juifs dans le tems de leur retour de Babylone à Jerusalem. Ce dernier doit avoir été cousin germain du petit-fils de Jechonias, puisque Phedaias son pere, & Salathiel fils de Jechonias, étoient

XII. Et post transmigrationem Babylonis. Jechonias genuit Salathiel; Salathiel autem genuit Zorobabel;

freres. L'un & l'autre donna à son fils le nom de Zorobabel, pour des raisons qu'on ne sçait point, & que l'Ecriture n'a pas remarquées.

Aprés Jechonias, Salathiel, & Zorobabel, viennent Abiud, Eliakim, Azor, Sadoc, Achim, Eliud jusques à Eleazar, qui de sa femme, veuve de Levi son proche parent, eut un fils nommé Mathan ou Mathat, grand-pére de Saint Joseph. Mathan eut deux fils, Heli & Jacob; & le premier étant mort sans enfans mâles, Jacob son frére épousa sa veuve, de laquelle nâquit Joseph. Ainsi Joseph s'apelle selon la loy fils d'Heli, premier mari de sa mere: mais son veritable pere est Jacob: de sorte que dans la derniére partie de cette longue Genealogie qu'on vient de faire, Jacob est le douziéme, Joseph le treiziéme, & Jesus le quatorziéme, comme ayant toûjours passé pour fils de Joseph, qui lui tenoit lieu de pére, en qualité d'époux de Marie.

XIII. Zorobabel autē genuit Abiud; Abiud autem genuit Eliacim; Eliacim autem genuit Azor;

XIV. Azor autem genuit Sadoch; Sadoch autem genuit Achim; Achim autem genuit Eliud;

XV. Eliud autē genuit Eleazar; Eleazar autem genuit Mathan; Mathan autem genuit Jacob.

XVI. Jacob autem genuit Joseph 11. virum Mariæ, de quâ natus est Jesus, qui vocatur Christus.

XVII. Omnes itaque generationes ab Abraham usque ad David, generationes quatuordecim: & à David usque ad trāsmigrationē Babylonis generationes quatuordecim; & à trāsmigratione Babylonis usque ad Christū, generationes quatuordecim. 12.

1. *Quia ad hos tantùm facta est repromissio. S. Hier. S. Ambr. hìc, & alii.* 2. *Per Mariam, quam ex lege accipere cogebatur (Iosephus) ut propinquam, S. Hier. hìc. Vel potiùs ipsa Iosephum, sortibus patrimonii ad id cogentibus. S. Epiphan. hær. 78. qua est Antidicomarianitarum, n. 7. Secundùm legem, N. 30. 8. ubi Vulg. Cuncta fœmina de eadem Tribu maritos accipiant. Hebr. & Septuag. Omnis filia cer-*

nens hæreditatem. 3 *Scito B. Lucam hanc generationem de S ptuag. Interpretum editione sumpsisse. Beda hic, & in prologo ad expositionem Actuum. Et re vera* 10. *Genes.* 25. *&* 1. *Paral.* 19. *Abest ab Hebr. Cainam iste.* 4. *Vt intelligas posterioris populi conversationem & vitam præluxisse ortui prioris. S. Chrys.* 3. *in Matth. ante med. Idem S. Ambr. & Theophyl. hic.* 5. *Illius extranea, hujus meretricis. S. Chrys. suprà.* 6. *Quia Ruth.* 1. *& Paral.* 2. *& Luc.* 3. *& hic. Ista progenies semper eodem modo ponitur. Ait Abulensis hic, Et ideò non videtur, subdit ille, quòd aliquid omissum fuerit. De istis autem annis vide Petavium in Ration. p* 2. *l.* 2. *c.* 6. 7. *Luc* 3. 31. *pro Salomone legitur Nathan, quòd alter secundùm legem. S. Hier. hic, & alii, post Euseb. l.* 1. *histor. c.* 7. *ex Africano.* 8. *Ioram generi se miscuerat impia Iezabel; ideò usque ad tertiam generationem ejus memoria tollitur. S. Hieron. hic.* 9. *Ioachin, filium, non patrem; quorum prior per k & m, sequens per ch & n scribitur; quod Scriptorum vitio, & longitudine temporum, apud Græcos Latinosque confusum est. S. Hier. hic Et revera Ierem.* 22. 24. *dicitur Iechonias filius Ioakim.* 10. *Contra hunc (Ioakimum) ascendit Nabuchodonosor Rex Babylonis, & vinctum catenis duxit in Babylonem.* 2. *Paral.* 36. 6. *& v.* 10. *de Ioachino, misit Nabuchodonosor Rex qui adduxerunt eum in Babylonem. Vide Rationarium Petavii, & alios Chronol.* 11. *Qui fuit Heli, Luc* 3. 23. *sed secundùm legem. S. Hier. suprà, & alii* 12. *V. sup. ante v.* 1.



CHAPITRE V.

Luc. c. 1. à v. 39. ad 57.

Luc. 1. XXXIX. Exurgens autem Maria in diebus illis, abiit in montana cum festinatione, in civitatem Juda. 1.

Marie va visiter sa cousine Elisabeth.

JOSEPH, cet homme si juste, si saint, ayant épousé Marie, & ne doutant point de sa pureté virginale, ne se mit peut-être pas en peine de l'accompagner dans le voyage, que la charité lui fit entreprendre, aussi-tôt qu'elle eut conçu le Verbe Eternel. La qualité de mere de Dieu, dont le Ciel venoit de l'honorer, ne l'empêcha pas de prendre la résolution d'aller promptement visiter sa cousine Elisabeth, dont l'Ange lui avoit parlé. La joye qu'elle ressentoit du bonheur de cette femme, choisie de Dieu pour être la mere du Précurseur de son Fils, l'obligation où elle croioit être de l'en feliciter au plûtôt, l'envie qu'elle avoit de la servir, la connoissance que Dieu lui donnoit des merveilles qu'il vouloit faire par elle dans cette visite, tout cela la fit résoudre à partir incessamment, sans diférer un seul jour.

Le chemin étoit long & difficile. Il falloit aller de Nazareth jusques

aux Montagnes de Judée, où habitoient beaucoup de familles de la Tribu de Juda. C'est sur ces Montagnes qu'étoit située la ville, où Zacharie & Elisabeth faisoient leur demeure ordinaire. Marie y alla en diligence, & n'aprehenda point les fatigues du voyage; parce que tout son plaisir étoit de suivre l'inspiration divine. Elle y arriva heureusement, & étant entrée dans la maison de Zacharie, elle salüa Elisabeth, qui se presenta la premiere. A peine avoit-elle ouvert la bouche pour la salüer, qu'il se fit plusieurs grands miracles.

XL. Et intravit in domum Zachariæ, & salutavit Elizabeth.

L'Enfant de six mois qu'Elisabeth portoit dans son sein, fut éclairé tout à-coup d'une lumiere celeste. Il vit dans l'obscurité de sa prison ceux qui lui faisoient la grace de le visiter; & ne pouvant encore parler, il honora comme il pût, Jesus & Marie, par un tressaillement prodigieux, qui fut la marque de sa joie & de son respect. Elisabeth s'en aperçut, & au même instant son ame fut remplie du saint Esprit. Elle connut le mistére incomprehensible de l'Incarnation du Verbe; & comblée de joie, elle dit tout haut à Marie.

XLI. Et factum est, ut audivit salutationē Mariæ Elizabeth, exultavit infans in utero ejus; & repleta est Spiritu Sancto Elizabeth.

Vous êtes benite entre toutes les

XLII. Et exclamavit voce magna, & dixit: Benedicta tu inter mu-

femmes qui sont au monde, & le fruit de vôtre ventre est beni. Mais d'où me vient aujourd'hui un si grand bonheur ? Quoi, la mere de mon Seigneur & de mon Dieu daigne me rendre visite ? C'est une faveur que je ne puis assés reconnoître, & qui me remplit d'étonnement & de confusion. L'enfant que je porte dans mes entrailles, a déja senti vôtre presence. Dés que vôtre voix m'a frappé l'oreille, il l'a entenduë, & il en a tressailli de joye. Pour moy je ne vous puis dire autre chose, sinon que vous êtes bien-heureuse, parce que vous avés crû simplement, & sans aucun doute ce que l'Ange vous a dit de la part de Dieu. Ce Dieu tout-puissant, qui a commencé à exécuter en vous des choses grandes & merveilleuses, les achevera, selon que vous l'avés esperé. Il vous l'a promis, & il tiendra sa parole.

lieres, & benedictus fructus ventris tui.
XLIII. Et unde hoc mihi, ut veniat mater Domini mei ad me ?

XLIV Ecce enim ut facta est vox salutationis tuæ in auribus meis, exultavit in gaudio infãs in utero meo.
XLV. Et beata quæ credidisti, quoniam perficientur ea quæ dicta sunt tibi à Domino.

La réponse de la sainte Vierge fut humble & modeste. Pour cacher ce qui pouvoit tourner à sa loüange, elle renvoye au Seigneur la gloire de tout, elle ne parle que des obligations infinies qu'elle lui avoit.

Mon ame, dit-elle, glorifie le Seigneur, qui a operé ces merveilles.

XLVI. Et ait Maria: Magnificat anima mea Dominum.

Qu'à lui ſeul en ſoit la gloire! Je n'y puis penſer que je n'aye le cœur plein de joye, en celui que j'honore comme mon Sauveur, & que j'aime comme mon fils.

XLVII. Et exultavit ſpiritus meus in Deo ſalutari meo.

Il a regardé ma baſſeſſe, & d'une vile ſervante il en a daigné faire ſa mere. Je ſçai que cela donnera ſujet à tous les peuples d'admirer & d'exalter mon bon-heur dans les ſiecles à venir. Ils confeſſeront que le Tout-puiſſant a fait en moi de grandes choſes : auſſi n'a-t'il rien fait de pareil juſqu'ici ; & ſa main n'eſt pas moins puiſſante que ſon nom eſt ſaint.

XLVIII. Quia reſpexit humilitatem ancillæ ſuæ : ecce enim ex hoc beatam me dicẽt omnes generationes.

XLIX. Quia fecit mihi magna qui potens eſt, & ſanctum nomen ejus.

Nos péres ont éprouvé en mille rencontres l'excés de ſa miſericorde. Pour déſédre ceux qui le craignoient, il a déployé toute la force de ſon bras; il a combatu pour eux ; il a renverſé les deſſeins de leurs ennemis ; il a détrôné ces ſuperbes Rois qui les menaçoient d'une ruine entiere, & aprés avoir dompté l'orgueil des Tirans, il a relevé les humbles, il a raſſaſié les pauvres, pendant que les riches, privés de leurs biens, languiſſoient & mouroient de faim.

L. Fecit potentiam in brachio ſuo: diſperſit ſuperbos mente cordis ſui.

LI. Depoſuit potẽtes de ſede, & exaltavit humiles.

LII. Eſurientes implevit bonis: & divites dimiſit inanes

Mais ſi les vrais Iſraëlites, ſi ſes fidéles ſerviteurs ont reçu de lui des

LIII. Suſcepit Iſraël puerum ſuum, recorda-

> tus misericordiæ suæ.

graces extraordinaires, c'est particulierement aujourd'hui qu'il montre combien il les aime: car il vient pour les sauver; il veut vivre parmi eux, & mourir pour eux; parce qu'il ne peut

> LV. Sicut locutus est ad Patres nostros; Abraham & semini ejus in sæcula.

oublier la promesse qu'il a fait à Abraham, & à ceux de sa race, de répandre sur eux ses misericordes, & de les rendre bienheureux dans tous les siecles des siecles.

1. *Sunt ibi, ait S. Bonaventura in medit. de vita Christi, c. 5. Ioseph & Zacharias, & suprà. Ivit ergo unà cum Ioseph sponso suo, &c. Idem Salmeron, tom. 3. tract. 10. post pr. Viguerius in Institut. Theolog. §. 9. circa medium. Suarez tom. 2. in 3. p. q. 35. d. 13. in pr. ante 1. 5. Sed alii negant.* 2. *Significat hîc abjectionem; qua humiliter cognoscat se. ex Sancto Bern. serm. 45. in Cant. Nullius mihi meriti conscia sum ad tantam dignitatem, nisi quòd respexit Deus humilitatem ancillæ suæ.* 3. *Gr. Occurrens excepit. Syr. adjuvit.*

CHAPITRE VI.

De la naissance de Saint Iean Baptiste.

> Luc. c. 1. à v. 57. ad 80.

> LVI. Mansit autem Maria cum illâ quasi mensibus tribus, & reversa est in domum suam.

LA sainte Vierge demeura prés de trois mois avec sa cousine, & aprés avoir sanctifié toute la maison de Zacharie, elle partit pour s'en retourner chés elle, dans le tems qu'E-

lisabeth étoit prête de faire ses couches. Cette sainte femme mit heureusement au monde le Precurseur du Messie, le plus grand de tous les Prophetes, qui avoit eu l'usage libre de la raison, avant même que de voir le jour.

LVII. Elisabeth autem impletũ est tempus pariendi, & peperit filium.

Tous les voisins, & tous les parens le sçurent bien-tôt. Ils vinrent de tous côtés se réjoüir avec Elisabeth de la grace si particuliere que le Seigneur lui avoit faite. Et huit jours aprés, dans l'assemblée qui se fit pour la Circoncision de l'enfant, ils demandoient à la mere quel nom on lui donneroit, ne doutant pas neanmoins qu'on ne lui dût donner celui de son pere, & déja ils le nommoient Zacharie.

LVIII. Et audierũt vicini & cognati ejus, quia magnificavit Dñs misericordiã suam, & congratulabantur ei.

LIX Et factum est, in die octavo, venerunt circumcidere puerum, & vocabant eum nomine patris sui, Zachariam.

La mere s'y oposa, non par un caprice de femme, mais parce qu'elle étoit seure que Dieu ne le vouloit pas. L'Esprit saint qui dans les afaires, dont il veut bien prendre la conduite, instruit les siens de toutes choses, & leur en marque jusques aux moindres circonstances, avoit fait connoître à Elisabeth tout ce que l'Ange avoit revelé à Zacharie, touchant les vertus, les emplois, & le nom même de son fils. Ce fut donc

LX. Et respondẽs mater ejus, dixit: Nequaquam, sed vocabitur Joannes.

pour obéïr à l'inspiratiõ divine qu'elle voulut qu'on ne lui donnât point d'autre nom que celui que le Ciel avoit choisi. Non, dit-elle, il ne sera point nommé Zacharie, mais Jean.

LXI. Et dixerũt ad illam, quia nemo est in cognatione tua, qui vocetur hoc nomine.

Cette parole surprit tout le monde. Comme ils ignoroient les desseins de Dieu sur cet enfant, ils étoient dans l'erreur de ceux qui condamnent tout ce qui leur semble nouveau. En éfet la seule raison qu'ils avoient de ne le pas nommer Jean, c'est qu'en toute la famille il ne se trouvoit personne qui portât ce nom. Prévenus donc de cette pensée, & croiant d'ailleurs que jamais le pere ne cõsentiroit que l'on donnât à son fils un autre nom que le sien, ils lui demanderent par signes comment il vouloit qu'on le nommât.

LXII. Innuebãt autẽ patri ejus, quem vellet vocari eum.

LXIII. Et postulans pugillarem, scripsit dicens : Ioannes est nomen ejus, & mirati sunt universi.

Zacharie qui avoit reçu le premier les ordres du Ciel là-dessus, n'avoit garde de démentir Elizabeth. Comme il étoit muet, & qu'il falloit que la main fît l'ofice de la langue, il demanda des tablettes, & y écrivit ces mots, qu'il ne pouvoit prononcer : Jean est son nom. Cette réponse qu'on n'attendoit point, n'étonna pas peu ceux qui étoient là : mais on fut bien

plus étonné du miracle qui se fit au même moment.

La bouche de Zacharie qui durant neuf mois avoit demeuré fermée, s'ouvrit tout d'un coup, & sa langue se délia. Il commença à parler, & ses premieres paroles furent des actions de graces au Seigneur, qui par la maniere douce & aimable, dont il l'avoit puni de son incredulité, l'avoit disposé à joüir d'un bien, qui lui paroissoit impossible, & qu'il n'osoit esperer.

LXIV. Apertum est autem illico os ejus, & lingua ejus, & loquebatur benedicens Deum.

L'effet principal de cette merveille dans l'esprit de beaucoup de gens qui la virent, fut une crainte respectueuse de la Majesté de Dieu, qui fait des miracles quand il lui plaît, pour manifester aux hommes sa toute-puissance. Le bruit s'en répandit aussi-tôt dans toute la haute Judée, & remplit d'étonnement ceux qui en entendirent parler. Comme on n'avoit rien vû de pareil jusques alors, on n'en parloit qu'avec admiration. Que pensez vous, disoit-on, de cet enfant? Il n'a point encore paru de Prophete, dont la naissance ait été acompagnée de tant de prodiges. Et si l'on juge de sa future grandeur par de si merveilleux commencemens, quel doit-on croire

LXV. Et factus est timor super omnes vicinos eorum: & super omnia montana Judææ divulgabantur omnia verba hæc.

LXVI. Et posuerũt omnes qui audierunt, in corde suo, dicẽtes: Quis putas, puer iste erit? Etenim manus Domini erat cum illo.

qu'il ſera un jour ? Déja la main du Tout-puiſſant opere en lui des choſes ſi rares, qu'on a ſujet d'attendre de lui, tout ce qu'on peut eſperer d'un homme extraordinaire. C'étoient-là les ſentimens & les diſcours des perſonnes mêmes, qui s'intereſſoient le moins aux faveurs inſignes que la divine Bonté faiſoit à l'enfant, & à toute la famille de Zacharie.

LXVII. Et Zacharias pater ejus, repletus eſt Spiritu Sancto; & Prophetavit dicens:

Cet heureux pere d'un fils ſi cheri de Dieu, de muet qu'il étoit, devenu Prophete, & rempli du ſaint Eſprit ſe ſent tout-à-coup éclairé d'une nouvelle lumiere, & embraſé d'un nouveau feu qu'il ne peut cacher. L'Eſprit qui l'anime, le preſſe de faire part à tout le monde de la joie que lui cauſe un bien qui doit être commun à toutes les nations de la terre.

LXVIII. Benedictus Dominus Deus Iſraël, quia viſitavit & fecit redemptionem plebis ſuæ.

Que maintenant, s'écrie-t'il, le Seigneur, le Dieu d'Iſraël ſoit beni pour les graces ſignalées qu'il lui a plû faire à ſon peuple en venant à nous, & nous rachetant d'une maniere que nous n'aurions jamais osé eſperer ! La Maiſon royale de David étoit déchûë de ſa grandeur & de ſa puiſſance. Il la releve, il la fait renaître & refleurir, en lui envoiant un Sauveur, qui au lieu d'une puiſ-

LXIX. Et erexit cornu [2]. ſalutis, in domo David pueri ſui.

sance temporelle qu'elle a perduë, lui en doit donner une spirituelle qu'elle ne perdra jamais. C'est ce qu'il avoit prédit par la bouche de ses plus anciens & plus saints Prophetes, qui n'ont été en cela que les organes de son divin Esprit.

LXX. Sicut locutus est per os Sanctorum, 3. qui à sæculo sũt 4. Prophetarum ejus.

Quelque redoutables que soient les ennemis de nôtre salut, il nous sauve de leurs mains, il nous affranchit de leur tirannie, & il nous met en état de ne les point craindre. Il veut enfin exercer sa misericorde sur nos peres, qui en attendent depuis long-tems les éfets, & montrer par-là qu'il est fidéle dans ses promesses. Car il ne sauroit oublier l'alliance qu'il a contractée avec Abraham nôtre pere, & qu'il a même jurée; quoique sa simple parole vaille un serment. Il se ressouvient toûjours de l'hõneur qu'il lui a fait de traiter familierement avec lui, & désormais il veut faire succeder la liberté à la servitude, l'esprit d'amour à l'esprit de crainte.

LXXI. Salutem ex inimicis nostris, & de manu omnium qui oderunt nos.

LXXII. Ad faciendam misericordiam cũ patribus nostris, & memorari testamenti sui sancti,

LXXIII. Jusjurandum quod juravit ad Abraham patrem nostrum, daturum se nobis.

LXXIV. Ut sine timore de manu inimicorum liberati, serviamus illi.

La puissance de nos ennemis vaincus ne servira, si nous voulons, qu'à faire voir ce que peut celui qui nous a tirés de leurs mains. Que s'il desire nous assujettir à ses loix, ce n'est que pour nous attacher plus étroitement à

cles à venir un témoignage certain de la pureté virginale de sa mere. Voici comme la chose se passa.

1. *Per prophetiam. S. Ambr. hic, & alii.* 2. *Potentiam significat, vel regnum. Theophyl. hic & alii.* 3. *Sic de Prophetis 2. Petr. I. 21. Spiritu sancto inspirati, locuti sunt sancti Dei homines.* 4. *Ab antiquo, ut, Isti sunt potentes à saeculo. Gen. 6. 4.* 5. *Vide infra, c. 16. ad Ioan 11. & p. 2. c. 28. ad Matth. 11. 9.* 6. *Ex Zachar. 3. 8. & 6. 12. ubi pro Oriens, Hebr. habet germen.*

CHAPITRE VII.

Du doute de Saint Joseph.

Matth. 1. à v. 18. ad finem.

Matth. I. XVIII. Christi autē generatio 1. sic erat. Cum esset desponsata 2. Mater ejus Maria Joseph, antequam convenirent, 3. inventa est in utero habēs de Spiritu Sancto 4.

JOSEPH, ce digne Epoux de Marie, vivoit avec elle, plûtôt en Ange qu'en homme. Jamais on ne sçut chés lui ce que c'est que plaisir sensuel. La virginité y regnoit : on n'y soufroit rien qui pût blesser la pudeur. Ce fut donc pour lui un assés juste sujet d'étonnement que la grossesse de son Epouse, lorsqu'il s'en aperçut, sans en pouvoir deviner la cause. Car bien que l'enfant qu'elle portoit dans son sein, eût été conçu par la vertu seule du Saint Esprit, c'étoit un miracle inouï, qu'il avoit peine à comprendre ; soit que

Dieu ne lui eût pas encore revelé ce grand mistere, & qu'il n'eût point sçû ce qu'Elisabeth en avoit dit; soit qu'il crût que le Messie ne devoit pas naître d'une femme; soit que son inquietude procedât d'une crainte religieuse, de retenir pour son Epouse, celle que le Saint Esprit avoit choisie pour la sienne; soit enfin que n'osant la soupçonner d'aucune infidelité, & ne pouvant d'ailleurs concevoir comment il étoit possible que demeurant vierge elle fût mere, il eût l'esprit en balance, & ne sçût à quoi se résoudre.

D'un côté il aprehendoit de demeurer avec elle, & de l'autre il ne croyoit pas pouvoir en conscience la quitter ouvertement. Il voyoit bien qu'en faisant divorce avec elle, il la décrieroit dans l'esprit des Juifs, qui selon leur Loi ne manqueroient pas de la condamner à mort. Dans l'extrême peine où il se trouvoit, il fut sur le point de prendre un étrange parti. Peu s'en fallut qu'il ne la quittât, & il y étoit comme résolu.

xix. Ioseph autem vir ejus, cum esset justus, & nollet eam traducere, s. voluit occultè dimittere eam. 6.

C'est une chose étonnante que Dieu, qui voyoit le plus fidele de ses serviteurs, & celui qui devoit servir de pere à son Fils, qui le voyoit, dis-je,

en un si fâcheux embarras, ne voulut pas l'en tirer. Il le consola pourtant, & lui donna enfin l'éclaircissement de son doute. Il lui envoïa un Ange qui le trouva seul & acablé de sommeil, dans le fort de son affliction.

xx. Hæc autem eo cogitante, ecce Angelus Domini apparuit in somnis ei, dicens: Joseph, fili David, noli timere 7 accipere Mariam conjugem tuām: quod enim in eâ natū est, 8 de Spiritu Sancto est 9.

Joseph, lui dit l'Ange, souvenés-vous que vous êtes de la Maison de David, d'où le Messie doit venir. Ne craignés point de prendre Marie pour vôtre Epouse, & gardés-vous bien de vous separer d'avec elle. Cet Enfant dont elle est grosse, elle l'a conçu miraculeusement, & tout d'un coup, par la vertu du Saint Esprit, l'Amour substantiel du Pére & du Fils, qui n'est plus comme autrefois, un Dieu jaloux, un Dieu menaçant & armé de foudres; mais un Dieu plein de douceur, un Dieu qui porte par tout la grace & la sainteté. Vous donnerés à l'Enfant le nom de Jesus pour faire connoître au monde qu'il est le Messie; que c'est lui qui doit racheter & sauver son peuple, & s'offrir en sacrifice pour l'expiation de tous les pechés du monde.

xxi. Pariet autem filium, & vocabis nomen ejus, Jesum: ipse enim salvū faciet populum suum à peccatis eorum.

Ainsi s'accomplit cette Prophetie ancienne, qui promettoit à une Vierge, que sans rien perdre de sa pureté,

xxii. Hoc autem totū factum est, ut adimpleretur, quod di-

elle concevroit & enfanteroit un Fils, qui seroit nommé Emmanuël, c'est-à-dire, Dieu avec nous, parce qu'oubliant sa grandeur & sa majesté, il devoit faire ses delices de converser familierement avec les enfans des hommes. Joseph qui voïoit l'accomplissement de la prophetie dans le mistere qu'on venoit de lui expliquer, revint aussi-tôt de l'agitation où il étoit, & ne pensa plus qu'à faire ce qui lui avoit été ordonné de la part de Dieu.

ctum est à Domino per Prophetam dicentem:

XXIII. Ecce Virgo in utero habebit, & pariet filiũ, & vocabunt IO. nomen ejus Emmanuël: quod est interpretatum, nobiscum Deus.

Il ne fut pas plûtôt éveillé, qu'il découvrit à Marie la peine qu'il avoit eue, la maniere dont le Ciel l'avoit consolé, & la résolution qu'il avoit pris de ne la point abandonner, trop heureux de pouvoir vivre avec elle. Ils vécurent donc ensemble depuis ce tems là, dans une profonde paix. Mais la chasteté conjugale leur semblant trop peu de chose, ils s'interdirent pour toûjours ce qu'elle permet aux personnes mariées, & garderent d'un consentement mutuel une continence parfaite.

XXIV. Exurgens autem Joseph à somno, fecit sicut præcepit ei Angel⁹ Domini, & accepit conjugem suam.

XXV. Et non cognoscebat eam, donec II. peperit filium suum primogenitum; & vocavit nomen ejus Jesum.

Cependant Marie demeurant vierge, ne laissa pas de mettre au monde ce Fils, qui étoit non seulement son premier-né, mais son unique, &

en un si fâcheux embarras, ne voulut pas l'en tirer. Il le consola pourtant, & lui donna enfin l'éclaircissement de son doute. Il lui envoïa un Ange qui le trouva seul & acablé de sommeil, dans le fort de son affliction.

xx. Hæc autem eo cogitante, ecce Angelus Domini apparuit in somnis ei, dicens: Joseph, fili David, noli timere accipere Mariam conjugem tuâm: quod enim in eâ natû est, de Spiritu Sancto est.

Joseph, lui dit l'Ange, souvenés-vous que vous êtes de la Maison de David, d'où le Messie doit venir. Ne craignés point de prendre Marie pour vôtre Epouse, & gardés-vous bien de vous separer d'avec elle. Cet Enfant dont elle est grosse, elle l'a conçu miraculeusement, & tout d'un coup, par la vertu du Saint Esprit, l'Amour substantiel du Pére & du Fils, qui n'est plus comme autrefois, un Dieu jaloux, un Dieu menaçant & armé de foudres; mais un Dieu plein de douceur, un Dieu qui porte par tout la grace & la sainteté. Vous donnerés à l'Enfant le nom de Jesus pour faire connoître au monde qu'il est le Messie; que c'est lui qui doit racheter & sauver son peuple, & s'offrir en sacrifice pour l'expiation de tous les pechés du monde.

xxi. Pariet autem filium, & vocabis nomen ejus, Jesum: ipse enim salvû faciet populum suum à peccatis eorum.

Ainsi s'accomplit cette Prophetie ancienne, qui prometroit à une Vierge, que sans rien perdre de sa pureté,

xxii Hoc autem totû factum est, ut adimpleretur, quod di-

elle concevroit & enfanteroit un Fils, qui seroit nommé Emmanuël, c'est-à-dire, Dieu avec nous, parce qu'oubliant sa grandeur & sa majesté, il devoit faire ses delices de converser familierement avec les enfans des hommes. Joseph qui voïoit l'accomplissement de la prophetie dans le mistere qu'on venoit de lui expliquer, revint aussi-tôt de l'agitation où il étoit, & ne pensa plus qu'à faire ce qui lui avoit été ordonné de la part de Dieu.

ctum est à Domino per Prophetam dicentem :

XXIII. Ecce Virgo in utero habebit, & pariet filiũ, & vocabunt 10. nomen ejus Emmanuël: quod est interpretatum, nobiscum Deus.

Il ne fut pas plûtôt éveillé, qu'il découvrit à Marie la peine qu'il avoit eue, la maniere dont le Ciel l'avoit consolé, & la résolution qu'il avoit pris de ne la point abandonner, trop heureux de pouvoir vivre avec elle. Ils vécurent donc ensemble depuis ce tems là, dans une profonde paix. Mais la chasteté conjugale leur semblant trop peu de chose, ils s'interdirent pour toûjours ce qu'elle permet aux personnes mariées, & garderent d'un consentement mutuel une continence parfaite.

XXIV. Exurgens autem Joseph à somno, fecit sicut præcepit ei Angel9 Domini, & accepit conjugem suam.

XXV. Et non cognoscebat eam, donec 11. peperit filium suum primogenitum; & vocavit nomen ejus Jesum.

Cependant Marie demeurant vierge, ne laissa pas de mettre au monde ce Fils, qui étoit non seulement son premier-né, mais son unique, &

convaincre de la vérité de ma parole.

L'Ange de Dieu ne fait pas difficulté de leur dire qu'ils reconnoîtront leur Sauveur à des marques si honteuses, & le Sauveur même veut bien qu'on l'y reconnoisse ; parce qu'il vient faire triompher l'humilité de l'orgueil, & la pauvreté de l'amour desordonné des richesses. Mais afin qu'ils sachent que l'état si pauvre & si humble, où il paroît, & qu'il a choisi, mérite un honneur, qui surpasse infiniment tout hõneur mondain, à peine l'Ange a-t'il cessé de parler, qu'ils entendent les voix d'une troupe d'Esprits celestes, rangés en bel ordre, comme une milice prête à combattre, & chantans les loüanges de leur Seigneur & de leur Dieu.

XIII. Et subitò facta est cum Angelo multitudo militiæ cœlestis, laudãtium Deum, & dicentium :

XIV Gloria in altissimis Deo, & in terrâ pax hominibus bonæ voluntatis 5.

C'est maintenant, disent-ils, que Dieu est glorifié plus que jamais dans le Ciel, c'est maintenant qu'il donne la paix au monde, & qu'il répand liberalement ses benedictions sur la terre: c'est maintenant qu'il témoigne aux hommes l'amour excessif qu'il leur porte, sans qu'ils aïent rien fait pour le mériter: mais ceux qu'il aime davantage, & qui auront plus de part à ses bienfaits, sont ceux qui pleins de bonne volonté, ne cherchẽt

que les occasions d'avancer sa gloire, en reconnoissance de l'amour qu'il a eu pour eux, avant même qu'ils fussent au monde.

Aprés qu'ils eurent chanté ce divin Cantique, ils disparurent, & s'en retournerent dans le Ciel. Alors les Bergers dirent entre eux: Allons jusques à Bethléem, & voyons cette merveille que Dieu a faite, & qu'il a daigné nous manifester. Ils y coururent incontinent, & ayant trouvé dans l'étable Marie & Joseph, ils eurent aussi la consolation d'y voir l'Enfant pour lequel ils étoient venus: ils le virent couché dans la crêche, & furent ainsi convaincus par leurs propres yeux de la verité des choses qu'on leur avoit dites touchant cet Enfant. Ils se crûrent même obligés de les publier, & d'en faire part à ceux de leur connoissance, dans le voisinage. La maniere simple & naïve, dont ils racontoient ce qui leur étoit arrivé; faisoit qu'ils trouvoient créance dans les esprits, & on en étoit dans l'admiration.

Marie en voulut savoir jusques aux moindres circonstances: elle s'informa de tout, & ce qu'elle avoit enten-

XV. Et factum est, ut discessit ab eis Angelus in cœlum, Pastores loquebantur ad invicē: Trāseamus usque Bethleem, & videamus hoc verbum quod factū est, quod Dominus ostendit nobis.

XVI. Et venerunt festinantes & invenerunt Mariam & Joseph, & infantē positum in præsepio.

XVII. Videntes autē, cognoverunt de verbo quod dictū erat illis de puero hoc.

XVIII. Et omnes qui audierunt, mirati sūt & de his quæ dicta erāt à Pastoribus ad ipsos.

XIX. Maria autem cōservabat omnia verba hæc, conferens in corde suo.

du, demeuroit gravé dans sa memoire & dans son cœur.

> xx. Et reversi sunt Pastores, glorificantes & laudantes Deũ in omnibus quæ audierant & viderant, sicut dictum est ad illos.

Enfin les Bergers, qui étoient venus avec devotion, s'en retournerent avec joye, ne cessant de glorifier le Seigneur, pour toutes les choses qu'ils avoient vûës, ou entenduës, & que l'Ange leur avoit dites.

1. Sueton. in Augusto c. 28. Dio. l. 56. 2. Ioseph l. 17. Antiquit. c. u't. & l. 18. c. 1. 3. Cypr. de virtut. Cardinal. Christi, ubi de nativitate, Reclinatorium in stabu o, supple, diversorii, ut patet ex seqq. Idem alii, & quidem in ipso oppido, ex Origen. 1. contra Celsum, ubi notat id esse conformius Michaæ vaticinio, quod habetur infrà. c. 10. ad Matth. 2. 6. 4. Gr. Excubantes in agris & sub dio. 5. Gr. vocabulum. Eph. 1. 5. Vulgata interpretatur, propositum voluntatis Dei, & v. 9. beneplacitum ejus.

CHAPITRE IX.

> *Luc. c. 2. v. 21. Matth. c. 2. à v. 1. ad 13.*

De la Circoncision de l'Enfant JESUS, *& de l'Adoration des Mages.*

> *Luc. 2.*
>
> xx1. Postquam cõsummati sunt dies octo, ut circumcideretur puer, vocatum est nomen ejus, Jesus, quod vocatũ est ab Angelo, priusquam in utero conciperetur.

LE huitiéme jour étant venu, qui étoit le jour destiné pour la Circoncision, l'Enfant quoiqu'infiniment saint, reçut la marque de pécheur. Il fut circoncis selon la coûtume, & au même tems il prit le nom qui lui convenoit le mieux, le

nom de Jesus, ce nom si auguste, que Dieu par le ministere de l'Ange, lui avoit donné, avant même qu'il fût conçu dans le ventre de sa mere.

Cependant le bruit de sa naissance ne s'étoit encore répandu que parmi le simple peuple, & aux environs de Bethléem. On n'en parloit point à la Cour d'Herode; & on fut surpris à Jerusalem de voir des personnes considerables par leur dignité & par leur merite, qui venoient de loin, pour adorer un Roi des Juifs, que les Juifs mêmes ne connoissoient pas. C'étoient des Princes, dont les Etats étoient situés vers l'Orient à l'égard de la Judée, en un pays tenu autrefois par les Perses, & puis par les Seleucides, Princes Macedoniens, mais soûmis alors à la domination des Parthes, sous la puissance, ou sous la protection desquels ces Seigneurs possedoient en paix leurs Principautés.

Matth. 2. 1. Cum ergo natus esset Jesus in Bethleem Juda, in diebus Herodis Regis ecce Magi, ab Oriente venerũt Jerosolymam.

Le nom de Mages que le vulgaire leur donnoit en ce tems-là, ne doit pas nous faire croire que ce fussent des Enchanteurs : il nous montre seulement que c'étoient des Sages, qui parmi ces peuples faisoient l'offi-

du, demeuroit gravé dans sa memoire & dans son cœur.

xx. Et reversi sunt Pastores, glorificantes & laudantes Deũ in omnibusquæ audierant & viderant, sicut dictum est ad illos.

Enfin les Bergers, qui étoient venus avec devotion, s'en retournerent avec joye, ne cessant de glorifier le Seigneur, pour toutes les choses qu'ils avoient vûës, ou entenduës, & que l'Ange leur avoit dites.

1. Sueton. in Augusto c. 28. Dio. l. 56. 2. Joseph l. 17. Antiquit. c. ult. & l. 18. c. 1. 3. Cypr. de virtut. Cardinal. Christi, ubi de nativitate, Reclinatorium in stabulo, supple, diversorii, ut patet ex seqq. Idem alii, & quidem in ipso oppido, ex Origen. 1. contra Celsum, ubi notat id esse conformius Michææ vaticinio, quod habetur infrà. c. 10. ad Matth. 2. 6. 4. Gr. Excubantes in agris & sub dio. 5. Gr. vocabulum. Eph. 1. 5. Vulgata interpretatur propositum voluntatis Dei, & v. 9. beneplacitum ejus.

CHAPITRE IX.

Luc. c. 2. v. 21. Matth. c. 2. à v. 1. ad 13.

De la Circoncision de l'Enfant JESUS, *& de l'Adoration des Mages.*

Luc. 2.

xxi. Postquam cōsummati sunt dies octo, ut circumcideretur puer, vocatum est nomen ejus, Jesus, quod vocatũ est ab Angelo, priusquam in utero conciperetur.

LE huitiéme jour étant venu, qui étoit le jour destiné pour la Circoncision, l'Enfant quoiqu'infiniment saint, reçut la marque de pécheur. Il fut circoncis selon la coûtume, & au même tems il prit le nom qui lui convenoit le mieux, le

vûë ; comme autrefois il avoit donné aux Israëlites pour les conduire dans le Desert, une nuée lumineuse, & une colonne de feu. Ils la suivoient, & si quelquefois elle se cachoit, ils ne manquoient pas de la revoir, lors qu'ils en avoient besoin.

Avec ce secours du Ciel, ils arriverent heureusement à Jérusalem, & d'abord ils demanderent : Où est le Roi des Juifs, qui est nouvellement né ? Car nous avons vû son étoile du côté de l'Orient, & nous sommes venus l'adorer. Cela étonna Herode, & fit grand bruit dans Jerusalem. Le peuple étoit trop curieux de nouvellés, pour ne point parler de celle-ci, & Herode trop ombrageux pour n'en être pas troublé. Ce Prince, qui jaloux de sa dignité, craignoit qu'on ne lui allât ravir sa couronne, mande sur l'heure les Princes des Prêtres, & les Scribes, c'est-à-dire, ceux qui devoient expliquer au peuple les Ecritures, & prendre garde qu'on n'y mêlât rien qui en pût corrompre le sens.

II. Dicentes: Vbi est qui natus est Rex Judæorum ? Vidimus enim stellam ejus in Oriente, & venimus adorare eum.

III. Audiens autem Herodes Rex, turbatus est & omnis Jerosolyma cum illo.

IV Et congregãs omnes Principes Sacerdotum & Scribas populi, sciscitabatur ab eis ubi Christus nasceretur.

Il avoit assés d'esprit pour voir qu'un Roi que des étrangers venoient de si loin chercher dans le sein de la Judée, étoit un Roi extraordinaire,

& fort different des autres. C'est peut-être pour ce sujet que dans l'assemblée des Docteurs, il ne parla point de lui comme d'un Roi, mais demanda seulement où devoit naître le Messie. Ils répondirent tous d'une voix qu'il naîtroit dans Bethléem, petite ville de la Tribu de Juda, & que Dieu même l'avoit prédit par son Prophete, lorsque se plaignant du peu d'état qu'on faisoit de cette Bourgade parmi les villes où les Chefs des principales familles s'étoient établis, il avoit expressément déclaré qu'elle auroit la preference sur toutes les autres; que ce seroit elle qui donneroit un Prince & un Gouverneur general à tout le peuple d'Israël.

v. At illi dixerunt ei: in Bethleem Judæ. Sic enim scriptum est per Prophetam:

vi. Et tu Bethleem, terra Juda nequaquam minima es in principibus Juda 4. ex te enim exiet Dux, qui regat populum meum Israël.

Herode se contenta de cette réponse, & ayant congedié l'assemblée, fit venir les Mages pour conferer en particulier avec eux. Il ne voulut pas leur parler en presence des Docteurs, qui étoient des gens éclairés & capables de découvrir ce qu'il tâchoit de dissimuler. Il craignoit que l'inquietude qu'il feroit paroître dans ses demandes & dans tout son entretien, ne leur donnât quelque soupçon du dessein qu'il formoit déja de se dé-

vii. Tunc Herodes clam vocatis Magis diligenter didicit ab eis tempus stellæ quæ apparait eis.

faire de l'Enfant, & de l'immoler à son ambition.

Cet esprit fourbe & artificieux prend donc les Mages à part ; leur fait cent questions captieuses, les prie sur tout de lui dire en quel tems l'étoile avoit commencé à paroître ; & reconnoissant en eux beaucoup de pieté & peu de défiance, il fait semblant d'aprouver leur devotion ; il les anime à poursuivre leur voyage. Allés, leur dit-il, allés à Bethléem ; informés-vous de tout ce qui regarde cet Enfant, & revenés au plûtôt pour m'en dire des nouvelles ; parce que je veux l'aller adorer, aussi-bien que vous.

VIII. Et mittens illos in Bethleē, dixit : Ite, & interrogate diligenter de puero ; & cum inveneritis, renuntiate mihi, ut & ego veniens adorem eum.

C'est ainsi qu'il essayoit de les engager malicieusement dans le piege : mais Dieu qui ne peut être trompé, & qui a des vûës bien differentes de celles des hommes, prenoit soin de les conduire seurement où étoit le terme de leurs esperances & de leurs desirs. Dés qu'ils eurent pris congé d'Herode, & qu'ils se furent remis en chemin, il leur rendit leur premier guide ; l'étoile qui s'étoit comme éclipsée, leur apparut de nouveau, & les mena droit à Bethléem.

IX. Qui cum audissent Regem, abierunt. Et ecce stella quā viderant in Oriente, antecedebat eos usquedum veniens, staret supra ubi erat puer.

Il ne se peut dire quelle fut leur

X. Videntes au-

tem stellam gavisi sunt gaudio magno valdè.
xi. Et intrantes domum, s. invenerunt puerũ cum Mariâ matre ejus, & procidentes adoraverunt eum, & apertis thesauris suis, obtulerunt ei munera, aurum, thus, & myrrham.

joïe, lorsqu'ils revirent cet astre, sur tout, lorsqu'il s'arrêta sur la maison où étoit le nouveau Roi. Ils y entrerent, & y trouverent celui qu'ils cherchoient. Il étoit entre les bras de sa Mere, & n'avoit rien au dehors qui le distinguât des autres enfans. Cet exterieur méprisable n'empêcha pas qu'ils ne se prosternassent devant lui, qu'ils ne l'adorassent, qu'ouvrant leurs tresors ils ne lui offrissent pour present ce qu'il y avoit de plus precieux en leurs pais, de l'or, de l'encens & de la mirrhe.

Nous ne savons point quels furent les dons que leur fit de son côté celui qui ne se laisse jamais vaincre en amour, ni en liberalité. Ce que nous sçavons, c'est qu'il prévint & renversa les cruels desseins d'Herode. Cet ennemi de Dieu & des hommes pensoit avoir persuadé aux Mages de revenir à Jerusalem, & n'attendoit que leur retour pour les faire massacrer, s'ils lui raportoient quelque chose de contraire à sa passion. Mais le divin Enfant commanda à un de ses Anges de les avertir pendant leur sommeil, qu'ils se donnassent bien de garde de retourner vers le Tiran ; & il leur fit même connoître avec cer-

xii. Et responso accepto ne redirẽt ad Herodem, per aliam viam reversi sũt in regionem suàm.

titude que cet avertissement venoit de sa part. Aussi furent-ils tres-prompts à le suivre : car à l'heure même ils résolurent de prendre un autre chemin que celui de Jerusalem pour se rendre en leur pays.

Ainsi la sagesse qui est selon Dieu, confondit la sagesse humaine, & la simplicité triompha de la malice. Cependant Herode parut peu inquiet sur leur fuite secrete & precipitée. Il crût que c'étoient des visionnaires, que la honte seule de n'avoir pas rencontré ce qu'ils cherchoient, avoit empêché de revenir à sa Cour ; & il l'auroit toûjours crû, si les merveilles qui arriverent peu de jours aprés, ne l'eussent entierement détrompé.

1. Dicuntur à S. Clemente Alexand. 1. Stromat. ante med. Philosophi Persarum ; à S. Chrysost. hom. 6. in Matth. Persa ; & à Theophylacto, hic, venisse ex Perside ; ab Herodoto in Clio, Ammiano Marcell. lib. 23. & aliis Sacerdotes. 2. *Nam Herodes occidit omnes pueros, &c. à bimatu & infrà, secundùm tempus quod exquisierat à Magis. Matth. 2. 16. Nempe tempus stella qua apparuit eis, infrà hic, nempe v. 7. 2. Suprà post 1. v. hic* 3. *Erant Legis Interpretes, &c. S. Epiph. hær. 15. qua est Scribarum in pr.* 4. *Ex Michæa 5. 2. cujus verba Scribæ paululùm immutarunt, ut faciliùs ab Herode caperentur. S. Th. Lyr. & alii hic. Pro nequaquam minima, apud Michæam habetur, parvulus es, sed per interrogationem, quæ vim habet negationis. Ribera ad hunc Michæa locum, & alii apud Iansen. c. 9. Concor-*

dia. 5. *In speluncâ, hoc est, tugurio, natus est: deinde inventa est domus. Ibi visus est à Magis. Theophyl. hic. Euthym. & alii post S. Chrysost. hic.* * *Suprà vide ad v. præcedentem.*

CHAPITRE X.

De la Purification de la sainte Vierge.

Luc. c. 2. à v. 22. ad 39.

Luc. 2.
XXII. Et postquam impleti sunt dies purgationis ejus, secundum legem Moysi, tulerunt illum in Jerusalem, ut sisterent eum Domino.

IL y avoit déja quarante jours que le Sauveur vivoit sur la terre. C'étoit un Soleil couvert d'une nuée, qui ne s'étoit montré qu'à peu de personnes. A le voir, il ne paroissoit qu'un enfant : mais dans l'ame il étoit plein des lumieres d'une sagesse divine. Chaque moment de sa vie il s'offroit en sacrifice à son Pere dans le secret de son cœur : mais pour le faire solennellement & avec éclat, il souhaita qu'on le portât à Jerusalem, & que selon la coûtume, on le presentât à Dieu dans le Temple.

Il vouloit que nous aprissions l'obéïssance par celle que lui & sa sainte Mere rendoient volontairement à une Loi que Moyse avoit portée, par l'ordre de Dieu, mais qui n'étoit point pour eux. Il vouloit aussi nous montrer à user moderément des privile-

ges & des dispenses, qu'on nous donne quelquefois. Car ni la Mere ni le Fils ne s'exempterent de la Loy commune, quoique l'exemption dût paroître juste à ceux qui savoient distinguer le sens & le motif essentiel de la Loi, d'avec la lettre qui n'en est que comme l'écorce.

Suivant cette distinction, Jesus & Marie avoient tout sujet de se dispenser des deux ordonnances contenuës en cette Loi. Car on pourroit dire qu'à ne regarder précisement que la lettre ils devoient y obéïr, comme les autres. Et en effet bien que celle qui touche la Mere, semble marquer les impuretés des femmes dans l'enfantement, les paroles néanmoins, prises simplement dans l'usage de la langue sainte, portent une obligation generale de se purifier pour toutes les femmes aprés leurs couches. L'autre qui regarde l'Enfant premier-né, est faite, ce semble, pour celui qui en naissant ouvre le sein de sa mere, & non pour celui qui sort du sein d'une Vierge, sans blesser sa virginité: mais aprés tout elle est conçuë en des termes, qui dans la Langue originale, désignent generalement tous les aînés qui doivent être consacrés à Dieu,

XXIII. Sicut scriptum est in lege Domini: Quia omne masculinum adaperiens vulvam, Sanctum Domino vocabitur. 3.

par la raiſon qu'ils viennent les premiers au monde.

Quoiqu'il en ſoit, ſi l'on conſidere la fin de la Loi, on exemptera ſans doute la Vierge des vierges, de l'obligation du premier article, puiſqu'il n'eſt fondé que ſur ces accidens qui ſoüillent les femmes dans leurs conches. On exemptera pareillement de l'obligation du ſecond, le premier-né de cette tres-pure Vierge. Car étant le Fils unique du Pére, il eſt au-deſſus de toutes les Loix, & s'il ſe ſoûmet à celle-ci, l'amour ſeul, qu'il a pour ſon Pere & pour nous, l'y aſſujetit. De plus cette ordonnance n'étoit que pour faire voir qu'en toutes les familles, les aînés étoient à Dieu, & qu'encore qu'il voulût qu'on les rachetât, il pouvoit les retenir, & les appliquer au ſervice de ſon Temple. Or cette raiſon n'avoit point de lieu à l'égard de l'Enfant Jeſus, puisqu'il étoit entierement conſacré à Dieu, & qu'il l'étoit pour toûjours. De ſorte que les cinq ſicles, dont Marie le racheta, furent donnés pour garder l'ancienne coûtume, plûtôt que pour dégager du ſervice des Autels celui qui n'étoit venu au monde qu'afin de ſe ſacrifier lui-même pour nous, & d'ê-

tre ici bas nôtre Prêtre perpetuel.

Elle offrit aussi pour lui deux tourterelles, ou deux pigeonneaux, selon l'ordre de la Loi, qui commandoit que l'un des deux fût offert en sacrifice d'expiation, pour l'impureté legale, contractée dans l'enfantement; l'autre en holocauste pour honorer le Seigneur, à qui l'enfant devoit sa naissance & sa vie. Les riches offroient pour les mêmes choses, un agneau d'un an, avec une tourterelle, ou un pigeonneau: mais Marie, qui, quoi que Reine du Ciel, faisoit profession de pauvreté, se contenta de faire l'ofrande ordonnée aux pauvres.

XXIV. Et ut darent hostiā, secundum quod dictū est in lege Domini, 4 par turturum, aut duos pullos columbarum.

Ce fut-là la premiere fois que le Fils de Dieu parut avec sa Mere dans le Temple: mais tous ceux qui s'y trouverent, n'eurent pas le bonheur de les reconnoître. Cette grace ne fut acordée qu'à deux personnes d'une éminente vertu.

Le premier fut un homme juste & craignant Dieu, nommé Simeon. Cet homme soûpiroit depuis long-tems, aprés la venuë du Sauveur, qui devoit être la consolation de son peuple. Il étoit plein du Saint Esprit; & ce fut cet Esprit Saint qui le conduisit au Temple, dans le tems même que

XXV. Et ecce homo erat in Jerusalem, cui nomen Simeon, & homo iste justus & timoratus, expectans cōsolationem Israël, & Spiritus Sanctus erat in eo.

Marie & Joseph y alloient avec l'Enfant. Aussi lui avoit-il promis qu'il ne mourroit point, qu'auparavant il n'eût vû le Messie, le Christ du Seigneur.

Il ne se peut dire avec quel transport de joye le saint Vieillard prit l'Enfant entre ses bras, ni avec quel sentiment de reconnoissance il se mit à loüer Dieu, & à le benir, en disant : Seigneur, me voilà tout disposé à mourir, quand il plaira à vôtre Bonté de m'apeller au repos qu'elle m'a promis. Il est tems que mes yeux se ferment, puisqu'ils n'ont plus rien à voir, aprés avoir vû celui que vous envoiés pour sauver le monde, celui qui doit instruire les nations, & dissiper par sa lumiere les tenebres de l'erreur & de l'infidelité, répanduës sur toute la face de la terre ; celui enfin qui sera la gloire de vôtre peuple d'Israël, de ce peuple bien-aimé, lequel aura seul l'avantage de le posseder, d'entendre sa parole, & d'être témoin de ses miracles.

Tandis que l'homme de Dieu parloit ainsi des grandeurs & de la puissance de l'Enfant Jesus, le pere & la mere en étoient dans l'admiration. Mais ce qui les étonna davantage, fut que

XXVI. Et responsum acceperat à Spiritu sancto, nō visurum se mortem, nisi priùs videret Christū Domini.
XXVII. Et venit in Spiritu in templum. Et cum inducerent puerum Jesum parentes ejus, ut facerēt secundū consuetudinem legis pro eo.
XXVIII. Et ipse accepit eum in ulnas suas, & benedixit Deū, & dixit:
XXIX. Nunc dimittis servum tuum, Domine secundùm verbū tuum in pace;
XXX. Quia viderūt oculi mei salutare tuum,
XXXI. Quod parasti ante faciē omnium populorum,
XXXII. Lumen ad revelationē Gentiū, & gloriam plebis tuæ Israël.
XXXIII. Et erat pater ejus, & mater mirantes super his quæ dicebātur de illo.
XXXIV. Et benedixit illis Si-

que s'adressant à eux, & les benissant avec beaucoup d'affection & de tendresse, il dit à Marie, qu'encore que Dieu eût dessein de sauver generalement tous les hommes, son Fils néanmoins seroit un jour le sujet de la ruine de plusieurs, aussi-bien que la cause du salut de beaucoup d'autres en Israël. Tant qu'il vivra en ce monde, ajoûta-t'il, il paroîtra aux yeux du peuple, comme un prodige; & cependant quelque passionnés que soient les Juifs pour les choses grandes, & qui tiennent du miracle, ils conspireront contre lui; ils s'oposeront à sa doctrine; ils n'oublieront rien pour le détruire par leurs calomnies: ce seront ses plus mortels ennemis; & ne croyés pas qu'ils vous épargnent vous-même. En le tourmentant ils vous causeront un cruel martire; vous aurés beaucoup à souffrir, & un glaive de douleur percera vôtre ame, à la vûë du dernier suplice de ce Fils mourant. Tout cela au reste, arrivera comme je vous le prédis, afin qu'on découvre dans le fond des cœurs les pensées que plusieurs auront sur son sujet & sur le vôtre, & qu'on aprenne par-là à discerner les vrais Fidéles

meon. Et dixit ad Mariam matrem ejus; Ecce positus est hic in ruinam 5. & in resurrectionem multorum in Israël, & in signum, 6. cui contradicetur.

xxxv. Et tuam ipsius animam pertransibit gladius, 7. ut revelentur ex multis cordibus cogitationes. 8.

tum; & esto ibi usque dum dicam tibi: Futurum est enim ut Herodes quærat puerum ad perdendum eum.

rer jusqu'à nouvel ordre, afin d'éviter la fureur de ce Tiran, qui devoit faire toutes les diligences possibles pour trouver l'Enfant, & le mettre à mort.

XIV. Qui consurgens accepit puerum & matrem ejus nocte, & secessit in Ægyptum.

Joseph ainsi averti, n'attend pas le jour pour obeïr à la voix du Ciel: dés la nuit il part avec son Epouse, & avec Jesus, dont il étoit comme le pere, & s'enfuit ainsi en Egipte. C'est-là que le Seigneur des Seigneurs se bannit lui-même, afin de ne pas tomber sous la puissance d'un Roi, dont il avoit entre les mains & la couronne & la vie. Mais dans quelque tems il reviendra de son exil, & verifiera en un sens mistique cette Prophetie ancienne: J'ai rapellé mon Fils de l'Egipte.

XV. Et erat ibi usque ad obitum Herodis: ut adimpleretur quod dictum est à Domino per Prophetam dicentem: Ex Ægypto vocavi filium meum. 1.

Cependant il fut obligé de demeurer en cette terre Infidéle, jusques à la mort d'Herode, qui voulant mettre le comble à ses cruautés & finir sa vie dans le sang, fit en haine du Roi des Martirs, les premiers Martirs de l'Eglise. La crainte qu'il eut de la grandeur du divin Enfant, qu'on avoit si hautement loüé & reconnu pour le Messie dans le Temple, & la honte de se voir joüé par des étrangers qu'il avoit pris jusques alors pour des gens

simples & credules, le porterent à cet excés d'inhumanité.

Voyant donc qu'il avoit tâché en vain de se saisir du nouveau Roi, il crût pouvoir s'en défaire, dans un massacre general de tous les enfans de son âge. Et comme il avoit apris des Mages, qu'il y avoit environ deux ans que l'étoile qui pronostiquoit sa naissance, leur étoit aparuë en Orient, il prit un cruel dessein, & ce fut de faire tuer tous les enfans âgés de deux ans, ou de moins de deux ans, qui se trouveroient dans Bethléem & aux environs. On vit alors les meres toutes éplorées jetter des cris lamentables, comme Jeremie l'avoit prédit en ces termes, quoi qu'obscurs & misterieux : Les habitans de Rama, prés de Gabaa, ont fait retentir l'air de leurs cris. Rachel qui a son tombeau sur les confins des Tribus de Juda & de Benjamin, Rachel a pleuré la perte de ses enfans ; elle en est inconsolable, parce qu'on les lui a ôtés & qu'ils ne sont plus. La cause de leur malheur est le voisinage de Bethléem.

XVI. Tunc Herodes videns quoniam illusus esset à Magis, iratus est valdè, & mittens occidit omnes pueros, qui erant in Bethleem, & in omnibus finibus ejus, à bimatu & infrà, secundum tempus quod exquisierat à Magis.

XVII. Tunc adimpletum est quod dictum est per Jeremiam Prophetam dicentem : 2.

XVIII. Vox in Rama 3. audita est ; ploratus & ululatus multus : Rachel 4. plorans filios suos, 5. & noluit consolari quia non sunt.

Cependant Jesus vivoit, malgré le Tiran, qui termina quelque tems aprés, par une funeste mort, une vie

XIX. Defuncto autem Herode, ecce Angelus Dñi apparuit in somnis Joseph in Ægypto,

XX. Dicens: Surge, & accipe puerum & matrem ejus, & vade in terram Israël: defuncti sunt enim qui quærebant animam pueri.

XXI. Qui consurgens accepit puerum & matrem ejus, & venit in terram Israël.

XXII. Audiens autem quòd Archelaüs regnaret in Judæâ pro Herode patre suo, timuit illò ire, & admonitus in somnis, secessit in partes Galilææ.

pleine de crimes. Dieu en fit incontinent porter la nouvelle à Joseph par un de ses Anges, qui lui aparut en songe, & lui dit que ceux qui avoient cherché l'Enfant pour le tuer, n'étoient plus à craindre, qu'ils étoient morts; qu'ainsi il prît au plûtôt l'Enfant & la Mere, & s'en retournât avec eux en la terre d'Israël.

Il partit incontinent: mais sur le chemin il aprit qu'Archelaüs ayant succedé à Herode, regnoit en Judée, c'est à dire, dans la partie la plus considerable des Etats des Juifs, qui comprenoit toutes les terres des deux celebres Tribus de Juda & de Benjamin. C'est-là en effet que ce Prince commandoit en Souverain, & qu'il usurpoit l'autorité de Roi, bien qu'il n'osât en prendre le titre, soit pour ne pas offenser Auguste, à qui Herode en mourant, avoit remis sa couronne entre les mains, soit de peur de s'attirer l'indignation du peuple Juif, qui ne pouvoit suporter la domination Royale, ni le nom de Roi.

Cette nouvelle donne quelque inquietude à Joseph: car il avoit grand sujet de craindre qu'Archelaüs n'eût herité des ombrages & des passions de son pere, sur-tout regnant dans

le païs même, où Herode avoit fait chercher l'Enfant pour le mettre à mort. Comme il ne sçavoit à quoi se resoudre, l'Ange du Seigneur vint l'avertir pendant son sommeil qu'il pouvoit en toute assûrance, retourner dans la Galilée, & reprendre son ancienne demeure dans Nazareth.

Ce fut donc-là qu'il s'établit pour toûjours, & qu'il fut le maître d'une maison où il avoit sous sa conduite la Mere de Dieu, & le Fils même de Dieu. Ainsi s'accomplit ce que les Prophetes avoient prédit du Sauveur, qu'il s'apelleroit Nazaréen. Ses ennemis mêmes lui donneroient ce nom, & quoi qu'ils le lui donnassent par une espece de mépris, ils disoient mieux qu'ils ne pensoient, puisque dans la Langue sainte le mot signifie ce que Jesus étoit veritablement, *un Germe* divin, *une Fleur* celeste, *un Rejetton* de la tige de Jessé.

XXIII. Et veniens habitavit in civitate quæ vocatur Nazareth, ut adimpleretur quod dictum est per Prophetas, quoniam Nazaræus 7. vocabitur.

1. *Osee* 11. 1. *literaliter in Israëlitis, mysticè in Christo impletur. Lyr. Dion. Iansen. hic, & alii.* 2. *Ierem.* 31. 15. 3. *Rama, excelsum interpretatur. Hieron. hic. Sed est urbs in Benjamin, prope Gabaa. Iud.* 19. 13. 4. *Mortua est ergo Rachel, & sepulta est in via quæ ducit ad Ephratam, hæc est Bethleem. Gen.* 35. 19. 5. *Hoc juxta literam necdum factum est. Neque enim decem tribus, &c. reversas legimus, &c. Sed juxta spiritum, &c. proinde meliùs intelligitur de parvulis illis, &c. S. Hier. in illud Ierem.* 6. *Ioseph.*

l. 17. Antiquit. c. 10. quæ (tabulæ testamenti Herodis) ratæ aliàs esse non debebant, quàm accedente Cæsaris consensu. Et c. 13. Archelaüm quidem Regem minimè declarat (Cæsar) sed super dimidiam partem regionis, quæ Herodi subeṙat, Ethnarcam constituit, hoc est, Principem gentis. 7. Is. 11. 1. Et flos de radice ejus ascendet. S. Hier. & Nazaræus. ibi & hic. Hebr. Germen. Zachar. 3. 8. Vir Oriens nomen ejus, Hebr. Germen. Idem c. 6. v. 12. & alibi apud Prophetas.

CHAPITRE XII.

Luc. 2. à v. 40. ad finem.

Iesus à l'âge de douze ans, est retrouvé dans le Temple.

Luc. 2. XL. Puer crescebat, & confortabatur, plenus sapientiâ: & gratia Dei erat in illo.

A Mesure que Jesus avançoit en âge, & se fortifioit, comme les autres enfans, il donnoit de plus grandes marques de cette divine sagesse, dont il avoit toûjours eu la plenitude; & il sembloit croître de jour en jour en grace & en sainteté.

XLI. Et ibant parentes ejus, per omnes annos in Jerusalem, in die solemni Paschæ. 1.

Son pere & sa mere alloient tous les ans trois fois à Jerusalem, pour garder la Loi, qui ordonnoit que tous les Juifs, excepté les femmes, pendant qu'ils demeureroient dans la Palestine, y allassent reglément aux trois principales Fêtes de l'année, c'est à dire, aux Fêtes de Pâque, de la Pentecôte, & des Tabernacles,

mais particulierement à celle de Pâque.

On ne sçait point à quel âge l'Enfant Jesus, qui cherchoit tous les moyens & toutes les occasions d'honorer son Pere, commença à y aller. Ce qu'on sçait & ce qu'on a sujet d'admirer, est que n'ayant que douze ans, il entreprit ce voyage, qui de Nazareth à Jerusalem, étoit au moins de trente lieuës. Il le fit avec d'autant plus de joye, qu'il se voyoit libre de tout danger. Archelaüs son plus redoutable ennemi, avoit été dépoüillé & banni de ses Etats par les Romains, qui s'en étoient emparés. Marie & Joseph crûrent donc le pouvoir mener en sûreté avec eux : mais s'ils n'eurent rien à aprehender de ce côté là, ils ne furent pas tout à fait exempts d'inquietude & de peine.

XLII. Et cum factus esset annorum duodecim, ascendentibus illis Jerosolymam secundùm consuetudinem diei festi.

Ce cher Fils, qu'ils perdoient rarement de vûë, & qu'ils aimoient plus qu'eux-mêmes, les quitta sans leur dire mot, quand la Fête fut passée, & qu'ils eurent satisfait à leur devotion. Au lieu de les suivre à leur retour, il demeura seul dans Jerusalem, & il le fit si secretement, qu'ils ne pûrent s'en apercevoir qu'aprés une journée de chemin. Ce ne fut

XLIII. Consummatisq; diebus, cum redirent, remansit puer Jesus in Jerusalem, & non cognoverunt parentes ejus.

ici-bas, d'une vie nouvelle, toute consacrée à Dieu, & entierement détachée de ce qui regarde la chair & le sang, d'une vie divine, dont il souhaitoit que nous eussions en sa personne un parfait modele. Mais ils ne comprirent pas alors ce qu'il leur disoit. Cependant Marie remarquoit tout; elle recueilloit toutes ses paroles pour les méditer à loisir.

1. Et ipsi non intellexerunt hoc verbum 4. quod locutus est ad eos.

Enfin Jesus sort du Temple, & vient avec eux à Nazareth, où il vécut dans l'obscurité, sans qu'on ait pû rien sçavoir des grandes actions de vertu qu'il pratiquoit en particulier. On sçait seulement qu'il rendoit une obéïssance exacte à Joseph & à Marie, à des creatures mortelles, lui qui étoit leur Createur & leur Dieu. Pour ce qui regarde ses autres vertus, il les a tenu si cachées, que nous n'en avons qu'une connoissance confuse. Tout ce qui en est écrit, c'est qu'à mesure qu'il croissoit en âge, il faisoit paroître dans les rencontres plus de sagesse; comme si son ame infiniment sainte, & toûjours unie à la Personne du Verbe, eût pû faire de nouveaux progrés, & croître en grace & en merites devant Dieu, aussi-bien que devant les hommes.

LI Et descendit cum eis, & venit Nazareth: & erat subditus illis. Et mater eius conservabat omnia verba hæc in corde suo.

LII. Et Jesus proficiebat 5. sapientiâ, & ætate, & gratiâ, apud Deum & homines. 6.

1. *Tribus vicibus per annum apparebit omne masculinum tuum in conspectu Domini Dei tui, in loco quem elegerit, in solemnitate Azymorum, in solemnitate Hebdomadarum, & in solemnitate Tabernaculorum. Deuter. 16. 16. Sed hoc præcipiebatur solis Palæstinam incolentibus, ut disputat. Euseb. 7. de Demonstrat. c. 3. & Lyranus hic addit, cum Longinquis fuisse dispensatum.* 2. *Hæc Archelao contigisse sui Principatûs nono, supple, exacto, docet Ioseph. l. 1. verè de excid. c. 11. vel 10. supple, inchoato l. 18. Orig. c. 15. Herodes autem, secundùm Petavium, obiit aliquot mensibus post Christum natum.* 3. *In aliqua exhedrarum, de quibus 1. Par. 28. 12. In publicis autem exhedris, qui studiis delectabantur, sedentes disputabant. Vitru. l. 5. c. 11.* 4. *Non perfectè cognoverunt. Tit. Bost. hic. post Orig. hom. 20.* 5. *Secundùm quod apparebat. S. Bern. hom. 2. super Missus est; Beda, & alii post Patres Græcos.* 6. *Hoc est, agebat & Deo beneplacita, & ab hominibus laudata. Theophyl. hic.*

CHAPITRE XIII.

Saint Iean commence à prêcher.

Luc. c. 1. v. 80. & c. 3. à v. 1. ad 19.
Matth 3. à v. 1. ad 3.
Marc c. 1. à v. 1. ad 7.
Luc. 1.

JESUS demeura ainsi inconnu à Nazareth, jusques au tems que Jean Baptiste devoit sortir du Desert, pour lui preparer les voyes, semblable à l'Aurore, qui precede le Soleil, & fait le commencement du jour.

LXXX. Puer autem crescebat & confortabatur spiritu, & erat in desertis, 1. usque in diem ostensionis suæ ad Israël.

Ce saint homme avoit passé toute sa jeunesse dans la solitude, & il s'y étoit fortifié beaucoup plus selon l'esprit que selon le corps. En-

fin il parut devant le peuple d'Iſraël, en la vingt-neuviéme année de ſon âge, qui étoit la vingt-huitiéme de Jeſus, & la quinziéme de l'Empire de Tibere. C'eſt en ce tems-là que le premier Heraut du Sauveur, cet homme né par miracle, cet admirable Solitaire, caché dans le fond de ſon deſert, reçut ordre de commencer à faire ſa charge. Il reçut cet ordre, ou par une voix interieure, par une inſpiration ſecrete de celui qui ſeul peut parler au cœur, ou par une voix ſenſible.

Luc. 3. 1. Anno autem quinto decimo Imperii Tiberii Cæſaris, 2. procurante Pontio Pilato Judæam, Tetrarchâ autem Galilææ Herode, Philippo autem fratre ejus Tetrarchâ Ituræx & Trachonitidis regionis, & Lyſaniâ Abilinæ Tetrarchâ 3.

Le Royaume qu'Hérode l'Aſcalonite avoit poſſedé tout entier, étoit alors diviſé en quatre Principautés. La premiere eſt la plus conſiderable, qui étoit celle de Judée, ayant été ſoûmiſe à l'Empire, depuis le banniſſement d'Archelaüs, ne faiſoit plus qu'une partie de la province de Syrie. Ce n'eſt pas qu'elle ne fût gouvernée par Ponce Pilate, à qui les Juifs donnoient le titre de Preſident, quoique les Romains ne le donnaſſent qu'à ceux qui étoient Gouverneurs en chef: mais ſon Gouvernement étoit ſubalterne, & dépendoit de celui de Syrie; en ſorte qu'il ne le tenoit que comme Agent, ou pour parler avec

les Romains, comme Procureur de César.

Les trois autres avoient leurs Princes particuliers, qu'on nommoit simplement Tetrarques, parce qu'encore qu'Auguste leur donnât toute l'autorité Royale, il ne leur permettoit pas néanmoins de porter le nom de Roi. C'est en cette qualité qu'Herode Antipas, fils du premier Herode, possédoit la Galilée, qui étoit une partie de la Palestine, au Nord de la Samarie. Philippe son frere regnoit de même dans l'Iturée & la Traconite, province située vers les sources du Jourdain. Enfin un certain Lysanias, décendu peut-être de cet autre Lysanias, que Marc-Antoine avoit fait Roi des Ituréens, commandoit dans un quartier de la Cœlesyrie, qu'ils apelloient Abiline, entre le Liban & l'Antiliban.

Pour ce qui regarde la Religion, comme les Romains, dans un E'tat si divisé, étoient les maîtres, & qu'ils tenoient la capitale, où étoit le Temple, & le siege du grand Prêtre, il est probable qu'ils disposoient à leur gré des dignités Ecclesiastiques, & que voulant profiter de l'ambition demesurée d'Anne & de Caïphe, qui

11. Sub Principibus Sacerdotum, Annâ & Caïphâ, 4. factum est verbum Domini super Joannem Zachariæ filium in deserto, 5.

prétendoient l'un & l'autre au Pontificat, ils y avoient mis l'alternative entre ces deux concurrens, dont l'un étoit beau-pere de l'autre. De sorte qu'ils l'exerçoient tour à tour, durant une année.

III. Et venit in omnem regionē Jordanis prædicans Baptismum pœnitentiæ, in remissionem peccatorum.

Parmi ces desordres si publics & si scandaleux, on vit paroître le Précurseur du Messie, que les Prophetes avoient nommé l'Ange de Dieu, non seulement parce qu'il étoit envoyé de Dieu, mais parce qu'il avoit reçu de grandes lumieres du Ciel, & qu'il vivoit ici bas plûtôt en Ange qu'en homme. C'étoit là cet homme comparable aux Esprits celestes, cet homme par qui Dieu vouloit preparer à son Fils un chemin droit & uni pour venir du Ciel dans les ames. Il étoit cette Voix puissante, qui, selon Isaïe, devoit retentir dans le desert, & aprendre aux peuples à se disposer à la venuë de leur Roi.

IV Sicut scriptum est in libro Sermonum Isaïę Prophetæ: 6. Vox clamantis in Deserto: Parate viam Domini rectas facite semitas ejus.

V. Omnis vallis implebitur; & omnis mons & collis humiliabitur; & erunt prava in directa, & aspera in vias planas.

Car de même que quand les Rois de la terre veulent faire leur premiere entrée dans une ville, on travaille à aplanir ce qu'il y a d'inégal & de raboteux dans les chemins, & à combler les vallées: ainsi l'on avoit besoin de preparatifs pour recevoir dignement le Fils unique de Dieu, prest à

paroître dans le monde. Rien n'étoit plus necessaire à cela que la penitence. Aussi la premiere chose que fait Saint Jean, c'est de la prêcher beaucoup plus par les exemples que par les paroles.

VI. Et videbit omnis caro salutare Dei. 7.

Son vêtement étoit rude ; c'étoit un cilice fait de gros poil de chameau, qu'il tenoit serré autour de ses reins, avec une ceinture de cuir ; pour condamner la délicatesse & le luxe des peuples d'Orient, accoûtumés à porter des ceintures & des écharpes de grand prix. Pour son vivre il n'avoit que des sauterelles, nourriture assés commune parmi les pauvres dans la Palestine, ou du miel sauvage, & de mauvais goût, qu'il rencontroit dans les bois.

Matth. 3. IV. Ipse autem Joannes habebat vestimentum de pilis camelorum 8 & zonam pelliceam circa lumbos suos; 9. esca autem ejus erat locusta, 10. & mel sylvestre. 11.

Le lieu de sa demeure ordinaire étoit un affreux desert entre Jericho & Jerusalem, & c'est de-là qu'il sortit pour prêcher le long du Jourdain un nouveau Baptême, propre à disposer les peuples par la penitence à une entiere abolition de leurs crimes. Ayant donc ainsi attiré dans sa solitude une infinité de gens, tantôt il les exhortoit à recevoir son Baptême ; tantôt il les baptisoit ; tantôt il leur persuadoit de faire une

Luc. 3. III. Et venit 12. in omnem regionem Jordanis, prædicans Baptismum pœnitentiæ in remissionem peccatorum.

serieuse penitence, parce que le Royaume des Cieux étoit proche; entendant par ce Royaume là nouvelle Eglise, dont les Loix & les récompenses devoient être non pas des figures, mais des choses réelles & effectives; non pas des biens de la terre, mais des biens du Ciel.

Matth. 3. v. Tunc exibat ad eum Jerosolyma, & Judæa, & omnis regio circa Jordanem.

Le peuple quittoit les villes pour aller entendre ce nouveau Predicateur, & il sembloit que Jerusalem n'avoit pas assés d'habitans pour lui fournir des auditeurs & des disciples. De tous les endroits de la Judée, principalement des bords du Jourdain on couroit en foule dans le lieu où il prêchoit; & plusieurs touchés d'une veritable douleur de leurs offenses, lui en faisoient une sincere confession, pour lui témoigner qu'ils étoient vraiment pénitens, & que par la pénitence ils vouloient se rendre dignes d'être baptisés de sa main.

vi. Et baptizabantur ab eo in Jordane, confitentes peccata sua.

vii. Videns autem multos Pharisæorum & Sadducæorum venientes ad Baptismum suum, dixit eis 15. Progenies viperarũ quis demonstravit vobis fugere à ventura irâ?

Il n'y avoit pas jusques aux superbes Pharisiens & aux Sadducéens, gens sans loi & sans pieté qui ne vinssent lui demander le Baptême avec des marques d'humilité & de contrition. Quand il les apercevoit dans l'assemblée, il haussoit la voix,

& parloit d'un ton plus ferme. C'étoit particulierement à eux qu'il adressoit ces paroles, quoiqu'il ne nommât personne. Race de viperes, qui vous a amenés ici ? Qui vous a apris à craindre la juste colere d'un Dieu prêt à vous punir, si vous ne changés de vie ? N'est-ce pas ce même Dieu, que vous avés indignement offensé ? C'est lui sans doute, qui en vous faisant connoître vos égaremens, & le danger où vous êtes de perir, vous offre les moyens de sortir de ce malheureux état, & de recouvrer sa grace. Rentrés donc dans vôtre devoir ; tâchés d'apaiser celui que vous avés irrité par la multitude de vos crimes. VIII. Facite ergo fructum dignum pœnitentiæ.

Il est vrai que vos ancestres ont excellé en toutes sortes de vertus : Vous êtes les descendans d'Abraham, il est vôtre pere : mais sçachés que vôtre noblesse est plûtôt pour vous un sujet de confusion que de vanité. Les Justes sont les veritables Israëlites, & quand Dieu voudra, ces pierres que vous voyés, ces pierres si dures se changeront en de dignes enfans d'Abraham. C'est à vous, qui ne portés pas des fruits de grace & de sainteté, comme l'arbre, dont vous IX. Et ne velitis dicere intra vos : Patrem habemus Abrahã. Dico enim vobis quoniam potens est Deus de lapidibus istis suscitare filios Abrahæ.

faites gloire d'être les rejettons, c'est à vous, dis-je, à en porter, qui marquent du moins une sincere penitence, & un veritable regret de vos fautes. Car vous êtes maintenant dans les mêmes termes qu'un arbre sec & infructueux, lorsque la coignée est au pied, pour le couper jusqu'à la racine. Le Ciel va bien-tôt répandre sur vous des graces en abondance, & vous ne pourrés plus vous excuser sur vôtre foiblesse. Tout arbre qui ne produira point de bon fruit, sera coupé & jetté au feu.

x. Jam enim securis ad radicem posita est. Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur.

Ces paroles vives & ardentes d'un Prédicateur zelé, faisoient de fortes impressions dans l'esprit & dans le cœur de ses auditeurs. Chacun s'adressoit à lui pour être pleinement instruit des choses qu'il n'est pas permis d'ignorer. Tout le peuple lui demandoit ce qu'il falloit faire pour se rendre digne de la grace dont il leur parloit. Le saint homme les écoutoit tous avec un visage serain, & répondoit à leurs demandes d'une maniere qui les charmoit, parce que la grace, dont son ame étoit remplie, si répandoit jusques sur ses levres.

Luc. 3.
x. Et interrogabant eum turbæ dicentes : Quid faciemus?

Il leur conseilloit principalement d'exercer les œuvres de misericorde,

xi. Respondens autem dicebat illis : Qui habet

Si quelqu'un, leur disoit-il, a deux habits, qu'il en donne un à celui qui n'en a point; & si quelqu'un a plus qu'il ne faut pour sa nourriture, qu'il en fasse part aux pauvres. Les Publicains mêmes venoient entendre ses exhortations, & recevoir son Baptême. La premiere chose qu'il demandoit d'eux, étoit qu'ils ne fissent point d'autres levées sur le peuple que celles qu'ils avoient ordre de faire. Pour les soldats, il vouloit qu'ils se contentassent de leur paye, qu'ils s'abstinssent de toute violence, qu'ils ne calomniassent personne, & qu'ils prissent garde de ne pas faire servir à l'opression du peuple, les armes qu'ils ne portoient que pour sa défense.

duas tunicas, det non habenti: & qui habet escas, similiter faciat.

XII. Venerunt autem & Publicani ut baptizarentur, & dixerunt ad illum: Magister.

XIII. At ille dixit ad eos: Nihil ampliùs quàm quod constitutum est vobis, faciatis.

XIV. Interrogabant autem eum & milites, dicentes: Quid faciemus & nos? Et ait illis: Neminem concutiatis, neque calumniam faciatis, & contenti estote stipendiis vestris.

1. *Vixit in solitudine, &c. in tenero corpore, & intempestivâ, hoc est, puerili ætate. Chrys. hic hom. 10. in Matth. Idem alii, ut S. Hier. Ep. ad Rusticum, & l. 2. contra Iovin. ubi vocat Ioannem Principem Anachoretarum.* 2. *Hæc ex Chronol. Petavii.* 3. *De Procuratoribus, Dio l. 52. de Herode ac Philippo, Ioseph. l. 17. Antiqu. c. 8. & 13. de Traconitide. Strabo l. 16. de Abila Lysania Ptolem. in 4. Asiæ tabulâ. Et Plinius l. 5. c. 18. de Lysaniâ denique temporibus Antonii, Dio. l. 49. & Ioseph. l. 15. Antiqu. c. 4.* 4. *Nempe Caiphas Pontificatum gerebat anno uno; unde dicitur, Ioan. 11. 49. & 18. 13. Pontifex anni illius; & Annas altero, Unde Act. 4. 6. dicitur Princeps Sacerdotum.* 5. *Vide suprà, ante v. 1. & infrà, hic ad Luc. 3. 4.* 6. *Inserit Marc. c. 1. 9. 2.*

Ego à te debeo baptizari, & tu venis ad me? 2.

Quoi, lui disoit-il, vous venés à moi? Vous voulés que je vous baptise, vous qui me devriés baptiser? Jesus lui répondit seulement qu'en cette rencontre l'on ne devoit pas le considerer comme un Dieu, mais comme un Homme mortel, & comme celui qui s'étoit chargé de tous les pechés des hommes; que la volonté de son Pere étoit qu'il fût baptisé parmi les pécheurs; que pour attirer les hommes à la perfection, qui consiste à faire ce que Dieu veut, il falloit qu'ils se soûmissent eux-mêmes à la divine volonté, & donnassent à tous l'exemple d'une obéïssance parfaite.

XV. Respondens autem Jesus, dixit ei: Sine modò; sic enim decet nos implere omnem justitiam. Tunc dimisit eum.

Ayant obéï à son Seigneur, le Pere Eternel voulut témoigner par un prodige inoüi, combien l'humilité de son Fils lui avoit été agreable. A peine avoit-il reçu le Baptême, & étoit-il sorti de l'eau, que s'étant mis en priere sur le bord du fleuve, il vit le Ciel qui s'ouvroit, & le Saint Esprit, qui en forme de colombe, décendoit sur lui.

XVI. Baptizatus 3. autem Jesus, confestim ascēdit de aquâ, & ecce aperti sunt ei Cœli: & vidit Spiritū Dei descendentem sicut columbam, & venientem super se.

Il y eut autant de témoins de cette merveille, qu'il se trouva de personnes sur la rive du Jourdain. Mais celui qui l'observa & qui l'admira davantage

davantage fut Saint Jean-Baptiste. On entendit au même tems le Pere Celeste, qui disoit à haute voix: Vous êtes mon Fils bien-aimé : j'ai pris en vous mes plus douces complaisances.

XVII. Et ecce vox de Cœlis, dicens: Hic est 4. Filius meus dilectus, in quo mihi complacui.

1. *A Nazareth Galilaa. Marc. 1. 9.* 2. *Quia cognovit cum primò per revelationem divinam, quando venit ad Baptismum, secundò quando Spiritus Sanctus descendit, &c. Lyr. ad Ioan. 1. & alii.* 3. *Iesu baptizato & orante. Luc. 3. 21.* 4. *Tu es, &c. Marc. 1. 11. Luc. 3. 22.*

CHAPITRE XV.

Du jeûne & des tentations du Sauveur.

Matth. 4. à v. 18. ad 13. Marc. 1. à v. 12. ad 14. Luc. 3. v. 23. & 4. à v. 1. ad 14.

Lorsque JESUS reçut du Ciel ce témoignage si authentique & si public de sa mission, & qu'il eut ordre de commencer à prêcher, il étoit dans la vingt-neuviéme année de son âge, & approchoit de la trentiéme.

Luc. 3. XXIII. Et ipse Jesus erat incipiens, quasi 1. annorum triginta.

C'est en ce tems-là que le Saint Esprit fit voir clairement pourquoi il étoit décendu sur lui. Il est vrai que cet Esprit Saint avoit choisi son Humanité, pour en faire un temple où il vouloit demeurer éternellement:

mais il s'y étoit tenu caché jusqu'a-
lors ; & il ne fit éclater en lui sa ver-
tu qu'aprés qu'il eut reçu le Baptê-
me, quoique le Baptême n'ajoûtât
rien à son infinie sainteté.

Matth. 4. Il le tira donc de la foule, & le
1. Tunc Jesus mena dans un desert. Il l'y poussa
2. ductus est in même avec quelque sorte de violen-
3. desertum à spiritu, ut tentaretur à Diabolo. ce, quoique son inclination l'y por-
tât assés, & qu'il n'eût besoin d'au-
cune impression étrangere. JESUS re-
venoit du Jourdain, lorsqu'attiré &
comme entraîné par l'Esprit de Dieu,
il se retira promptement dans la soli-
tude, où il savoit qu'il seroit tenté
11. Et cum 4. du malin Esprit. Il y demeura qua-
jejunasset quadraginta diebus rante jours, & quarante nuits, sans
& quadraginta autre nourriture que celle qui soû-
noctibus, postea esuriit. 5. tient l'ame en affoiblissant le corps, &
sans autre compagnie que celle des
bêtes.

§ Aprés cela le Tentateur vint l'atta-
quer, croyant pouvoir aisément sur-
monter un Adversaire, qui sous une
chair fragile cachoit sa Divinité. JESUS
même lui en donna l'occasion, lors
qu'au bout de quarante jours il com-
mença à sentir la faim, dont il seroit
mort mille fois durant ce tems-là,
si par miracle, il n'eût empêché
qu'elle n'agît sur son corps, trop foi-

ble pour ſuporter une ſi longue & ſi rigoureuſe abſtinence. Il voulut que ce vieux Serpent connût la foibleſſe extrême où il étoit. L'ennemi s'en aperçut, & ce fut aſſés pour l'attirer au combat.

Il vient réſolu d'employer toutes ſes ruſes pour vaincre celui qu'il ne connoiſſoit encore pour Fils de Dieu que par de legeres conjectures. Il l'aborde ſous la figure d'un homme, & le saluë en des termes artificieux, feignant de le vouloir ſoulager, & de compatir à ſa miſere. Il prétendoit de deux choſes l'une ; ou de ſavoir s'il étoit veritablement le Fils unique de Dieu, comme Saint Jean l'avoit dit, & que la Voix du Ciel l'avoit confirmé, ou, s'il ne l'étoit pas, de tâcher à perdre ſon ame par une fauſſe compaſſion pour ſon corps attenué & abbatu par le jeûne.

III. Et accedens Tentator, dixit ei: Si Filius Dei es, 6. dic ut lapides isti panes fiant.

Hé quoi, lui dit-il, ſi vous êtes Fils de Dieu, vous laiſſerés-vous mourir de faim ? S'il eſt vrai que vous le ſoyiés, les plus grands miracles ne vous coûteront qu'une parole. Voilà des pierres : commandés qu'elles ſe changent en pains, & vous aurés de quoi ſoulager la faim qui vous preſſe. Mais que peut l'artifice du demon

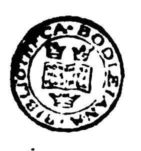
contre un Homme Dieu, contre le Maître des Anges, contre la Sagesse du Pere? JESUS répond en trois mots, & ferme la bouche à ce Seducteur, sans pourtant lui faire connoître que ce qu'il veut bien qu'il sache.

IV. Qui respondens dixit: Scriptum est: Non in solo pane vivit homo, sed in omni verbo, 7. quod procedit de ore Dei.

Il se sert pour le confondre, d'une parole, que Moïse dit un jour au peuple de Dieu: il lui oppose l'Ecriture, pour nous aprendre à nous en servir dans le besoin, contre l'ennemi commun. Il est écrit, lui dit-il, & c'est une verité certaine, que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de beaucoup d'autres choses, qu'il reçoit de la main de Dieu, & que Dieu a benies pour servir de nourriture à ceux qui le craignent.

V. Tunc 8. assumpsit eum Diabolus in sanctam civitatem, & statuit eum super pinnaculum templi. 9.

Le Demon surpris d'une si grande fermeté, desespere de réduire par l'intemperance un homme qui s'abandonne de la sorte à la Providence divine. Il le prend donc par un autre endroit. Il le tente du côté de la vaine gloire, qui est de toutes les tentations la plus délicate, & la plus à craindre pour ceux qui semblent être au dessus des plaisirs sensuels. Il ne falloit pas une moindre humilité que celle de JESUS-CHRIST pour soûtenir cette attaque. Le Roi des Rois,



le Seigneur, qui a la terre pour marchepied, & le Ciel pour trône, permet au Demon de le porter jusques sur le faîte du Temple. Cet Esprit immonde qui doutoit encore quel étoit celui qu'il avoit entre les bras, & qui se laissoit transporter par l'air, pensoit qu'un évenement si nouveau feroit grand bruit dans tout le pays, & particulierement dans Jerusalem. Mais il se trompa; car jamais on n'en a rien sçu que ce que JESUS en a dit lui-même, & ce que les Evangelistes en ont raporté; parce qu'il se rendit invisible, malgré le Demon, qui vouloit le faire voir à tout le peuple assemblé dans le lieu le plus celebre de la Judée. Jettés-vous en bas, lui disoit le Tentateur; c'est le moyen de vous faire reconnoître pour le Fils de Dieu; & ne craignés point de vous faire mal en tombant: car il est écrit que le Seigneur vous a recommandé à ses Anges, qu'ils ont ordre de veiller à vôtre conservation, de vous porter entre leurs mains, & d'ôter de vôtre chemin jusques aux plus petites pierres, contre lesquelles vous pourriés heurter.

VI. Et dixit ei: Si Filius Dei es, mitte te deorsum. Scriptum est enim: 10. Quia Angelis suis mandavit de te, & in manibus tollent te, ne fortè offendas ad lapidem pedem tuum.

JESUS répondit à ce passage de l'Ecriture par un autre, qui n'étoit

pas détourné de son veritable sens, comme celui dont l'ennemi abusoit. Sa réponse fut qu'on ne devoit point tenter le Seigneur, en s'exposant temerairement à un grand peril, sans autre dessein que de voir si Dieu est assés puissant, ou assés bon pour nous en tirer.

VII. Ait illi Jesus : Rursùm scriptum est: 11. Non tentabis Dominum Deum tuum.

C'est merveille qu'une constance si ferme ne rebuta point le Demon : il prit encore une fois le Sauveur, & le porta sur la cime d'une fort haute montagne, dont le nom est demeuré inconnu. Là il lui fit voir une grande étenduë de terre, & non content de lui montrer ce que sa vûë pouvoit découvrir dans le païs d'alentour, il presenta devant ses yeux comme en un tableau racourci tous les Royaumes du monde, avec tout ce qu'ils avoient de plus specieux & de plus riche, ne doutant point que cette agreable peinture ne passât des yeux à l'imagination, & de l'imagination au cœur.

VIII. Iterùm assumpsit eum Diabolus in montem excelsum valdè, & ostendit ei omnia regna mundi, & gloriam eorum; 12.

Mais voïant qu'il ne se laissoit point ébloüir à un objet si charmant, il y ajoûta de grandes promesses, qui sont les pieges les plus dangereux, & dont il se sert le plus souvent pour prendre les hommes. Il lui dit : Tous ces

Roïaumes que vous voïés sont à moi; je les donne à qui il me plaît, j'en suis le maître, & j'en dispose à mon gré. Ils seront à vous dés maintenant, si vous voulés vous prosterner devant moi, & m'adorer comme vôtre Dieu.

Ix. Et dixit ei: Hæc omnia tibi dabo, si cadens adoraveris me.

La proposition étoit trop impie & trop insolente pour n'être pas rejettée. Le Fils de Dieu ne permit point que ses sens fussent trompés par cet Enchanteur. Il se sentit tout à coup transporté d'un zele qui luy fit dire avec indignation : Retire-toy d'icy, Satan : car il est écrit: Vous adorerés le Seigneur vôtre Dieu, & ne servirés que lui. Il vouloit marquer à ce pere du mensonge, que Dieu est nôtre unique Seigneur, qu'il merite seul d'être craint & adoré ; que toutes les creatures, & les Demons mêmes sont obligés de lui rendre un profond respect, bien loin de vouloir se faire rendre à eux-mêmes les honneurs divins.

x. Tunc dicit ei Iesus : Vade Satana; scriptum est enim: Dominum Deum tuum adorabis, 13. & illi soli servies.

Cette parole prononcée d'un ton de Maître, eut tant de force, qu'elle mit en fuite le malin Esprit. Il se retira pour un tems, c'est-à-dire, jusques au tems qu'il recommença à persecuter le Sauveur, non par lui-

xI Tunc reliquit eum diabolus, 14. & ecce Angeli accesserunt, & ministrabant ei.

même, mais par ses ministres, qui le tourmenterent jusques à la mort. Quant à la premiere attaque, il n'en raporta que de la honte, au lieu que Jesus en sortit victorieux; & les Anges étant venus le feliciter de sa victoire, lui aporterent à manger, aprés ce long jeûne, qui l'avoit reduit à l'extremité.

1. Græc. ferè, ut Luc. 9. 28. ferè dies octo 3. ubi Matth. 17. 1. & Marc. 9. 1 habentur dies sex sic Iustin. in Dial. cum Tryphone, intelligit hic annos circiter triginta. 2. Plenus Spiritu sancto regressus est &c. ad Luc 4. 1. 3. Raptus, suprà Gr. Luc. 4. 1. agebatur. Marc. 1. 12. Statim Spiritus expulit eum. 4. Tentabatur à Satana, eratque cum bestiis. Marc. 1. 13. & Luc. 4. 2. & tentabatur, tentationem patiens. Sed rectè Syr. apud Lucam, ut tentaretur. Nam explicandi sunt ex Matth. suprà v. 1. 5. Dedit enim natura, quando placuit, ut muneribus suis fungeretur. S. Damasc. l. 3. de fide, c. 15 & S. Petrus Chrysol. ser. 11. Cum dicit: Posteà esuriit, probat quadraginta diebus & quadraginta noctibus esuriem in eo non fuisse: & posteà esuriit Christus; ut tentandi materiam diabolus inveniret. 6. Explorantis est. S. Amb. hîc. 7. Super omni re qua procedit. Deuter. 8. 3. 8. Luc. 4. 9. ponitur hæc tentatio ut tertia. Sed ex his v. 8. infrà: iterùm assumpsit; & istis v. 10. Vade, Satana, patet tertiam seu ultimam in monte factam. Et S. Ambr. in Luc. hanc quæ suprà pinnaculum contigit, secundam recenset. 9. Tectum templi hujus tertii, ab Herode excitati, fuit fastigiatum. Ios. l. de excid. c. 14 & ideò dictum pinnaculum, quod esset instar aquila suas pinnas seu alas extendentis, & Theophyl. hic vocat displuviatum. Raptus autem est Christus per aëra, & sic intelligunt verbum, assumit, SS. Hier. hîc, Greg. Hom. 16. in Evang & Thomas 3. p. q. 41. à 1. ad 7. ubi & probat autorem imperfecti dicentem Christum tunc invisibilem se præbuisse. 10. Ps.

30. 11. 11. Deuter. c. 16. 12. verbo ac digito. Theophyl. hic & Tit. Bost. in Luc. & S. Thomas 3. p. 941. à 4. ad 7. Sed & mundum ut compendium quoddam ejus cogitationi ostendit, vel potiùs conatus est ostendere. Tit. Bostr. suprà & Theophyl. hic. 13. Deuter. 6. 14. timebis. 14. Recessit ab illo usque ad tempus. Luc. 4. 13. declarans, inquit S. Chrysost. Hom. 13. in Matth. quod (posteà) per sua instrumenta illum aggressus fuerit.

CHAPITRE XVI.

Du témoignage que Jean-Baptiste rendit de JESUS.

Joan. 1. à v. 19. ad 29. Luc. 3. à v. 15. ad 19.

JESUS qui étoit servi par les Anges, n'avoit encore sur la terre qu'un seul homme qui annonçât publiquement sa venuë, & qui s'employât à faire connoître au monde ses divines perfections. C'étoit Jean-Baptiste son Précurseur, qui aprés l'avoir loüé hautement devant le peuple, voulut encore rendre de lui un témoignage plus glorieux par la réponse qu'il fit aux Deputés de Jerusalem.

Les principaux d'entre les Juifs savoient assés par les Oracles de leurs Prophetes, & sur tout par les semai-

nes si celebres de Daniel, qu'enfin le tems étoit proche, auquel le Messie devoit naître. D'ailleurs ils voyoient qu'on ne parloit de tous côtés que de Jean-Baptiste; que ce saint homme faisoit paroître des vertus plus divines qu'humaines, & que dans un corps mortel il sembloit avoir l'impassibilité d'un Ange.

Luc. 3. XV Existimante autem populo, & cogitantibus omnibus in cordibus suis de Joanne, ne fortè ipse esset Christus.

Tout cela faisoit qu'ils commençoient à donner dans le sentiment du peuple, qui prenoit le Précurseur du Messie pour le Messie même, attendu depuis si long-tems, & si ardemment desiré. Néanmoins parce qu'il n'est rien de plus incertain qu'un bruit populaire, ils ne crûrent pas devoir y ajoûter foy, qu'auparavant ils n'eussent envoyé des Prêtres & des Levites vers l'homme de Dieu, pour savoir de lui qui il étoit, & quelle qualité il prenoit.

Ioan. 1. XIX Hoc est testimonium Joannis, quando miserunt Judæi ab Jerosolymis Sacerdotes & Levitas, 14. ut interrogarent eum: Tu quis es?

Ils choisirent des personnes de ce caractere, parce qu'ils étoient du corps des Ecclesiastiques, auquel il apartenoit d'examiner ceux qui s'ingeroient de prêcher, & d'expliquer la Loi en public. Ce devoient être vrai-semblablement des gens sages, habiles, & d'une probité reconnuë. Aussi étoient-ils de la secte des Pha-

risiens, qui en ce tems-là s'attiroient l'estime de tout le monde par l'austerité de leur vie, & la sainteté de leur profession.

Jerusalem, cette ville si superbe, vit donc alors les premiers d'entre ses Prêtres & de ses Levites sortir, bien accompagnés, pour aller à plus de vingt lieuës de-là, s'informer des qualités & de la mission d'un nouveau Prédicateur, qui n'avoit rien de plus grand que son humilité. Ils le trouverent aux environs de Bethabara, qu'on nommoit aussi Bethanie, mais Bethanie differente de ce fameux Bourg, qui portoit le même nom, proche de Jerusalem. C'étoit une ville située de-là le Jourdain, & separée de ses dépendances par cette riviere.

Saint Jean prêchoit en deçà, dans une campagne, où il n'avoit point d'autre couvert que le Ciel. Il y formoit un grand nombre de disciples pour son Maître, & tout son soin étoit de les dispôser, tant par sa doctrine & par ses exemples, que par son Baptême, à la Loi Evangelique.

Ce fut là que les Deputés lui representerent combien le Conseil avoit

d'estime & de veneration pour lui ; que la sainteté de sa vie montroit assés qu'il n'étoit pas comme le reste des hommes ; qu'il passoit déja dans l'esprit du peuple pour le Messie, & qu'ils n'étoient pas éloignés eux-mêmes de cette opinion ; tant les choses qu'il faisoit leur paroissoient grandes & au-dessus des forces humaines : mais que pour la satisfaction commune, & pour une plus grande assûrance, ils vouloient savoir de sa propre bouche, qui il étoit ; qu'étant droit & ennemi du mensonge, ils ne doutoient point qu'il ne confessât la verité, & qu'il ne leur dît franchement, s'ils ne devoient pas tenir pour certain ce que le public jugeoit de lui.

xx. Et confessus est, & non negavit, & confessus est, quia non sum ego Christus.

Le Saint Homme, à qui l'honneur étoit plus insuportable, que le mépris ne l'est aux mondains, nia fermement qu'il fût celui qu'ils croioient ; & afin qu'ils ne prissent pas sa réponse pour quelque détour d'une humilité peu sincere, il leur dit en termes formels, il le repeta même plusieurs fois qu'il n'étoit rien moins que leur Messie ; enfin il les assûra si constamment qu'il ne l'étoit point, qu'ils en furent convaincus.

Ils ne pûrent pourtant effacer de

leur esprit l'idée qu'ils avoient de son merite. Il leur vint donc en pensée que s'il n'étoit pas le Messie, il pourroit bien être ou un des anciens Prophetes ressuscité, ou Elie même, puis qu'il vivoit comme lui, & qu'il en avoit tout l'air ; outre qu'on savoit qu'Elie devoit revenir dans le tems d'un des deux avenemens du Messie. Ils le conjurerent donc de leur dire ce qui en étoit, & ce fut la derniere chose qu'ils lui demanderent. Le Saint s'affligeoit de voir qu'on fît tant de cas de lui, & qu'on l'égalât aux plus grands Prophetes. Plus on lui témoignoit d'estime, plus il s'abaissoit ; non seulement il nia qu'il fût Elie, mais il ajoûta, ce qu'on a peine à comprendre, qu'il n'étoit pas même Prophete.

XXI. Et interrogaverunt eum: Quid ergo? Elias es tu? Et dixit: Non sum. Propheta es tu? Et respondit: Non.

Il vouloit sans doute faire connoître à ces Prêtres & à ces Docteurs, ce qu'ils ignoroient, & ce qu'il leur importoit de savoir, que le tems des Propheties étoit passé ; qu'il ne venoit pas, comme on faisoit anciennement, pour leur promettre un Messie, mais pour leur aprendre que le Messie étoit venu, & pour leur montrer du doigt celui que leurs peres n'avoient vû que confusément & de fort loin.

XXII. Dixerunt ergo ei: Quis es ut responsum demus his qui miserunt nos? Quid dicis de teipso?

Mais enfin comme ils ne pouvoient tirer de Saint Jean que des réponses negatives, & qu'il leur disoit non ce qu'il étoit, mais seulement ce qu'il n'étoit pas, ils le presserent de leur déclarer ce qu'on devoit penser de lui, & en quelle qualité il prêchoit. Ils souhaitoient qu'il leur répondît clairement là-dessus, afin qu'ils pussent s'acquitter de leur commission envers ceux qui les avoient envoyés, & leur donner l'éclaircissement qu'ils attendoient sur un point aussi important que celui-là.

XXIII. Ait: Ego Vox clamantis in deserto. Dirigite viam Domini, sicut dixit Isaïas Propheta.

Il ne pût alors s'empêcher de satisfaire leur curiosité. Il s'ouvrit à eux, & leur déclara avec beaucoup de modestie & de candeur qu'il étoit celui dont Isaïe avoit parlé, lorsque voyant en esprit le Messie qui devoit venir, il lui sembloit entendre déja la Voix de son Précurseur dans le desert, & que cette Voix exhortoit les peuples de se preparer à sa venuë, comme on a coûtume, à l'arrivée d'un grand Prince, d'ouvrir les passages, & d'applanir les chemins.

C'étoit leur dire assés nettement que ce Messie paroîtroit bien-tôt, & leur annoncer par consequent une nouvelle qui devoit les remplir de

joye: mais ces Pharisiens, plus ardens à maintenir leur autorité qu'à travailler à leur salut, se choquerent de cette derniere réponse. Comme ils avoient par les anciennes Propheties quelque connoissance de la vertu de nôtre Baptême, ils crûrent qu'un homme, qui par sa propre confession, n'étoit ni le Messie, ni Elie, ni un Prophete, n'avoit pas plus de droit de baptiser, qu'eux qui étoient Prêtres & Ministres du Seigneur; qu'il en avoit même moins, & qu'il ne pouvoit, sans leur faire tort, usurper cette autorité. Comment donc, lui disoient-ils, vous mêlés-vous de baptiser?

XXIV. Et qui missi fuerant, erant ex Pharisæis.

XXV. Et interrogaverunt eum, & dixerunt ei: Quid ergo baptizas, si tu non es Christus, neque Elias, neque Propheta?

Saint Jean, qui par son humilité vouloit abbatre leur orgueil, ne leur parla ni de sa mission, qu'il avoit reçuë immediatement de Dieu, ni de l'éminente charge, dont le Ciel l'avoit honnoré: il se contenta de leur répondre pour leur instruction, & pour celle de tout le peuple, que l'eau de son Baptême ne faisoit à l'égard des playes de l'ame, que ce que l'eau commune fait à l'égard des playes du corps; qu'elle ne les guerissoit pas, qu'elle servoit seulement à les laver, afin qu'étant nettes, on les vît & on les pensât; que cet Homme qu'ils

XXVI. Respondit eis Joannes, dicens: Ego baptizo in aquâ, 15. medius autem vestrûm stetit, quem vos nescitis.

cherchoient, & qui veritablement étoit leur Meſſie, leur confereroit bien-tôt un nouveau Baptême, dont le ſien n'étoit que l'ombre, un Baptême qui gueriroit toutes les playes de leurs ames ; qu'à la verité il pouvoit convaincre les hommes de leurs erreurs & de leurs vices, qu'il avoit reçu pour cela d'enhaut une grace particuliere : mais qu'il étoit incapable d'y remedier ; que tout ce qu'il pouvoit faire, c'étoit de les exhorter à reconnoître leur veritable Medecin, & le ſeul dont ils devoient attendre leur gueriſon ; qu'au reſte il ne falloit pas qu'ils l'alaſſent chercher bien loin ; qu'il étoit dans leur pays, & au milieu d'eux, mais qu'ils ne le connoiſſoient pas.

xxvii. Ipſe eſt qui poſt me venturus eſt, 16. cujus ego non ſum dignus ut ſolvam ejus corrigiam calceamenti.

Pour moi, ajoûtoit-il, je le connois, & je ſuis venu devant lui, afin de vous le montrer. Que s'il ne vient qu'aprés moi, c'eſt parce qu'il eſt le Maître, & qu'il envoye ſon ſerviteur, pour avertir qu'il viendra bien-tôt: car je ſuis ſi peu de choſe devant lui, que je ne merite ſeulement pas de lui rendre les derniers ſervices. Il peut tout, & je ne puis rien : mon Baptême n'a nulle vertu en comparaiſon du ſien, qui ſera juſques à la

fin du monde, une source inépuisable de dons spirituels.

Il ne vous lavera pas simplement avec de l'eau, mais il vous baptisera dans le Saint Esprit ; & cet Esprit Sanctificateur décendra sur ceux qui recevront le nouveau Baptême, il se communiquera à eux, les animera par sa presence, les fortifiera de sa grace, les embrasera de ce feu divin, qui produit dans les Ames saintes des effets prodigieux, mais secrets & invisibles.

XVIII. Hæc in Bethaniâ 17. facta sunt trans Jordanem, ubi erat Joannes baptizans.

Luc. 1.

XVI. Ipse vos baptizabit in Spiritu Sancto & igni.

Plusieurs neanmoins au lieu d'être purifiés & regenérés par le feu de son amour, seront consumés par celui de sa colere. Car il en usera envers les bons & les méchans, comme on en use envers le grain & la paille. Il a le vent entre les mains, & il veut nettoyer son aire : il amassera le bled dans son grenier ; il mettra les bons dans le Ciel, qui est le lieu de repos & de bonheur éternel : mais il brûlera la paille ; il jettera les méchans dans les flammes de l'Enfer, qui ne s'éteindront jamais.

XVII. Cujus ventilabrum in manu ejus, & purgabit aream suam, & congregabit triticum in horreũ suum, paleas autem comburet igni inextinguibili.

14. *In Bethaniam, infrà v.* 28. 15. *Baptismus Ioannis non erat Baptismus Christi, sed tamen militans Christo, sicut legis vetera Sacramenta præcursorio quodam & præfiguratorio fungebatur officio. S. Aug. l. de unico Baptismate.*

contra Petilianum, c. 7. & in Enchirid. ad Laurentium, c. 49. Non enim renascebantur, sed &c. baptismi in quo solo renasci poterant, parabantur. Idem habet Ep. 63. & in Ioan hic. Idem S. Ambr. l. 4. de Spiritu Sancto. c. 3. S. autem Chrysostomus hom. 10. in Matth. post pr. hanc præparationem sic explicat: ad agnitionem ipsos ducens suorum peccatorum: & postea istud autem in ejusmodi agnitionem venire, excitabat desiderium Salvatoris quærendi & remissionis. 16. fortior me. Luc. 3. 16. 17. suprà ante v. 20.

CHAPITRE XVII.

Ioan 1. à v. 29. ad 35.

Saint Iean continuë à loüer Iesus-Christ, & se montre à ses Disciples.

XXIX. Altera die vidit Joannes Jesum venientem ad se, & ait: Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi.

LE Saint Precurseur fut bien-tôt récompensé, & il le fut liberalement, du témoignage si glorieux & si public qu'il avoit rendu de son Maître.

Dés le lendemain il vit Jesus-Christ qui venoit à lui, & il ressentit tellement cette faveur, que plein de reconnoissance, il s'écria aussi-tôt: Voilà l'Agneau de Dieu, qui selon que nos Prophetes l'ont prédit, doit être immolé pour le salut du genre humain. Voilà celui qui en sacrifiant sa vie pour nous, doit nous obtenir le pardon de nos offenses, & nous délivrer des peines tant de l'ame que du corps,

que nous avons meritées. C'est de lui que je vous parlois, quand je disois qu'aprés moi il viendroit un Homme qui est au-dessus de moi, & qui me surpasse infiniment en dignité & en merite; parce qu'encore qu'il ne soit né qu'aprés moi, il est certain néanmoins, & je veux bien que vous le sachiés, que dans sa premiere origine, il est plus ancien que moi d'une éternité toute entiere.

XXX. Hic est de quo dixi: Post me venit vir, qui ante me factus est, quia prior me erat.

Ne croyés donc pas que j'exalte ses grandeurs, parce que je l'aime, ou parce que j'ai eu jusques à present quelque commerce avec lui: car je ne le connoissois pas de vûë, non plus que vous, quand j'ai commencé à baptiser. Je savois seulement que mon Baptême, qui se fait avec de l'eau toute simple, & qui de soi n'a nulle vertu, devoit servir de préparation au sien, d'où dépend le salut du monde. Ainsi je n'ai prétendu en baptisant, qu'aider les Israëlites à mieux connoître cet Homme, qui est leur Messie, & que je leur montre aujourd'hui.

XXXI. Et ego nesciebam eum, sed ut manifestetur in Israël, propterea veni ego in aquâ baptizans.

Je ne doutois point qu'il ne fût déja parmi nous: mais son visage m'étoit inconnu. J'ai vû de mes yeux, ajoûta-t'il, J'ai vû le Saint

XXXII. Et testimonium perhibuit Joannes, dicens. Quia vidi Spiritum descendentem qua-

ſi columbam, de cœlo, & manſit ſuper eum.

xxxiii Et ego neſciebam eum: ſed qui miſit me baptizare in aquâ, ille mihi dixit: Super quem videris Spiritum deſcendentem, & manentem ſuper eum, hic eſt qui baptizat in Spiritu Sancto.

xxxiv. Et ego vidi, & teſtimonium perhibui quia hic eſt Filius Dei.

Eſprit décendre du Ciel, en forme de colombe, & ſe repoſer ſur lui. Comme je ne l'avois jamais vû, & que je ne le connoiſſois pas aſſés pour le demêler dans la foule, l'avantage que j'ai eu, & qui a été un privilege pour moi, c'eſt que lorſqu'il s'eſt venu faire baptiſer, il a daigné ſe manifeſter à moi.

Déja le Seigneur qui m'a donné charge de baptiſer dans le Jourdain, m'avoit dit interieurement: celui ſur lequel vous verrés décendre le Saint Eſprit, c'eſt l'auteur & le miniſtre d'un nouveau Baptême, par où les ames bien diſposées recevront ce même Eſprit. J'ai vû enfin la merveille que j'attendois; & Dieu m'a donné depuis une plus parfaite connoiſſance de cet Homme incomparable: il me l'a donnée, non pour moi ſeul, mais pour tout le peuple, & afin que je déclare publiquement qu'il eſt plus qu'Homme, qu'il eſt le Fils du Tres-haut.

1. *Determinatè ex facie & converſatione, Lyr. hic, & alii.*



CHAPITRE XVIII.

De la premiere vocation de Saint André & de Saint Pierre.

Ioan. I. à v. 35. ad 42.

DEpuis ce tems-là Jean-Baptiste parla toûjours avec plus de zele & plus noblement de JESUS. L'amour ardent qu'il lui portoit, fit que dés le lendemain il lui envoya les premiers disciples qui s'attacherent à ce divin Maître, & qui furent dans la suite de ses premiers Apôtres.

Ioan. I. XXXV. Altera die iterum stabat Joannes & ex Discipulis ejus duo.

Il prêchoit alors dans un lieu, où il avoit autour de lui beaucoup d'auditeurs, & entre autres deux de ses plus fideles Disciples. De là ayant aperçu JESUS qui passoit; il arrêta sa vûë sur lui, & repeta aussi-tôt ces belles paroles, qu'il avoit dites le jour precedent: Voilà l'Agneau de Dieu. Les deux Disciples qui les avoient entenduës, en firent bien leur profit: car quittant sur l'heure leur ancien maître, ils suivirent le Sauveur, qui les attiroit par des chaînes invisibles, & qui les voyoit des yeux de l'esprit, avant qu'il les vît des yeux du corps.

XXXVI. Et respiciens Jesum ambulantem, dicit: Ecce Agnus Dei.

XXXVII. Et audierunt eum duo Discipuli loquentem, & secuti sunt Jesum.

XXXVIII. Conversus autem Jesus, & videns eos sequentes, dixit eis : Quid quæritis ? Qui dixerũt ei: Rabbi (quod dicitur interpretatum Magister) ubi habitas?
XXXIX. Dicit eis: Venite, & videte. Venerunt & viderunt ubi maneret, & apud eum manserunt die illo. Hora autem erat quasi decima.

Il ne laissa pas de se retourner ; & les regardant, il leur démanda: Que cherchés-vous ? Ils lui répondirent : Maître (c'est le nom, que dés-lors ils lui donnerent) nous voudrions bien savoir où vous demeurés. Venés, leur repliqua-t'il, & voiés vous-mêmes. Ils le suivirent avec joye, & comme il étoit déja dix heures, ou environ, depuis le lever du Soleil, ils passerent avec lui le reste de la journée, c'est-à-dire toute la nuit. Il n'est point d'homme, ni d'Ange qui puisse dire quelles furent les douceurs & les consolations dont il les remplit dans cet entretien.

XL. Erat autem Andreas frater Simonis Petri, unus ex duobus qui audierant à Ioanne, & secuti fuerant eum.
XLI. Invenit hic primùm fratrem suum Simonem, & dicit ei : Invenimus Messiam, (quod interpretatur Christus.)

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'André l'un des deux Disciples, reconnut Jesus pour le Messie ; & que peu de tems aprés ayant rencontré son frere Simon, qui depuis fut nommé Pierre, il lui dit : Nous avons trouvé le Messie, le Christ, que toute la Judée attend depuis plusieurs siecles. Il lui en parla de telle sorte, que Dieu benissant son zele, il lui fit naître l'envie de le voir.

XLII. Et adduxit eum ad Jesum. Intuitus autẽ eum Jesus, dixit: Tu es Si-

En effet il l'amena ce jour-là même à Jesus, qui comme Dieu, sachant toutes choses, lui dit, si-tôt qu'il l'eut vû, & son nom, & le

nom de son pere. Vous vous apellés Simon, vous êtes fils de Jonas : mais vous quitterés ce nom dans peu de tems, & prendrés celui de Cephas, c'est-à-dire Pierre. Ce fut éfectivement celui qu'il porta depuis, & qu'il conserva jusques à la mort.

mon, filius Jonas. Tu vocaberis Cephas (quod interpretatur Petrus.)

CHAPITRE XIX.

De la vocation de Saint Philippe & de Nathanaël.

Joan. 1. à v. 43. ad finem.

JESUS ayant résolu de passer dans la Galilée, il partit le lendemain, accompagné de ses trois premiers Disciples; & sur le chemin il trouva Philippe, qui étoit de Bethsaide, ville de cette Province, d'où étoient aussi les deux freres André & Pierre. Il ne fit que lui dire : Suivés-moi ; & par ces deux mots il le gagna tellement, qu'il lui inspira un ardent desir non seulement d'être des siens, mais de lui attirer encore d'autres Disciples.

XLIII. In crastinum voluit exire in Galilæam, & invenit Philippum, & dixit ei Jesus : Sequere me.
XLIV. Erat autem Philippus à Bethsaida, civitate Andreæ & Petri.

Philippe donc ayant rencontré Nathanaël, l'assura qu'ils avoient eu le bonheur lui & quelques autres, de trouver celui dont Moyse avoit tant parlé dans les Livres de la Loi, &

XLV. Invenit Philippus Nathanaël, & dicit ei : Quẽ scripsit Moyses in lege & Prophetæ, 1. Invenimus Jesum, filium Joseph à Nazareth.

dont les Prophetes anciens avoient marqué clairement le regne, la doctrine, les œuvres miraculeuses, soit par des prédictions formelles, ou par des figures; que sans doute c'étoit le Messie, & qu'il se nommoit JESUS, né à Nazareth, & fils de Joseph.

XLVI. Et dixit ei Nathanaël: A Nazareth potest aliquid boni esse? 2. Dicit ei Philippus Veni & vide.

Quoi, repliqua Nathanaël, une Bourgade aussi petite & aussi peu considerable que Nazareth, peut-elle produire quelque chose de bon? N'est-ce pas de Bethléem que doit venir le Messie? Philippe ne lui répondit autre chose, sinon: Venés avec moi, & voyés ce qui en est. Il l'amena donc à JESUS, comme à celui qui étoit le plus capable de l'éclairer & de l'instruire. Nathanaël n'hesita pas à le suivre. Aussi merita-t'il par sa diligence, d'être loüé de la bouche même de ce Dieu-Homme, qui voit jusqu'au fond des cœurs, & qui ne loüe point à faux.

XLVII. Vidit Jesus Nathanaël vénientem ad se, & dicit 3. de eo: Ecce verè Israëlita, in quo dolus non est.

Dés que JESUS l'aperçut, il fit son éloge en peu de mots, & afin qu'il l'entendît, il haussa un peu la voix. Voici, s'écria-t'il, un veritable Israëlite, qui n'a jamais sçu ce que c'est que dissimulation, & que tromperie. Cet homme tout glorieux d'une loüange, qu'il n'attendoit pas, lui

demanda

demanda d'où il le connoissoit. JESUS lui repartit : Ma vûë s'étend bien plus loin que vous ne pensés. Je vous ai vû avant que Philippe vous parlât de moi, lorsque vous étiés assis sous un figuier, & que vous ne songiés à rien moins qu'à vous faire mon Disciple.

XLVIII. Dicit ei Nathanaël : Unde me nosti? Respondit Jesus, & dixit ei : Priusquàm te Philippus vocaret, cum esses sub ficu, 4. vidi te.

A cette parole, Nathanaël conçut une grande idée de JESUS ; il reconnut qu'il étoit plus qu'homme, qu'il étoit Dieu, & que pour voir tout, il falloit qu'il fût par tout. Il s'en expliqua en disant avec un profond respect : Maître, vous êtes le Fils de Dieu, vous êtes le Roi d'Israël.

XLIX. Respondit ei Nathanaël, & ait : Rabbi, tu es Filius Dei, tu es Rex Israël.

Cette profession sincere qu'il fit de sa foi, plût tellement au Sauveur, que dés-lors il lui promit de lui faire voir de plus grandes choses : il commença même à lui découvrir de loin la grandeur de sa puissance & de sa gloire. Vous croyés en moi, lui dit-il, parce que je vous ai vû sous le figuier, où vous pensiés être bien caché. Ce que vous verrés dans la suite, est tout autre chose. Je vous dis en verité, oui je vous le dis, que vous allés bien-tôt voir des yeux de la foi le chemin du Ciel ouvert, & un

L. Respondit Jesus, & dixit ei : Quia dixi tibi, Vidi te sub ficu, credis ; majus his videbis

LI. Et dicit ei : Amen, amen dico vobis, videbitis Cœlum apertum ; & Angelos Dei ascendêtes & descen-

dentes ſupra Filium hominis. &c.

commerce établi entre les Anges & les hommes.

Ce commerce ſera le fruit des victoires que je remporterai ſur l'Enfer. On verra ces Eſprits celeſtes monter & décendre avec le Fils de l'Homme, & l'accompagner quand il montera triomphant au Ciel, & quand il en décendra avec un apareil redoutable pour juger le monde. Du moins la nouvelle Egliſe qui commence à naître, & qui un jour ſera floriſſante, les verra ſpirituellement unis avec elle, tant pour ſervir leur Roi & le ſien, que pour l'aſſiſter elle-même dans ſes beſoins.

Les Cieux alors ſeront ouverts, & les ames les plus pures ſe ſentiront éclairées d'en-haut, & remplies de dons celeſtes. Elles verront quelquefois les Anges monter dans le Ciel, & s'employer auprés du Seigneur à leur obtenir des graces. D'autres fois elles les verront décendre, & s'occuper ici-bas à ſervir les hommes, à les inſtruire, à les gouverner, & à les défendre.

1. *Hoc eſt Meſſiam. S. Hier. vide infrà ad v. ſequentem. Per Prophetas autem intelliguntur ſecundum Hebraos, non tantùm libri Prophetici, ſed etiam alii ſacri, ut patet ex titulis quos praferunt Tomi varii Bi-*

bliorum Hebraïcorum. 2. Est sensus : Quomodo mihi Messiam adducitis de Galilaâ & Nazareth, quem ego de Bethleem scio esse promissum ? S. Hier. in 65. Isaiæ. 3 Aliâ voce, ita ut Nathanaël audiret, ut patet ex v. sequenti. 4. Ad quam stabat, ubi vocatus est. S. Chrysost. hom. 19. in Ioan 5. In Resurrectione & Ascensione. S. Chrys. hom. 20. in Ioan. Theophyl. & alii; In extremo judicio secundùm alios, quos sequitur Maldonatus; In Ecclesia & animarum gubernatione. S. Cyril. l. 2. in Ioan. c. 21. unde Rup hic cœlum aperiendum explicat, futuram Angelorum & hominum concordiam.

CHAPITRE XX.

Des Nôces de Cana.

Ioan. 2. à v. 1. ad 12.

QUoique la parole du Fils de Dieu ne puisse être que veritable, néanmoins comme la plûpart des hommes veulent voir pour croire, & que les choses qui ne tombent point sous les sens, font peu d'impression dans leur ame, il jugea que pour les convaincre de la verité de sa doctrine, il falloit faire des œuvres d'éclat, & il commença par un miracle, qui remplit d'étonnement ceux qui en furent témoins.

La chose arriva trois jours aprés la premiere vocation d'André ; & il parut bien en cette occasion que l'on peut trouver JESUS, non seulement dans la retraite, mais même dans les

1. Et die tertia, nuptiæ factæ sũt in Canâ Galilææ, & erat mater Jesu ibi.

II Vocatus est autem Jesus, & Discipuli ejus ad nuptias.

compagnies. Il fut invité à une nôce, & il y alla avec ses Disciples. Cette nôce se faisoit dans une ville de Galilée, nommée Cana, la plus petite & la moins celebre des deux qui portoient le même nom.

Marie, mere de JESUS, qui s'y trouva la premiere, fut placée auprés de son Fils ; & comme c'étoit la charité, plûtôt que la compagnie qui l'y avoit attirée, elle remarqua que sur la fin du repas on manquoit de vin. Elle résolut incontinent d'y pourvoir sans bruit, mais d'une maniere efficace. La voye qu'elle prit, fut de s'adresser à JESUS. Elle étoit fort persuadée qu'il n'avoit pas moins de bonté que de puissance, & qu'il suffisoit pour l'engager à faire un miracle, de lui dire simplement : Ils n'ont plus de vin.

III. Et deficiente vino, dicit Mater Jesu ad eum : Vinum non habent.

IV. Et dicit ei Jesus: Quid mihi & tibi est, Mulier ? Nondum venit hora mea. 2.

Une priere aussi humble que celle-là, venant d'une Mere, demandoit, ce semble, une réponse plus douce que celle qui lui fut faite. JESUS lui dit assés séchement qu'elle n'avoit que faire de s'en mettre en peine; qu'il feroit tout ce qu'il faudroit dans le tems. Marie qui le connoissoit mieux que personne, & qui sçavoit que jamais il n'avoit manqué ni de

respect ni d'amour pour elle, ne s'étonna point de sa réponse. Bien loin de cela, elle crût sans aucun doute qu'il feroit quelque chose d'extraordinaire en faveur de ceux, dont elle avoit eu pitié; qu'il ne feroit pourtant rien par une complaisance naturelle, & par la consideration de la chair & du sang, ni même pour épargner quelque confusion à ceux qui les avoient conviés à leurs nôces, mais par un pur zele de la gloire de son Pere, qui en lui communiquant sa Divinité, lui avoit communiqué sa toute-puissance, & la vertu d'operer toutes sortes de miracles.

Dans cette pensée elle apella ceux qui servoient, & leur dit tout bas qu'ils fissent ce qu'il leur ordonneroit: cependant on s'aperçut qu'il n'y avoit plus de vin. JESUS fut bien-aise que l'Epoux & tous les conviés le remarquassent, afin qu'ils comprissent mieux la grandeur du miracle qu'il alloit faire.

v. Dicit Mater ejus Ministris: Quodcunque dixerit vobis, facite.

Voyant donc qu'on n'en pouvoit plus douter, il commanda aux serviteurs d'emplir d'eau six de ces grands vases de pierre, que les Juifs avoient dans leurs sales, & dont ils avoient accoûtumé de se servir, lorsqu'ils vou-

vi. Erant autem ibi lapideæ hydriæ sex positæ, secundùm purificationem Judæorum, capientes singulæ metretas binas vel ternas. 3.

loient se laver : ce qu'ils faisoient fort souvent. Chaque vase tenoit deux ou trois mesures d'eau.

VII. Dicit eis Jesus : Implete hydrias aquâ, & impleverunt eas usque ad summum.

Quand ils furent pleins jusques au haut, l'eau en un moment changea de couleur & de nature, & se convertit en un vin tres-excellent, par la vertu de celui qui de rien a fait toutes choses. Il s'en trouva beaucoup davantage qu'il n'en falloit, non seulement pour tout ce repas, mais même pour plusieurs festins. Il ne restoit plus qu'à en prendre ; & cela se fit, selon l'ordre qu'il en donna : car ce n'étoit pas assés que les serviteurs sçussent le changement miraculeux de l'eau en vin ; il falloit que le plus considerable de la compagnie le goûtât & jugeât s'il étoit bon.

VIII. Et dicit eis Jesus : Haurite nunc, & ferte Architriclino. 4. Et tulerunt.

Celui qui présidoit au festin, étoit ordinairement, si l'on en croit les Traditions Judaïques, un de leurs Prêtres, lequel avoit soin de regler tout, & d'empêcher qu'on ne fist rien contre l'honnêteté & la bienséance. Ce fut donc au Prêtre que par l'ordre du Sauveur, on presenta de ce vin nouveau. Il en goûta : mais comme il ne sçavoit rien de ce qui s'étoit passé, il en fut merveilleusement surpris. Il apella aussi-tôt

IX. Ut autem gustavit Architriclinus aquam vinum factam, & non sciebat unde esset ;

l'Epoux, qui, selon la coûtume, allant par les tables, donnoit ordre que tout fût servi à tems, & qu'on ne manquât de rien. Quoi, lui dit-il, en soûriant, est-ce ainsi que vous nous trompés ? Les autres servent le bon vin, au commencement du repas, & donnent le pire quand ils croyent qu'on a assés bû : mais vous au contraire, vous avés gardé le bon pour la fin.

Cette parole fut remarquée, & chacun reconnut au goût, qu'un vin fait immediatement par le Createur, est meilleur sans comparaison que celui que la nature produit. Ainsi le Sauveur commença à faire éclater son pouvoir par cette action, qui fut le premier de ses miracles, & qui ne servit pas peu à affermir ses Disciples dans la foi.

Ministri autem sciebât qui hauserant aquam, vocat Sponsum Architriclinus.
x. Et dicit ei: Omnis homo primùm bonum vinum ponit; & cum inebriati fuerint, tunc id quod deterius est. Tu autem servasti bonum vinum usque adhuc.
xi. Hoc fecit initium signorũ Jesus, in Cana Galilææ; & manifestavit gloriam suam; & crediderunt in eum 5. Discipuli ejus.

1. Non ad objurgationem, & post, non igitur matrem objurgavit. S. Iustin. Martyr, in respons. ad q. 136. sed ut secundum divinitatem se facturum monstraret, ait S. Aug. Tr. 8. in Ioan l. 2. de Symbolo, c. 5. & alii. 2. Nondum sciunt defecisse vinum, sine ipsos hoc sentire. S. Chrysost. hom. 21. in Ioan. Theophyl. & alii. 3. Vide Agricolam & Cænalem de mensuris. 4. Unus dabatur de Sacerdotali Ordine, qui morem disciplinæ legitimè gubernaret, pudorisque curam gereret conjugalis, simul etiam conviviorum, &c. S. Gaudent. Brixiens. Tr. 9. Eum Prudentius hymno 9. vocat Regem, scilicet convivii. Ipse Rex sapore tinctis obstupescit poculis, 5. Fidem ampliorem & firmiorem acceperunt. Theophyl. hic, & alii.

CHAPITRE XXI.

Joan. 2. v. 12. & Luc. 4. à v. 14. ad 31.

De la lecture que Jesus fit dans la Sinagogue de Nazareth.

Joan. 2. XII. Post hoc descendit Capharnaüm, ipse & Mater ejus, & Fratres ejus, & Discipuli ejus; & ibi manserunt non multis diebus.

DE Cana JESUS décendit vers le Lac de Tiberiade, accompagné de sa Mere, de ses Disciples, & de quelques-uns de ses parens. Il vint à Capharnaüm, qui étoit le port le plus celebre de ce grand Lac, auquel on donnoit dans tout le païs le nom de mer. Il y demeura quelques jours ; & ce fut dans ce tems-là qu'il commença à faire voir qui il étoit.

Luc. 4. XIV. Et egressus est Jesus in virtute Spiritûs in Galilæam, & fama exiit per universam regionem de illo.

Durant son premier séjour en Galilée, où il avoit passé toute sa jeunesse à Nazareth, il n'avoit pû pratiquer que des vertus obscures & propres d'une vie privée. Mais lorsqu'il y retourna aprés son Baptême, il y fit paroître la vertu toute-puissante de l'Esprit dont il étoit animé, & on vit avec un étonnement general les prodiges qu'il faisoit, & l'obéïssance que lui rendoit toute la nature.

XV. Et ipse do-

Aux miracles il ajoûtoit la doctri-

ne. Car il prêchoit publiquement dans les Sinagogues ; & comme il parloit en Maître, tout le monde l'écoutoit avec admiration & avec aplaudissement. Il n'y eut que ceux de Nazareth qui le maltraiterent. Mais quelque mépris & quelque aversion qu'on eût pour lui, dans le lieu même où il avoit été élevé, il ne laissa pas d'y aller.

cebat in Synagogis eorum, & magnificabatur ab omnibus.

XVI. Et venit Nazareth, ubi erat nutritus, & intravit secundùm consuetudinem suam, die Sabbathi, in Synagogam, & surrexit legere.

Un jour de Sabbath, qu'on s'assembloit à l'ordinaire, dans la Sinagogue, il y entra avec tout le peuple, pour montrer qu'il aprouvoit une si sainte coûtume, & pour essayer de gagner par-là ces esprits envieux de sa gloire.

L'Ordre qu'on gardoit en ces sortes d'assemblées, étoit que trois personnes de divers rangs, lisoient devant tout le monde quelque Chapitre de l'Ecriture. Le premier étoit un Prêtre, le second un simple Levite, & le troisiéme, un Laïque. Ce ne fut qu'en cette derniere qualité, que Jesus s'étant levé, s'offrit à faire la lecture, aprés les Ecclesiastiques.

Le livre qu'on lui presenta, fut, selon l'usage du tems, une espece de rouleau, où étoit écrite la Prophetie d'Isaïe, qu'on lisoit alors. Comme

XVII. Et traditus est illi Liber Isaiæ Prophetæ. Et ut revolvit Librum, invenit locũ

ubi scriptum erat :

rien ne lui arrivoit fortuitement, il tomba, en ouvrant le livre, suivant qu'il l'avoit premedité, sur un passage de ce Prophete, dont voici le sens.

XVIII Spiritus Dñi super me ; propter quod unxit me, 1. evãgelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde.

L'Esprit du Seigneur repose dans moi ; il a répandu sur moi son onction divine ; il m'a envoyé pour annoncer l'Evangile aux pauvres ; pour consoler ceux qui ont le cœur serré de douleur, & à qui le monde ne peut donner de solide consolation ; pour faire sçavoir aux captifs qu'ils seront bien-tôt délivrés, & aux aveugles, que dans peu de tems ils recouvreront la vûë ; pour soulager ceux qui sont accablés du poids de leurs chaînes, & qui en ont le corps tout brisé ; pour donner aux hommes le Jubilé le plus ample & le plus universel qu'ils ayent jamais eu : pour publier l'année des misericordes du Seigneur, & le tems auquel il a résolu de venger les siens de leur ennemi commun.

XIX. Prædicare captivis remissionem, & cæcis visum ; dimittere confractos in remissionem, prædicare annum Domini acceptum, 4. & diem retributionis, 5.

C'étoit une chose assés nouvelle que de voir un homme de sa condition, lire l'Ecriture dans la Sinagogue : mais il surprit étrangement tout le monde, lors qu'ayant rendu le livre fermé au Ministre, il s'assit pour faire au peuple une espece de sermon, qui

XX. Et cum plicuisset Librũ, reddidit Ministro, & sedit. Et omnium oculi erant intendentes in eum.

devoit être l'explication du passage qu'il leur avoit lû.

Comme il vit qu'ils avoient les yeux arrêtés sur lui, il prit la parole, & leur fit voir clairement que le tems étoit venu, auquel cet Oracle de l'Ecriture devoit s'accomplir, & s'accomplissoit actuellement en sa personne. Il leur parla avec tant de grace, tant de douceur, & tant de force, qu'ils en étoient dans l'admiration & ne pouvoient s'empêcher de le loüer, ni d'aprouver ce qu'il disoit.

xxi. Cœpit autem dicere ad eos: Quia hodie impleta est hæc Scriptura in auribus vestris.

xxii. Et omnes testimoniũ illi dabant; & mirabantur in verbis gratiæ quæ procedebãt de ore ipsius, & dicebant: Nonne hic est Filius Joseph?

Leur étonnement ne pût faire néanmoins qu'ils eussent une entiere créance en lui. Car aprés avoir confessé que jamais personne n'avoit parlé comme lui, ils ne laissoient pas de se demander les uns aux autres: N'est-ce pas là le Fils de Joseph? & la qualité qu'il se donne de Messie, peut-elle bien compatir avec la bassesse de sa naissance?

Ils changerent même tout à fait de sentiment & de langage, lorsqu'il commença à décendre dans un détail qui leur déplaisoit, à les reprendre de leurs vices, à les exhorter à la pratique de certaines vertus, qui leur étoient comme inconnuës. Il conti-

ubi scriptum erat :

rien ne lui arrivoit fortuitement, il tomba, en ouvrant le livre, suivant qu'il l'avoit premedité, sur un passage de ce Prophete, dont voici le sens.

xviii Spiritus Dñi super me ; propter quod unxit me, e-vãgelizare pauperibus misit me, sanare contritos corde.

L'Esprit du Seigneur repose dans moi ; il a répandu sur moi son onction divine ; il m'a envoyé pour annoncer l'Evangile aux pauvres ; pour consoler ceux qui ont le cœur serré de douleur, & à qui le monde ne peut donner de solide consolation ;

xix. Prædicare captivis remissionem, & cæcis visum ; dimittere confractos in remissionem, prædicare annum Domini acceptum, & diem retributionis.

pour faire sçavoir aux captifs qu'ils seront bien-tôt délivrés, & aux aveugles, que dans peu de tems ils recouvreront la vûë ; pour soulager ceux qui sont accablés du poids de leurs chaînes, & qui en ont le corps tout brisé ; pour donner aux hommes le Jubilé le plus ample & le plus universel qu'ils ayent jamais eu : pour publier l'année des misericordes du Seigneur, & le tems auquel il a résolu de venger les siens de leur ennemi commun.

xx. Et cum plicuisset Librũ, reddidit Ministro, & sedit. Et omnium oculi erant intendentes in eum.

C'étoit une chose assés nouvelle que de voir un homme de sa condition, lire l'Ecriture dans la Sinagogue : mais il surprit étrangement tout le monde, lors qu'ayant rendu le livre fermé au Ministre, il s'assit pour faire au peuple une espece de sermon, qui

devoit être l'explication du passage qu'il leur avoit lû.

Comme il vit qu'ils avoient les yeux arrêtés sur lui, il prit la parole, & leur fit voir clairement que le tems étoit venu, auquel cet Oracle de l'Ecriture devoit s'accomplir, & s'accomplissoit actuellement en sa personne. Il leur parla avec tant de grace, tant de douceur, & tant de force, qu'ils en étoient dans l'admiration & ne pouvoient s'empêcher de le loüer, ni d'aprouver ce qu'il disoit.

XXI. Cœpit autem dicere ad eos: Quia hodie impleta est hæc Scriptura in auribus vestris.

XXII. Et omnes testimonium illi dabant; & mirabantur in verbis gratiæ quæ procedebãt de ore ipsius, & dicebant: Nonne hic est Filius Joseph?

Leur étonnement ne pût faire néanmoins qu'ils eussent une entiere créance en lui. Car aprés avoir confessé que jamais personne n'avoit parlé comme lui, ils ne laissoient pas de se demander les uns aux autres: N'est-ce pas là le Fils de Joseph? & la qualité qu'il se donne de Messie, peut-elle bien compatir avec la bassesse de sa naissance?

Ils changerent même tout à fait de sentiment & de langage, lorsqu'il commença à décendre dans un détail qui leur déplaisoit, à les reprendre de leurs vices, à les exhorter à la pratique de certaines vertus, qui leur étoient comme inconnuës. Il conti-

nua cependant toûjours à leur parler avec une genereuse liberté, & à leur dire beaucoup de choses, par où il voyoit assés qu'il s'attireroit leur haine ; mais il étoit important de confondre ces pecheurs, de leur faire voir leur malice, & de les rendre inexcusables.

XXIII. Et ait illis : Utique dicetis mihi hanc similitudinem : Medice, cura teipsum. Quanta audivimus facta in Capharnaüm ? Fac & hic in patriâ tuâ.

Je ne doute point, leur dit-il, que vous ne m'objectiés maintenant ce proverbe si commun : Medecin, guerissés-vous vous-même ; ne vous laissés pas mourir, vous qui rendés la santé aux autres. Nous avons oüi parler des grandes merveilles que vous avés faites à Capharnaüm : que n'en faites-vous ici de semblables ? Est-ce que vous nous méprisés, & que vous avés moins de consideration pour ceux de vôtre païs, que pour des étrangers, & des inconnus ? Faites-vous valoir parmi vos parens, & dans vôtre ancienne demeure.

XXIV. Ait autem : Amen dico vobis, quia nemo Propheta acceptus est in patriâ suâ.

Cela seroit bon, repliqua JESUS, si l'on pouvoit esperer de trouver autant d'amitié & de bienveillance parmi ses parens, que parmi des étrangers. Mais l'envie comme naturelle, que ceux d'un même païs ont les uns contre les autres, ne verifie que trop souvent cet autre proverbe, qui porte

qu'un Prophete n'est jamais reçu favorablement dans le lieu de sa naissance.

Vos histoires vous en fournissent assés de preuves : car dites-moi, combien y avoit-il de veuves en Israël, du tems d'Elie ? Et néanmoins lorsque le Ciel étoit fermé, comme il le fut trois ans & demi, sans qu'il tombât sur la terre ni pluye ni rosée ; lorsque la famine faisoit par tout d'horribles ravages, Dieu qui a coûtume d'envoyer aux siens des Prophetes pour les secourir dans le besoin, n'envoya pas celui-ci à une veuve du païs, mais à une veuve étrangere, qui étoit de Sarepta, ville apartenante aux Sidoniens. Combien y avoit-il de Lepreux en Israël, du tems d'Elisée ? Et néanmoins cet homme de Dieu, ce digne successeur d'Elie, ne guerit d'une maladie si honteuse & si incurable que le seul Naaman, qui n'étoit point Israëlite, mais Syrien de nation.

xxv. In veritate dico vobis : Multæ viduæ erant in diebus Eliæ, in Israël, quãdo clausum est Cœlum, annis tribus & mensibus sex, cum facta esset fames magna in omni terrâ.

xxvi. Et ad nullam illarum missus est Elias, nisi in Sareptâ Sidoniæ ad mulierem viduam. 6.

xxvii. Et multi Leprosi erant in Israël, sub Elisæo Propheta, & nemo eorum mundatus est, nisi Naaman Syrus. 7.

Tout ce discours du Sauveur, qui dèvoit être écouté comme un avertissement salutaire, fut tres-mal reçu dans une Sinagogue, pleine de gens passionnés, qui, semblables à des phrenetiques, s'emporterent furieusement contre leur charitable Mede-

xxviii. Et repleti sunt omnes, in Synagogâ, irâ hæc audientes.

XIX. Et ait illis: Venite post me, & faciam vos, fieri piscatores hominum.

Ce divin Maître les voyant occupés à leur métier, & voulant qu'ils prissent à l'avenir quelque autre chose que des poissons, il leur dit: Venés aprés moi: je vous ferai faire une bien meilleure pesche: je veux vous aprendre à devenir pescheurs d'hommes. Il n'en fallut pas davantage pour leur persuader de quitter à l'heure même leurs filets, & de le suivre.

XX. At illi continuò relictis retibus secuti sunt eum.

XXI. Et procedens inde, vidit alios duos fratres, Jacobum Zebedæi, & Joannem fratrem ejus, in navi cum Zebedæo, patre eorum, reficientes retia sua: & vocavit eos.

Il vit à quelques pas de là deux autres freres, sur lesquels il avoit jetté les yeux de toute éternité, pour en faire ses Disciples favoris. C'étoient les deux fils de Zebedée, Jacques & Jean, qui travailloient avec leur pere à racommoder leurs filets. Il les apella, comme il avoit fait les premiers, & sa parole eut tant de force, que sans hesiter un moment, ils abandonnerent barque & filets; dirent adieu à leur pere, & à quelques gens qui gagnoient leur vie sous eux, & suivirent incontinent celui qui les apelloit.

XXII. Illi autem statim, relictis retibus, & patre, 1. secuti sunt eum.

1. *In navi cum mercenariis. Matth.* 1, 20.

CHAPITRE XXIII.

De la délivrance d'un Demoniaque dans la Sinagogue de Capharnaüm.

Marc. 1. à v. 21. ad 29.
Luc. 4. à v. 31. ad 38.

AVec ces quatre Disciples JESUS entra dans Capharnaüm. C'étoit une des premieres villes du païs; & ce fut depuis le lieu de sa demeure ordinaire; parce qu'il s'y trouvoit beaucoup de peuple, & que le commerce y attiroit de tous côtés une infinité de monde.

Marc 1. XXI. Et ingrediuntur Capharnaüm: & statim Sabbathis ingressus in Synagogam, docebat eos.

Dés qu'il y fut, il ne pensa qu'à communiquer à tous ceux qu'il rencontroit, les lumieres divines dont il étoit plein. C'étoit principalement aux jours de Sabbath, qu'il avoit accoûtumé d'instruire le peuple dans les Sinagogues. On l'entendoit avec admiration & avec plaisir, parce que sa maniere d'enseigner n'étoit pas froide & languissante, comme celle de leurs Scribes. Il parloit avec autorité & en Maître, & faisoit des fruits merveilleux. Sa doctrine étoit soûtenuë par l'éclat de ses vertus & de ses miracles, par la force de ses rai-

XXII. Et stupebãt super doctrinâ ejus; erat enim docẽs eos, quasi potestatem habens, & non sicut Scribæ.

-rerent tous ensemble de lui rendre la santé. Il ne fallut pas le presser beaucoup, puisqu'il avoit plus d'envie de leur accorder ce qu'ils demandoient, qu'aucun d'eux n'en avoit de l'obtenir.

XXXI. Et accedens 4. elevavit eam, apprehensâ manu ejus,& continuò dimisit eam febris,& ministrabat eis.

Cet admirable Medecin va incontinent trouver la malade, s'aproche du lit, & s'étant un peu baissé pour la soûlever, commande à la fievre de la quitter, & de ne plus revenir. Le mal cesse au même moment : il prend cette femme par la main, & elle se trouve aussi saine que jamais; elle se leve, marche d'un pas ferme, fait aprêter le dîner, & selon la coûtume du païs, sert à table & le Maître & les Disciples.

Cette guerison fut sans doute fort remarquable. Ceux qui étoient-là, esperoient qu'il en feroit d'autres; & leur esperance n'auroit pas été trompée, si le peuple retenu par une crainte superstitieuse, que les Docteurs lui donnoient, n'eût fait scrupule de remuer, & de transporter les malades en un jour aussi solennel que celui-là, qui étoit le jour du Sabbath. On n'osa donc les lui presenter que sur le soir, quand le Soleil fut couché, qui étoit l'heure precisément

XXXII. Vespere autē facto, cum occidisset 5 sol, afferebant ad eū

que la journée finissoit parmi les Juifs, & que le jour suivant commençoit. Alors la foule fut si grande à la porte du logis, qu'il sembloit que toute la ville y fût accouruë. Tous ceux qui avoient des malades, s'empressoient pour les aporter devant lui, soit par la consideration de la parenté, ou par une simple compassion. On lui amenoit aussi malgré les Demons, force Possedés. Il guerissoit les uns; & il délivroit les autres. Il est à croire que parmi tant de malades, il y en avoit plusieurs, dont l'infection auroit pû le rebuter. Il n'y en eut cependant aucun, qu'il ne touchât de sa main, de cette main également douce & puissante, qui ne touche rien qu'elle ne guerisse.

omnes malè habentes, & Dæmonia habentes.

XXXIII. Erat omnis civitas congregata ad januam.

XXXIV. Et curavit multos qui vexabantur variis lãguoribus; & Dæmonia multa ejiciebat, & non sinebat ea loqui, quoniam sciebant eum.

A l'égard des Possedés, il ne lui falloit qu'un mot pour en chasser les Demons. Ce mot prononcé d'un ton de Maître, les remplissoit de frayeur. Ils prenoient la fuite, & ne laissoient pas de publier hautement la gloire de celui qui les chassoit. Ce n'est pas qu'ils eussent pour but de lui procurer de l'honneur: mais ces Esprits orgueilleux, craignant de paroître vaincus par un homme du commun, crioient, en sortant des corps, qu'il

ſortir des corps, ou de ceſſer de les tourmenter.

Parmi ceux qu'il délivroit de ces cruels ennemis, il y en avoit qui ſouffroient d'horribles agitations, ſur tout aux divers changemens de Lune. Ce que prétendoient les Demons, étoit que l'on attribuât aux influences de cèt aſtre, les effets de leur malice & de la haine qu'ils portent aux hommes; afin que des eſprits foibles, croyant trouver quelque choſe de malfaiſant dans une creature, s'en priſſent au Createur, & niaſſent ſa providence.

Mais perſonne n'y étoit trompé. On voyoit bien que ces convulſions ſi violentes ne venoient pas de maladies naturelles: quelque choſe que pûſſent faire les Demons pour ſe cacher, on étoit convaincu de leur foibleſſe, & du pouvoir ſouverain que Jeſus avoit ſur eux. Auſſi étoit-il ſuivi, malgré eux, d'une infinité de perſonnes, qui charmées de ſon entretien, venoient en foule, non ſeulement de la haute Galilée, mais de trois autres Provinces voiſines.

xxv. Et ſecutæ ſunt eum turbæ multæ de Galilæâ, & Decapoli, & de Jeroſolimis, & de Judæâ, & de trans Jordanem.

La premiere eſt celle qui portoit le nom de Judée, & qui ayant Jeruſalem pour ſa capitale, lui donnoit un

partie de sa vie, où toute son occupation étoit de guerir les malades, & de convertir les pecheurs.

1. *Surgens Iesus*, *Luc.* 4. 38. 2. *Magnis febribus*, *Luc supra.* 3. *Rogaverunt*, *Luc. supra.* 4. *Stans super illam imperavit febri.* *Luc.* 4. 39. 5. *Hac erat ultima ex duabus vesperis*, *de quibus sæpe in Scripturâ*, *ut Levit.* 23. *ubi pro eo quod legitur in Vulg. ad vesperum*, *Hebræa habent*, *inter vesperas.* 6. *Clamantia & dicentia*, *Quia tu es filius Dei.* *Luc.* 4. 41. 7. *Isaia* 31. 4.

CHAPITRE XXV.

Marc. 1. *à v.* 35. *ad* 40. *Matth.* 4. *à v.* 23. *ad finem.* *Luc.* 4. *à v.* 42. *ad finem*, & 5. *à v.* 1. *ad* 4.

Des miracles & des prédications du Sauveur en general.

JESUS quoique fatigué, pût à peine se résoudre de prendre un peu de repos, il se leva qu'il étoit encore nuit, & partit secretement dés le point du jour, pour s'en aller dans un lieu desert & écarté, où il se mit en priere.

Marc. 1. xxxv. Et diluculo valdè 1. surgens egressus abiit in desertū locum, ibique orabat.

Quand il fut jour, tout le peuple qui l'aimoit vint en foule le chercher. Simon, & tous ceux qu'il avoit alors avec lui, s'étant aperçus qu'il étoit parti de grand matin, furent surpris & affligés de ne le voir plus.

xxxvi. Et prosecutus est eum Simon, & qui cum illo erant.

tes les heures du jour lui sembloient faites pour annoncer son Evangile, & pour travailler à la conquête des ames.

Luc. 5.

I Factum est autem, cum turbæ irruerent in eum, ut audirent verbum Dei, & ipse stabat secus stagnum Genesareth.

Ce jour-là donc s'étant arrêté proche du grand Lac, qui prenoit son nom tantôt de Genesareth, tantôt de Tiberiade, deux villes situées sur le bord, & fameuses dans le pays, il aperçut une multitude innombrable de gens qui venoient à lui, & qui l'alloient accabler. La crainte qu'il eut d'en être envelopé tout-à-coup, & de n'avoir pas la liberté de les instruire comme il souhaitoit, lui fit penser aux moyens d'éviter la presse. Il regarda autour de lui, & vit sur le sable deux barques vuides, d'où les pescheurs étoient décendus, afin de laver leurs filets. Il monta dans l'une des deux, qui apartenoit à Simon, & le pria de le mettre à l'eau, & de l'éloigner un peu du rivage.

II. Et vidit duas naves stantes secus stagnum; piscatores autem descenderant, & lavabant retia.

III. Ascendens autem in unam navim, quæ erat Simonis, rogavit eum à terrâ reducere pusillũ. Et sedens docebat de naviculâ turbas. 6.

Cette barque fut la figure de la veritable Eglise, qui est le temple de la verité. C'est là qu'il s'assit, & qu'il enseigna au peuple sa doctrine toute celeste.

1, *Gr. ad verbum, manè. noctu valdè. Tum Luc. 4. 42. Facto autem die egressus; & in Syr., ad auroram diei.* 2. *Et turba requirebant*

qu'une seule Eglise. C'est dans le dessein de les réünir, que mon Pere m'a envoyé, & que je suis décendu du Ciel.

Ainsi plein d'ardeur pour la conversion de tout le monde, il alloit d'un lieu à un autre, prêchant dans toutes les Sinagogues de la Galilée, & faisant une infinité de miracles. Il étoit le Medecin commun, on avoit recours à lui dans les maladies qui paroissoient incurables, & il n'y en avoit pas une qu'il ne guerît infailliblement, de quelque nature qu'elle fût. On en étoit si persuadé dans toute la Syrie, qu'on lui amenoit tous les malades desesperés. On ne voyoit à ses pieds que Paralitiques, que gens perclus de leurs membres. Sa parole étoit le remede general & souverain à tous les maux les plus douloureux & les plus opiniâtres.

XXXIX. Et erat prædicans in Sinagogis eorum, & in omni Galilæâ, & dæmonia ejiciens. *Matth.* 4. XXIII. Et sanans omnem languorem, & omnem infirmitatem in populo. XXIV. Et abiit opinio ejus in totam Syriam, & obtulerunt ei omnes malè habentes, variis laboribus & tormentis comprehensos, & qui dæmonia habebant, & lunaticos & paraliticos, & curavit eos.

Mais de toutes les merveilles qu'il operoit, celle qui éclatoit davantage, étoit la délivrance des Possedés. Aussi étoit-elle sans exemple : car dans toutes les Ecritures on ne lisoit point qu'un homme mortel eût jamais eu un pareil empire sur les Demons. On s'étonnoit de voir avec quelle facilité il les contraignoit de

tes, nihil cepimus : in verbo autem tuo laxabo rete.

rien pris : mais puisque vous me le commandés, j'ai tant de confiance en vous, que je vas sur vôtre parole, jetter le filet.

VI. Et cum hoc fecissent, concluserunt piscium multitudinem copiosam. Rumpebatur autem rete eorum.

Il le jetta à l'heure même, & quoiqu'il ne fût qu'un pescheur simple, grossier, mal instruit, il fit paroître une foy vive & admirable dans un tems où l'Evangile ne faisoit encore que commencer à s'établir. Aussi en fut-il recompensé liberalement : car le poisson vint de toutes parts, & il en fut pris une si grande quantité, que le filet se rompoit, les pescheurs mêmes n'avoient pas la force de le tirer jusqu'à terre. Il fallut donc qu'ils fissent signe à leurs compagnons, qui étoient dans l'autre barque, de venir à leur secours. Ils y vinrent incontinent, & la pesche se trouva si abondante, que les deux barques étant pleines, il s'en fallut peu qu'elles n'allassent à fond.

VII. Et annuerunt sociis, qui erant in alia navi, ut venirent & adjuvarent eos. Et venerunt & impleverunt ambas naviculas ita ut pené mergerentur.

VIII. Quod cum videret Simon Petrus, procidit ad genua Jesu, dicens : Exi à me, quia homo peccator sum, Domine

Simon Pierre étonné de ce miracle, se jetta aux pieds de Jesus, & s'écria tout hors de lui-même : Seigneur, retirés-vous de moi ; car je suis un trop grand pecheur pour meriter de paroître en vôtre presence. Ceux qui étoient avec lui, & particulierement Jacques & Jean, n'en furent

IX. Stupor enim circūdederat eum, & omnes qui cum illo

pas moins surpris. Leur étonnement alla jusqu'à une espece d'épouvante ou de crainte pleine de respect, que cause ordinairement la vûë des choses grandes & inesperées.

Jesus fut donc obligé de les rassurer en disant à Pierre : Ne craignés point : je vous employerai desormais à une nouvelle pesche. Je vous enseignerai l'art de prendre les hommes ; & lorsque vous en prendrés, ce sera, non pour leur donner la mort, comme aux poissons, mais pour les faire vivre de la vie des Anges.

La parole toute-puissante d'un Dieu qui domine sur nos passions, aussi bien que sur les animaux de la mer, & de la terre, leur calma l'esprit, & en même tems leur gagna le cœur ; de sorte qu'étant revenus au bord, ils quitterent barques, pesche, filets & poissons, & renoncerent à tout pour le suivre.

Ce fut-là la troisiéme vocation de Saint Pierre, & la seconde de Saint Jacques & de Saint Jean. Si ces trois Disciples ne rompirent pas du premier coup tous les attachemens de la terre, ils furent bien dans la suite réparer leur faute. Car ils s'attacherent enfin tellement & à la personne & à la

erant, in capturâ piscium, quã ceperant.

x. Similiter autem Jacobum & Joannem, filios Zebedæi, qui erant socii Simonis. Et ait ad Simonem Jesus : Noli timere; ex hoc jam homines eris capiens. 1.

xi. Et subductis ad terram navibus, relictis omnibus, secuti sunt eum.

doctrine de leur divin Maître, qu'ils résolurent de ne s'en séparer jamais.

1. *Ex Gr. & Syr. piscans ad vitam.*

Luc. c. 5. à v. 12. ad 17. Marc. 1. à v. 40. ad finem. Matth. c. 8. à v. 1. ad 5.

CHAPITRE XXVII.

De la guerison miraculeuse d'un Lepreux.

TAndis que Jesus pensoit à s'attirer & à se former des Disciples, beaucoup de gens le cherchoient, & particulierement des malades, parmi lesquels il s'en presentoit plusieurs, dont la seule vûë eût fait horreur à tout autre qu'à ce charitable Medecin.

Luc 5. x 1 1. Et factum est, cum essent in una civitatũ, 1. & ecce vir plenus leprâ, & videns Jesum, & 2. procidens in faciem, rogavit eum dicens: Domine, si vis potes me mundare.

Il en vint un tout mangé de lepre, qui osa s'aprocher de lui, dans une ville, dont on ne sçait pas le nom. Cet homme à qui la Loi défendoit, non de passer par les villes, mais d'y demeurer, s'adressa à lui dans une ruë, & pour obtenir une grace, dont il se jugeoit indigne, il ne se contenta pas de s'agenoüiller devant lui; il se prosterna le visage contre terre, il l'adora humblement, & lui embrassant les genoux, Seigneur, lui dit-il, je sai que rien ne vous est impossi-

ble; je suis seur que si vous le voulés, vous me pouvés guerir de ma lepre. Ma santé est entre vos mains. Vous êtes plein de misericorde; vous voyés mon mal, & cela suffit.

A-peine eut-il dit cela, que Jesus avance la main, le touche, le rend plus net & plus sain qu'il n'avoit jamais été, sans dire autre chose, sinon: Je le veux, soyés gueri. Mais ce Maître tout-puissant, qui remedie aux infirmités de l'ame aussi bien qu'à celles du corps, voulant nous aprendre l'humilité, défend au Lepreux de publier le miracle de sa guerison, & la défense qu'il lui en fait, est accompagnée de menaces. Il le renvoye même si promptement, qu'il semble plûtôt le chasser d'auprés de lui, que le congedier. Allés, lui dit-il, & gardés-vous bien de parler de tout ceci à qui que ce soit, montrés-vous seulement au Prince des Prêtres, & offrés-lui ce que la Loi de Moyse ordonne de lui offrir, afin que sans son aveu vous ne tenariés pas dans le commerce du monde, & que lui & tous les Prêtres soient témoins de la déference que j'ai renduë à la Loi.

XIII. Et extendens manum, tetigit eum, dicens; Volo mundare.
XIV. Et confestim lepra discessit ab illo; & ipse præcepit illi ut nemini diceret. Sed vade, ostende te Sacerdoti, & offer pro emundatione tua, sicut præcepit Moyses in testimonium illis. 3.

Cet homme qui devoit sa vie & sa santé à Jesus, sçut bien distinguer les

Marc. I.
XLV. At ille egressus, cœpit

prædicare, & diffamare sermonem, ita ut jam non posset manifeste introire in civitatem, sed foris in desertis locis esset; & conveniebant ad eum undique.

Luc. 5.

xv. Perambulabat autem magis sermo de illo, & conveniebant turbæ multæ, ut audirent, & curarentur ab infirmitatibus suis.

deux choses qu'il lui avoit dites. Pour la premiere, qui étoit de ne point parler de la guerison, il ne la considera nullement comme un precepte, mais seulement comme une leçon, ou comme un exemple d'humilité. C'est pourquoi dés qu'il pût paroître en public, & que le tems de sa separation fut fini selon l'ordre de la Loi, il publia hautement tout ce qui s'étoit passé : si bien que le bruit s'en étant répandu par tout, Jesus qui fuioit l'éclat, & qui vouloit nous aprendre à le fuir, résolut, du moins pour un tems, de ne plus aller dans les villes, qu'à la derobée & en cachette.

xvi. Ipse autem secedebat in desertum, & orabat.

Il se retiroit dans les deserts, afin d'y vaquer plus librement à la priere. Mais les deserts se trouvoient bientôt remplis de monde, quand il y étoit, on abandonnoit les villes, on quittoit tout, les uns pour entendre sa parole, les autres pour être gueris des plus fâcheuses maladies ; & il n'y avoit personne qui ne fût charmé de ses discours, & surpris de ses miracles.

1. Transiens ex Cajetano & Iansen. hic. Nam Levit. 13. 46. habitatio tantum prohibetur. Solus habitabit extra, &c. 2. Genuflexo, Marc. 1. 40. ubi Gr. ad genua accidens. 3. Et comminatus est ei; statimque ejecit illum, Marc. 1. 43; Gr. Comminatus acriter.

CHAPITRE XXVIII.

De la guerison d'un Paralitique.

COmme Jesus ne pouvoit pas demeurer long-tems caché, & que son zele le pressoit de travailler au salut des ames, il retourna peu de tems aprés à Capharnaüm, mais secretement, & sans bruit. Il ne put pourtant cacher si bien son retour, qu'on ne le sçût, & qu'en moins de rien la nouvelle n'en courût dans toute la ville.

On n'eut pas plûtôt apris qu'il étoit dans la maison, où il avoit accoûtumé de loger, qu'il y vint un si grand nombre de personnes, que ni la maison, ni le vestibule ne les pouvoient contenir. Les Disciples qui voyoient tant d'auditeurs assemblés, & qui savoient que Jesus avoit plus de zele pour les instruire, qu'ils ne témoignoient d'ardeur pour écouter sa parole, lui preparerent une chaire, & en même tems offrirent des sieges à des Pharisiens, & à des Docteurs de la Loi, qui étoient venus, non seulement de tous les bourgs de la Galilée & de la Judée, mais même de Jerusalem, afin d'entendre celui qui

Marc. c. 2. à v. 1. ad 10.
Matth. c. 9. à v. 1. ad 9.
Luc. c. 5. à v. 17. ad 27.

Marc. 2.
I. Et iterùm intravit Capharnaum post dies.

II. Et auditum est quòd in domo esset, & convenerunt multi, ita ut non caperet neque ad januam, & loquebatur eis verbum.

Luc. 5.
XVII. Et factum est in una dierum, & ipse sedebat docens. Et erant Pharisæi sedentes, & Legis Doctores qui venerant ex omni castello Galilææ, & Judææ, & Jerusalem : & virtus Domini erat ad sanandum eos.

possedoit seul la plenitude de la scien-ce & de la sagesse.

La prédication finie, on attendoit à l'ordinaire des miracles du Predicateur. Il en fit plusieurs; & tous ceux qui étoient là, en furent témoins. De sorte que sa puissance sur toutes les maladies, éclata autant que jamais en cette rencontre.

XVIII. Et ecce viri portantes in lecto hominem, qui erat paralyticus 1. & quærebant eum inferre, & ponere ante eũ.

De tous les malades qu'on lui amena, le plus remarquable fut un pauvre Paralitique, privé de l'usage de ses membres, & qui paroissoit plûtôt un homme mort qu'un homme vivant. Il étoit porté dans un lit par quatre personnes, qui avoient assés de confiance en Jesus, & assés de charité pour le malade, mais qui ne pouvoient fendre la presse, pour le presenter à ce souverain Medecin.

XIX. Et non invenientes qua parte illum inferrent, præ turbâ, ascenderunt supra tectum, & per tegulas 2. summiserunt eũ cum lecto in medio ante Jesum.

Desesperant donc aprés mille vains efforts, de le faire entrer dans la maison, ils s'aviserent de le porter sur le toit, fait en terrasse, à la mode du pays, & propre à se promener. Là ayant levé les carreaux, percé le platfond, & fait une large ouverture, ils le décendirent avec son lit dans la chambre qui étoit dessous, & le mirent devant le Sauveur, occupé alors à guerir d'autres malades.

JESUS qui voyoit leur foi aussi vive dans le cœur, qu'elle se montroit ardente au dehors, & qui vouloit les récompenser de leur charité, fit bientôt ce qu'ils souhaitoient: mais pour nous aprendre qu'il faut toûjours préferer la santé de l'ame à celle du corps, la premiere grace qu'il fit au Paralitique, & qu'on ne lui demandoit point, fut de lui remettre ses péchés. Mon fils, lui dit-il, ayés confiance, vos pechés vous sont pardonnés.

xx Quorum fidem ut vidit, dixit: Homo, remittuntur tibi peccata tua.

Ce mot étonna les Scribes & les Pharisiens. Ils s'en firent même un sujet de scandale, parce qu'ils avoient assés de temerité pour le condamner, mais non pas assés de lumiere pour en comprendre l'efficace & la vertu. Ils n'osoient pourtant découvrir leurs sentimens; ils se contentoient de dire en eux-mêmes: Qui est cet homme? A quoi pense-t'il? il blaspheme. Qui peut remettre les péchés, sinon Dieu seul?

xxi. Et cœperunt cogitare Scribæ & Pharisæi, dicentes: Quis est hic, qui loquitur blasphemias? Quis potest dimittere peccata nisi solus Deus?

JESUS, qui sans aucun signe, connoît l'interieur de l'homme, fait bien voir en cette occasion que rien ne lui est caché, & que son zele n'est ni aveugle, ni présomptueux. Il leur dit tout ce qu'ils ont dans le cœur, & leur montre que celui qui de lui-même

xxii. Ut cognovit autem Jesus cogitationes eorum, respondens dixit ad illos: Quid cogitatis in cordibus vestris?

xxiii Quid est facilius dicere:

Remittuntur tibi peccata, an dicere, Surge, & ambula? 6.

& par sa propre puissance, faisoit les prodiges qu'ils voioient, ne manquoit pas d'autorité pour remettre les pechés. Que s'ils vouloient bien le croire quand il promettoit à un malade desesperé de le guerir, ils devoient le croire aussi, quand il l'assuroit du pardon de ses offenses.

Aprés ce raisonnement, qui ne paroissoit que trop fort, ou pour les convaincre, ou pour les confondre, il en vient incontinent aux effets, Afin, leur dit-il, que vous compreniés que le Fils de l'Homme, tout mortel qu'il est, a le pouvoir de pardonner les péchés, considerés sans passion ce que je vas faire; ouvrés seulement les yeux, & ecoutés la raison, & ne prenés pas mes paroles pour des blasphemes.

XXIV. Vt autem sciatis quia Filius hominis habet potestatem in terrâ, dimittendi peccata, ait paralitico: Dico tibi surge, tolle lectum tuum, & vade in domum tuam.

Il commande en même tems au malade de se lever, de marcher, d'emporter son lit, de s'en retourner à sa maison. Et afin qu'il sache d'où lui vient ce commandement: C'est moi, poursuit-il, c'est moi qui le veux, & qui vous l'ordonne. Aussi-tôt le Paralitique se leve, plus sain que jamais, plein de reconnoissance pour son Bien-facteur, benissant Dieu, & lui rendant mille actions de graces pour sa guerison.

XXV. Et confestim consurgens coram illis, tulit lectum in quo jacebat, & abiit in domum suam, magnificans Deum.

Tout le peuple en fut saisi d'étonnement & d'une espece de frayeur, qui lui faisoit dire : Nous avons vû aujourd'hui des choses étranges. Jamais on n'avoit rien vû de pareil. Plusieurs à l'imitation du Paralitique, loüoient le Seigneur de ce qu'il donnoit aux hommes deux grands pouvoirs ; l'un de faire plus de miracles qu'on n'en avoit jamais fait ; l'autre de remettre les pechés ; ce qui jusqu'alors n'avoit été ni pratiqué, ni même connu sur la terre.

XXV I. Et stupor apprehendit omnes, & magnificabant Deum Et repleti sunt timore, dicentes : Quia vidimus 7. mirabilia hodie. 8.

1. Qui à quatuor portabatur. Marc. 2. 3. 2. Patefacientes. Marc. 2. 4. 3. Græc. Remittantur, apud tres Evangelistas. 4. Dixerunt intra se. Matt. 9. 3. 5. Græc. ratiocinationes. & Marc. 2. 8. quo statim cognito Iesu spiritu suo, quia sic cogitarent. Gr. Ratiocinantur intra se. 6. Tolle grabatum tuum. Marc. 2. 9. 7. Nunquam sic vidimus. Marc. 1. 12. 8. Et glorificaverunt Deum, qui dedit potestatem talem hominibus. Matth. 9. 8. Nempe miracula faciendi frequentiam, sed præcipue remittendi peccata, ex S. Cyrillo, l. 3. contra Sabellium. c. 1.

CHAPITRE XXIX.

Luc. c. 5. à v. 27. ad finem. Marc. c. 2. à v. 13. ad 23. Matth. c. 9. à v. 9. ad 18.

De la vocation de Saint Matthieu.

CE n'étoit pas seulement dans les Synagogues, & dans les maisons, qu'on venoit trouver le Sauveur : on s'assembloit même autour de lui dans

Luc. 5. XXVI I. Et post hæc exiit, 1. & vidit Publicanum, nomine

Levi sedentem ad Telonium & ait illi. Sequere me.

les ruës. Comme donc aprés la guerison du Paralitique, il alloit à son ordinaire vers la mer, il y fut suivi d'une grande foule de peuple, qu'il instruisoit en marchant.

Mais bien qu'il se communiquât generalement à tout le monde, il donnoit des marques d'une bienveillance particuliere à ceux qu'il vouloit avoir auprés de lui, & qu'il destinoit aux fonctions Apostoliques.

De ce nombre fut le Publicain Matthieu, qui a eu assés d'humilité, pour faire connoître depuis à toute l'Eglise, l'état miserable où il avoit autrefois vécu. Car en racontant lui-même l'histoire de sa conversion, il n'a pas eu honte d'avoüer qu'il avoit été Publicain. Il n'a pas même dissimulé son nom ordinaire, qui étoit celui de Matthieu, quoiqu'il en eût un second sous lequel il étoit moins connu: au lieu que les autres Evangelistes ont mieux aimé le nommer Levi, fils d'Alphée; comme s'ils vouloient distinguer l'Apôtre du Publicain, & que Levi fût le Publicain, & Matthieu l'Apôtre.

Pour ce qui regarde son emploi, ils en parlent tous comme d'un emploi nullement propre à un homme, qui

devoit être un des principaux Ministres de l'Evangile. Il étoit commis pour la recette de certains imposts, & il avoit son bureau sur le chemin, par où le Sauveur passa ce jour-là. Tout autre que le Fils de Dieu, eût eu besoin de raisons puissantes, pour lui persuader de renoncer à une charge qui accommodoit fort un homme, moins attaché aux biens du Ciel qu'à ceux de la terre.

Cependant il y renonce tout d'un coup, & pour toûjours, dés que le Sauveur l'a regardé, & lui a dit en passant: Suivés-moi. Ce mot le frapa de telle sorte, qu'en un moment il lui change tout-à-fait le cœur. Il se leve à l'heure même; il ne pense plus qu'à suivre JESUS; il se declare son Disciple. Et afin que nul ne puisse douter de l'attachement qu'il a pour lui, il l'invite à un magnifique festin il n'épargne rien pour le bien traiter. La multitude des Conviés étoit grande: mais ce n'étoient pour la plûpart que des Publicains fort haïs des Juifs excessivement jaloux de leur liberté, & d'autres gens fort décriés pour leur mauvaise conduite, ausquels JESUS, comme Sauveur des pecheurs, donnoit volontiers accés.

XVIII. Et relictis omnibus: surgens secutus est eum.

XXIX. Et fecit ei convivium magnum Levi, in domo sua: Et erat turba multa Publicanorum & aliorum, qui cum illis erant, discumbentes.

2.

auprés de lui, afin de les corriger, & de les porter à la penitence.

XXX. Et murmurabant Pharisæi & Scribæ eorum, dicentes ad Discipulos ejus: Quare cum Publicanis & peccatoribus manducatis & bibitis?

Cette compagnie ne plût pas aux Pharisiens ni aux Scribes qui ne mettant point de difference entre le pécheur & le péché, haïssoient également l'un & l'autre. Ils murmuroient ouvertement, tantôt contre le Sauveur, qui mangeoit avec ces sortes de gens, plus dignes de leur compassion que de leur colere; tantôt contre ses Disciples, qui ne faisoient point de scrupule d'imiter leur Maître; comme si c'eût été aprouver le vice, que de se familiariser avec un pécheur, pour en faire un Saint. Il est vrai que la familiarité étoit grande. Car en ce tems-là les Juifs prenoient leur repas, à la mode des Romains, couchés sur des lits, faits à cet usage, & trois d'ordinaire sur chaque lit. Si bien qu'on voyoit souvent à côté du Saint des Saints quelque fameux Publicain, & des gens de mauvaise vie mêlés avec ses Disciples.

XXXI. Et respondens Jesus, dixit ad illos: Non egent, qui sani sunt, medico, sed qui malè habent. 4.

Mais la réponse qu'il fit à leurs plaintes, devoit pour jamais leur fermer la bouche. Il leur dit que c'étoit à tort qu'ils l'accusoient de favoriser les pécheurs; que sa conduite à leur égard montroit en quel sens Dieu

avoit dit par le Prophete Osée, que la charité qui compatit aux miseres du prochain, & qui tâche à les soulager, lui plaît davantage que tous les sacrifices du monde ; que si l'assistance du Medecin est necessaire, non pas aux sains, mais aux malades, il falloit que, comme Medecin des ames, il secourût particulierement ceux dont les ames étoient le plus en danger de perir ; qu'enfin bien qu'il fût venu pour sauver generalement tous les hommes soit pécheurs, soit justes, sa principale intention étoit de travailler à la conversion des pecheurs, de les ramener doucement à leur devoir, de leur inspirer peu à peu l'horreur du vice, & l'amour de la vertu.

xxxii. Non veni vocare justos, sed peccatores ad pœnitentiam.

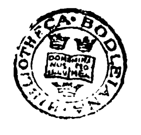
En effet la vie qu'il menoit parmi eux, n'avoit rien que de commun, rien qui pût les effaroucher, & les éloigner de lui. Il craignoit tant de leur rendre la vertu odieuse par une trop grande severité, qu'il ne prescrivoit aux siens ni jeûnes, ni autres sortes d'austerités extraordinaires. Cette maniere de vivre ne s'accordoit pas avec celle des Pharisiens, qui affectoient de paroître mortifiés; quoique dans le fond ils ne sussent ce que c'est que la veritable mortification.

Loi que la Loi ancienne, qui étoit celle de Moyse, ils n'étoient pas encore capables de pratiquer les austerités, d'observer la Discipline, de marcher par la voye étroite, qu'il venoit enseigner au monde.

Cependant il entretenoit par cette douceur & cette facilité ceux qui le suivoient, dans une maniere de vie, qui quoique commune, ne laissoit pas d'être sainte; & le nombre de ses Disciples s'augmentoit de jour en jour dans toute la Galilée, où il demeura jusqu'à la prochaine Pâque, qui fut la premiere depuis son Baptême.

1. *Egressus est rursus ad mare, omnisque turba veniebat ad eum, & docebat eos. Et cum præteriret vidit Levi Alphæi, &c. Marc.* 2. 13. *Matthæum, Matth.* 9. 9. *ubi S. Hier. duplici quippe vocabulo fuit. Et suprà, cæteri Evangelistæ propter verecundiam & honorem, Matthæi noluerunt eum nomine appellare vulgato,* 2. *Peccatores. Marc* 2. 15. 3. *Matth.* 9. 11. & *Marc.* 2. 16. *manducat & bibit magister vester.* & *v.* 15. *simul discumbebant cum Iesu, & Discipulis ejus: erant enim multi qui & sequebantur eum.* 4. *Euntes autem discite quid est; misericordiam volo, & non sacrificium. Matth.* 9. 13. 5. *Matth.* 9. 14. & *discipuli Ioannis.* 6. *Gr. Thalami, nuptiarum.* 7. *Lugere. Matth.* 9. 15.

Fin de la premiere partie.



LA VIE

LA VIE
DE
JESUS-CHRIST,
TIRÉE
DES QUATRE EVANGILES,
ET REDUITE
EN UN CORPS D'HISTOIRE,

AVEC

LES ACTES DES APOTRES
OU
L'HISTOIRE DE L'EGLISE NAISSANTE.

Par le R. Pere BERNARDIN DE MONTEREUL, *de la Compagnie de* JESUS.

Reveuë nouvellement par le Pere J. BRIGNON de la même Compagnie.

TROISIE'ME EDITION AUGMENTE'E.

TOME II.



A LION,

Chez ANTOINE BOUDET, ruë Merciere.

M. DCC. IV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

TABLE DES CHAPITRES.

SECONDE PARTIE.

Ce que Jesus-Christ a fait de plus remarquable depuis la premiere Pâque, aprés son Baptême, jusqu'à la seconde.

LA



LA VIE DE JESUS-CHRIST,

TIRÉE DES QUATRE EVANGILES, & réduite en un corps d'histoire.

SECONDE PARTIE.

Ce que Jesus-Christ a fait de plus remarquable depuis la premiere Pâque, aprés son Baptême, jusqu'à la seconde.

CHAPITRE I.

Jesus chasse du Temple les vendeurs.

Ioan. c. 2. à v. 13. ad finem.

LA Fête de Pâque, la plus solennelle de l'année, étoit proche, & les Juifs devoient se rendre à Jerusalem pour l'y celebrer. JESUS, com-

Ioan. 2.
XIII. Et propè erat Pascha Judæorum, & ascendit Jesus Jerosolymam.

me supreme Legislateur & Seigneur de toutes choses, pouvoit bien se dispenser de cette Loi, qui ne l'obligeoit qu'autant qu'il vouloit. Mais étant venu pour obeïr à ceux mêmes, sur qui il avoit un empire souverain, il aime mieux s'y soûmettre, & donner aux hommes cet exemple de la plus parfaite obeïssance, jusques dans les choses qui ne sont pas d'une obligation étroite.

Il partit donc de Galilée, alla en Judée, & se trouva ponctuellement à Jerusalem, pour la fête, avec tous les Juifs: & comme entre les maisons de cette superbe ville, celle où il se plaisoit davantage, étoit la maison de Dieu, son zele l'y porta d'abord, pour punir & corriger les desordres qui s'y commettoient.

xiv Et invenit in templo vendentes boves, & oves, & columbas. 1. & Numularios sedentes. 2.

Il trouva dans la premiere partie du Temple, où le peuple avoit coûtume de prier & d'adorer le Seigneur, beaucoup de trafic, & peu de devotion. Plusieurs Marchands y loüoient des places, comme s'ils eussent voulu faire passer pour un exercice de pieté un commerce purement profane. Quelques-uns au lieu de vaquer à la priere, ne songeoient qu'à vendre des bœufs, des moutons, & des colom-

bes, qu'on achetoit pour en faire des victimes. D'autres étoient des Changeurs, qui faisoient un gain sordide sur de petite monnoye qu'on leur demandoit en échange des plus grosses pieces.

Aprés tout il n'y avoit rien de mauvais en cette vente d'animaux destinés aux sacrifices. Elle étoit non seulement tolerée, mais même recommandée par la Loi, pour le soulagement de ceux qui venant des extremités de la Judée, étoient seurs de trouver dans Jerusalem, les victimes qu'ils vouloient offrir, & qu'ils n'eussent pû amener de loin, qu'avec une extrême peine. D'un autre côté le change de soi étoit innocent, & servoit à ceux qui ayant ou des offrandes, ou des aumônes à faire, s'accommodoient mieux de cette monnoye des Changeurs que d'une plus grosse monnoye.

Mais la profanation du lieu, où l'on exerçoit ce commerce, étoit un abus que le Sauveur n'avoit garde de souffrir. Il oublia, s'il est permis de parler ainsi, sa douceur & sa patience en cette rencontre, & fit éclater son indignation sur cette troupe sacrilege qui deshonoroit le Temple le plus

auguste du monde ; tant il importoit qu'on sçût avec quelle severité la Justice divine punira ceux qui ont du mépris pour les choses saintes. Il amassa quelques cordes qu'il trouva à terre, & en fit un foüet, qui dans cette main capable de faire trembler le Ciel & la terre, parut si terrible qu'il remplit d'effroi ceux qui profanoient la maison de Dieu. Il chassa de ce lieu sacré, premierement les Marchands de bœufs & de moutons; & puis les Changeurs, dont il jetta l'argent par terre, & renversa les comptoirs.

xv. Et cum fecisset quasi flagellum de funiculis, 3. omnes ejecit de templo, oves quoque, & boves, & Numulariorum effudit æs, & mensas subvertit.

Pour leur montrer cependant que ce n'étoit point un ennemi, mais un pere qui les châtioit, il ne voulut pas toûjours fraper. Il traita assés doucement ceux qui vendoient des colombes. Il ne les chassa point à coups de foüet ; il n'employa que la parole pour les obliger à se retirer; il se contenta de leur dire : Ostés tout cela d'ici. Il conclut enfin cette signalée action, par un avis qu'il donna à tous les Marchands en general, de ne pas faire de la Maison de son Pere un lieu de trafic.

xvi. Et his qui columbas vendebant, dixit: Auferte ista hinc, & nolite facere domum Patris mei, domum negotiationis.

Ses Disciples, qui l'aimoient, & qui connoissoient sa douceur, furent bien

xvii. Recordati sunt verò Discipuli ejus,

surpris d'une si grande severité. Ils l'attribuerent à la ferveur de son zele, & se ressouvinrent des paroles de David, qui disoit en la personne du Messie, dont il étoit la figure : Seigneur, le zele que j'ai pour l'honneur de vôtre maison, est comme un feu devorant, qui m'a consumé.

quia Scriptum est : Zelus domus tuæ comedit me.

Mais les Juifs, gens interessés, & envieux de la gloire de JESUS, oubliant que par un éfet de sa puissance plus qu'humaine, il avoit pû lui seul les contraindre tous à sortir du Temple, sans que personne eût osé lui résister ; les Juifs, dis-je, se repentirent d'avoir cedé si aveuglément, & comme ils croyoient, si lâchement à un homme, qui paroissoit foible comme les autres. S'étant donc un peu remis de leur premiere frayeur, ils témoignoient s'étonner de leur peu de résolution, & lui demandoient quelque miracle, par où il montrât en vertu de quoi il entreprenoit d'abolir une coûtume que leurs Prêtres avoient tolerée jusqu'alors. Mais comme il ne faisoit point de miracles par un esprit d'ostentation, ni pour satisfaire la curiosité de ceux qui doutoient de sa puissance, il n'en voulut pas faire

XVIII. Responderunt ergo Judæi, & dixerunt ei. Quod signum ostendis nobis quia hæc facis?

d'autre, devant ces esprits malins & curieux, que celui qu'ils venoient de voir, & dans lequel ils avoient senti que quand il vouloit, il jettoit la terreur par tout.

XIX. Respondit Jesus, & dixit eis: Solvite templum hoc, & in tribus diebus excitabo illud.

Néanmoins pour leur aprendre qu'il feroit toûjours des prodiges surprenans, même aprés sa mort, il leur marqua en particulier celui de sa Resurrection, auquel il les renvoya, en disant: Détruisés le Temple que vous voyés, & je le rétablirai dans trois jours. Cette proposition leur sembla inconsiderée & temeraire ; parce que le Temple qu'ils avoient alors dans Jerusalem, pouvoit passer pour un des miracles du monde. C'étoit le Temple qu'Herode avoit fait bâtir sur les ruines de celui des Machabées. Et comme à sa mort il l'avoit laissé imparfait, on ne l'avoit pû encore achever, depuis quarante-six ans, qu'il avoit été commencé. Ils répondirent donc à JESUS d'un air dédaigneux: Il y a quarante-six ans qu'on travaille à la construction de ce Temple, & vous avés assés de présomption, pour dire qu'aprés l'avoir démoli, vous le rebâtirés en trois jours ? La méprise étoit qu'ils entendoient d'un temple materiel, bâti par les hommes, ce

XX. Dixerunt ergo Judæi: Quadraginta & sex annis ædificatum est templũ hoc ; & tu in tribus diebus excitabis illud?

XXI. Ille autem dicebat de templo corporis sui.

que le Sauveur disoit de son corps, formé par le Saint Esprit, & fait pour être le temple de la Majesté divine.

C'est ce Temple si sacré que les Juifs devoient abatre, en faisant mourir le Messie, & que le Messie, en ressuscitant trois jours aprés par sa propre vertu, devoit relever : mais nul ne comprit alors ce mistere. Les Disciples mêmes ne l'entendirent qu'aprés qu'il fut accompli. Car voyant leur Maître ressuscité, ils se souvinrent alors des paroles qu'il leur avoit dites, & connurent qu'il les avoit dites pour les affermir dans la foi, quand ils en verroient l'accomplissement. En éfet Dieu leur réservoit pour ce temslà l'intelligence parfaite de cette énigme, & de plusieurs figures anciennes, qui designoient la Resurrection de son Fils.

XXII. Cum ergo resurrexisset à mortuis, recordati sunt Discipuli ejus quia hoc dicebat, & crediderūt Scripturæ, & sermoni quem dixit Jesus.

L'aveuglement de beaucoup de Juifs qui étoient-là, fut plus criminel; parce qu'ils avoient le cœur plein de fiel & de venin. Le Sauveur ne laissa pas de demeurer à Jerusalem, pendant les huit jours que duroit la solennité de Pâque : il y fit même des miracles, qui furent cause que quelques gens crûrent en lui. Mais il ne se fioit point à eux, parce qu'il connoissoit leur in-

XXIII. Cum autem esset Jerosolymis in Pascha, in die festo, multi crediderunt in nomine ejus, videntes signa ejus, quæ faciebat.

XXIV. Ipse autem Jesus non credebat semetipsum eis, eò quòd ipse nosset omnes;

XXV. Et quia opus ei non erat ut quis testimonium perhiberet de homine: ipse enim sciebat quid esset in homine.

constance. Aussi n'avoit-il nullement besoin qu'on lui découvrît les secretes pensées des hommes, puisqu'ayant les yeux infiniment éclairés, il voyoit ce qu'ils avoient de plus caché dans le fond de l'ame. Il sçavoit bien que quelques-uns ne manquoient pas d'affection pour lui: mais il sçavoit bien aussi que c'étoit un feu que le moindre souffle éteindroit.

A l'égard des Principaux de cette nation perfide, il ne voyoit dans leurs cœurs que des sentimens d'une cruelle jalousie, qui croissoit toûjours, à mesure que sa reputation s'augmentoit. Il avoit donc grand sujet de se défier des uns & des autres, & de ne pas abandonner à leur fureur une vie, qu'il n'aprehenda jamais de perdre, mais qu'il devoit conserver jusques au tems déterminé par son Pere. Ainsi il résolut de partir.

1. Cum longior fuerit via, & locus quem elegerit Dominus. Deut 14. 24. & postea v. 26. Emes ex eadem pecuniâ quidquid tibi placuerit, sive ex armentis, &c. 2. Gr. æris minutias, seu obolos præbentes. 3. Ibi forte repertis. Iansen. & alii. 4. Ab Herode 18. Regni. Ios. 18. Antiqu c. 13. quod absolutum quidem dicit idem mensibus 18. nihilominùs extremam manum impositam longè posteà. L. 20. c. 8. Iuliano porro 26. susceptum est opus: colloquium autem istud in Iulianum 74. annis 46. posteriorem. ex Chronologiâ Petavii.

Est ce donc, repliqua-t'il, qu'un homme âgé comme moi, pourra aprés tant d'années qu'il a vécu, naître de nouveau? Pourra-t'il rentrer dans le ventre de sa mere, & en sortir encore une fois? Cette repartie d'un homme qui n'avoit que des idées basses, donna occasion à JESUS de lui expliquer nettement ce qu'il venoit de lui dire en termes obscurs. Voici comme il expliqua sa pensée.

nasci, cum sit senex? Nunquid potest in ventrē matris suæ iteratò introïre, & renasci?

La renaissance dont il s'agit, & que vous jugés impossible, se fera avec de l'eau, & par un baptême qui jusques à present n'a point été en usage: mais le Saint Esprit, comme principale cause d'un si noble effet, est celui qui par le moyen de cet élement, purifiera l'ame, de même que l'eau nettoye le corps, & en emporte toute la crasse. En la purifiant de la sorte, il lui communiquera une vie surnaturelle, un être divin, un esprit de grace & de sainteté, qu'elle n'avoit pas, & qui lui est necessaire absolument, soit pour comprendre les misteres ineffables du Royaume de Dieu, soit pour meriter les biens immenses, dont ce Royaume est rempli.

v. Respondit Jesus: Amen, amen dico tibi; nisi quis renatus fuerit ex aquâ & Spiritu Sancto, 5. non potest introïre in regnum Dei.

Comme ce qui tire son origine de la chair, a un être materiel: ainsi ce

vi. Quod natū est ex carne, caro est: & quod

natum est ex spiritu, spiritus est.

qui vient de l'esprit, a un être spirituel. Ne vous étonnés donc pas si je vous ai dit qu'il faut que vous naissiés encore une fois. Tout ce qui paroît nouveau & au-dessus de l'esprit humain, n'est pas toûjours incroyable.

VII. Non mireris quia dixi tibi: Oportet vos nasci denuò.

VIII. Spiritus ubi vult, spirat: & vocem ejus audis, sed nescis unde veniat, aut quò vadat. Sic est omnis qui natus est ex spiritu.

Les vents qui agitent l'air, qui se font sentir sur la mer & sur la terre, à peine vous sont-ils connus. Vous les entendés souffler, & cependant vous ne sçauriés dire ni d'où ils viennent, ni où ils vont. Vous ne pouvés deviner ni quand la tempête commencera, ni quand elle finira.

Si donc vous êtes si peu éclairé sur un sujet, où il n'y a rien que de materiel & de sensible: comment aurés-vous naturellement assés de lumiere pour penetrer dans les voyes secretes de l'Esprit de Dieu, qui est le premier, & le plus subtil de tous les Esprits, & pour comprendre de quelle sorte il fait d'un homme charnel un homme spirituel? C'est un mistere qui non seulement ne se voit point des yeux du corps, mais qui passe la portée de l'esprit de l'homme.

IX. Respondit Nicodemus, & dixit ei: Quomodo possunt hæc fieri?

JESUS s'étant ainsi expliqué, Nicodeme commença à voir que la renaissance dont il lui avoit parlé, étoit pour l'ame, & non pour le corps, &

qu'il ne s'agissoit point de recouvrer une vie naturelle, mais d'en acquerir une surnaturelle. Il ne concevoit pourtant pas encore comment il se pouvoit faire qu'un homme, composé d'un corps terrestre & mortel, devinst un esprit. C'est ce qu'il demanda au Sauveur, & à quoi le Sauveur répondit en cette maniere :

Vous ignorés donc ces choses, prédites par tant de Prophetes, & figurées en tant de façons dans la Loi ? Vous les ignorés vous, qui comme Docteur en Israël, vous mêlés d'enseigner les autres ? Aprenés du moins à vous humilier, & reconnoissant vôtre ignorance, ne rougissés point de vous faire instruire comme les enfans.

x. Respondit Jesus, & dixit ei : Tu es Magister in Israël, & hæc ignoras ?

C'étoit lui montrer qu'il n'étoit pas si intelligent qu'il pensoit, & qu'une foi simple valoit mieux qu'une science vaine & présomptueuse. Il tâchoit donc de lui inspirer cette soûmission d'esprit si necessaire aux Fidéles. C'est pourquoi il conclut ainsi son discours.

En verité, en verité, je vous dis que si les hommes peuvent parler de ce qu'ils sçavent, je puis & je dois parler des choses que je vous enseigne,

xi. Amen, amen dico vobis, quia quod scimus, loquimur, & quod vidimus, testamur, & testimo-

en soi sa condamnation ; il se fait lui-même son procés ; sa propre conscience lui tient lieu d'accusateur, & il n'a plus rien à attendre qu'un arrêt de mort.

xx. Hoc est autem judicium : Quia lux venit in mundum, & dilexerunt homines magis tenebras quàm lucem : erant enim eorum mala opera.

Au reste sa condamnation paroît si juste, qu'il ne peut s'en plaindre. Car cette Lumiere divine, qui éclaire beaucoup mieux les ames, que le soleil n'éclaire les corps, cette Lumiere increéée a paru devant les hommes : mais les hommes aveuglés par leurs passions brutales, se sont détournés, de peur de la voir. Ils ont preferé la nuit au jour ; & ont mieux aimé les tenebres que la lumiere.

xxi. Qui autem facit veritatem, venit ad lucem, ut manifestentur opera ejus, quia in Deo sunt facta.

La cause d'un si grand desordre, est la multitude & l'énormité de leurs crimes. Car ceux qui pechent, fuïent le jour, & n'aiment point qu'on les éclaire, de peur qu'étant découverts, ils ne soient repris & châtiés selon leurs merites : mais ceux qui font leur devoir, qui ont de la probité & de la droiture, n'aprehendent point d'être vûs ; parce que leurs œuvres étant selon Dieu, ne leur sont jamais des sujets de confusion.

1. *Non mirum si de me ita sentias, nondùm enim natus es supernè, &c. Theophyl. post S. Chrysost. hic.*

2. *Mysteria salutis æterna. D. Thom. hic.* 3. *S. Aug. l. de peccatorum meritis & remiss. hac explicat de Baptismo* 3. *&* 1. *Retract.* 4. 5. *habetur c. firmissimè* 1. *q.* 1. *& 15. q 4. & de Consecr. d. 4. qui Baptismus est per aquam. Unde, inquit, tanta virtus aquæ, ut corpus tangat, & cor abluat. Tr.* 80 *in Ioan. & alibi sæpe.* 4. *Venitus. S. Cyril. S. Chrys. Theophyl. & alii hic.* 5. *S. Cyril. Theophyl. hic, & alii.* 6. *Cum operibus Vide S. Chrysost. infrà v.* 17. 7. *Intelligit Fideles, qui factu non negant, secundum Apostolum, vel eum qui propter opera (mala) quidem subibit asperius judicium, sed infidelitatis causà non punitur. S. Chrys. his hom.* 27. *in Ioan.*

CHAPITRE III.

Jesus défend ses Disciples, qui pour soulager leur faim, cueilloient en passant au milieu des champs, quelques épis, un jour du Sabbath.

Matth. c. 12. *à v.* 1. *ad* 9. *Marc. c.* 2. *à v.* 23. *ad finem. Luc. c.* 6. *à v.* 1. *ad* 6.

PEndant que Jesus s'occupoit si utilement à gagner des ames à son Pere, & que Nicodeme faisoit de profondes réflexions sur ce qu'il lui avoit dit; l'envie que les Pharisiens lui portoient, s'augmentoit toûjours, & n'épargnoit rien pour le ruïner dans l'esprit du peuple, par de noires calomnies. Ils avoient le cœur si envenimé contre lui, qui ni lui ni ses Disciples ne faisoient aucune action, pour sainte, pour loüable qu'elle fût, qu'ils n'empoisonnassent, &

Matth. 12.
1. In illo tempore abiit Jesus per sata Sabbatho. 1. Discipuli autem ejus esurientes, cœperunt 2. vellere spicas, & manducare.

dont ils ne leur fiſſent un crime.

Comme donc le violement du Sabbath étoit le ſujet le plus ordinaire de leurs plaintes, au premier Sabbath qui ſe rencontroit aprés le ſecond jour de la celebrité de Pâque, ils ſe mirent à les obſerver, pour voir s'ils gardoient la Loi. Ce jour étoit des plus ſolennels parmi les Juifs, à cauſe de l'offrande qu'on y faiſoit d'une gerbe de blé nouveau; tout étant pour l'ordinaire ſi avancé en ce païs-là, qu'au raport même de l'Hiſtoire Sainte, la moiſſon tomboit dans le tems de Pâque, ou le ſuivoit de fort prés.

Les grains étoient donc alors déja formés, & ſi meurs que les Diſciples qui accompagnoient leur Maître, ſans faire pourtant plus de chemin qu'il n'étoit permis au jour du Sabbath, en paſſant au milieu des blés, arrachoient quelques épis, les preſſoient entre leurs mains, & mangeoient le peu de grain qu'ils en recueilloient. L'extreme faim qui les tourmentoit, les obligea de ſe procurer ce petit ſoulagement; & d'ailleurs l'action étoit juſte, puiſque ſans parler de la neceſſité qui l'excuſoit, elle étoit permiſe formellement par la Loi.

Cependant comme des esprits préoccupés de quelque violente passion, ne pardonnent rien, n'excusent rien, chicanent sur tout, & n'épargnent pas les actions, même les plus innocentes, il se trouva-là des Pharisiens qui remarquerent ce que faisoient les Disciples du Sauveur. Aussi-tôt ils commencerent à en témoigner de l'indignation, à s'en plaindre, à en faire des reproches, tantôt aux Disciples, en leur demandant pourquoi ils faisoient ce que la Loi défendoit au jour du Sabbath; & tantôt au Maître, en lui disant: Voyés ce que font ceux que vous instruisés. C'est contrevenir à la Loi, que de violer ainsi le Sabbath.

II. Pharisæi autem videntes, dixerunt ei: 3. Ecce Discipuli tui faciũt quod non licet facere Sabbathis.

JESUS se croyant obligé de justifier ses Disciples, & de se justifier lui-même, fit cette réponse: Vous, qui vous piqués de doctrine, n'avés point leu ce que fit David dans une grande disette de vivres, où il se trouva lui & ses gens, sous le Grand Prêtre Abiathar? Vous souvenés-vous comme il entra dans la maison de Dieu, comme il prit les Pains de Proposition, comme il en mangea, & en donna même à ceux de sa suite, quoique l'usage en fût défendu à tous les Laï-

III. At ille dixit eis: Non legistis quid fecerit David, 4. quando esuriit, & qui cum eo erant?

IV. Quomodo intravit in domum Dei, & panes Propositionis comedit, 5. quos non licebat ei edere, neque his qui cum eo erant, nisi solis Sacerdotibus?

ques, & que hors l'extreme necessité, il ne fût permis qu'aux Prêtres, d'en manger?

Ils sçavoient trop bien l'Histoire, pour ignorer un fait si remarquable; & ils n'osoient accuser de sacrilege un Prince aussi religieux que David, ni de lâcheté un Pontife aussi genereux qu'Achimelec, hautement loüé dans les Ecritures, où il est aussi apellé Abiathar, pere d'un autre Achimelec qui lui succeda dans sa charge. Cependant ils ne pouvoient nier que ce grand homme n'eût jugé fort sagement qu'il valoit mieux, dans le besoin, se dispenser de quelque observance legale, que de manquer à la charité qu'on doit au prochain, & qu'on se doit à soi-même.

Il est vrai, poursuit le Sauveur, que l'observation du Sabbath est quelque chose de saint: mais elle degenereroit en superstition, si elle empêchoit d'observer la Loi naturelle. N'avés-vous pas leu ce que Moïse ordonne aux Prêtres, & ce qu'ils gardent sans scrupule, au jour même du Sabbath, je veux dire, d'égorger les Victimes qu'on offre au Seigneur, d'allumer le feu pour les holocaustes, de faire cent autres choses,

v. Aut non legistis in lege, quia Sabbathis Sacerdotes in templo Sabbathum violant, & sine crimine sunt?

qui, au lieu de deshonorer ce saint jour, le sanctifient, parce qu'elles ont pour fin le culte de Dieu & le service du Temple? Si la religion peut être une excuse legitime aux Prêtres & aux Levites, pour exercer librement leur ministere dans le lieu Sacré; si elle peut même les y obliger & leur en faire un devoir; sçachés que vous avés parmi vous celui qui est & plus saint & plus digne de veneration que le Temple: sans doute qu'il merite bien que dans la necessité l'on accorde à ses Disciples une dispense pareille à celle que la Loi même donne aux Prêtres sans qu'ils la demandent.

vi Dico autem vobis, quia templo major est hic.

Que si vous entendiés bien cette parole du Seigneur: J'aime mieux la misericorde & la charité que les sacrifices, vous n'auriés jamais condamné des gens innocens. Au reste ne croyés pas que le Fils de l'Homme soit fait pour le Sabbath: au contraire le Sabbath & toutes les ceremonies legales ont été instituées en son honneur, & c'est dans lui qu'elles trouvent leur perfection & leur fin. Il est le maître par tout, & il a droit de dispenser qui bon lui semble, de l'observation du Sabbath.

vii. Si autem sciretis quid est: Misericordiam volo, & non sacrificium, nũquam condemnassetis innocentes.

viii. Dominus enim est Filius hominis etiam Sabbathi.

Marc 3. xxvi Sabbathũ propter hominẽ 7. factum est, & non homo propter Sabbathũ.

1. Ex Gr. Deutero-proto, quasi dicat, primo Sabbatho post secundam diem Paschalem, quæ etiam dicebatur Azymorum dies, Levit 23.6. Quinta-decima die mensis hujus solennitas Azymorum est. Vnde S. Epiphan. hær. 30. quæ est Ebionæorum, n. 32. Sabbatho propriè dicto post Azymorum diem, quæ & ipsa Sabbathum censebatur. & Levit. 23.18. Numerabitis ergo ab alterâ die Sabbathi (qui est dies Azymorum) in quo obtulistis manipulum primitiarum, septem hebdomadas, &c. Feretis autem, ubi messueritis segetem. Levit. 23. 10. Nam & Iosue 5.10. Fecerunt Phase, & 12. Comederunt de frugibus anni terra Chanaan, quia caiidior est hac terra, Theodor. q. 32. in Levit. R. Moses in 1. p. Iad. Tr. de sanctificatione Neomeniæ. c. 4. & alii. 2. Progredi & vellere. Marc. 2. 23. Et manducabant confricantes manibus. Luc. 6. 1. 3. Quidam autem Pharisæorum dicebant illis: Quid facitis quod non licet in Sabbathis? Luc. 6. 2. Sed apud Marc. 2. 24. ut hîc: Dicebant ei, Ecce. Gr. vide &c. 4. Sub Achimelec. 1. Reg. c. 21. sed Marc. 2. sub Abiathar; quia duo habuit nomina S. Chrysost. hom. 40. in Matt. Theophyl. hîc, & alii. Et reverà 2. Reg. 8. 16. & 1. Paral. 18. 15. Achimelech dicitur filius Abiathar. Et Reg. 21. . hic Abiathar ejus pater dicitur Achimelec. 5. Et dedit his qui cum ipso erant. Luc. 6. 4. 6. Osee. 6: 6. 7. Syr. Filium hominis.

CHAPITRE IV.

Marc. c. 3. à v. 1. ad 6. Matth. c. 12. à v. 9. ad 14. Luc. c. 6. à v. 6. ad 11.

De la guerison d'un homme qui avoit la main toute seche.

La réponse du Sauveur fit taire les Pharisiens : mais elle n'eut pas assés de force pour arracher de leurs cœurs la haine qu'ils lui portoient.

Cela parut dans une occasion qui se presenta le Sabbath suivant. JESUS selon sa coûtume, entra ce jour-là dans une de leurs Sinagogues, & se mit à les instruire avec beaucoup de charité, quoiqu'il ne les vît pas en état de profiter de ses instructions. Dans ces assemblées tous les malades venoient ordinairement à lui, comme au Medecin commun, & pas un ne s'en retournoit qui ne fût gueri.

Matth. 12. 9. Et cum inde transisset, venit in Synagogam eorum.

Il vint entre autres un homme tellement perclus de la main droite, que sa main ne prenant plus de nourriture étoit devenuë toute seche. JESUS le fit aprocher ; & ce fut alors que les Scribes & les Pharisiens crûrent avoir trouvé l'occasion qu'ils cherchoient, de le décrier comme un ennemi de la Loi. Ils remarquoient toutes ses paroles, épioient toutes ses actions, & vouloient voir s'il gueriroit des malades, sans distinguer des autres jours le jour du Sabbath. JESUS connoissoit assés leurs plus secretes pensées : mais eux qui ne voyoient point les siennes, craignoient tant qu'il ne donnât pas dans le piege où ils esperoient le faire tomber, qu'afin de l'y engager plûtôt, ils s'adresserent malicieusement à lui, & lui demanderent si

10. Et ecce homo manum habens aridam, & interrogabant eum dicentes : Si licet Sabbathis curare ? ut accusarent eum.

CHAPITRE V.

Marc. c. 3. à v. 6. ad 13. Matth. c. 12. à v. 14. ad 22. Luc. c. 6. v. 11.

Conspiration des Pharisiens contre JESUS.

CEs gens devenus furieux, n'écoutoient plus que leur passion : au lieu de se rendre à la raison, & de se laisser gagner aux marques sinceres d'amitié que le Sauveur leur donnoit, à peine furent-ils sortis de l'assemblée qu'ils commencerent à déliberer entre eux sur les moyens de le perdre.

Marc. 3, v. 6. Exeuntes autem Pharisæi, 1. statim cum Herodianis 2. consilium faciebant adversùs eum quomodo eum perderent.

Ils résolurent d'abord de susciter contre lui les Herodiens, qui faisoient non seulement une secte particuliere dans la Synagogue, mais un fort parti à la Cour, & qui leur sembloient tout propres à seconder leurs desseins. Il leur fut d'autant plus facile de les faire entrer dans la conjuration, que c'étoient de lâches flateurs, qui par un amour aveugle pour leur païs, & par une execrable impieté, donnoient au premier Herode, au plus méchant de tous les hommes, la qualité de Messie : ce qui faisoit que les enfans de ce pretendu Messie, dont ils avoient gagné la faveur, ne pouvoient être pour

tombée ? Hé quoi, le dernier des hommes, n'est-il pas sans comparaison plus à estimer qu'une bête? Ne croyés donc pas que le repos du Sabbat me doive empêcher de faire du bien à ceux qui ont besoin de mon assistance.

Ce raisonnement les déconcerta de telle sorte qu'ils demeurerent muets & confus; & c'est ce que prétendoit le Sauveur, qui ne cherchoit qu'à corriger leur malignité par sa douceur. Que s'il regarda autour de lui, & fit paroître de l'indignation contre eux, son indignation n'étoit qu'un effet de son zele pour leur salut Il avoit en même tems de l'horreur pour leur malice, & de la compassion pour leur aveuglement volontaire. Mais quelque chose qu'ils pussent dire, il ne laissa pas de faire ce que la charité lui suggeroit.

Il s'adressa donc au malade, & lui commanda d'étendre sa main toute seche & toute flettrie : il l'étendit, & à l'heure même elle parut saine comme l'autre. Mais un miracle si manifeste ne fit aucun changement dans l'esprit des ennemis de Jesus.

mo, qui habeat ovem unam; & si ceciderit hæc Sabbatis in foveam, nonne tenebit, & levabit eam ?

XII. Quanto magis melior est homo ove ? Itaque licet Sabbatis benefacere.

Marc. 3. v. Et circumspiciens eos cum irâ, contristatus super cæcitate cordis eorum, dicit homini : Extende manum tuam. Et extendit, & restituta est manus illi.

1. *Dextram. Luc.* 6. 6.

XX. Et arundinem quassatam non confringet, & linum fumigens non extinguet donec ejiciat ad victoriam judicium.

de modestie & de douceur, que sans disputer, il convaincra par ses raisons les esprits les plus opiniâtres; que sans crier dans les ruës, il saura se faire entendre aux plus sourds; qu'il aura tant de bonté pour les plus foibles, que s'il rencontre ou un roseau à demi brisé, ou une méche encore fumante, il craindra de marcher dessus, de peur d'achever de casser l'un & d'éteindre l'autre. Par cette douceur il remportera des victoires, il donnera la Loi au monde, il regnera sur tous les peuples, qui espereront en son nom, & se soûmettront à son empire.

XXI. Et in nomine ejus gentes sperabunt.

1. Repleti insipientiâ. Luc. 6. 11. 2. Herodem ipsi arbitrabantur Christum. S. Epiphan. hær. 20. quæ est Herodianorum. n. 1. 3. Sciens, Matth. 12 15. 4. Et curavit eos omnes, & præcepit &c. Matth 12. 15. 16. 5. Isaia 42. 1. 6. Syr. servus meus, ut etiam habetur in Hebr. apud Isaiam.

CHAPITRE VI.

Jean. c. 3. à v. 22. ad finem.

Saint Jean reprend ses Disciples, jaloux de la grandeur & de la gloire de Jesus.

Joan. 3. XXII. Post hæc venit Jesus, & Discipuli ej' in

APRE'S cela JESUS revint en Judée, avec ses Disciples, dans

le dessein de donner au peuple, & par leurs mains & par les siennes le nouveau Baptême, dont celui de Jean n'étoit que l'ombre. Jean cependant qui n'étoit pas encore prisonnier, baptisoit toûjours à Ænnon, dans la Vallée de Salim où de Salem, ville ancienne, qui par succession de tems avoit perdu son premier nom de Sichem.

terram Judæam, & illic demorabatur cum eis, & baptizabat.

XXIII. Erat autem & Joannes baptizans in Ænnon, juxta Salim, 1. quia aquæ multæ erant illic, & veniebant, & baptizabantur.

XXIV. Nondum enim missus fuerat Joannes in carcerem.

La commodité du lieu, qui a des eaux en abondance, l'avoit invité à quitter Bethabara, pour y venir demeurer. Il y étoit reveré de ceux du pays, & y conferoit son Baptême à beaucoup de personnes qui le demandoient. Mais parce que les Juifs commençoient à faire bien plus d'état du Maître que du Serviteur, de la Source que du ruisseau, du Baptême de Jesus que du Baptême de Jean, ce fut une occasion au Saint Precurseur, de faire paroître son humilité, & à ses Disciples de montrer l'atachement trop humain qu'ils avoient pour lui. Il cherchoit à s'abaisser, & ils tâchoient à le relever, ayant honte de suivre un Maître, dont le credit sembloit diminuer de jour en jour.

Leur jalousie alla si avant, qu'ils se prirent de paroles avec quelques gens

XXV. Facta est autẽ quæstio ex Discipulis Joan.

nis cum Judæis a. de purificatione 3.

du pays, que JESUS avoit baptisés; ne pouvant soufrir qu'on préferât son Baptême à celui de Jean, ni qu'on le crût plus efficace pour la remission des péchés.

Mais tandis que les Disciples disputoient entre eux, les Maîtres étoient d'accord. Jean ne s'attribuoit que son néant, & il donnoit à JESUS toute la gloire qui lui étoit dûë. C'est ce qu'il déclara aux siens en termes exprés, lorsqu'ils lui vinrent dire brusquement, & tout en colere: Maître, sçavés-vous bien que cet Homme qui étoit avec vous de-là le Jourdain, & que vous avés mis en réputation, que cét Homme fier du témoignage avantageux que vous avés rendu de lui, fait maintenant vôtre office, qu'il se mêle de baptiser; & qu'enfin, s'il continuë, vous allés être abandonné?

* xxvi. Et venerunt ad Joannem, & dixerunt ei: Rabbi, qui erat tecum trans Jordanem cui tu testimonium perhibuisti, ecce 4. hic baptizat, & omnes veniunt ad eum.

Ce discours qui eût pû donner du chagrin à un autre qu'à Saint Jean Baptiste, ne fit point d'impression sur lui. Il l'écouta, sans s'émouvoir, il y répondit avec modestie; de maniere toutefois qu'en relevant la grandeur & la dignité de JESUS, son souverain Maître, il marqua assés le rang qu'il tenoit auprés de lui. Voici

à peu prés quel fut le sens de sa réponse.

Les charges & les emplois que nous exerçons en ce monde, ne sont point de nôtre choix : c'est le Seigneur qui nous y apelle, & qui nous en rend capables. Vous savés, & vous m'en êtes témoins, comme j'ai fait publiquement ma déclaration, que je ne suis point le Messie, mais le Serviteur, & le Ministre du Messie, qui m'a envoyé devant lui, pour vous disposer à le recevoir. Il est cet Epoux, qui a contracté une étroite alliance avec toute la societé des Fideles, & avec chaque ame fidelle en particulier. Ceux qu'il honore de son amitié, s'estiment heureux d'être dans le rang qu'il a plû à sa Bonté de leur donner auprés de lui, & ils n'ont point de plus grande satisfaction que lorsqu'ils entendent sa voix, ou qu'ils savent que d'autres prennent plaisir à l'entendre. Voilà l'état & la situation où je suis.

xxvii. Respondit Joannes, & dixit : Non potest homo accipere quidquam nisi fuerit ei datum de cœlo.

xxviii. Ipsi vos mihi testimonium perhibetis quod dixerim : Non sum ego Christus, sed quia missus sum ante illum.

xxix. Qui habet sponsam, sponsus est ; amicus autem sponsi, qui stat & audit eum, gaudio gaudet propter vocem sponsi. Hoc ergo gaudium meum impletum est.

Jesus veut bien me considerer comme son ami. Sa gloire fait toute ma joye, & lorsque j'aprens que tout le monde le suit, que tout le monde l'écoute, je suis content comme un homme, qui voit ses desirs en-

xxx. Illum oportet crescere, me autem minui.

tierement accomplis. Je n'ignore pas que son credit doit l'emporter sur le mien : je sçai que plus on le connoîtra, plus on rabattra de l'estime, qu'on a eu jusqu'ici pour moi, sans que je l'aye meritée. Mais quand je l'aurois meritée, n'est-il pas juste que celui qui est décendu du Ciel, qui est le Fils du Tres-haut, qui surpasse toutes les choses creées, qui par consequent vaut mieux lui seul que tous les hommes ensemble, que celui-là me soit preferé, & que comme nul ne lui est égal en perfection, nul aussi ne lui soit égal en honneur?

xxxi. Qui de sursùm venit, super omnes est; i. qui est de terrâ, de terrâ est, & de terrâ loquitur. Qui de cœlo venit, super omnes est.

Nous qui tirons nôtre origine de la terre, nous sommes tout terrestres, nous ne parlons que de la terre : mais pour lui qui tire la sienne du Ciel, il est infiniment au-dessus de nous. Sa grandeur n'a point de bornes; son témoignage ne peut tromper. Ce qu'il dit, il le sçait certainement, parce qu'il l'a vû & entendu; & il en est plus assuré, qu'aucun homme ne le sauroit être, de quelque chose que ce soit, par l'experience même des sens.

xxxii. Et quod vidit & audivit, hoc testatur. Et testimonium ejus nemo accipit.

Mais, ô l'aveuglement déplorable! Peu de personnes reçoivent son témoignage : nous le pouvons dire, &

ce n'est point une exageration, il n'est que trop vrai que si quelques-uns le reçoivent, la plûpart, & presque tous le rejettent : mais ils le rejettent à leur malheur. Car ils se privent par leur incredulité, des grands avantages qu'il fait à ceux qui l'écoutent, & qui croyent en lui, qui sont toûjours prêts à signer de leur propre sang les verités qu'il leur enseigne, à confesser qu'il est la Verité même, & que sa parole est infaillible; toûjours résolus à se faire violence, pour embrasser ses maximes, quoique contraires aux inclinations de la nature corrompuë : toûjours persuadés que celui qu'il a plû à Dieu d'envoyer au monde, ne peut dire que ce qu'il a apris de Dieu même, qui lui communique son esprit pleinement & sans mesure.

XXXIII. Qui accepit ejus testimonium, signavit quia Deus verax est.

XXXIV. Quem enim misit Deus, verba Dei loquitur. Non enim ad mensuram dat Deus Spiritum. 6.

En effet Dieu étant son pere, tout autrement qu'il ne l'est du reste des hommes, il l'aime aussi tout autrement qu'il n'aime le reste des hommes : il l'aime jusqu'à un tel point qu'il le fait Maître de toutes choses, & qu'en sa consideration, il donne la vie éternelle à ceux qui croient en lui : au lieu qu'il fait éclater sa colere, & sa vangeance sur les incredules, & condamne à une éternelle mort ceux

XXXV. Pater diligit Filium, & omnia dedit in manu ejus.

XXXVI. Qui credit in Filiũ, habet vitam æternam: qui autem incredulus est Filio, 7. non videbit vitam, sed ira Dei manet super eum.

qui refusent de se soûmettre, par un acquiescement d'esprit & de cœur, à l'Evangile qu'il leur prêche.

1. *Syr. juxta crepidinem urbis Salem. Oppidum est juxta Scythopolim, Metropolis Sichem. S. Hier. Ep. 126. ad Evagrium. aliàs, Salim Ibidem.* 2. *Gr. disputare adversus baptizatos.* 3. *Intelligas dixisse Iudaeos majorem esse Christum, & ad ejus Baptismum debere concurri. S. Aug. Tr. 13. in Ioan. c. 3.* 4. *Syr. etiam.* 5. *Ecclesiam S. Greg. Hom. 20. in Evang. in pr. Rupertus hic, & alii.* 6. *Nos omnes ad mensuram, ille verò sine mensurâ habet. S. Chrysost. Hom. 29. in Ioan. S. Cyrill. Theophyl. hîc & alii.* 7. *Syr. qui non acquiescit.*

Marc. c. 6. à v. 17. ad 21. Matth. c. 14. à v. 3. ad 6. Luc. c. 3. à v. 19. ad 21.

CHAPITRE VII.

De l'emprisonnement de Saint Iean.

Ce long discours que fit Saint Jean à ses Disciples, pour leur marquer combien il aimoit, & honoroit le Sauveur, fut un des derniers services qu'il lui rendit, avant sa prison. Car peu de tems aprés il fut arrêté par l'ordre d'un Prince, dont il condamnoit la vie scandaleuse, d'un Prince qu'il vouloit sauver malgré lui, & dont il craignoit beaucoup moins la haine, qu'il ne regretoit la perte.

Marc. 6. v. 17. Ipse enim Herodes 1.

C'étoit Herode Antipas, à qui Dieu inspiroit souvent la pensée de quitter

le vice, mais qui étouffoit ces inspirations dans leur naissance, pour satisfaire avec plus de liberté un amour brutal & incestueux. Il étoit fils d'Herode l'Ascalonite, qui avoit donné son nom à plusieurs de ses enfans: Mais comme il les avoit eus de plusieurs femmes, l'Histoire distingue celui-ci des autres, non seulement par sa mere nommée Martace, native de Samarie, mais beaucoup plus par sa vie infame, qui est presque la seule chose qui l'a fait connoître dans tous les siecles suivans.

misit ac tenuit Joannem, & vinxit eum in carcere, propter Herodiadem uxorem Philippi, fratris sui, qui duxerat eam 3. xviii. Dicebat enim Joannes Herodi: Non licet tibi habere uxorem fratris tui.

Sa Principauté de Galilée étoit peu considerable, puisqu'elle ne contenoit que la quatriéme partie des terres apartenantes au peuple Juif, & qu'il ne la possedoit que sous le titre de Tetrarque. Mais son crime qui avoit quelque chose de monstrueux, faisoit grand bruit dans le monde; & l'impunité jointe au scandale public, le rendoit encore plus insuportable.

Saint Jean qui avoit quelque credit auprés de ce Prince, ne pouvoit sans une extreme douleur le voir vivre dans un adultere continuel avec la femme de Philippe son frere, encore vivant, & Seigneur d'Iturée & de Traconite, fils aussi du premier Hero-

de, mais d'une autre mere, que les Historiens nomment Cleopatre, native de Jerusalem.

Philippe avoit épousé sa niéce Herodias; & le mariage étoit legitime, parce qu'encore qu'elle lui touchât de si prés, elle n'étoit pas néanmoins à son égard dans un degré prohibé par la Loi. Cette méchante femme étoit niéce non seulement de son mari, mais aussi d'Herode; étant née d'Aristobule leur frere, fils de l'illustre Marianne. Aristobule entre autres enfans, laissa cette fille aussi connuë par ses desordres, que son ayeule l'avoit été par ses heroïques vertus. De ces deux oncles, celui qu'elle aima le moins, fut son mari; car s'étant abandonnée à Herode, elle vivoit avec lui, comme si elle eût été sa femme.

On en parloit dans tout le pays: mais les coupables étoient si puissans, & la corruption regnoit tellement à la Cour en ce tems-là, qu'il falloit un homme du caractere de Jean-Baptiste pour s'y oposer. Ce Saint inspiré de Dieu, va trouver Herode, & ne craint point de lui dire ses verités. Il le reprend de beaucoup de choses, mais il insiste principalement sur ses

adulteres ; il lui remontre qu'il n'y a point de dignité qui le puisse mettre au-dessus de la Loi de Dieu, qu'il ne peut, tout Prince qu'il est, faire d'injustice à personne ; qu'il ne lui est point permis, non plus qu'à qui que ce soit, d'entretenir un commerce criminel avec la femme de son frere, & de vivre publiquement avec elle, comme avec sa legitime épouse ; au grand scandale de ses sujets.

Il l'avoit souvent repris de ses excés en particulier, & ce ne fut qu'à l'extremité qu'il l'en reprit hautement devant tout le monde : mais de quelque adresse qu'on se serve, il n'y a point de remontrances qui ne semblent dures à un pécheur impenitent qui veut qu'on le flate, & non pas qu'on l'aide à se corriger. Herode trouva fort mauvais la liberté que prenoit Saint Jean, & bien loin d'honorer un homme qui avoit assés de courage pour s'exposer à la mort, plûtôt que de dissimuler la verité, il employa contre lui toute la puissance qu'il avoit dans une province, où les Romains, quoique maîtres absolus, permettoient aux Juifs de punir les crimes qui n'étoient point des crimes d'Etat. Abusant donc du pouvoir

qu'on lui donnoit, & voulant mettre le comble à toutes ses méchancetés, il envoya des soldats, qui se saisirent de l'homme de Dieu, le lierent, & le traînerent en prison

xix Herodias autem insidiabatur illi, & volebat occidere eum nec poterat.

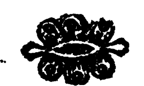
Une action si injuste fit deux effets bien differens : l'un qu'au lieu d'apaiser la haine & la fureur d'Herodias, elle l'anima davantage. Cette femme sans conscience & sans honneur ne se contenta pas d'avoir fait emprisonner Saint Jean, elle resolut à quelque prix que ce fût, de l'exterminer du monde. L'autre effet plus surprenant, est que malgré tous les efforts de cette cruelle ennemie, le Saint Precurseur conserva sa liberté toute entiere jusques dans les fers, & perdit peu de son credit auprés du Tyran qui le tenoit prisonnier. Ce n'est pas qu'Herode ne demeurât toûjours esclave des passions de son Herodias, & qu'il ne se fût volontiers défait de Saint Jean, comme d'un censeur importun : mais deux choses l'en empêchoient.

xx. Herodes enim metuebat Joannem, 4. sciens eum virum justum & sanctum, & custodiebat eum, & audito eo multa faciebat, & libenter eum audiebat.

L'une étoit la crainte de quelque émotion parmi le peuple, qui tenoit ce Saint pour un grand Prophete. L'autre, l'estime particuliere qu'il avoit pour lui, à cause de son émi-

nente vertu. En effet Herode avoit de la consideration pour son prisonnier, il le menageoit, il prenoit plaisir à conferer avec lui, il suivoit même son conseil en beaucoup de choses : mais il ne le délivroit pas pour cela : il esperoit au contraire qu'en le maltraitant, il reprimeroit le zele de ceux qui le voulant imiter, viendroient troubler ses plaisirs & censurer sa conduite.

1. Ad Macheruntem. Iof. l. 18. Orig. c. 7. 2. Vide Iof. l. 17. Orig c. 1. & 18. c. 7. ubi de Cleopatrâ matre Philippi, & de Samaritanâ matre Archelai & Antipa, quam l. 17. c. 12. nominat Martacem. De Galilaâ vero & Trachonitide vide suprà ad c. 14. P. 1. de Philippo denique l. 18. c. 6. Eum dicit obiisse anno Tiberii 22. ex Rufini interpretatione. vel 20. secundum Gracum Textum, ac proinde tunc adhuc vivebat. Quòd autem Herodem quoque illum appellat, vel binominem fuisse dicamus, vel Iosephum imprudentiâ lapsum. 3. Que erat filia fratris. Iof. suprà. Sed inter eam & patruum non prohibebatur matrimonium lege veteri; ex DD. vide Sanchem. l. 7. de Matrim. d. 52. n. 1. Nec iste gradus numeratur inter prohibitos, Levit. 18. Addit. Luc. 3. 19. Herodes autem Tetrarcha cum corriperetur, ab illo, (Ioanne) de Herodiade &c. & de omnibus malis qua fecit, 20. adjecit & hoc, super omnia. 4. Volens illum occidere, timebat populum, quia sicut Prophetam eum habebant. Matth. 14. 5.



qu'on lui donnoit, & voulant mettre le comble à toutes ses méchancetés, il envoya des soldats, qui se saisirent de l'homme de Dieu, le lierent, & le traînerent en prison.

XIX Herodias autem insidiabatur illi, & volebat occidere eum nec poterat.

Une action si injuste fit deux effets bien differens : l'un qu'au lieu d'apaiser la haine & la fureur d'Herodias, elle l'anima davantage. Cette femme sans conscience & sans honneur ne se contenta pas d'avoir fait emprisonner Saint Jean, elle resolut à quelque prix que ce fût, de l'exterminer du monde. L'autre effet plus surprenant, est que malgré tous les efforts de cette cruelle ennemie, le Saint Precurseur conserva sa liberté toute entiere jusques dans les fers, & perdit peu de son credit auprés du Tyran qui le tenoit prisonnier. Ce n'est pas qu'Herode ne demeurât toûjours esclave des passions de son Herodias, & qu'il ne se fût volontiers défait de Saint Jean, comme d'un censeur importun : mais deux choses l'en empêchoient.

XX. Herodes enim metuebat Joannem, 4. sciens eum virum justum & sanctum, & custodiebat eum, & audito eo multa faciebat, & libenter eum audiebat.

L'une étoit la crainte de quelque émotion parmi le peuple, qui tenoit ce Saint pour un grand Prophete. L'autre, l'estime particuliere qu'il avoit pour lui, à cause de son émi-

ceder aux Puissances de la terre.

Il n'avoit donc nul sujet de redouter un ennemi, à qui il pouvoit en un moment ôter les biens & la vie : mais il ne vouloit rien faire d'éclatant ; il vouloit montrer qu'il étoit homme, & qu'il agissoit selon les regles ordinaires de la prudence, que tout homme sage doit suivre. Comme il vit qu'on avoit traité si indignement son principal Ministre, il crut qu'on n'épargneroit pas le Maître : & c'est pour cela qu'il se retira. Car il étoit assés prés du lieu où Saint Jean avoit été pris, & le credit qu'il s'étoit aquis parmi le peuple, pouvoit donner de la jalousie à un Prince ennemi de ceux qui prêchoient hardiment la verité.

XIII. Et relicta civitate Nazareth, venit, & habitavit in Capharnaum, maritima, in finibus Zabulon & Nephtalim.

Il partit donc aussi-tôt, pour se rendre en Galilée, où il vouloit établir sa demeure. Il ne choisit pourtant pas la ville de Nazareth, parce qu'il n'y avoit reçu de sa parenté que des marques d'ingratitude. Il choisit Capharnaüm, ville proche de la mer de Galilée, sur les confins des Tribus de Zabulon, & de Nephtali : On vit alors l'accomplissement de ce qu'Isaïe avoit prédit, en parlant de ces deux Tribus, & des villes tant de la

XIV. Ut adimpleretur quod dictum est per Isaïam Prophetam : I.

xv Terra Zabulon & terra Nephalim, via maris trans Jordanem, Galilæa Gentium.

Basse, que de la Haute Galilée.

La Basse étoit celle qui avoit pour bornes les deux mers; d'un côté la petite mer, ou le lac de Tiberiade, & de l'autre la grande mer de Phœnicie. Les Juifs apelloient cette contrée, le pays de de-là le Jourdain; parce que leurs peres, venant du Desert, avoient passé le Jourdain, pour y entrer. La Haute, plus éloignée de la mer, se nommoit la Galilée des Gentils, parce qu'elle confinoit aux terres de ces peuples Idolâtres.

xvi. Populus qui sedebat in tenebris, vidit lucem magnam; & sedentibus in regione umbræ mortis, lux orta est eis.

Isaïe, considerant le bonheur *qui* devoit un jour arriver à cette Province, & parlant de l'avenir comme *du* passé: Le peuple, disoit-il, qui étoit depuis long-tems dans les tenebres, a vû une grande lumiere; il en a été éclairé, & incontinent l'ombre de la mort a disparu. Et de fait on n'avoit point encore veu de jour pareil à celui que fit le Sauveur, ce vrai Soleil de Justice, lorsqu'il commença à répandre plus abondamment que jamais, la lumiere de sa doctrine.

xvii. Exinde cœpit Jesus prædicare, & dicere: Pœnitentiam agite: appropinquavit enim regnum cœlorum. 2.

Saint Jean, qui par ses Prédications, avoit attiré une infinité de monde dans le Desert, étant prisonnier, Jesus étoit le seul Predicateur qui restoit. Il prit donc sur lui

toute cette charge, & se mit à publier que le tems étoit venu, auquel il devoit fonder sa nouvelle Eglise, qu'il nommoit ordinairement le Royaume de Dieu. Il montroit aux peuples de quelle importance il étoit de recevoir l'Evangile qu'il leur avoit annoncé ; il les assûroit qu'enfin le monde alloit joüir des biens que les Prophetes lui avoient promis ; il les exhortoit sur tout à se rendre dignes de ces biens par la pratique de la pénitence, comme de la chose, dont ils avoient le plus de besoin, & qui leur avoit été si recommandée.

1. *Isaia* 9. 1. 2, *Prædicans Evangelium regni Dei. Marc.* 1. 14. *tum* 15. *& dicens, quoniam impletum est tempus, & appropinquavit regnum Dei. Pœnitemini, & credite Evangelio.*

CHAPITRE IX.

Jesus entre ses Disciples, choisit douze Apôtres.

Luc. c. 6. *à v.* 12. *ad* 14. *Marc. c.* 3. *à v.* 13. *ad* 20.

C'Est merveille qu'aprés l'emprisonnement de Jean-Baptiste, le Sauveur trouvât encore des auditeurs, & même des Predicateurs de son Evangile. Car qui n'eût crû qu'aprés

XV Terra Zabulon & terra Nephtalim, via maris trans Jordanem, Galilæa Gentium.

Baſſe, que de la Haute Galilée.

La Baſſe étoit celle qui avoit pour bornes les deux mers; d'un côté la petite mer, ou le lac de Tiberiade, & de l'autre la grande mer de Phœnicie. Les Juifs apelloient cette contrée, le pays de de-là le Jourdain; parce que leurs peres, venant du Deſert, avoient paſſé le Jourdain, pour y entrer. La Haute, plus éloignée de la mer, ſe nommoit la Galilée des Gentils, parce qu'elle confinoit aux terres de ces peuples Idolâtres.

XVI. Populus qui ſedebat in tenebris, vidit lucem magnam; & ſedentibus in regione umbræ mortis, lux orta eſt eis.

Iſaïe, conſiderant le bonheur qui devoit un jour arriver à cette Province, & parlant de l'avenir comme du paſſé: Le peuple, diſoit-il, qui étoit depuis long-tems dans les tenebres, a vû une grande lumiere; il en a été éclairé, & incontinent l'ombre de la mort a diſparu. Et de fait on n'avoit point encore veu de jour pareil à celui que fit le Sauveur, ce vrai Soleil de Juſtice, lorſqu'il commença à répandre plus abondamment que jamais, la lumiere de ſa doctrine.

XVII. Exinde cœpit Jeſus prædicare, & dicere: Pœnitentiam agite: appropinquavit enim regnum cœlorum. 2.

Saint Jean, qui par ſes Prédications, avoit attiré une infinité de monde dans le Deſert, étant priſonnier, JESUS étoit le ſeul Predicateur qui reſtoit. Il prit donc ſur lui

demeurer avec lui : car bien que dés lors il les honorât du nom d'Apôtres, il remit à leur donner de certaines graces necessaires pour remplir ce nom, telles qu'étoient celles de guerir les malades, & de délivrer les Possedés, il remit, dis-je, à les leur donner jusqu'au tems de leur Mission, & alors il les envoya prêcher deux à deux; mais il les joignit dans un ordre different de celui dans lequel on va les nommer.

Marc. 3. XIV. Et fecit ut essent duodecim cum illo, & ut mitteret eos prædicare. XV. Et dedit illis potestatem curandi infirmitates, & ejiciendi Dæmonia.

Le premier & le Chef de tous fut Simon, auquel il donna depuis le nom de Pierre. Aprés Simon l'on peut compter les deux fils de Zebedée, Jacques & Jean, pour qui il eut une tendresse particuliere, & qu'il nomma enfans du tonnerre; puis André, Philippe, Barthelemi, Matthieu, Thomas, Jacque fils d'Alphée, Jude, autrement Thadée, & Simon que les Grecs ont surnommé Zelateur, parce qu'il étoit de Cana, qui en Hebreu signifie zele. Mais comme il n'est rien ici-bas de si parfait, qui n'ait ses défauts, le douziéme de cette sainte Compagnie, fut Judas, natif de Carioth, qui depuis trahit son Maître, & le vendit aux Juifs.

XVI. Et imposuit Simoni nomen Petrus. 2. XVII Et Jacobum Zebedæi, & Joannem fratrem Jacobi, & imposuit eis nomina Boanerges, quod est filii tonitrui XVIII. Et Andræam & Philippum, & Bartholomæum, & Matthæum, & Thomam, & Jacobum Alphæi, & Thaddæum, & Simonem Cananæum. XIX. Et Judam Iscariotem, qui & tradidit illum. 3.

1. Vocavit ad se quos voluit ipse, & venerunt, Marc. 3. 13. 2. De primatu Petri infrà ad c. 8. p. 9. 3. Luc. 6. v. 14. & seqq. binos numerat, ad missionem respiciens, Petrum & Andream, &c. Vide infrà ad c. 52. hujus partis.

CHAPITRE X.

Matth. c. 5. à v. 1. ad 18. Luc. c. 6. à v. 17. ad 27.

Des huit Beatitudes.

VOilà ceux que le Roi des Anges & des hommes voulut avoir auprés de lui, & qui furent les premiers de sa Cour. Il ne laissoit pas de témoigner beaucoup de bonté & de familiarité aux autres Disciples, comme il parut en cette occasion.

Matth. 5. 1. Videns autem Jesus turbas, ascendit in montem, & cum sedisset, accesserunt ad eum Discipuli ejus.

Un jour se voyant suivi d'une infinité de peuple, & voulant éviter le bruit, il les prit à part, les mena sur une montagne, & leur commanda de s'aprocher, pour entendre sa parole. Cependant le peuple ne se lassoit point de le chercher jusques dans le lieu de sa retraite. Mais les Disciples qui savoient où il étoit, vinrent les premiers, & le trouverent assis sur le haut de cette montagne. C'est-là que les regardant avec un visage serain, il ouvrit sa bouche, pour les instruire des

des principales verités, & des maximes les plus importantes de son Evangile.

Heureux, disoit-il, sont ceux qui font plus d'état de la pauvreté que des richesses, qui n'ont nulle attache aux biens temporels, & qui se contentent de ce qu'ils ont, sans en desirer davantage. Plus heureux encore sont ceux qui se dépoüillent de tout pour l'amour de Dieu : car c'est à ces pauvres volontaires qu'apartiennent tous les tresors du Royaume du Ciel.

II. Beati pauperes spiritu, 1. quoniam ipsorum est regnum cœlorum.

Aprés avoir entretenu quelque tems ses Disciples là-dessus, il se leva, & décendit avec eux jusqu'au bas de la montagne, où le peuple l'attendoit. On y étoit venu en foule, les uns de Jerusalem & de toute la Judée, les autres des côtes de Tyr & de Sidon. Quelques-uns vouloient simplement l'entendre prêcher : d'autres demandoient à être gueris de leurs maladies, ou à être délivrés des Demons qui les tourmentoient. Mais comme ordinairement il commençoit par prêcher, & qu'il finissoit par faire des miracles, quand il fut au milieu d'eux dans la plaine, il s'arrêta, & poursuivant son discours, sans sortir de son sujet, il leur repeta l'éloge qu'il venoit

Luc. 6.
XVII. Et descendens cum illis, stetit in loco campestri, & turba Discipulorum ejus & multitudo copiosa plebis, ab omni Judæâ & Jerusalem, & maritimâ, & 2. Tyri & Sidonis.
XVIII. Qui venerant, ut audirent eum, & sanarentur à languoribus suis, &c. & v. XX. vide caput sequens.

de faire, de la pauvreté d'esprit ; mais il le fit d'une maniere un peu differente, en s'adressant à tout ce monde assemblé, & leur disant :

xx. Et ipse elevatis oculis in Discipulos suos, dicebat: ✠ xxi. Beati pauperes, quia vestrum est regnum Dei.

Mettés desormais vôtre bonheur & vôtre gloire dans la pauvreté. C'est par elle qu'on devient riche, & Dieu en a fait le prix de son Royaume éternel. Quittés tout, renoncés à tout, & par ce seul titre, le Ciel est à vous. En disant cela, quoiqu'il ne dît rien qui ne pût servir à tout le monde, il avoit les yeux arrêtés sur ses Disciples, & ce fut particulierement pour eux qu'il continua de cette sorte :

Matth. 5. iv. Beati mites, 5. quoniam ipsi possidebunt terram.

Heureux ceux qui ont de la douceur pour le prochain, qui souffrent, sans se plaindre, la violence qu'on leur fait ; qui aiment mieux perdre leurs biens, que d'en venir à un procés, ou à une guerre, pour les conserver. Ils auront pour heritage la Terre des vivans, cette Terre pleine de délices, où tout fleurit, & où rien ne meurt.

v. Beati qui lugent, 4. quoniam ipsi consolabuntur.

Heureux ceux qui dans l'affliction ne se nourrissent que du pain de larmes ; parce que leurs larmes seront essuïées, que leur tristesse se convertira en joye, & qu'à proportion des peines qu'ils auront souffertes en cette

vie, ils seront comblés de douceurs & de consolations en l'autre.

Heureux ceux qui ont faim & soif, sur tout si leur faim & leur soif sont pour la vertu & la justice : car je leur promets qu'ils seront pleinement rassasiés.

VI. Beati qui esuriunt, & sitiunt justitiam, quoniam ipsi saturabuntur.

Heureux ceux qui compatissent aux miseres de leurs freres, qui ne sont jamais en repos, quand ils voyent les autres dans la souffrance, qui sont toûjours prêts à les secourir, qui ont leurs coffres & leurs greniers toûjours ouverts pour les soulager dans le besoin : car leur charité envers le prochain attirera infailliblement sur eux les misericordes divines.

VII. Beati misericordes, quoniam ipsi misericordiam consequentur.

Heureux ceux qui s'étudient tellement à la pureté du cœur, que jamais ils ne souffrent la moindre soüillûre dans leur ame, ni la moindre impureté dans leur corps. C'est le moyen de voir Dieu par la lumiere de la grace en ce monde, & par celle de la gloire en l'autre.

VIII. Beati mundo corde, quoniam ipsi Deum videbunt.

Heureux ceux qui portent la paix par tout, & dont le principal soin est d'apaiser des querelles, de terminer des differents, de ménager des reconciliations, de réünir des esprits, qu'un point d'honneur, qu'un interêt tem-

IX. Beati pacifici : quoniam Filii Dei vocabuntur.

porel a divisés. Comme ils se rendent en cela semblables à Dieu, dont l'Esprit est l'esprit de paix : aussi Dieu les considere & les traite comme ses enfans.

x. Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam: quoniam ipsorum est regnum cœlorum.

Heureux enfin ceux qui sont persecutés pour la défense de la justice : car ils obtiendront par-là un sublime degré de gloire dans le Royaume des Cieux.

xi. Beati estis cum maledixerint vobis, & persecuti vos fuerint & dixerint omne malũ adversùs vos, mentientes, propter me. 7.

Voilà, mes freres, en quoi je desire qu'on mette sa beatitude sur la terre. Sçachés que vous ne serés jamais plus heureux qu'au milieu des persecutions que vous aurés à souffrir de la part du monde mon ennemi & le vôtre : mais prenés ses médisances pour des loüanges, ses insultes pour des caresses, & les effets de sa haine pour des marques d'amitié.

SI les hommes vous bannissent, vous goûterés dans l'exil toutes les douceurs de vôtre patrie. Si l'aversion qu'ils ont pour moi, les porte à vous maltraiter, à vous dire des injures, à vous noircir par d'horribles calomnies, vous trouverés dans vôtre innocence de quoi les confondre, & de quoi vous consoler. S'ils vous persecutent comme serviteurs de celui qui étant le vrai Fils de Dieu, ne prend

parmi vous que la qualité de Fils de l'Homme ; s'ils vous rejettent, s'ils vous défendent toute communication avec eux ; s'ils ont en horreur jusqu'à vôtre nom, & vôtre memoire, soyés sûrs que vôtre nom & vôtre memoire seront en benediction devant Dieu.

Vous n'aurés jamais un plus grand sujet de vous réjoüir & de faire même éclater vôtre joye sur vôtre visage, que quand vous serés traités de la sorte; principalement si vous regardés ou la récompense éternelle qui vous attend dans le Ciel, ou l'exemple de patience que vous ont laissé les anciens Prophetes, si cruellement persecutés par les ancestres de ceux qui seront vos persecuteurs. Il n'y a rien de plus honorable ni de plus avantageux pour vous que de marcher sur les vestiges des Saints, & d'aller au Ciel par le chemin qu'ils vous ont frayé.

XII. Gaudete, & exultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis. Sic enim persecuti sunt Prophetas qui fuerunt ante vos. 8.

Mais malheur à vous, ajoûta-t'il, parlant aux mondains ; malheur à vous, qui employés tous vos soins à amasser tresors sur tresors, & à vivre dans l'opulence ! Malheur à vous, qui aimés la bonne chere, qui ne songés qu'à satisfaire vôtre goût, qu'à

Luc. 6.
XXIV. Verumtamen væ vobis divitibus, quia habetis 9. consolationem vestram.

XXV. Væ vobis qui saturati estis, quia esurie-

tis. Væ vobis qui ridetis nûc, quia lugebitis & flebitis.

xxvi. Væ cum benedixerint vobis homines: secundùm hæc enim faciebant pseudoprophetis patres eorum.

entretenir vôtre intemperance par tout ce que la terre & la mer ont de plus exquis ! Malheur à vous qui cherchés à rire, à vous divertir, à passer agreablement le tems dans une vie molle & sensuelle ! Malheur à vous, qui pleins de l'esprit du monde, ne vous repaissés que de vains honneurs, que de fausses loüanges !

Vous recevés maintenant ce que vous pouvés esperer de biens. Il viendra un jour auquel toutes choses changeront de face. Les riches se verront reduits à une honteuse pauvreté : ceux qui font grand'chere, souffriront la faim : ceux qui rient, verseront des larmes : ceux à qui l'on donne des loüanges, seront chargés de maledictions & d'oprobres.

Ce fut en parlant de ces derniers qu'il se tourna vers ses Disciples, & leur dit : Sçachés que leurs peres ont trop flaté leurs faux Prophetes, & qu'ils ont peri avec eux.

1. *Isti sunt pauperes spiritu, qui non aliam ob causam pauperes facti sunt, quàm ob doctrinam Christi, qui dixit : Vade, vende omnia quæ habes, &c. S. Basil. in Reg. brevior. ad interrog. 205. & alii, ubi tamen alios mendicos ab hac beatitudine non excludunt.* 2. *Illud, &, deest in Gr. & Syr.* 3. *Hic v. in Gr. est quintus, ubi pro possidebunt, &c. legitur, hæreditario.*

...re habebunt. 4. Hic v. in Gr. est quartus, & Luc. 6. 21. sic concipitur : Beati qui nunc fletis, quia ridebitis. 5 Qui nunc esuritis, quia saturabimini. Luc. 6. 21. 6. Intelligi ait S. Chrys. hom. 15. in Matth. vel nullius sibi conscios mali, vel in continentiâ degentes. 7. Oderint, separaverint, exprobraverint, ejecerint nomen vestrum tanquam malum. Luc. 6. 22. 8. Patres eorum, Luc. 6. 21. 9. Quia recepistis.

CHAPITRE XI.

Jesus compare ses Disciples au sel, à la lumiere, à des places fortes & situées sur des montagnes.

Matth. c. 5. à v. 13. ad 20.

JESUS sembloit vouloir continuer sa prédication, pour encourager les siens à mépriser les faux jugemens du monde, & à se mettre au dessus des craintes humaines, lorsqu'il fut interrompu par une multitude de malades, & de Possedés qui se presenterent à lui. Pour guerir les uns, & pour délivrer les autres, il ne lui falloit qu'un mot. C'étoit à qui s'aprocheroit de lui, parce qu'il en sortoit une certaine vertu, qui étoit un remede prompt & souverain contre toutes sortes de maux.

Luc. 6. XVIII. Curabantur. I. XIX. Et omnis turba quærebat eum tangere, quia virtus de illo exibat, & sanabat omnes.

Il reprit donc incontinent son discours, & s'adressant à ses Disciples, il leur fit voir par trois excellentes

comparaiſons juſqu'à quel degré de ſainteté il vouloit qu'ils arrivaſſent, & juſqu'où leur zele devoit aller pour la converſion des pecheurs.

Si le ſel, leur diſoit il, empêche les viandes de ſe corrompre ; ſi les flambeaux ſont pour éclairer ; ſi les châteaux ſitués ſur les montagnes, ſont des lieux de refuge en tems de guerre; perſuadés-vous que vous êtes ce ſel miſterieux, qui doit preſerver les ames de la corruption du peché ; que vous êtes ces flambeaux, faits pour éclairer toutes les parties du monde ; que vous êtes ces places fortes, bâties ſur le haut de la montagne, où tous les pecheurs doivent trouver un azile.

Matth. 5. XIII. Vos eſtis ſal terræ. Quòd ſi ſal evanuerit, in quo ſalietur ? ad nihilum valet ultrà, niſi ut mittatur forás, & conculcetur ab hominibus.

XIV. Vos eſtis Lux mundi. Nō poteſt civitas abſcondi ſupra montem poſita.

Conſiderés que ſi le ſel perd ſa force, il n'y a point d'autre ſel, capable de la lui rendre ; qu'il n'eſt bon à rien, qu'on ne ſçait qu'en faire ; qu'on le jette hors de la maiſon, & que les paſſans le foulent aux pieds. Songés auſſi que les villes ſituées ſur des montagnes, paroiſſent de loin, & ne peuvent être cachées. Remarqués enfin que ſi l'on allume une lampe, c'eſt pour la mettre ſur le chandelier, & non pas ſous le boiſſeau, parce qu'autrement elle ne pourroit éclairer

XV. Neque accendunt lucernam, & ponunt eam ſub modio, ſed ſuper candelabrum, ut luceat omnibus qui in domo ſunt.

ceux qui sont dans la maison.

Faites donc en sorte que vôtre lumiere luise aux yeux du monde; faites paroître vos vertus & vos œuvres saintes devant les hommes, afin qu'ils en donnent la gloire à vôtre Pere celeste, comme à l'auteur de tout bien. C'est à quoi je vous exhorte, & ce que je veux faire moi-même, pour vous en donner l'exemple.

XVI. Sic luceat lux vestra corā hominibus, ut videant opera vestra bona, & glorificent Patrem vestrum, qui in cœlis est.

Car ne pensés pas que je sois venu pour enseigner, ou pour établir quelque chose de contraire à la Loi & aux Prophetes; non, ce n'est point mon dessein. Je veux être le premier à garder la Loi; & je ne prétens autre chose que d'en effectuer les promesses, que d'en accomplir les figures, que d'en perfectionner les preceptes. Ce que je vous dis est si vrai, qu'on verra plûtôt le Ciel & la terre retomber dans le neant, que de ne pas voir toute la Loi accomplie, jusques à la moindre lettre, & au moindre point.

XVII. Nolite putare quoniam veni solvere legem, aut Prophetas. Non veni solvere, sed adimplere.

XVIII. Amen quippe dico vobis, donec 4. transeat cœlum & terra, iota unum, aut unus apex non præteribit à lege, donec omnia fiant.

Rien n'y manquera desormais, ni pour la verité des choses qu'elle promet, ni pour l'execution de celles qu'elle commande. Il n'y a dans cette Loi, non plus que dans la mienne, aucune ordonnance, quelle qu'elle

XIX. Qui ergo solverit unū de mandatis istis minimis, 5. & docuerit sic ho-

mines, minimus vocabitur in regno cœlorum. qui autem fecerit & docuerit, hic magnus vocabitur in regno cœlorum.

soit, dont l'infraction ne merite un grand châtiment, sur tout en ceux qui se mêlent d'instruire le peuple. Que s'il y a dans le Ciel quelques places pour ces sortes de Docteurs, qui negligent de pratiquer la perfection qu'ils recommandent aux autres, ce ne peuvent être que les dernieres, puisque les premieres sont justement reservées à ceux qui font tout ce qu'ils enseignent.

1. Gr. & Syr. distinguunt, & sani erant. Quod itaque ad alios ac ad Dæmoniacos refertur. 2. Gr. infatuatum fuerit. Syr. infatuetur. 3. Gr. pulchra quoque. 4. Istud, donec, indefinitè sumitur. Vide suprà ad c. 7. 1. P. super c. 1. Matth v. 25. 5. Veteris legis. S. Aug. l. 1. de Sermone Domini in monte. c. 15. S. Chrys. Hom. 16. in Matth. Theophyl. hic, & alii.

CHAPITRE XII.

Matth. c. 5. à v. 20. ad 23.

Maximes de Jesu-Christ sur la perfection Chrêtienne.

VOilà l'instruction que JESUS donnoit principalement à ceux qu'il avoit choisis pour être les Docteurs des nations, & comme s'il ne se fût pas assés clairement expliqué, il leur repeta ce qu'il venoit de leur

dire, mais en des termes encore plus forts & plus expressifs.

Je vous dis donc, ajoûta-t'il, que si vous n'avés plus de vertu que les Scribes & les Pharisiens, vous n'entrerés point dans le Royaume du Ciel. La vertu de ces hipocrites a beaucoup d'éclat, & peu de fonds; elle est toute dans les dehors, & point dans le cœur. Il n'y en a que trop d'exemples.

Matth. 5. xx. Dico enim vobis, quia nisi abundaverit justitia vestra plusquam Scribarum & Pharisæorum, non intrabitis in regnum cœlorum.

La Loi donnée à vos peres, qui défend de tuer, condamne l'action, sans condamner expressément la volonté qu'on a de l'executer. Cela suffit aux Pharisiens, qui malgré toutes les lumieres de la raison, fidéle interprete de la Loi divine, enseignent au peuple que les pensées & les intentions les plus méchantes ne sont pas de veritables pechés, quand on n'en vient point à l'execution. C'est une erreur dont je veux vous desabuser.

xxi. Audistis quia dictum est antiquis: Non occides. 1. qui autem occiderit, reus erit judicio.

Sçachés donc que si Moïse ne défend en termes formels que l'homicide effectif, pour moi, je demande quelque chose de plus. Car je vous déclare, comme souverain Legislateur, que la colere, & la haine que vous concevés, ou que vous entretenés dans vôtre ame, contre le pro-

xxii. Ego autē dico vobis, quia omnis qui irascitur fratri suo, 2. reus erit judicio: 3. qui autem dixerit fratri suo Raca, 4. reus erit judicio; qui autem dixerit, fatue, reus erit gehennæ ignis.

chain de quelque condition qu'il ſoit ; eſt un crime puniſſable, puiſqu'il offenſe une perſonne, que vous êtes obligés d'aimer comme vôtre frere, comme celui qui non ſeulement a le même Createur, mais encore le même Pere que vous.

Je ne prétens pas néanmoins que toutes les fautes qui ſe commettent contre la charité du prochain, ſoient punies de la même ſorte. Comme les fautes ſont inégales, la punition le doit être auſſi. La raiſon le veut, & vous en avés quelque figure dans vos trois degrés de juriſdiction.

Le premier eſt celui du plus bas Siege de juſtice, compoſé de trois Juges ſeulement, où l'on ne punit que de peines legeres les moindres crimes. Le ſecond, plus élevé, eſt celui de la Compagnie des vingt-trois Juges, que vous nommés le Conſeil, qui connoît des plus importantes affaires, & des plus grands crimes, tels que ſont les aſſaſſinats, & les meurtres. Le troiſiéme enfin eſt celui de vôtre Cour Souveraine où ſont les Septante-deux, qui jugent toutes ſorte de procés, criminels ou autres, & condamnent les coupables aux plus rigoureuſes peines.

Il arrive quelque chose de pareil au Tribunal de la Justice divine, où les differens degrés de haine contre le prochain, ont des punitions differentes qui leur sont proportionnées. Si la haine est purement interieure, & qu'on n'en donne aucun signe, le châtiment en est moins rude : mais si elle éclate en paroles offensantes, quoi qu'assés legeres, elle est punie avec plus de severité. Car, par exemple, traiter de faquin un homme, qu'on doit honorer comme son frere, c'est un crime, qui surpasse autant en grieveté une aversion simple, conçûë & renfermée dans le cœur, que le second Tribunal surpasse le premier en autorité.

Que si méprisant seulement un homme & lui parler d'un air dédaigneux, c'est au jugement de Dieu, un si grand peché, quel peché sera-ce que de s'emporter jusqu'à l'apeller fou & extravagant, par un excés d'animosité ? Sçachés donc que si vôtre Cour Souveraine a le pouvoir de châtier avec la derniere rigueur les crimes les plus énormes, sçachés, dis-je, que ce dernier merite l'enfer, & que les flammes éternelles ne sont pas

pour celui qui le commet, un châtiment trop severe.

1. *Exod. 20. 13.* 2. *Gr. & Syr. addunt, temerè, sine causâ; sed S. Hier. hîc repudiat. Ira, inquit, penitus tollitur, & pòst eradendum est ergo, sine causâ.* 3. *De his tribus Consistoriis Angelus Caninius, de locis Hebr. & alii.* 4. *Inanis. S. Hier. hîc.*

CHAPITRE XIII.

Matth. c. 5. à v. 23. ad 27.
Luc. c. 12. à v. 58. ad finem.

Maximes de Jesus-Christ sur la réconciliation des ennemis.

Apprenés de-là, continua-t'il, combien il importe d'étouffer tout ressentiment des injures, & de se reconcilier au plûtôt avec ses ennemis. Vous devés sans doute estimer beaucoup les offrandes & les sacrifices qu'on fait à Dieu, puisqu'il s'en tient honoré: mais ce qui lui plaît davantage, & ce qu'il demande de vous, avant tout le reste, c'est que si vous avés causé quelque déplaisir à un de vos freres, vous lui en fassiés promptement une juste satisfaction.

Matth. 5. XXIII. Si ergo offers munus tuum ad altare,

Lors donc qu'au pied de l'Autel vous serés prêt à offrir vôtre present au Seigneur, si vous vous ressouvenés

de quelque faute commise contre la charité du prochain, ou de quelque action, peut-être excusable, ou même innocente, dont vôtre frere se soit offensé, laissés-là vôtre offrande, allés vous reconcilier avec lui, & quand vous serés bien remis ensemble, Dieu recevra volontiers de vôtre main, ce qui, sans cela, n'eût pû lui être agreable.

& ibi recordatus fueris quia frater tuus habet aliquid adversùm te, xxiv. Relinque ibi munus tuum ante altare, & vade priùs reconciliari fratri tuo, & tunc veniens offeres munus tuum.

Ne voyés-vous pas comme ceux qui ont à faire à un homme d'autorité, qui est résolu & en droit de les poursuivre, soit pour dette, soit pour crime, tâchent de bonne heure à le gagner, ou en lui payant une partie de ce qui lui est dû, ou en réparant autant qu'il se peut, l'injure qu'ils lui ont faite; comme ils n'oublient rien pour rentrer en grace avec lui, pendant qu'ils ont le moyen de l'aprocher; comme ils tentent toutes les voyes d'accommodement, afin d'apaiser sa colere, & de se tirer de ses mains, avant qu'il porte ses plaintes au Magistrat, sur tout, quand ils sçavent, qu'il est déja en chemin pour l'aller trouver? Ils craignent avec raison que cet ennemi puissant ne les apelle en justice, & que le Juge ne

xxv. Esto consentiens adversario tuo, dum es in viâ cum eo: 2. ne forte tradat te adversarius judici, & judex tradat te ministro, & in carcerem mittaris.

les faiſe auſſi-tôt ſaiſir & mettre en priſon.

Faites par vertu ce que la crainte d'une peine temporelle fait faire à un criminel, ou à un homme endetté & inſolvable. Les dettes du pecheur ſont infiniment plus grandes que celles qu'on peut contracter dans le commerce du monde; & les moindres fautes qu'il commet contre la divine Majeſté, meritent des peines plus rigoureuſes que toutes celles dont la Juſtice humaine punit les voleurs & les meurtriers. Quand vous faites tort au prochain, vous ne devés pas ſeulement vous défendre contre un homme, que vous offenſés : vous avés encore à répondre à Dieu, qui eſt Juge & partie en cette cauſe. On ne ſort point de ſes priſons, quand on y eſt une fois entré : ſes debiteurs y ſont pour toûjours; parce que ce ſont des criminels incapables d'expier leurs offenſes par une éternité de ſuplices.

xxvi. Amen dico tibi, non exies inde, donec reddas noviſſimum quadrantem. 4.

Mettés-vous donc bien dans l'eſprit cette verité : car je vous dis encore une fois que la Juſtice de Dieu ayant réſolu de n'élargir ceux qu'elle tient dans ſes priſons, qu'aprés qu'ils auront payé toutes leurs dettes juſqu'à

la derniere obole, & ces malheureux ſe trouvant dans une entiere impuiſſance de les payer, il faut qu'ils demeurent dans ces noirs & profonds abîmes, durant tous les ſiecles.

1. *Gr. benè ſentiens, benevolus.* 2. *Cum vadis cum adverſario tuo ad Principem. Luc. 12. 58. Syr. Magiſtratum, da operam (Syr. mercedem) liberari ab illo. Luc. 12. 58.* 3. *Exactori, & exactor mittat te in carcerem. Luc. 12. 58.* 4. *Minutum. Luc. 12. 59.*

CHAPITRE XIV.

Maximes de Ieſus-Chriſt ſur la chaſteté.

Matth. c. 5. à v. 27. ad 33.

APRENE'S encore de moi, qu'au regard de la pureté neceſſaire à ceux qui me ſuivent, il ne ſuffit pas de s'en tenir preciſément aux paroles de la Loi donnée à vos peres. Elle ne défend, ce ſemble, que l'adultere conſommé : mais ma Loi s'étend plus loin.

Matth. 5. XXVII. Audiſtis quia dictum eſt antiquis, Non mœchaberis. 1.

Car je vous dis que les yeux ſont coupables de ce crime, ſi la volonté y conſent, & qu'un homme, qui regardant trop fixement une femme, conçoit pour elle un amour illegitime, eſt adultere dans le cœur. Il ſe-

XXVIII Ego autem dico vobis, quia omnis qui viderit mulierē ad concupiſcendum eam, jam mœchatus eſt eā in corde ſuo.

roit donc plus ſouhaitable pour lui de perdre les yeux, que d'en abuſer de la ſorte.

xxix. Quòd ſi oculus dexter ſcandalizat te, erue eum, & projice abs te. Expedit enim tibi ut pereat tibi unum membrorum tuorũ, quàm totũ corpus tuum mittatur in gehennam.

Auſſi n'y a-t'il perſonne de bon ſens qui pour ſauver tout ſon corps ne veüille bien s'arracher l'œil droit, ou ſe couper la main droite, & les jetter loin de ſoi; quoi qu'il aime l'un & l'autre, parce qu'ils lui ſont neceſſaires, l'un pour ſe conduire, & l'autre pour ſe défendre. N'heſités donc point à éloigner de vous un objet, que vous cheriſſés comme vos yeux, s'il vous eſt une occaſion de ſcandale. Ne vaut-il pas mieux gagner le Ciel, en retranchant de ſon cœur une affection criminelle, & en ſacrifiant, s'il eſt néceſſaire, une partie de ſoi-même, que d'avoir tout ſon corps, & d'être ainſi précipité dans l'abîme?

xxx. Et ſi dextera manus tua ſcandalizat te, abſcide eam, & projice abs te. Expedit enim tibi ut pereat unum membrorum tuorum, quàm totum corpus eat in gehennam.

Ce que je vous dis, ſe doit pratiquer dans toutes les occaſions où la la vertu eſt en peril, mais particulierement dans celles qui ſont dangereuſes pour la chaſteté. Car il n'y a rien de plus délicat que cette vertu: c'eſt une fleur qui ſe fanne dés qu'on y touche: vous la devés conſerver avec d'autant plus de ſoin, que je veux qu'en mes Diſciples elle ſoit beau-

coup plus parfaite qu'elle n'a été jusqu'à maintenant en ceux de Moïse.

Il eſt vrai que la Loi ancienne permet aux maris, qui veulent quitter leurs femmes, de leur donner un écrit, par où ils déclarent qu'ils les repudient. Mais j'ajoûte moi, que quiconque renvoye ſa femme, & s'en ſepare pour toute autre cauſe que pour l'adultere, lui donne occaſion de commettre un adultere nouveau, ſi elle habite avec un autre homme; & que ſi un autre homme l'épouſe, ce ne ſera point un mariage legitime, mais un manifeſte concubinage.

XXXI. Dictum eſt autem: Quicunque dimiſerit uxorem ſuã, det illi libellum repudii. 2.

XXXII. Ego autem dico vobis quia omnis qui dimiſerit uxorem ſuam, exceptâ fornicationis causâ, facit eam mœchari; & qui dimiſſam duxerit, adulterat.

1. *Exod.* 20. 14. 2. *Deuter.* 24. 1.

CHAPITRE XV.

Doctrine de Jeſus-Chriſt ſur le jugement.

Matth. c. 5. à v. 33. ad 38.

SI l'on doit garder inviolablement la foi du mariage, on doit s'acquitter avec une pareille fidelité de ſes promeſſes, & ſur tout de celles qu'on a confirmées par ſerment. Mais il faut bien prendre garde à ne point jurer en vain.

Matth. c.

XXXIII. Iterùm audiſtis quia dictum eſt antiquis: Non perjurabis: reddes autem Domino juramenta tua. 1.

xxxiv. Ego autem dico vobis, non jurare omninò, neque per cœlum, quia thronus Dei est.

xxxv. Neque per terram, quia scabellum est pedum ejus, neque per Jerosolymam quia civitas est magni Regis.

La Loi de Moïse ne condamne que le parjure ; elle ordonne seulement d'accomplir les vœux qu'on a faits à Dieu. Mais moi, je vous commande de ne point jurer du tout, sans necessité, pas même par les creatures, considerées selon qu'elles ont raport au Createur, ou comme des biens qui lui apartiennent, ou comme ses images naturelles, ou comme les miroirs de ses divines perfections.

xxxvi Neque per caput tuum juraveris, quia nõ potes unum capillum album facere, aut nigrum.

Ne jurés jamais, ni par le Ciel, qui est le trône de la Majesté de Dieu, ni par la terre qui lui sert de marchepied, ni par Jerusalem, qui est sa ville Royale, ni par vôtre tête *qui* est son ouvrage, & dont les cheveux blancs ou noirs, ont la couleur *qu'il* leur a donnée, & que vous ne sçauriés changer.

xxxvii. Sit autem sermo vester : Est, est; non, non: Quod autem his abundantius est, à malo est.

Contentés-vous de dire: Cela est, cela n'est pas : car il n'en faut pas davantage pour faire croire ce que vous dites, & tout ce que vous y ajoûterés ne peut venir que d'une mauvaise cause.

1. Exod. 20. 7. Levit. 19. 12. & alibi.

CHAPITRE XVI.

Maximes de Iesus-Christ contre la vengeance.

Matth. c. 5. à v. 38. ad 41.
Luc. c. 6. à v. 29. ad 32.

Matth. 5.

MAis ce n'est pas seulement à jurer qu'il faut aporter une grande retenuë : il faut en avoir une plus grande à tirer raison des injures & des affrons qu'on a reçus.

Vous sçavés que si un homme a un ennemi, qui lui ait arraché un œil, cassé une dent, coupé un pied ou une main, la Loi lui permet de demander en justice qu'on fasse le même traitement à cet ennemi, œil pour œil, dent pour dent, pied pour pied, main pour main : c'est même selon vous, être peu vindicatif, c'est user d'une grande moderation que de demander seulement que celui dont on se plaint, soit traité de la même sorte qu'on en a été traité.

XXXVIII. Audistis quia dictum est: Oculum pro oculo, & dentem pro dente. L.

Pour moi je n'aprouve point cette maniere d'agir : au contraire je vous donne pour maxime, de ne jamais vous ressentir de l'injure qu'on vous a faite, bien loin de vous en vanger. Souffrés avec joye, ou du moins avec

XXXIX. Ego autem dico vobis, nō resistere malo, sed si quis te percusserit in dexteram maxillam, præbe illi & alteram.

patience & sans chagrin les plus mauvais traitemens. Ayés le courage de presenter la jouë gauche à celui qui vous aura donné un soufflet sur la droite. Mettés-vous dans une telle disposition que si quelqu'un ou par chicane, ou par violence veut vous dépoüiller de vôtre robe, au lieu de disputer avec lui, vous lui laissiés encore emporter vôtre manteau. Si même vous rencontrés un courier public qui vous commande de la part du Prince, ou qui vous contraigne sans raison d'aller jusques à un mille avec lui, accompagnés-le jusques à deux, & accordés-lui de bon cœur le double de ce qu'il demande.

XL. Et ei qui judicio vult tecum contendere, & tunicam tuam tollere, dimitte ei & pallium. 2.

XLI. Quicunque te angariaverit mille passus, vade cum illo & alia duo.

Mais c'est encore trop peu : vôtre charité ne doit pas en demeurer là. Comme il ne faut point rendre le mal pour le mal : aussi ne faut-il point craindre de faire trop de bien au prochain. Donnés liberalement à tous ceux qui vous demandent, & gardés-vous de chasser par vôtre froideur ceux qui viennent vous prier de leur prêter quelque chose dont ils ont besoin. C'est être inhumain que de ne pas compatir à leur misere, & de détourner les yeux de peur de la voir. C'est pécher contre la loi naturelle

XLII. Qui petit à te, da ei, & volenti mutuari à te, ne avertaris. 3.

que de n'être pas aussi charitable envers les autres, que nous voudrions qu'ils le fussent envers nous.

1. Exod. 21. 24. & alibi. 2. Ab eo qui aufert tibi vestimentum (Græc. Pallium) etiam tunicam noli prohibere. Luc. 6. 30. 3. Et prout vultis ut faciant vobis homines, & vos facite illis similiter. Luc. 6. 31.

CHAPITRE XVII.

Maximes de Jesus-Christ sur l'amour des ennemis.

Matth. c. 5. à v. 43. ad finem. Luc. c. 6. à v. 27. ad 29. & à 32. ad 37.

PEut-être me dirés-vous ce que vous avés souvent oüi dire, que la Loi commande d'aimer son prochain, mais qu'elle commande aussi de haïr son ennemi. Elle défend à la verité d'avoir commerce avec les peuples voisins qui sont idolatres & ennemis du vrai Dieu : elle ordonne même que l'on en use avec eux, comme si on les haïssoit, qu'on les ruine, qu'on les extermine. Elle ne veut pas néanmoins que dans le cœur on ait de l'inimitié contre eux, puisque la nature défend d'en avoir contre personne. Mais ne croyés pas, vous qui m'écoutés, qu'il faille s'en tenir là.

Matth. 5. XLIII. Audistis quia dictum est: Diliges proximum tuum, 1. & odio habebis inimicum tuum. 2.

La regle que je vous donne, & que

XLIV. Ego au-

tem dico vobis: 8. Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderũt vos, & orate pro persequentibus & calumniantibus vos. 5.

vous suivrés desormais, c'est qu'il faut aimer vos ennemis; souhaiter du bien à ceux qui vous souhaitent du mal; parler avantageusement de ceux qui tâchent de vous décrier; rendre de bons offices à ceux qui vous en rendent de mauvais; prier pour ceux qui vous persecutent, qui vous calomnient, qui vous outragent, & qui se jettent sur vous, pour vous traîner en prison.

XLV. Ut sitis filii Patris vestri, qui in cœlis est, qui Solem suum oriri facit super bonos & malos, & pluit super justos & injustos.

Vous suivrés ainsi l'exemple de vôtre Pere qui est dans le Ciel, & meriterés qu'il vous reconnoisse pour ses legitimes enfans. Cet aimable Pere fait tous les jours lever son Soleil pour les méchans, comme pour les bons, & la pluïe qu'il envoie du Ciel, tombe sur les terres de ses ennemis aussi-bien que sur celles de ses amis.

XLVI. Si enim diligitis eos qui vos diligunt, quam mercedem habebitis? 6. Nonne & Publicani hoc faciunt?

N'aimer que ceux qui vous aiment, c'est vous priver de la récompense promise à la parfaite charité; c'est faire comme ces Publicains & ces Usuriers, dont vous condamnés la profession, & detestés l'injustice. Il n'y a point de pécheur, point de barbare qui ne se sente naturellement porté à aimer ceux qui lui témoignent de l'affection, à servir ceux dont il a reçu quelque grand service, à prêter à

ceux

ceux qu'il croit lui pouvoir payer un gros intérêt. Si vous ne faites rien davantage, quelle obligation croyés-vous que les hommes vous en auront? Quel merite esperés-vous en avoir auprés de Dieu ?

Si vous pretendés ne devoir saluer que ceux de vôtre nation, comme la plûpart des Juifs le prétendent sans autorité & sans raison, ce n'est-là qu'une honnêteté purement civile, qu'une vertu de Payen. Je veux qu'en ce qui regarde la charité, vous aspiriés à quelque chose de bien plus parfait: Si vous desirés gagner la couronne que Dieu a promise à ceux qui excellent en cette vertu, & être de dignes enfans du Tres-Haut, prêtés, comme lui, sans esperance de gain; imités sa Misericorde, qui n'a que de la douceur & de l'indulgence pour les pécheurs les plus endurcis, que de la bonté pour les plus ingrats, que de la clemence pour les plus coupables.

XLVII. Et si salutaveritis fràtres vestros tantùm, 7. quid amplius facitis ? Nonne & Ethnici hoc faciũt?

XLVIII. Estote ergo vos perfecti, 8. sicut & Pater vester cœlestis perfectus 9. est. 10.

1 *Levit. 19.18. Diliges amicum tuum sicut teipsum.* 2. *Non affectu sed effectu. S.Bern. & alii, juxta Deut. 7. 2. Percuties eas usque ad internecionem, non inibis cum eis fœdus, nec misereberis earum.* 3. *Qui auditis. Luc. 6.27.* 4. *Benedicite maledicentibus vobis, Syr. qui malè precantur. Luc. 6. 28.* 5. *Qui ducunt vos in custodiam. Syr. hîc & Luc 6.28. Gr. pro aggredientibus, hîc &*

ibi. 6. Quæ vobis est gratia? Nam & peccatores diligentes se diligunt. Et si benefeceritis his qui vobis benefaciunt, quæ vobis est gratia? Si quidem & peccatores hoc ipsum faciunt. Et si mutuum dederitis his à quibus speratis recipere, quæ gratia est vobis? Nam & peccatores peccatoribus fœnerantur, ut recipiant æqualia. Luc. 6. 32. 34. 7. Non monstrare vias eadem nisi sacra colenti. quæsitum ad fontem solos deducere verpos. Iuven. Satyr. 14. mores Iudæorum notans. 8. Misericordes. 9. Misericors. Luc. 6. 36. 10. Mutuum date, nihil sperantes, & erit merces vestra multa, & eritis filii Altissimi, quia ipse benignus est super ingratos & malos. Luc 6. 35.

CHAPITRE XVIII.

Matth. c. 6. à v. 1. ad 9.

Doctrine de Iesus-Christ sur la pureté d'intention.

Math 6. 1. Attendite ne justitiam vestram faciatis coram hominibus, ut videamini ab eis: alioquin mercedem non habebitis apud Patrem vestrum qui in cœlis est.

MAIS ne vous imaginés pas que vos œuvres soient d'aucun merite, si elles n'ont de bonté que ce qu'on en voit au dehors, & qui leur est naturel. Car une action qui de soi est vertueuse, devient un péché, quand on la fait par un motif different de celui de la vertu. Prenés-y bien garde, & ne perdés pas le fruit de vos bonnes œuvres, en y cherchant vôtre propre gloire. Car si vous aimés à être vûs, estimés, aplaudis des hommes, vous gâtés tout, & n'avés nulle recompense à esperer de vôtre Pere celeste.

Lors donc que vous voulés faire quelque charité à un pauvre, n'imités pas de certaines gens, qui font sonner la trompete devant eux, afin qu'on s'assemble pour leur voir donner l'aumône. Laissés aux hipocrites cette folle vanité. Car il n'apartient qu'à eux de se servir de la vertu comme d'un voile, pour cacher aux hommes leur orgueil; de publier dans les Sinagogues les grandes liberalités qu'ils font, pour être admirés du peuple, plûtôt que pour soulager les pauvres, ou pour plaire à Dieu. Comme le seul avantage qu'ils se proposent est ce faux honneur, je vous dis en verité qu'ils n'en auront jamais d'autre. Faites donc tout le contraire; faites, s'il se peut, que quand vous donnés l'aumône de la main droite, la gauche n'en sache rien. Les charités les plus secretes ne sont point cachées à Dieu: il les voit toutes, & ne les peut voir sans les récompenser.

II. Cum ergo facis eleemosynam, noli tubâ canere ante te, sicut hypocritæ faciunt in Sinagogis & in vicis, ut honorificentur ab hominibus. Amen dico vobis receperunt mercedem suam.

III. Te autem faciente eleemosynam, nesciat sinistra tua quid faciat dextera tua.

IV. Vt sit eleemosyna tua in abscondito, & pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi. I.

Fuyés encore la vaine gloire dans l'oraison, & ne perdés pas le tems à parler beaucoup. Ce sont deux défauts qu'il faut éviter. Le premier est celui des hypocrites, qui prient dans les Sinagogues, & aux coins des ruës, devant tout le peuple, afin qu'on

V. Et cum oratis, non eritis sicut hypocritæ, qui amant in Sinagogis, & in angulis platearum stantes orare, ut videantur ab hominibus. Amen dico vobis, recepe-

runt mercedem tuam.

les voye, qu'on les admire, qu'on les louë, & qu'on les tienne pour Saints. Croyés-moi, cet honneur si vain & si court est tout le fruit de leurs prieres. Gardés-vous bien de faire comme eux. Lorsque vous voulés prier, retirés-vous dans vôtre chambre, & fermés la porte sur vous. C'est assés que vôtre Pere celeste vous voye, & que vous meritiés son approbation. Car ce que vous faites en secret, il le manifestera un jour, & le recompensera, à la face de toutes les creatures.

vi. Tu autem cum oraveris. intra in cubiculum tuum & clauso ostio, ora Patrem tuum in abscondito, & Pater tuus, qui videt in abscondito, reddet tibi. 2.

vii Orantes autem, nolite multùm loqui, 3. sicut Ethnici, 4. putant enim quòd in multiloquio suo exaudiantur.

L'autre défaut est celui que l'on remarque dans les Payens, & dans des gens qui contrefont les devots. Ceux-ci croyent qu'en parlant beaucoup, ils obtiendront par ces discours étudiés tout ce qu'ils demanderont à Dieu. Ne suivés pas leur exemple. Tant de paroles ne servent de rien, pour faire connoître les desirs de vôtre cœur à ce Pere, qui sçait de quoi vous avés besoin, avant même que vous vous presentiés devant lui, pour implorer sa misericorde.

vii. Nolite ergo assimilari eis: scit enim Pater vester quid opus sit vobis, antequã petatis eum.

1. *Græc. in manifesto Syr. in propatulo.* 2. *Gr. in manifesto, ut suprà ad v. 4.* 3. *Græc. loquaces esse.* 4. *Syr. profani, vel hypocritæ.*

CHAPITRE XIX.

Luc. c. 11. à v. 1. ad 5. Matth. c. 6. à v. 9. ad 10.

De l'Oraison Dominicale, & de la pureté d'intention, qu'on doit avoir dans le jeûne.

JESUS non content de donner à ses Disciples des regles si necessaires pour l'oraison, avoit dessein de leur enseigner encore une formule de priere, qu'ils devoient rendre commune dans toute l'Eglise. Mais comme souvent il veut qu'on se rende digne de ses graces, en les desirant, & les demandant avec ferveur, il remit à les instruire là-dessus, jusques à un certain jour, que sortant de son oraison, ils le conjurerent tous, par la bouche d'un d'entre eux, de leur apprendre comment il falloit prier, puisque Jean l'avoit enseigné à ses Disciples. Il avoit trop de bonté, & trop d'envie de les satisfaire, pour leur refuser ce qu'ils souhaitoient.

Luc. 11. 1. Et factum est cum esset in quodam loco orans, ut cessavit, dixit unus ex Discipulis ejus ad eum: Domine, doce nos orare, sicut docuit & Joannes Discipulos suos. 2. Et ait illis.

Il leur aprit donc alors ce qu'ils devoient demander à Dieu, & avec quel esprit ils le devoient demander. Soyés toûjours, leur dit-il, en une telle disposition, que vôtre cœur

Matth. 6. 9. Sic ergo vos orabitis: Pater noster qui es in cœlis, sanctificetur nomen tuum.

puisse dire : O Pere celeste, Createur des Anges & des hommes, soufrés que nous nous adressions à vous, que nous montions en esprit au Ciel, & que prosternés devant vôtre Trône, nous vous presentions nos vœux. O Pere de toutes les nations & de tous les siecles, daignés écouter les justes desirs de vos enfans.

Vôtre gloire est ce que nous souhaitons le plus, & à quoi nous prenons le plus d'interêt. Aussi vous demandons-nous avant toutes choses, que vôtre Nom soit connu par tout, & reveré comme saint ; que vos serviteurs, du nombre desquels nous voulons être, deviennent saints, comme vous ; que la sainteté de leur vie éclate, & édifie tout le monde ; qu'enfin tous les cœurs s'unissent pour vous aimer, que toutes les langues, & toutes les plumes conspirent pour vous loüer ; que tout ce qu'il y a de creatures dans le Ciel & sur la terre flechisse le genou pour vous adorer. C'est-là le premier de nos souhaits, & nous vous en demandons l'accomplissement.

2. Adveniat regnum tuum ; 3. fiat voluntas tua, sicut in cœlo, & in terrâ. 4.

Le second est que vôtre regne s'établisse, & que vous regniés dés maintenant dans nos cœurs ; que vous en

chassiés le Demon & le peché ; que vous regniés ensuite dans tout l'Univers, comme un jour vous y regnerés absolument, à la vûë des Anges & des hommes, triomphant de vos ennemis, avec un empire souverain, qui n'aura jamais ni de fin dans sa durée, ni de bornes dans son étenduë.

Le troisiéme est que ceux qui vous servent sur la terre, se portent avec autant de ferveur & de promptitude à l'execution de vos saintes volontés, que ceux qui ont le bonheur d'être auprés de vous dans le Ciel.

Tous ces souhaits, toutes ces demandes, continua le Sauveur, ne vont qu'à la gloire de vôtre Pere celeste. Aprés cela vous pouvés bien lui representer vos besoins, & le prier d'y subvenir, en disant : Donnés-nous aujourd'hui nôtre pain. Hé, quel pain ? Non seulement ce pain materiel, dont nous avons besoin tous les jours pour la vie du corps, & qui nous sera autant necessaire demain qu'aujourd'hui; mais encore ce Pain spirituel, qui soûtient la vie de l'ame, & dont la substance est au dessus de toute substance ; ce Pain vivant, qui nous est un gage de la vie éternelle, où nous aspirons.

11. Panem nostrum supersubstantialem 5, da nobis hodié.

XII. Et dimitte nobis debita nostra, sicut & nos dimittimus debitoribus nostris.

Ayés aussi la bonté de nous remettre les grandes dettes que nous avons contractées, en dissipant vôtre bien, en abusant de vos graces, puisque de nous-mêmes nous ne pouvons nous en acquiter. Remettés-les-nous, comme nous remettons à nos freres tout ce qu'ils nous doivent.

XIII. Et ne nos inducas in tentationem, 6 Sed libera nos à malo. 7. Amen.

Donnés-nous encore assés de sagesse, pour ne pas nous engager indiscretement dans les pieges que l'ennemi de nôtre salut tend aux ames simples, & assés de courage pour soûtenir ses efforts, pour le vaincre pour le mettre en fuite, lorsqu'il nous fait une guerre ouverte.

Enfin, puisque sans vous nous ne sommes que foiblesse & que misere, délivrés-nous de tout mal, délivrés-nous des maux de ce monde, autant qu'il vous semblera necessaire pour nôtre salut, qui est nôtre unique bien; & de ceux de l'autre, de ceux de l'Enfer, où le Prince des tenebres a tout pouvoir, & où il n'y aura jamais de remission ni pour le peché, ni pour la peine du péché.

Quand vous aurés prié de la sorte, conclués vôtre oraison par ce mot, *Amen*; comme pour dire : O Pere celeste, voilà les demandes de vos

chers enfans ; voilà ce qu'ils souhaitent de tout leur cœur , & ce qu'ils attendent de vôtre Misericorde.

A cette derniere parole de l'Oraison Dominicale , les Grecs ajoûtent quelques mots , pour marquer leur reconnoissance & leur respect envers Dieu. C'est à vous, Seigneur, disent-ils, qu'apartient la Royauté, la puissance, & la gloire ; & vous en joüirés dans tous les siecles.

JESUS fit ici remarquer à ses auditeurs, l'obligation que leur imposoit cette priere, de pardonner à tous ceux qui les avoient offensés, parce qu'ils ne pouvoient sans cela obtenir du Ciel le pardon de leurs offenses, & que Dieu avoit résolu de les traiter comme ils traiteroient les autres ; qu'il leur feroit grace, s'ils la faisoient à leurs freres; mais que s'ils en usoient mal avec eux, il ne falloit pas qu'ils attendissent aucune faveur de lui.

XIV. Si enim dimiseritis hominibus peccata eorum, dimittet & vobis Pater vester cœlestis delicta vestra.

XV. Si autem non dimiseritis hominibus, nec Pater vester dimittet vobis peccata vestra.

Aprés leur avoir donné ces preceptes sur l'oraison , il leur en donna un sur le jeûne qui doit accompagner & soûtenir l'oraison. Voulés-vous savoir, quels jeûnes sont saints & agreables à Dieu ? Ce sont ceux que l'on pratique en secret. Ne vous étonnés donc pas si je vous défens d'imiter les

XVI. Cum autem jejunatis, nolite fieri, sicut hypocritæ tristes; exterminant enim facies suas, ut appareant hominibus jejunantes. Amen dico vobis quia receperunt mercedem suam. 8.

hipocrites, dont la vertu n'est point dans le cœur, mais sur le visage; qui par une mine pénitente, par un exterieur triste & austere, par des jeûnes longs & rigoureux tâchent à se mettre en réputation de gens mortifiés.

Tenés pour certain ce que je vous ai déja dit, & ce que je vous dis encore, qu'il n'y a point d'autre récompense pour eux que cet honneur vain, dont ils se repaissent. J'attends toute autre chose de vous. Car je veux qu'aux jours de jeûne, vous vous parfumiés la tête, que vous vous laviés le visage, comme vous avés coûtume de faire aux jours solemnels, & aux jours de réjoüissance, afin que sous un visage gai vous cachiés l'austerité de vôtre jeûne, & que s'il se peut, il n'y ait que Dieu qui sache que vous jeûnés. C'est ce que Dieu aime, c'est ce qu'il estime: plus vous cacherés aux hommes vos penitences, plus la récompense en sera un jour publique & glorieuse.

XVII. Tu autem, cum jejunas, unge caput tuũ, & faciem tuam lava. 9.

XVIII. Ne videaris hominibus jejunans, sed Patri tuo, qui est in abscondito; & pater tuus qui videt in abscondito, reddet tibi. 10.

1. *Licet hac verba, Noster qui es in cœlis, desint Luc. 11. 2. in Vulgatâ, habentur tamen in Gr. & Syr. ut admoneatur animus consurgere. S. August. serm. 182. de temp.* 2. *Sanctum habeatur ab hominibus S Aug. suprà. Cassianus autem Collat. 9. c. 17. Sanctus appareas in nostra conversatione Spirituali.* 3. *S. Hier. hic. Ut Diabolus in hoc mundo.*

regnare desistat, vel ut in unoquoque regnet Deus, & non regnet peccatum. Tertull. autem l. de Orat. Regnum Dei quod ut adveniat, oramus, ad consummationem sæculi tendit. 4. *Hæc ultima leguntur tantùm in Gr. & Syr. apud Luc.* 11. 2. *non in Vulgatâ.* 5. *Gr. & Syr indigentiæ nostræ, ex S. Hier. hic, crastinum, Vulgata quotidianum. Luc.* 11. 3. *vel advenientem. S. Ambr. l.* 5. *de Sacrament. c.* 4. *& S. Athan. Orat. de humanâ naturâ susceptâ, contra Arianos, hoc est, futura seu æterna vita, cujus primitias habemus in præsenti vitâ carni Domini communicantes. Unde S. Aug. Serm.* 28. *de verbis Domini, Panem hîc explicat Eucharistiam, &, da nobis &c. Sic vivamus ut ab altari tuo non separemur. Idem alii. Vide S. Hieron. l.* 3. *adversus Pelagium, & hic, ubi post Hebr. & Syr. præcipuum panem dicit ipsum Christum, & super universas substantias.* 6. *Ut non permittat nos Deus tentari, &c. S. Aug. serm.* 81. *de temp. & alii.* 7. *Vox ambigua, quam S. Cypr. de Or. Dominicâ; & alii intelligunt de cunctis adversis, S. Chrys. & alii de Diabolo. Addit Gr. tuum regnum, & potentia, & gloria, in sæcula. Idem habet Syr. sed in Vulgatâ deest; nec legunt Tertull. S. Cypr & S. Hier. & additum à Gr. benè probat Malden. hic.* 8. *Suprà v.* 6. *ad c. præcedens.* 9. *Iuxta ritum Provinciæ Palestinæ loquitur, ubi diebus festis solent ungere capita. S. Hier. hic.* 10. *Gr. in aperte. Ut suprà v.* 4. *&* 6. *ad c.* 18.

CHAPITRE XX.

Maximes de Jesus-Christ contre le soin immoderé d'amasser du bien.

Matth. c. 6. à v. 19. ad finem. Luc. c. 11. à v. 35. ad 37. & c. 12. à v. 22. ad 32. & c. 16. v. 13.

Matth. 6. 19. Nolite thesaurizare vobis thesauros

C'EST encore, poursuit le Sauveur, une autre foiblesse assés commune dans le monde, que la trop

in terrâ, ubi ærugo & tinea demolitur, & ubi fures effodiunt & furantur.

xx. Thesaurizate autem vobis thesauros in cœlo, ubi neque ærugo, neque tinea demolitur, & ubi fures non effodiunt, nec furantur. 1.

grande passion d'acquerir du bien. Je ne vous empêche pas d'amasser de grands tresors, pourvû que ce ne soient pas des tresors de la nature de ceux qu'on amasse sur la terre, des tresors que la roüille & les vers consument, que les voleurs prennent & emportent. Ne songés donc point à vous faire ailleurs des tresors que dans le Ciel. C'est-là que les richesses sont en sûreté, puisqu'on n'y craint ni voleurs, ni roüille, ni vers; c'est-là que l'on possede sans aucun danger, que l'on conserve sans aucune perte, tout ce qu'on a amassé.

xxi Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est & cor tuum.

D'ailleurs si, selon l'ancien proverbe, où est le tresor, là est le cœur, n'est-il pas plus juste, plus utile, & d'une plus grande perfection d'élever son cœur au Ciel, que de l'attacher à la terre? Mais afin d'avoir le cœur libre de tout sentiment d'avarice, il faut avoir l'esprit éclairé, pour connoître la nature & les effets pernicieux de cette passion.

xxii. Lucerna corporis tui est oculus tuus. Si oculus tuus fuerit simplex, 2. totum corpus tuum lucidum erit.

A parler en general, on peut dire que la raison est comme le flambeau de l'ame, que c'est elle qui lui aprend à bien diriger son intention, & à ne se proposer en toutes choses qu'une fin honnête. Si donc l'œil du corps,

semblable à une lampe allumée, sert à conduire le corps; si étant parfaitement net, il le conduit dans toutes ses actions & dans tous ses mouvemens, comme au contraire, étant gâté, il lui fait paroître noir & tenebreux, tout ce qui se presente devant lui : il arrive à l'ame quelque chose de pareil. Car lorsque l'entendement vient à manquer de lumiere, & qu'il se trouve par consequent enveloppé d'épaisses tenebres, l'homme interieur n'a plus de guide qui le conduise.

XXIII. Sin autem oculus tuus fuerit nequam, totum corpus tuũ tenebrosum erit. Si ergo lumen, q. quod in te est, tenebræ sunt. ipsæ tenebræ quantæ erunt? 4.

C'est à quoi je vous exhorte de prendre garde, & vous ne sauriés y faire trop de reflexion. Car si cette faculté de l'ame, qui devroit être pleine de lumiere, est remplie d'obscurité, & que toute sa lumiere ne soit que tenebres; que sera-ce des autres puissances, qui sont essentiellement aveugles? Dans quelle profonde nuit seront-elles ensevelies?

Le corps n'a point d'autre flambeau que son œil, pour ne se pas égarer : L'ame aussi n'en a point d'autre pour aller à Dieu qu'une intention droite. Si donc vôtre corps est tout éclairé, & n'est point dans les tenebres, il peut marcher seurement : c'est son

œil qui le conduit; puisque c'est l'œil qui reçoit la lumiere du Soleil, & qui s'en sert pour le bien de tout le corps. Il en est de même de l'entendement. Car si vôtre ame est tellement éclairée, qu'il n'y ait rien de tenebreux dans toutes ses facultés, cela vient de l'entendement, qui comme une lampe enfermée dans un vase de cristal, la penetre toute entiere de ses rayons. La volonté ne s'attache point à un objet, qu'auparavant il ne lui en ait fait voir la beauté & le merite. Que s'il s'en presente un autre qui veüille avoir la préference, elle ne sauroit aimer ni embrasser celui-ci, sans oublier le premier, ou sans diminuer beaucoup de l'affection qu'elle lui portoit.

xxiv. Nemo potest duobus dominis servire. Aut unum odio habebit, & alterum diliget; aut unũ sustinebit, & alterum contemnet.

De-là vient qu'il est impossible de servir deux Maîtres tout à la fois. Si l'on en sert un, il faut abandonner l'autre. Si l'un est aimé, l'autre ne l'est point; on le hait & on le méprise. Ne divisez donc pas vôtre cœur; ne partagés pas vos services, pour en donner une partie au vrai Dieu, & l'autre au Demon des richesses. Ce sont deux maîtres oposés, & qui se font perpetuellement la guerre. C'est en vain que vous esperés

les pouvoir servir tous deux.

Et ne dites pas que, si vous aimés l'argent, c'est à cause du besoin que vous en avés, tant pour vôtre nourriture que pour vôtre vétement : car je vous assûre que ce soin si grand, que vous prenés pour avoir de quoi vous nourrir, & de quoi vous habiller, ce soin qui vous donne tant d'inquietude, est fort inutile. Reposés-vous seurement de tout sur celui, dont vous tenés & la vie, qui est preferable à la nourriture, & le corps qui vaut mieux que le vétement. Ne craignés pas qu'aprés vous avoir donné ces deux choses si essentielles, il vous refuse ce qui est necessaire pour les conserver.

xxv. Ideò dico vobis: Ne solliciti sitis animæ vestræ quid manducetis, neque corpori vestro quid induamini. Nonne anima plus est quam esca, & corpus plus quam vestimentum?

Voyés les oiseaux qui volent dans l'air : considerés les petits corbeaux, qui abandonnés de leur pere & de leur mere, ne sont pas abandonnés de la Providence. Songés que ces animaux ne manquent de rien, quoiqu'ils n'ayent la peine ni de semer, ni de moissonner, ni de bâtir des celliers & des greniers, ni de faire des provisions pour long-tems. Songés que vôtre Pere celeste les nourrit tous, & qu'il n'en oublie aucun. Cette pensée vous donnera de la confiance en sa

xxvi. Respicite volatilia cœli: quoniam non serunt, neque metunt, neque congregant in horrea: & Pater vester cœlestis pascit ea: Nonne vos magis pluris estis illis?

bonté, & vous délivrera de la crainte que vous avés de manquer des choses necessaires à la vie.

Pouvés-vous douter qu'un Pere si sage ne fasse incomparablement plus d'état de vous que des plus petits oyseaux ? Pensés-vous qu'avec vos empressemens, vous puissiés avoir tout ce qu'il vous faut, sans l'ordre & sans le secours de la Providence divine ? Cela est aussi peu en vôtre pouvoir, que d'ajoûter à vôtre taille naturelle la hauteur d'une coudée. Si vous avés crû depuis vôtre enfance, ce n'est point à vôtre industrie que vous en êtes redevable: quelque peine que vous vous donniés, quelque effort que vous fassiés, vous ne serés jamais plus grand que vous êtes. Quoi donc, vous pouvés si peu dans des choses si petites, & vous esperés faire davantage en d'autres beaucoup plus grandes, & plus au-dessus de vos forces ?

xxvii. Quis autem vestrûm cogitans, potest adjicere ad staturam suam cubitum unum ? 9.

Aprenés de-là combien le soin excessif du vêtement est peu necessaire. Les lis que vous voyés dans les champs, où personne ne les cultive, sont mieux parés, que Salomon le plus magnifique des Rois, ne l'étoit aux jours les plus solennels, & dans

xxviii. Et de vestimento quid solliciti estis? cõsiderate lilia agri, quomodo crescunt: non laborant, neque nent.

xxix. Dico autem vobis quoniam nec Salo-

le plus grand éclat de sa gloire. Et cependant pour se faire un habillement si pompeux, ils ne travaillent point, ils ne filent point. Vous avés bien peu de foi, si vous croyés que Dieu vous oublie, jusqu'à vous laisser tout nuds, pendant qu'il s'aplique à parer magnifiquement les fleurs & les herbes de la campagne, que la chaleur fait naître au matin, & qu'elle seche avant la nuit; qui sont aujourd'hui, & qui serviront demain à chauffer le four.

mon in omni gloriâ suâ coopertus est sicut unum ex istis.

XXX. Si autem fœnum agri, quod hodie est, & cras in clibanum mittitur, Deus sic vestit, quantò magis vos, modicæ fidei?

Mais quand il pourvoit liberalement à toutes vos necessités, ne vous en estimés pas davantage, & ne vous preferés pas pour cela aux autres. Gardés-vous bien de vous en faire un sujet d'orgueil: ayés sur tout en horreur l'aveuglement & la folie des mondains, qui ne pensent qu'à s'enrichir, qui ont l'esprit toûjours dissipé, toûjours dans l'agitation & le trouble, semblables ou à la paille, ou à la poussiere, dont le vent se joüe.

XXXI. Nolite ergo solliciti esse, dicentes: Quid manducabimus aut quid bibemus, aut quo operiemur?

Ces soins empressés sont excusables dans des Payens, qui ne savent ce que c'est que Dieu, ou qui ne le savent que confusément; parce que l'erreur & le péché leur en dérobant la vûë, ils ne connoissent ni ne desirent par consé-

XXXII. Hæc enim omnia Gentes inquirunt. Scit enim Pater vester quia his omnibus indigetis.

quent que les biens visibles & perissables. Mais pour vous qui êtes les enfans de Dieu, les heritiers legitimes de son Royaume éternel, il vous seroit bien honteux de vous occuper de ce qui regarde le vétement & la nourriture, comme si c'étoit vôtre principale affaire.

Il vous doit suffire de savoir que vôtre Pere celeste ne peut ignorer le besoin que vous en avés; puisqu'ayant pour vous autant d'amour qu'il en à & sachant ce qui vous manque; il est impossible qu'il vous voye soufrir

xxxiii. Quærite ergo primum regnum Dei, 12 & justitiam ejus, 13 & hæc omnia adjicientur vobis.

sans vous assister. Que le premier de vos soins soit de procurer sa gloire, de le faire regner dans vous & dans le prochain, de vous rendre parfaits comme lui, de le servir si fidelement, que vous meritiés de le posseder un jour dans le Ciel. Aprés cela tous les autres biens vous viendront, presque sans que vous y songiés.

xxxiv. Nolite ergo soliciti esse in crastinum. Crastinus enim dies solicitus erit sibi ipsi. sufficit diei malitia sua.

Chassés donc de vôtre esprit les pensées qui vous inquietent sur l'avenir: ne prévoyés point de si loin les accidens qui vous peuvent arriver, & qui ne vous arriveront peut-être jamais: ne vous rendés pas malheureux avant le tems. N'est-ce point assés de pourvoir chaque jour aux necessi-

tés les plus pressantes, & de faire ce que la prudence ne permet pas de remettre au lendemain ?

Je sçai que bien peu de gens voudront suivre les avis que je leur donne : mais si le nombre en est petit, ils n'en seront pas moins heureux. Ce petit troupeau, quoique pauvre & méprisable, selon le monde, ne manquera jamais de rien, parce qu'il a pour Pasteur ce Pere si charitable qui n'abandonne point ses enfans, & qui aprés les avoir nourris & entretenus ici-bas, les comblera encore de biens dans son Royaume éternel.

Luc 12. XXXII. Nolite timere, pusillus Grex, quia complacuit Patri vestro dare vobis regnum.

1. Facite vobis sacculos qui non veterascant Luc. 12. 34. quò fur non appropiat, &c. 2. Habens caritatem in intentione, & in electione veritatem. S. Bern. Tract. de præcepto & dispensat. 3. Vide ergo ne lumen. &c. Luc. 11. 34. 4. Si ergo totum corpus tuum lucidum fuerit, non habens aliquam partem tenebrarum, erit lucidum totum & sicut lucerna fulgoris illuminabit te. Gr. est quando lucerna fulgore illuminat te. Luc. 11. 34. Ita & Syr. 5. Non amabis, ut, Esaü autem odio habui Rom. 9. 13. 6. Gr. uni adhærebit, ut explicat Vulg. Luc. 16. 13. 7. Considerate corvos. Luc. 12. 24. de quibus Iob. 39. 3. Quis præparat corvo escam suam, quando pulli ejus clamant ad Deum, vagantes eò quòd non habeant cibos. & Ps. 140. 9. 8. Quibus non est cellarium neque horreum. Luc. suprà. 9. Si ergo neque quod minimum est, potestis, quid de cæteris solliciti estis ? Luc. 12. 26. 10. In agro Luc. 12. 28. 11. Et nolite in sublime tolli. Luc. 12. 29. ne distrahatis, vel sinatis circumferri cogitationes vestras in istis. Syr. & Gr. ibi. 11.

S. Chrysost. Hom. 23. in Matth. ut placeamus D & fu ura consequamur bona. 13. Nempe Dei nam Gr. ad regnum referri non potest.

CHAPITRE XXI.

Luc. c. 6. à v. 37. ad 41. Matth. c. 7. à v. 1. ad 7.

Preceptes de Iesus-Christ contre les mauvais jugemens.

VOILA les sages maximes que le Fils de Dieu donnoit en particulier, & en diverses rencontres à ses Disciples, & que depuis il rendit communes à tous, en prêchant dans les lieux publics, les verités fondamentales de son Evangile, avec un zele qui les relevoit, & avec une abondance de raisons, de similitudes, de paraboles, qui les rendoient intelligibles aux plus simples, & aux plus grossiers.

Luc. 6. XXXVII. 1 Nolite judicare, & 2. non judicabimini: nolite condemnare, & non condemnabimini: dimittite & dimittemini.

Un jour leur parlant de la retenuë, & de la circonspection dont il faut user dans les jugemens qu'on fait du prochain, il leur disoit: Ne jugés point des actions d'autrui, & ne les condamnés point, si vous voulés que personne ne vous juge, ni ne vous condamne. Excusés & pardonnés tout ce qui est en quelque maniere di-

gne d'excuse & de pardon, si vous souhaités qu'on ait de l'indulgence pour vous, & qu'on suporte vos défauts. Il n'y a pas moins de charité à soufrir les imperfections de ses freres, & à en juger favorablement, qu'à les secourir dans leurs besoins.

Voyés la mesure dont Dieu se sert dans la distribution de ses biens: elle n'est pas comme celle des avares, des ingrats, & des gens de mauvaise foi. Elle est bonne, elle est grande, pleine, & surabondante, comme lorsqu'il y a tant de grain dans le boisseau, qu'aprés qu'on l'a secoüé plusieurs fois & beaucoup pressé, il s'en répand par dessus les bords. Si l'aumône qui ne sert qu'à la subsistance du corps, & d'un corps mortel, est si bien récompensée, croyés que les jugemens favorables qu'on fait du prochain, & qui lui conservent l'honneur, que la mort ne lui peut ravir, le feront du moins autant en cette vie & en l'autre.

XXXVIII. Date, & dabitur vobis mensuram bonam, & confertam & coagitatam, & superfluentem dabunt in sinum vestrum. 3. Eadem quippe mensurâ, quâ mensi fueritis, remetietur vobis.

Comme la mesure dont vous vous servés pour les autres, est, suivant le vieux proverbe, celle dont on se servira pour vous; soyés tres-persuadés qu'on fera de vous le même jugement que vous aurés fait des autres. Si vous

[illegible]

Non est discipulus super magistrum: perfectus autem omnis erit, si sit ut magister ejus.

[illegible], il n'est pas plus savant que le maître qui l'enseigne, ni celui que l'on conduit plus clair-voyant que son conducteur. Tout ce que peut faire un aprentif, c'est de parvenir à en savoir autant que son maître.

C'étoit leur dire que quiconque s'érige en Censeur public, & se don-

ne la liberté de critiquer les mœurs des autres, doit être exempt des défauts qu'il reprend en eux. Sur quoi il leur fit ce discours, qui tomboit particulierement sur les Scribes & les Pharisiens qu'on tenoit pour saints en ce tems-là. Censeurs passionnés, d'où vient que vôtre ame a tant de peine à reconnoître ses défauts? D'où vient qu'elle ne s'aplique qu'à remarquer les vices d'autrui, sans aucun retour sur elle-même, comme si sa vûë, aussi bornée que celle du corps, ne pouvoit appercevoir que les objets qui frapent les sens?

XLI Quid autem vides festucam in oculo fratris tui, trabem autem quæ in oculo tuo est, non consideras?

Il seroit beau voir un homme, qui ayant l'œil fort gâté, au lieu de songer à le guerir, employeroit tout ce qu'il lui resteroit de vûë à considerer une paille, presque imperceptible dans l'œil de son frere, & lui diroit; Mon cher frere, trouvés bon que je tire cette paille de vôtre œil; pendant qu'il auroit une grosse poutre dans le sien, sans que pourtant il la vît, ni qu'il essayât de la voir.

XLII Aut quomodo potes dicere fratri tuo: Frater, sine ejiciam festucam de oculo tuo, ipse in oculo tuo trabem non videns? Hypocrita, ejice primùm trabem de oculo tuo, & tunc perspicies ut educas festucam de oculo fratris tui.

Voilà, hipocrites, voilà vôtre veritable portrait: voilà jusqu'où va vôtre aveuglement. Vous croyés voir clair, & que tous les hommes sont aveugles, exceptés vous. Commencés

enfin à ouvrir les yeux, & tournés-les sur vous-mêmes. Guerissés-vous les premiers, & vous tâcherés aprés cela de guerir les autres. Ce qui vous empêche de voir l'état malheureux de vôtre conscience, c'est une poutre, c'est un énorme péché, qui occupe toute vôtre ame, & vous offusque la raison.

Pour vôtre frere, il n'a qu'une paille, qu'une imperfection legere, & vous la voyés, vous en murmurés, vous voulés l'ôter. Vous feriés bien mieux de rejetter cette poutre, qui vous cache entierement à vous-même, que de vous empresser tant à tirer de l'œil d'un autre une si petite paille.

Mais si celui qui est obligé d'instruire & de reprendre les autres, doit être lui-même irreprehensible, tant pour sa doctrine que pour ses mœurs: il faut aussi que ceux qui l'écoutent, ayent quelque disposition à la vertu, afin qu'il ne perde point le tems à leur aprendre des choses, dont ils ne veulent, & ne peuvent peut-être pas faire leur profit.

Matth. 7. VI. Nolite dare sanctũ canibus, neque mittatis

Souvenés-vous donc, mes chers Disciples, (car c'est à vous que je donne cet avis) souvenés-vous d'être ex-

extremement retenus à debiter les maximes de perfection, & à découvrir les hauts misteres, que je vous ai enseignés, ou que je vous enseignerai dans la suite. Ce sont des secrets, dont il n'est pas à propos de faire part indifferemment à tout le monde, puisque tout le monde n'est pas capable de les entendre, & qu'il est aisé de les contredire, mais non pas de les penetrer.

margaritas vestras ante porcos: ne forte conculcent eas pedibus suis, & conversi dirumpant vos.

Les sublimes verités que je vous ai fait connoître, sont des choses saintes, & qu'on ne peut assés estimer. Comme donc on ne donne pas aux chiens les choses consacrées à Dieu, qu'on ne jette pas les perles devant les pourceaux: on ne doit pas annoncer non plus ces sortes de verités à des ames basses & terrestres, à des hommes aussi sales que les pourceaux, aussi furieux que les chiens, à des gens pleins d'ignorance & de malice, qui, aprés avoir méprisé vôtre doctrine, & foulé aux pieds tout ce que vous leur proposerés de plus saint, s'éleveront contre vous, & ne cesseront de vous déchirer par leurs calomnies.

1. *Superiora documenta esse diversis locis ac temporibus data, constat ex diversis plurium Evangelistarum*

son fils, ou une pierre, lorsqu'il lui demande un morceau de pain: ou un serpent, lorsqu'il lui demande un poisson; ou un scorpion, lorsqu'il lui demande un œuf? Si donc vous, qui avés tant d'inclination à faire du mal, & si peu à faire du bien, vous êtes portés naturellement à donner ce que vous avés de meilleur à vos enfans: avec quelle charité pensés-vous que vôtre Pere celeste qui vous a donné tout ce que vous avés de bon, que ce Pere si liberal répandra sur vous ses misericordes? Il les répandra sans doute avec profusion: il ne vous refusera rien, pas même son Saint Esprit, l'auteur & la source de tous les biens que vous pouvés souhaiter.

qui si petierit filius suus panē, nunquid lapidē porriget ei? x. Aut si piscē petierit, nūquid serpentem porriget ei? 3. xi. Si ergo vos, cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris: Quantò magis Pater vester qui in cœlis est, dabit bona 4. petentibus se?

Quel bonheur est-ce pour vous que d'avoir à faire à un Maître, qui vous comblant de bienfaits, n'exige de vous autre chose, qu'un peu de reconnoissance pour les obligations infinies que vous lui avés, & qui ne vous impose point d'autre charge que celle que la nature impose à tout homme, dés qu'il vient au monde? Je vous assûre de sa part qu'il se contente que vous rendiés à vos freres, pour l'amour de lui, les mêmes services que vous desirés qu'ils vous rendent. Lisés

xii. Omnia ergo quæcumq; vultis ut faciant vobis homines, & vos facite illis: hæc est enim lex & Prophetę.

avec toute l'attention que vous voudés, vos Livres saints, tant ceux de la Loi, que ceux des Prophetes, vous verrés que ce qu'ils disent se réduit à cette grande maxime.

1. *Ego dico vobis : Petite &c.* Luc.11. 8. 2. *Gr. & Syr. importunitatem.* 3. *Aut si petierit ovum, nunquid porriget illi Scorpionem ?* Luc.11 12. 4. *Spiritum bonum.* Luc. 11. 13. *hoc est, Spiritum Sanctum.* Ambr.l.1. de Spiritu Sancto. c.5.

CHAPITRE XXIII.

Du petit nombre des gens de bien ; & qu'on doit se donner de garde des faux Prophetes.

Matth.c.7. à v. 13. ad 22. Luc. c.6. à v.43. ad 47.

JE sçai bien, ajoûta-t'il, que dans la pratique de ces preceptes, vous trouverés deux difficultés qui vous feront beaucoup de peine, & qu'il faut pourtant essayer de vaincre.

La premiere est que peu de personnes auront assés de courage pour embrasser la nouvelle maniere de vie que je viens de vous enseigner. La porte du vice est grande ; la voye qui conduit à la perdition est spacieuse ; vous y voyés en tout tems une infinité de monde, qui va chercher son

Marc 7. XIII. Intrate per angustam portam; quia lata porta, & spatiosa via est quæ ducit ad perditionem, & multi sunt qui intrant per eam.

XIV. Quàm angusta porta, & arcta via est quæ ducit ad vitam, & pauci sunt qui inveniunt eam.

malheur. Au contraire la porte de la vertu est petite ; le chemin qui mene à la vie, est si étroit & si peu batu, qu'il ne s'y trouve presque personne, & que peu de gens le connoissent. Il faut pourtant, à quelque prix que ce soit, que vous entriés par cette porte, que vous marchiés par ce chemin.

Au reste ne craignés point que la grande foule ne vous entraîne, malgré vous, de l'autre côté. Car le monde n'entraîne aprés lui que ceux qui le veulent suivre. Il ne vous sera pas mal-aisé de surmonter ce premier obstacle. La victoire est bien facile, quand pour la gagner, il suffit de vouloir vaincre.

XV. Attendite à falsis Prophetis, qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecùs autem sunt lupi rapaces.

La seconde difficulté que vous avés à combattre, vient de la part des faux Prophetes, de ces hipocrites de profession, qui ne cherchent qu'à se déguiser; qui viennent couverts de peaux de brebis, quoique dans l'ame ils soient des loups ravissans; qui vivent tout autrement qu'ils ne prêchent, hardis à debiter des maximes saintes, & d'une sublime perfection, & lâches à les garder.

Le moyen de les bien connoître est d'examiner leurs œuvres : car c'est

par les fruits qu'on juge de la nature de l'arbre. On ne cueille point de raisins sur les épines, ni de figues sur les charbons ou sur les ronces. Tel qu'est le fruit, tel est l'arbre ; & tel qu'est l'arbre, tel est le fruit. Ainsi, de quelque maniere qu'on raisonne, on pourra connoître la cause par les effets, & les effets par la cause. Car si le fruit est mauvais, il est impossible que l'arbre soit bon, & s'il est bon, l'arbre qui le porte, ne sçauroit être mauvais. D'autre part, si l'arbre est bon, il ne produira que de bons fruits, & s'il est méchant, il n'en produira que de méchans.

Ce que je vous dis des arbres, je le puis dire des tresors. Comme il y a de bons arbres, & qu'il y en a de mauvais : il y a aussi des tresors de grace, & des tresors d'iniquité. Les cœurs des justes sont des tresors de grace & de merites : les cœurs des méchans sont des tresors d'iniquité, où il se fait un amas de tout ce qui peut leur attirer la malediction du Ciel. C'est de ces fonds que procedent les paroles & les œuvres : la langue & la main font voir ce qui est caché dans le cœur. Tous les mouvemens qui paroissent au dehors, viennent du dedans, com-

XVI. A fructibus eorum cognoscetis eos 1. Nunquid colligunt de spinis uvas, aut de tribulis ficus?]

XVII. Sic omnis arbor bona, bonos fructus facit : Mala autem arbor, malos fructus facit. 3.

XVIII. Non potest arbor bona malos fructus facere, neque arbor mala bonos fructus facere.

Luc. 6.

XLV. Bonus homo de bono thesauro cordis sui profert bonum : & malus homo de malo thesauro profert malum. Ex abundantiâ 4. enim cordis os loquitur.

me les ruisseaux de leur source.

Ne faut-il donc pas confesser qu'un homme de bien ne peut tirer que de bonnes choses d'un bon tresor, tel qu'est celui de son cœur ; & qu'au contraire un impie ne peut tirer d'un mauvais tresor, tel qu'est celui de son cœur, que de la corruption & du peché ? Aussi les pecheurs doivent s'attendre à être punis comme ils le meritent. On les traitera, comme on fait les arbres qui n'ont point de fruit. Hé quel traitement leur fait-on ? On les coupe, on les déracine, on les jette au feu.

Matth. 7. xix Omnis arbor quæ non facit fructum bonum, excidetur, & in ignem mittetur.

Gardés-vous, je vous le dis encore une fois, gardés-vous des hipocrites, de ces pecheurs toûjours masqués, qui sçavent si bien se contrefaire pour paroître saints. Examinés-les, & jugés-en par leurs fruits, c'est à dire, par leurs discours & par leurs œuvres, qui le plus souvent ne valent rien, ou qui perdent bien-tôt un certain fard, une aparence de bonté & de merite, dont on est frapé d'abord, mais qui ne peut imposer long-tems.

xx. Igitur ex fructibus eorum cognoscetis eos.

Quelque couleur de pieté & de religion qu'ils donnent à leurs paroles, ils ne me tromperont pas. Tous ceux qui m'apellent leur Seigneur, qui me

témoignent à l'exterieur quelque confiance & quelque respect, n'entreront pas pour cela dans le Royaume des Cieux. A quoi bon faire tant de bruit, & me crier à toute heure : Seigneur, Seigneur, si l'on ne pratique point ce que j'enseigne ? Je veux de la soûmission, & non des paroles. Tâchés donc avant toutes choses, de faire la volonté de mon Pere qui est au Ciel, & vous regnerés éternellement avec lui, & avec tous ses Elûs dans la gloire.

1. Unaquaque enim arbor de fructu suo cognoscitur; neque enim de spinis, &c. Luc. 6. 44. 2. Rubo, ibidem. 3. Non est enim arbor bona, quæ facit fructus malos; neque arbor mala faciens fructum bonum. Luc. 6. 43; ubi pro, mala. Gr. putris, cariosâ. ut hîc. 4. Gr. redundantiâ, fluxu. 5. Quid autem vocatis me, Domine, Domine; & non facitis quæ dico? Luc. 6. 46.

CHAPITRE XXIV.

Quelques avis que le Sauveur donne à ceux qui, par une fausse vertu, démentent la sainteté de leur profession. Math. c. 7. à v. 22. ad 28. Luc. c. 6. à v. 47. ad finem.

C'EST à vous qui m'écoutés, que je donne ces avis tres-importans, afin que vous y fassiés reflexion, &

que vous lès mettiés en pratique. Il viendra un jour auquel vous connoîtrés clairement les biens infinis du Royaume, dont je vous parle, & alors vous me prierés tous de vous en faire participans : mais plusieurs de ceux qui auront eu le bonheur de vivre avec moi, n'y auront jamais de part.

Matth. 7. xxii. Multi dicent mihi in illa die : Domine, Domine, nonne in nomine tuo prophetavimus, & in nomine tuo Dæmonia ejecimus, & in nomine tuo virtutes multas fecimus ? xxiii. Et tunc confitebor illis : quia nunquam novi vos. Discedite à me qui operamini iniquitatem.

Ils auront beau dire : Hé quoi, Seigneur, ne sommes-nous pas des vôtres ? Nous avons prophetisé tant de fois, en expliquant vos misteres ; nous avons tant délivré de Possedés, tant fait de prodiges en vôtre nom, par vôtre ordre, & avec vôtre secours. Ne vous en souvient-il plus ?

La réponse que je leur ferai, lès remplira d'une éternelle confusion Allés, leur dirai-je, allés malheureux, je ne vous ai jamais connus, comme étant des miens ; parce que je n'ai jamais vû dans vôtre cœur cette pureté requise pour les ministeres, où je vous avois apellés. Retirés-vous donc de moi, ames profanes, qui dans les plus saintes actions avés commis d'abominables sacrileges; qui par une horrible ingratitude, avés employé contre moi les talens que je vous avois donnés ; qui au lieu de suivre les desseins que j'avois sur vous,

avés été des ministres de Satan, & des ouvriers d'iniquité.

La conclusion de tout ceci est qu'il ne suffit pas d'avoir des pieds pour venir à moi, ni des oreilles pour entendre ma parole; mais qu'il faut encore me donner son cœur, & accomplir mes preceptes.

Quiconque s'attache à moi dans cette disposition, merite d'être comparé à un homme sage, qui voulant bâtir une maison, creuse bien avant dans la terre, & pose les fondemens de son édifice, ou sur le roc, ou sur quelque chose d'aussi ferme. Que les pluyes tombent, que les rivieres se débordent, que les vents soufflent, que tout conspire pour l'abatre, elle subsiste toûjours; bien loin de tomber, elle n'est pas même ébranlée, parce que ses fondemens sont solides & profonds.

xxiv. Omnis ergo qui audit verba mea hæc, & facit ea, assimilabitur 4. viro sapienti, qui ædificavit Domum suam supra petram.
xxv. Et descendit pluvia, & venerunt flumina, & flaverunt venti, & irruerunt in Domum illam, & non cecidit, 5. fundata enim erat supra petram.

Il y en a d'autres qui m'écoutent, mais qui ne font rien de ce que je dis. Ceux-là ressemblent à des insensés, qui bâtissent sur le sable, ou sur une terre mouvante, sans se mettre en peine de creuser, pour faire les fondations. S'il vient une grosse pluye, un torrent impetueux, un grand coup de vent, la maison battuë de tous

xxvi. Et omnis qui audit verba mea hæc, & non facit ea, similis erit viro stulto, qui ædificavit Domum suam super arenā. 6.
xxvii. Et descendit pluvia, & venerunt flumina, & flaverunt venti, & irrue-

XIV. Et accessit, & tetigit loculum (hi autem qui portabant, steterunt) & ait: Adolescens, tibi dico, surge.

passion. Il lui défend de pleurer; puis il s'aproche du cercueïl, & le touche de la main; & au même tems ceux qui le portoient, s'étant arrêtés par respect, il dit au mort : Jeune homme, levés-vous. C'est moi qui vous le commande. Chose admirable ! Le mort entend cette voix, & y obéït. Il ressuscite, il se leve, il se tient sur son séant, il recouvre la parole, il parle à ceux qui étoient autour de lui.

XV. Et resedit qui erat mortuus, & cœpit loqui. Et dedit illum matri suæ.

Ainsi le Sauveur convertit en larmes de joye, les larmes que la douleur faisoit couler des yeux de la mere, & par un miracle inesperé, il lui rend son fils, plein de vie, & aussi sain que jamais. Tous ceux qui furent témoins de cette merveille, en furent saisis d'étonnement, & d'une sainte frayeur, qui leur faisoit dire, avec de profonds sentimens de reconnoissance pour Dieu: En verité nous avons un grand Prophete parmi nous: Le Seigneur a bien voulu visiter son peuple, & faire éclater à nos yeux sa toute-puissance, en la personne de cet Homme tout divin.

XVI. Accepit autem omnes timor, & magnificabant Deum, dicentes: Quia Propheta magnus surrexit in nobis; & quia Deus visitavit plebem suam.

1. *Gr. visceribus motus.*

CHAPITRE XXVII.

Jesus répond aux Envoyés de Saint Jean.

Luc. c. 7. à v. 17. ad 2. Matth. c. 11. à v. 2. ad 7.

LE bruit de tant de prodiges, & la reputation de celui qui les faisoit, augmentoient de jour en jour. Toute la Judée avec le païs d'alentour en étoit remplie. Non seulement les Juifs incredules & ennemis de leur Sauveur en prirent l'alarme; les Disciples mêmes de Saint Jean en conçurent de la jalousie.

Luc. 7. XVII. Et exiit hic sermo in universam Judæam de eo, & in omnem circà regionem.

Ils vont donc trouver leur Maître dans la prison, où ils avoient liberté d'entrer & de lui parler. Ils lui racontent avec douleur, comme JESUS s'étoit acquis, tant par ses miracles que par ses prédications, beaucoup d'estime dans l'esprit du peuple; qu'il étoit en vogue, & que tout le monde couroit aprés lui. Ils parloient ainsi de JESUS, soit parce qu'ils avoient peine à souffrir l'éclat de sa gloire, qui couvroit celle de Saint Jean; soit, parce que l'idée trop basse qu'ils avoient de lui, étoit infiniment audessous de celle qu'ils devoient s'en

être formé sur ses maximes & sur ses exemples.

Ils n'eussent jamais reconnu leur ignorance, ni condamné leur faux zele, s'ils n'eussent été les Disciples d'un Maître éclairé, & humble comme Saint Jean. Le Saint Precurseur vit incontinent quelle étoit la maladie de leur ame, & pour la guerir, il s'avisa d'un remede, non moins doux que present & efficace. Ce fut d'envoyer à la source des lumieres ceux que la passion aveugloit, & au plus parfait modele de la charité ceux à qui l'envie faisoit tourner les meilleures choses en poison.

Math. 11.
II. Joannes autē cum audisset in vinculis opera Christi, mittens 1. duos de Discipulis suis 2.
III. Ait illi: Tu es, qui venturus es, an aliū expectamus? 3.

Il en choisit deux des principaux, dont il connoissoit la moderation & la sagesse, & leur dit qu'ils allassent trouver JESUS, pour lui faire cette demande en son nom, & au nom de tous : Estes-vous celui qui doit venir, ou si nous devons en attendre un autre? Le Sauveur ne leur répondit d'abord que par des miracles. Il rendit la vûë à beaucoup d'aveugles, & la santé à beaucoup de malades, & délivra plusieurs Possedés.

IV Et respondens Jesus, ait illis: Euntes renuntiate Joanni.

Il fit toutes ces merveilles en leur presence; & ajoûta à tant d'éfets prodigieux ce peu de paroles : Allés dire

à Jean-Baptiste ce que vous venés de voir & d'entendre ; dites lui que quand je parle, & quand je commande, les aveugles recouvrent la vûë, les boiteux marchent, les lepreux deviennent nets, les sourds entendent, les morts ressuscitent; dites lui enfin que les pauvres, qui sont le rebut du monde, les pauvres, tout miserables, tout ignorans & grossiers qu'ils sont, viennent à moi, que je les instruis, qu'ils reçoivent & embrassent mon Evangile ; pendant que les Sages & les Grands de la terre ne peuvent ni le comprendre, ni se resoudre à en observer les preceptes.

quæ audistis & vidistis.
v. Cœci vident, claudi ambulāt, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes Evangelizantur. 4.

Vous sçavés que, si l'on en croit les Prophetes, c'est à ces marques qu'on doit reconnoître le Messie : & néanmoins quelque sujet qu'il y ait de croire que je suis veritablement ce Messie si attendu & si souhaité, je trouve peu de créance parmi vous. O qu'heureux sera celui qui demeurera ferme dans la foi, quand il me verra persecuté & oprimé de mes ennemis ; qui au milieu de mes souffrances ne perdra rien de l'estime, ni de l'affection qu'il avoit pour moi, & à qui mes humiliations ne seront point une occasion de scandale, ni un

vi Et beatus est qui non fuerit scandalizatus in me. 5.

sujet de m'abandonner, & de renoncer en même tems à ma doctrine, & à son salut éternel !

1. *Convocavit, & misit. Luc. 7. 19.* 2. *Qui habebant aliquid mordacitatis ex livore, &c. S. Hier. hic, & alii. Ioannes autem non sua, sed discipulorum suorum ignorantia consulit. S. Hilar. hic, & alii.* 3. *Cum autem venissent ad eum viri, dixerunt : Ioannes Baptista misit nos ad te, dicens, Tu es, &c. In ipsâ autem horâ multos curavit à languoribus suis, & plagis, & spiritibus malis, & cæcis multis donavit visum. Luc. 7. 20. 21.* 4. *In prædicatione. S. Hilar. & S. Hier. hic, & alii.* 5. *Syr. qui non impegerit, non offendetur in me, quòd futura esset Crux sua plurimis scandalum. S. Hilar. hic, & alii.*

CHAPITRE XXVIII.

Matth. c. 11. à v. 7. ad 16.
Luc. c. 7. à v. 24. ad 19.

Jesus fait l'éloge de Saint Iean Baptiste.

JESUS renvoye avec cette réponse les deux Disciples de Saint Jean, sans leur rien dire qui pût tourner à la loüange de leur Maître, soit parce qu'ils l'estimoient assés, ou parce que les loüanges qu'il lui eût données en leur presence, auroient pû passer dans l'esprit du peuple pour des flateries.

Matth. 11. VII. Illis autem abeuntibus, 1. cœpit dicere Je-

Mais dés qu'ils s'en sont allés, il commence à le loüer, & fait son éloge avec une éloquence toute divi-

ne. Il demande à ceux, qui étoient autour de lui : Lorsque vous avés quitté vos maisons, pour aller voir Jean dans le Désert, qui pensés-vous avoir vû ? un homme inconstant dans ses saintes résolutions, & leger comme un roseau, dont le vent se jouë ? Un homme sensuel, délicat, somptueux & magnifique dans ses habits ? Non certainement. Celui que vous avés vû, est ferme, constant & inébranlable ; & s'il eût voulu chercher la délicatesse dans le vêtement ou dans le vivre, il eût été à la Cour, où regnent la magnificence & la mollesse, & non pas dans un Désert, où l'on ne sçait ce que c'est que délices ni que luxe.

sus ad turbas de Joanne : Quid existis in Desertum videre ? Arundinem vento agitatam ?

VIII. Sed quid existis videre ? Hominem mollibus vestitum ? Ecce qui mollibus vestiuntur, in domibus Regum sunt.

Quel est donc cet homme, que vous êtes allé voir, & aprés lequel on court en foule ? Peut-être me dirés-vous que c'est un Prophete. Mais moi je vous dis qu'il est plus que Prophete, que c'est un Ange, de qui le Seigneur parlant au Messie, dit dans l'Ecriture : Voici mon Ange ; voici vôtre Precurseur ; voici celui que j'envoie devant vous, pour vous aplanir les chemins.

IX. Sed quid existis videre ? Prophetam ? Etiam dico vobis, & plusquam Prophetam.

X. Hic est enim, de quo Scriptum est : Ecce ego mitto Angelum meum, ante faciem tuam, qui præparabit viam tuam ante te.

C'est en effet un Ange plûtôt qu'un homme. Car je vous dis en

xi. Amen dico vobis: Non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptistâ. 4. Qui autem minor est in regno cœlorum, 5, major est illo.

verité qu'entre tous les hommes qui ont été jusqu'à cette heure, il n'y en a point eu de plus grand que lui, ni pour le don extraordinaire de Prophetie, ni pour l'éminence de l'emploi, ni pour la forme de vie toute celeste & Angelique, ni pour l'abondance des graces du Saint Esprit.

Sçachés néanmoins qu'à ne regarder précisément que son état, qui n'est point celui de la Loi nouvelle, il est inferieur pour le rang, au dernier des enfans de l'Eglise, que je suis venu établir, & qu'on peut nommer le Royaume de Dieu sur la terre.

xii. A diebus autem Joannis Baptistæ usque nunc, regnum cœlorum vim patitur, & violenti rapiunt illud.

C'est maintenant; & sur tout depuis qu'il a commencé à publier mon avenement au monde, que le Royaume du Ciel se donne à ceux qui emploient la force pour le conquerir.

Ce Royaume qui consiste daus la parfaite sainteté, & dans la gloire, qui en est le prix, ce Royaume, dis-je, ressemble à une place, qui, quoi que située sur un haut rocher, & bien fortifiée, n'est pas imprenable, ni inaccessible à ceux qui ont assés de courage pour l'attaquer vigoureusement, & pour l'emporter d'assaut.

xiii. Omnes

Vous en avés eu jusqu'ici quelque legere

legere connoissance, par le moyen de la Loy & des Prophetes, qui vous l'ont fait voir au travers d'un nuage, & comme en éloignement. Mais enfin une Loy nouvelle va succeder à l'ancienne : le tems des Propheties est passé : il s'est terminé à la venuë de Jean-Baptiste, ce nouveau Prophete, qui ne promet pas, comme on a fait jusqu'à maintenant, un bien à-venir, mais qui montre un bien present, & un bien, où sont contenus tous les autres biens.

enim Prophetæ & lex usque ad Joannem prophetaverunt. 6.

C'est donc à vous à recevoir son témoignage, à avoir pour lui toute la déference que merite le Precurseur du Messie, à reconnoître, comme lui, son Maître & le vôtre. Il est vôtre Elie : car si vous y prenés garde ; Dieu l'a envoyé pour vous annoncer le premier avenement du Messie, comme Elie annoncera le second à la fin du monde. Je parle à ceux qui ont des oreilles pour entendre ma parole, & des cœurs bien disposés à recevoir mes lumieres.

XIV. Et si vultis recipere, ipse est Elias qui venturus est. 7.

XV. Qui habet aures audiendi, audiat.

1. *Non enim præsentibus eis proferre volebat Baptista praconia, ne blandientis verba esse putarentur. Ex Catenâ D. Thom. ad 7. Lucæ.* 2. *Qui in veste pretiosâ sunt, & deliciis. Luc. 7. 25.* 3. *Complanabit, Syr. vide Malach. 3. 1.* 4. *Ratione prærogativarum. Tost. q.*

11. Amen dico vobis: Non surrexit inter natos mulierum major Joanne Baptista. 4. Qui autem minor est in regno cœlorum, major est illo.

verité qu'entre tous le
ont été jusqu'à ce
a point eu de pl
pour le don
phetie, ni p
ploi, ni
celeste &
bondanc
prit.

Tert. q. 36. Hæc
ex sententiâ

Sça
der
n'e
il

.E XXIX.

ance, que le Sauveur
s, par une comparai-
prise des enfans.

.noissance claire & certaine, Jesus avoit de l'interieur de ceux qui l'écoutoient, lui fit con- e son discours de la façon que us allons dire.

12. A diebr autem Joann Baptistæ usq nunc, regn cœlorum patitur, & lenti rapiu lud.

Il remarquoit dans le simple peuple de grandes inclinations au bien, & même de bons sentimens dans des Publicains, qui ayant été baptisés par Saint Jean benissoient Dieu de la grace qu'ils avoient reçuë. Mais dans le cœur des Pharisiens & des Docteurs de la Loi, qui avoient fait peu de cas du Baptême de son Precurseur, il ne voyoit qu'un mépris extrême des conseils si salutaires qu'il leur donnoit, & de tant de peines qu'il

...m, ...ap- ...mis. ...risæi Legis- ...silium ...everunt ...etipsos ...ptizati


Part.
salut,

35. *hic, Ianſ. & alii.* 5. *In Eccleſiâ Toſt. q. 36. Hic Ianſen. Maldon. & alli ex PP. qui Eccleſiam frequenter vocant Regnum Dei, & ita hic ſumi patet ex ſequentibus. Quòd vellet, inquit Toſtatus, laudare ſtatum, quem nunc introducebat.* 6. *Christi temons oſtenditur. S. Hier. hic.* 7. *Vt uterque ſit nuncius primi adventus Domini, vel ſecundi; ex ſententiâ quam refert S. Hier. hic.*

CHAPITRE XXIX.

Luc. c. 7. à v. 29. ad 36. Matth. c. 11. à v. 16. ad 20.

Reproche & menace, que le Sauveur fait aux Iuifs, par une comparaiſon priſe des enfans.

LA connoiſſance claire & certaine, que JESUS avoit de l'interieur de tous ceux qui l'écoutoient, lui fit conclure ſon diſcours de la façon que nous allons dire.

Luc. 7. xxix. Et omnis populus audiens, & Publicani juſtificaverunt 1. Deum, baptizati Baptiſmo Joannis. xxx Phariſæi autem & Legiſperiti conſilium Dei ſpreverunt in ſemetipſos non baptizati ab eo.

Il remarquoit dans le ſimple peuple de grandes inclinations au bien, & même de bons ſentimens dans des Publicains, qui ayant été baptiſés par Saint Jean beniſſoient Dieu de la grace qu'ils avoient reçuë. Mais dans le cœur des Phariſiens & des Docteurs de la Loi, qui avoient fait peu de cas du Baptême de ſon Precurſeur, il ne voyoit qu'un mépris extrême des conſeils ſi ſalutaires qu'il leur donnoit, & de tant de peines qu'il

prenoit pour leur ſalut. C'eſt ce qui lui donna ſujet de finir par cette plainte.

Puiſqu'il arrive parmi vous quelque choſe de ſemblable, à ce qu'on voit arriver parmi les enfans, dont vous avés l'ignorance, mais qui n'ont pas vôtre orgueil & vôtre malice, il faut que je me plaigne à vous-mêmes de l'étrange perverſité de vôtre cœur, Vous ſavés qu'il n'y a pas juſques aux enfans, qui n'ayent de l'averſion pour les eſprits rudes & intraitables. Ils crient dans les ruës & dans les places publiques contre ceux de leurs compagnons qui refuſent de ſe divertir avec eux. S'ils chantent, ou qu'ils entendent joüer de quelque inſtrument de muſique, ils veulent qu'on danſe. S'ils contrefont quelque action lugubre, ils veulent qu'on pleure: autrement ils ſe fâchent tout de bon, & en viennent quelquefois juſques à ſe battre.

Matth. 11. XVI. Cui autem ſimilem æſtimabo generationem iſtam? a. ſimilis eſt pueris ſedentibus in foro, qui clamantes coæqualibus,

XVII. Dicunt: Cecinimus vobis & nón ſaltaſtis, lamentavimus, & non planxiſtis.

N'y a-t'il pas bien plus de ſujet de vous reprocher cette dureté inflexible qui fait que vous reſiſtés opiniâtrement à ceux qui tentent toutes les voyes imaginables, qui joignent les œuvres aux paroles pour vous attirer aprés eux à la perfection? Celui dont

XVIII. Venit enim Joannes, neque manducans, neque bibens, & dicunt: Dæmonium habet.

je vous parlois tout à l'heure, a vécu si austerement, qu'il ne mangeoit, ni ne beuvoit presque point, qu'il s'abstenoit même de pain & de vin, & des viandes les plus communes, comme de délices défenduës. Et vous cependant au lieu d'imiter sa penitence, si necessaire à des pécheurs tels que vous êtes, vous dites qu'il est possedé du Demon.

XIX. Venit Filius hominis, manducans & bibens, & dicunt: Ecce homo vorax & potator vini, Publicanorum & peccatorum amicus & justificata est sapientia à filiis suis. 3.

Aprés lui le Fils de l'Homme est venu : il a mangé & bû avec vous ; il n'a rien voulu d'extraordinaire dans sa vie : & néanmoins vous le décriés par tout. C'est, dites-vous, un Homme de bonne chere, un Homme qui aime le vin, c'est l'ami des Publicains, & des pécheurs scandaleux. Mais comme ces calomnies & ces blasphemes ne servent qu'à vous rendre plus coupables : aussi les moyens que la Providence a employés pour vous obliger de rentrer dans vôtre devoir, n'ont servi qu'à justifier la sage conduite du Pere celeste sur vous, sur de miserables pecheurs, qu'il a traités comme ses enfans, quoiqu'il ne vît rien en eux qui meritât cette noble qualité.

1. *Glorificaverunt.* *Theophyl. ad* 7. *Luc.* 2. *Ait Dominus. Luc.* 7. 31. 3. *Iusta fecisse comprobatur. S. Hier. hîc. S. Chrysost. hom.* 38. *in Matth. ubi, à filiis suis, explicat, à vobis Iudaeis.*

CHAPITRE XXX.

Luc. c. 7. *à v.* 36. *ad finem.*

De la conversion d'une femme pécheresse.

JESUS avoit droit de parler ainsi, lui qui dans sa conversation montroit une admirable douceur, qui ne pouvoit refuser aucune grace à ceux qui cherchoient par tout l'occasion de le maltraiter, qui avoit un cœur d'ami pour ses plus cruels ennemis, & qui en ce tems-là même, voulut bien manger chés un Pharisien nommé Simon, dans le seul dessein d'y achever la conversion d'une ame, & d'attirer doucement à lui des gens, dont toute la passion étoit de le perdre.

Luc. 7. XXXVI. Rogabat autem illum quidam de Pharisaeis ut manducaret cum illo, & ingressus domum Pharisaei discubuit.

Tandis qu'il étoit à table avec eux, & que même durant le repas, il recevoit d'une maniere obligeante tous ceux qui se presentoient, il vint une femme fort décriée dans la ville, pour ses impudicités.

XXXVII Et ecce mulier, quae erat in civitate peccatrix, 1. ut cognovit quòd accubuisset in domo Pharisaei, attulit alabastrũ 2, unguenti.

Cette femme s'étoit formée une idée de la puissance, & de la bonté de JESUS, assés differente de celle qu'en avoient conçu tant d'autres, qui jusques alors s'étoient adressés à lui. Ceux-ci n'avoient imploré son assistance que pour des incommodités & des maladies corporelles: mais la seule vûë qu'elle eut, en se prosternant à ses pieds, fut de trouver un Medecin qui pût guerir les playes de son ame.

Dans cette pensée, elle s'enquiert où il étoit, & voulant lui témoigner, par un present de grand prix, la veneration qu'elle avoit pour lui, elle prend un vase d'albatre, plein d'un excellent parfum, s'en va chés le Pharisien qui le traitoit, entre dans la sale, s'aproche de lui, & répand tout le parfum, non sur sa tête, selon la coûtume, mais sur ses pieds. Il étoit alors sur un de ces lits, qu'on mettoit autour des tables, la tête apuyée sur la main gauche, & le coude gauche sur un coussin, le corps étendu tout de son long, & les pieds tournés vers ceux qui étoient derriere, à la mode des Romains, & des Juifs de ce tems-là qui les imitoient.

xxxviii. Et stans retrò secus pe- La pecheresse qui n'osoit regarder

en face son Seigneur, se jette d'abord à ses pieds, avec un respect mêlé de confiance, & se met à les arroser de ses larmes, à les essuyer avec ses cheveux, à les parfumer, & à les baiser.

des ejus, 3. lacrimis cœpit rigare pedes ejus, & capillis capitis sui tergebat, & osculabatur pedes ejus, & unguento ungebat.

Le Pharisien voyant cela, & n'en sachant pas le sujet, avoit mauvaise opinion d'un homme, qui permettoit à une femme débauchée d'aprocher de lui de si prés. Si cet homme, raisonnoit-il en lui-même, si cet homme étoit Prophete: comme on le dit, il sauroit quelle est celle qui le touche, & ne pourroit ignorer que c'est une femme perduë.

XXXIX. Videns autem Pharisæus qui vocaverat eum, ait intra se, dicens: Hic si esset Propheta, sciret utique quæ & qualis est mulier, 4. quæ tangit eum, quia peccatrix est.

Jesus qui lisoit dans l'ame du Pharisien tout ce qu'il pensoit, auroit pû avec raison lui reprocher publiquement sa temerité: mais il crut qu'il valoit mieux user d'adresse pour lui épargner cette confusion, & lui remontrer charitablement sa faute. Simon, lui dit-il, j'ai quelque chose à vous dire. Simon ayant demandé ce que c'étoit, il lui fit cette Parabole.

XL. Et respondens Jesus, dixit ad illum: Simon, habeo tibi aliquid dicere. At ille ait: Magister, dic.

Deux personnes devoient de l'argent à un homme, qui leur en avoit prêté à usure. L'un lui devoit cinq cens deniers d'argent, & l'autre cinquante. Mais comme ils étoient si

XLI. Duo debitores erant cuidam fœneratori: unus debebat denarios quingentos, 5 & alius quinquaginta 6.

XLII. Non ha-

bentibus illis unde redderēt, donavit utrisque. Quis ergo eum plus diligit? 7.

XLIII. Respondens Simon, dixit: Æstimo quia is cui plus donavit. At ille dixit ei: Rectè judicasti.

XLIV. Et conversus ad mulierem, dixit Simoni: Vides hanc mulierem? Intravi in domum tuam: Aquam pedibus meis non dedisti 8: Hæc autem lacrimis rigavit pedes meos, & capillis suis tersit.

XLV. Osculum mihi non dedisti. 9. Hæc autem, ex quo intravit, non cessavit osculari pedes meos.

XLVI Oleo caput meum non unxisti. 10. Hæc autem unguento unxit pedes meos.

pauvres qu'ils n'avoient pas de quoi les lui rendre, il eut la bonté de leur remettre leur dette. Lequel des deux pensés-vous qui étoit le plus obligé de l'aimer? Il est clair, repliqua Simon, que c'est celui auquel il avoit fait grace de cinq cens deniers. Vous avés raison, reprit le Sauveur: car plus on donne, plus on témoigne d'amour, & plus on témoigne d'amour, plus on merite d'être aimé.

Puis se tournant vers la femme, dont le Pharisien avoit condamné dans son cœur la trop grande liberté, & la lui montrant: Voyés-vous bien cette femme, continua-t'il? faites réflexion sur tout ce qu'elle vient de faire, & jugés-en sans passion. Quand je suis entré ici, vous n'avés pas fait aporter de l'eau pour laver mes pieds, contre la coûtume qui se garde parmi les honnêtes gens: & elle les a lavés de ses larmes, & essuyés avec ses cheveux. Il ne vous est pas venu en pensée de me donner le baiser de paix, quoiqu'on ne manque gueres à cette civilité: & depuis qu'elle est venuë, elle n'a cessé de baiser mes pieds. Enfin vous n'avés répandu sur ma tête aucun de ces parfums, qu'on n'épargne point dans les festins: & elle a

répandu avec ses larmes, un precieux parfum sur mes pieds.

Ne vous étonnés donc pas si je vous dis que beaucoup de pechés lui sont remis, parce qu'elle a beaucoup aimé. Moins on fait de grace à une personne, moins elle témoigne de reconnoissance. Il ne se contenta pas de le dire au Pharisien, il le dit encore à la femme, qui de pécheresse publique, s'étoit fait sainte presque en un moment. Il l'assura de la remission de ses offenses ; & bien que ceux qui étoient à table avec lui, murmurassent interieurement sur l'autorité qu'il se donnoit, de pardonner les péchés, il ne crût pas qu'il fût necessaire de leur répondre sur un point déja éclairci en d'autres rencontres : mais sans s'arrêter à leurs murmures, il dit à la femme : Allés, vôtre foi vous a sauvée.

XLVII. Propter quod dico tibi : Remittuntur ei peccata multa quoniam dilexit multum, 11. Cui autem minus dimittitur, minus diligit.

XLVIII. Dixit autem ad illam : Remittuntur tibi peccata.

XLIX. Et cœperunt qui simul accumbebant, dicere intra se : Quis est hic qui etiam, peccata dimittit ?

L. Dixit autem ad mulierem : Fides tua te salvam fecit : Vade in pace.

1. *Gr. mulier in civitate, qua erat peccatrix, meretrix.* S. *Hier. in* 26. *Matth S. Aug. Ep.* 66. *& alibi cum aliis antiquis.* 2. *De Alabastro infrà ad* 12. *Ioan. v.* 3. *p.* 3. *c.* 66. *De situ corporis in convivio, vide Antiquitatum convivalium Autores.* 4. *Syr. & qua fama ejus.* 5. 1200. *l.* 6. 120. *l. vide Senalem, & alios de re monetariâ* 7. *Gr. & Syr. diliget.* 8 *De hac lotione Hebr. & Latini Scriptores.* 9. *De salutatione per osculum pacis, Gen.* 27. 27 *& alibi.* 10. *De hac unctione. Cant.* I. 12. *Dum esset Rex in ac-*

E v

dorem suum, & alibi ... toris pennâ levatur. S.

bentibus illis unde redderet, donavit utrisque. Quis ergo eum plus diligit? 7.
XLIII. Respondens Simon, dixit: Æstimo quia is cui plus donavit. At ille dixit ei: Rectè judicasti.

pauvres qu'il ... les lui rend... remettre l... pensés... de l'a... mon... fai... a...

X

Demoniaqu... ...e & muet.

...onversion de cette ame si engagée dans le vice, fit que plusieurs se résolurent de suivre Jesus, & de s'attacher à lui.

XX IV. Et versus ad ... erem, d... moni ... hanc ... Intr... domum; & ... venit iterum turba: ita ... ut non possent neque panem manducare.

Dés qu'il fut revenu à la maison avec ses Disciples, le peuple y accourut de toutes parts, en si grande foule, qu'à peine leur donnoit-on le loisir de manger un morceau de pain.

Matth. 12.
XXII. Et tunc oblatus est ei Dæmonium habens, cœcus & mutus, & curavit eum; ita ut loqueretur, & videret.

Ce fut-là qu'on lui amena un pauvre homme, qui avoit trois maux que tous les remedes naturels ne pouvoient guerir. Car il étoit possedé par un Demon, qui étant maître de son corps, lui avoit ôté l'usage de la vûë & de la parole. Mais ces maux, qui de soi sont incurables, ne l'étoient pas à l'égard de nôtre celeste Medecin, lequel tout d'un coup délivra un Possedé, fit parler un muet, & rendit la vûë à un aveugle. Ceux qui se trouverent presens à ce grand mi-

...rent partagé ... que pou... accoût... ...és ? En ...nt, ... autre ... les, ... ui

... ecrioit av... ...-ce pas ici le Fils de D... ... est-ce pas nôtre Messie, que ...us attendons depuis si long-tems ?

D'autres au contraire, parloient mal de lui, & le méprisoient dans leur cœur; &, ce qui semble presque incroyable, plusieurs de ceux-là avoient l'honneur de lui apartenir ou de parenté ou d'alliance, selon son Humanité. Ils étoient venus de Nazareth, sur le bruit de ses miracles; mais ils les prenoient pour des folies, tant la passion leur avoit troublé l'esprit. Ils aprehendoient que l'envie & la haine qu'on lui portoit, ne retombassent sur eux, & dans cette crainte, ils condamnoient sous le nom de nouveautés, des maximes saintes, des œuvres d'une éminente perfection, qui n'eussent pas été dignes d'un Homme-Dieu, si elles n'eussent eu quelque chose d'extraordinaire.

Marc, 3. & Jean XXI. Et cum audissent sui, exierunt tenere eum : dicebant enim quia in furorem versus est.

Ils en vinrent jusqu'à vouloir se saisir de lui, & l'emmener avec eux :

résolus de l'enfermer, parce, disoient-ils, qu'il avoit perdu l'esprit, & étoit fou jusqu'à la fureur. Aprés tout, ils péchoient moins par malice, que par ignorance, ou par une crainte trop humaine. Aussi étoient-ils beaucoup moins coupables, que quelques autres, qui par une noire méchanceté, ne pouvant soufrir la lumiere, que le Sauveur répandoit par tout, médisoient de lui en toute rencontre. C'étoient les Scribes & les Phárisiens, venus de Jerusalem, qu'on savoit être ses plus mortels ennemis.

Luc. 11. xv. Et alii tentantes, signum de cœlo 1. quærebant ab eo.

Les plus rusés & les plus malins d'entre eux, voulant faire croire qu'ils cherchoient plûtôt à éprouver sa puissance, qu'à diminuer sa gloire, lui demandoient de nouveaux miracles; mais des miracles qui parussent ou dans l'air, comme lorsque Samuël y excita d'horribles tonnerres, & qu'Elie en fit décendre le feu; ou dans le Ciel, comme lorsque Josué y arrêta le Soleil.

Matth. 12. xxiv. Pharisæi autem 2. audientes dixerunt: 3. Hic non ejicit Dæmones, nisi in Beelzebub, Principe Dæmoniorum.

Les autres plus audacieux, ne craignant point de blasphemer ouvertement contre ce qu'il y avoit de plus saint au monde, tâchoient de faire passer dans l'esprit des simples & des ignorans, ses œuvres divines pour des

operations du Demon ; & lorsqu'ils entendoient les loüanges que le peuple lui donnoit, ils avoient l'effronterie de dire que Belzebut, dont il étoit possedé, lui donnoit, comme Prince des Demons, tout son pouvoir pour délivrer les Demoniaques ; calomnie si manifeste & si atroce qu'il falloit une patience plus qu'humaine pour la supporter.

JESUS, le plus doux des hommes, la soufrit sans dire mot, & n'y répondit alors que par son silence, & sa modestie. Mais les ayant assemblés quelque tems aprés, comme il voyoit qu'ils rouloient encore des pensées & des desseins, conformes aux discours qu'ils avoient tenus de lui, il leur proposa ses raisons avec force, mais sans aigreur, d'une maniere intelligible, sous de simples paraboles, selon sa coûtume.

xxv. Jesus autem sciens 4. cogitationes eorum, 5. dixit eis: Omne regnum divisum contra se desolabitur, & omnis civitas vel domus divisa contra se, non stabit. 6.

La premiere étoit que toute Communauté, tout Etat où regne la division, ne durera pas long-tems. Comment donc se peut-il faire, leur disoit-il, qu'un Demon en chasse un autre? Vous savés que les Republiques ne sont jamais plus prés de leur ruine, que quand il s'y forme des partis & des factions contraires. Vous savés

qu'une maiſon, ou une ville ne peut ſubſiſter, lorſque ces murs & ſes bâtimens viennent à ſe fendre & ſe ſeparer, & qu'ils ne tombent jamais ſans ébranler, ou attirer avec eux les maiſons voiſines. Si je chaſſe les Demons par la vertu de leur Prince Belzebut, comme vous le dites; ſi les ſujets de ce Prince malheureux ſe font la guerre, & tâchent de s'exterminer les uns les autres, ne s'enſuit-il pas que ſon Royaume va en décadence, qu'il veut ſe perdre lui-même, que contre toute raiſon, & contre l'inclination naturelle, il travaille non pas à ſe conſerver, mais à ſe détruire? C'eſt ce qu'il ne faut pas preſumer d'un Roi auſſi ambitieux, & auſſi jaloux de ſes fauſſes grandeurs, que l'eſt Belzebut.

XXVI. Si Satanas Satanam ejicit, adverſus ſe diviſus eſt. Quomodo ergo ſtabit regnum ejus? 7.

La ſeconde raiſon du Sauveur étoit que ſes Diſciples, auſſi bien que lui, chaſſoient les malins Eſprits; qu'il leur en avoit donné le pouvoir, & qu'ils l'exerçoient aſſés ſouvent & aſſés publiquement. Ce ſont, diſoit-il, vos enfans, vous les connoiſſés. Oſerés-vous dire qu'ils ſont les miniſtres de Satan? vous ne le dirés jamais. Et cependant, ſi vous ſoûtenés que le Maître chaſſe les Demons, au nom

XXVII. Et ſi ego in Beelzebut ejicio Dæmones filii veſtri 8 in quo ejiciunt? Ideo ipſi judices veſtri erunt.

& par la vertu de Belzebut, que pouvés-vous penser des Disciples ? En quel autre nom, & par quelle autre vertu les chassent-ils ? Interrogés-les, & ils vous diront qui est celui qui les rend maîtres des Puissances de l'Enfer. Si vous l'ignorés maintenant, vous ne le saurés que trop en ce jour terrible, où leur foi condamnera vôtre incredulité, & leur sainte prudence vôtre aveuglement volontaire.

Que si ce n'est point par l'autorité de Belzebut que je chasse les Esprits immondes, concluës de-là, que je les chasse par la vertu seule du Saint Esprit, qui se nomme le Doigt de Dieu. Et rejoüissés-vous de ce que le Ciel vous a fait naître en cet heureux tems, destiné avant tous les siecles à la ruine de l'empire du Demon, & à l'établissement d'un nouveau Roïaume, qui est tout pour vous, d'un Roïaume plein de richesses spirituelles, qu'on vous offre, & qu'on vous donne, si vous le voulés recevoir.

XXVIII. Si autem ego in Spiritu Dei ejicio Dæmones, igitur pervenit in vos regnum Dei.

Pour troisiéme raison, il leur montra quelle doit être la force & la puissance de celui qui donne la chasse aux Demons. Il leur dépeignit le Prince des tenebres, comme un terri-

XXIX. Aut quomodo potest quisquam intrare in Domum fortis, & vasa ejus diripere, nisi priùs alli-

garverit fortem, & tunc Domum illius diripiet.

Luc. 11.

XX. Cum fortis armatus custodit atrium suũ, in pace sunt ea quæ possidet :

XXI. Si autem fortior eo superveniens vicerit eum, universa arma ejus auferet, in quibus confidebat, spolia ejus distribuet.

ble géant, bien armé,& bien pourvû de toutes les choses necessaires à la défense d'une forte place, où il demeure, & où il garde ses tresors. Qui pourroit forcer cette place, & y entrer malgré lui, la piller, emporter toutes les armes dans lesquels il met sa confiance, enlever ses meubles, & faire de ses tresors un riche butin? Ce seroit une grande temerité que de l'entreprendre, à moins qu'on ne se sentît assés de force non seulement pour l'attaquer, mais pour le vaincre & l'emmener prisonnier. C'est de Dieu seul qu'il faut attendre cette victoire.

Matth. 11.

XXX. Qui non est mecum, contra me est, 11, & qui non congregat 12. mecum, spargit.

Enfin la quatriéme raison du Sauveur, fut qu'il y avoit une oposition essentielle entre lui & le Demon; que par consequent le Demon ne peut être de son parti, puisqu'il est son ennemi capital; que pour lui il n'a en vûë que de réünir tous les esprits & tous les cœurs dans une même créance, & une même Religion; que Satan ne cherche au contraire, qu'à les diviser par une effroyable multiplicité de sectes, qui partagent presque tout le monde; qu'ainsi pendant qu'il travaille à la paix, & que le Demon seme la discorde, il est im-

possible qu'ils entrent jamais dans aucun accord.

1. *In morem Eliæ, vel Samuelis. S. Hier. ad 12. Matth. v. 38. & seq.* 2. *Quidam. Luc. 11. 14.* 3. *Quoniam Beelzebub habet. Marc. 3. 22.* 4. *Videns. Luc. 11. 16.* 5. *Convocatis eis in Parabolis dicebat. Mac. 3. 23. (In similitudinibus, ut frequenter vertit Vulgata.) Quomodo potest Satanas Satanam ejicere? ibidem.* 6. *Et domus supra domum cadet. Luc. 11. 16* 7. *non poterit stare, sed finem habet. Marc. 3. 27. ad Luc. 11. 17. quia dicitis me in Beelzebub ejicere Dæmonia.* 8. *Apostoli. S. Chrys. hom. 42. in Matth. & alii.* 9. *Digito. Luc. 11. 19. qui est Spiritus Sanctus. S. Hier. hic. Propter multiplicitatem, seu partitionem donorum ejus, ut digitorum. S. Aug. Lib. 2. qq. Evangel. q. 17. & alii.* 10. *Regnum quod & Ioannes, & ipse Dominus prædicaverant. S. Hier. hic, & alii. Hoc est Ecclesia. Tolet. hic, & alii.* 11. *Quid ego volo? Deo congregare, &c. Quid verò Diabolus? &c. contraria istis. S. Chrys. Hom. 42. in Matth.* 12. *Colligit 11. 23.*

CHAPITRE XXXII.

Jesus menace ceux qui blasphement contre le Saint Esprit.

Matth. c. 12. à v. 31. ad 38. Marc. c. 3. à v. 28. ad 31.

APRÉS que JESUS eut ainsi fait voir combien il étoit éloigné d'entretenir un secret commerce avec Belzebut, selon que les Scribes & les Pharisiens le publioient, il leur dit que les grands péchés ne sont pas

Matth 12. xxxi Ideo dico vobis, õne peccatum & blasphemia remittetur hominibus: Spiritus autem blasphemiæ n.

irremissibles; qu'il y a même de certains blasphemes que Dieu pardonne, à cause qu'ils ne choquent pas tout-à fait sa misericorde, & que l'ignorance, ou la foiblesse peut y avoir part; mais que celui qu'ils venoient de faire étoit d'une autre nature; qu'il attaquoit directement le Saint Esprit, seul auteur des grandes merveilles qu'ils attribuoient au Demon ; que c'étoit de tous leurs crimes celui dont ils devoient craindre davantage la punition, parce qu'il ne pouvoit être que l'effet d'un aveuglement opiniâtre & d'une malice diabolique, entierement oposée à la Divine Bonté, de laquelle seule ils devoient esperer leur grace.

non remittetur hominibus.

Lorsque vous avés voulu, leur dit-il, faire passer pour une vie molle & sensuelle, la vie commune, que j'ai menée jusques ici, c'étoit un blaspheme en quelque façon pardonnable, & qu'on pouvoit excuser sur vôtre peu de discernement : mais quand vous en êtes venu jusqu'à un tel point de méchanceté, que vous avés dit hautement, que mes miracles n'étoient que des œuvres de l'esprit immonde, vous avés blasphemé contre celui qui est le principal Ouvrier, contre l'Esprit Saint ; & vôtre blas-

xxxii. Et quicunque dixerit verbum contra Filium hominis remittetur ei: qui autem dixerit contra Spiritum Sanctum, non remittetur ei, neque in hoc sæculo, neque in futuro.

pheme, qui ſans une grace extraordinaire, ne ſera jamais remis en ce monde, le ſera encore moins en l'autre, où il n'y a plus d'eſperance de miſericorde.

Juſques à quand donc vous abuſerés vous vous-mêmes, & abuſerés-vous les autres, en voulant être pécheurs, & paſſer pour Saints? Eſt-ce qu'un arbre qui ne porte point de bon fruit, doit être tenu pour un bon arbre? Ne vous ſouvenés-vous plus de ce que j'ai dit ailleurs, qu'on juge des arbres par leurs fruits, & des hommes par leurs œuvres? Ne vous flatés point. Tâchés ſeulement à produire de bons fruits, à devenir de bons arbres, ſi vous voulés que le monde ait bonne opinion de vous. Car tandis que vous ſerés méchans, & que vous ne donnerés que de méchants fruits, vous n'aurés pas ſujet de vous plaindre, ſi l'on vous condamne.

XXXIII. Aut facite arborem bonam, & fructum ejus bonum: aut facite arborem malam, & fructum ejus malum; ſi quidem ex fructu arbor cognoſcitur.

Mais, ô race de viperes, comment pourriés-vous ou faire, ou dire quelque choſe de bon, étant auſſi corrompus que vous l'êtes? La langue ne parle que de l'abondance du cœur. Qu'eſt-ce que le cœur, ſinon un treſor, d'où l'homme tire tout ce qu'il dit? Si c'eſt le cœur d'un homme de

XXXIV. Progenies viperarum, quomodo poteſtis bona loqui, cum ſitis mali? Ex abundantiâ enim cordis os loquitur.

XXXV. Bonus homo de bono theſauro profert bona, & malus

non remittetur hominibus.

irremissibl[illegible] t rien que d[illegible]
tains blas[illegible] n méchan[illegible]
à caus[illegible] méch[illegible]
fait f[illegible]
ce [illegible]
r[illegible] ... terés juges
...ain, car tous les hom...
...endront compte non seulement de leurs actions, mais encore de leurs paroles, & non seulement des paroles criminelles, mais même des paroles inutiles, si toutefois il y en a d'inutiles qui ne soient pas criminelles. Ce sont-là les pieces de vôtre procés, & c'est delà que dépend la perte ou le gain de vôtre cause.

...atio- ...de eo in ...de Judicii. ...xxvii. Ex verbis enim tuis justificaberis, & ex verbis tuis condemnaberis.

Le Sauveur parloit ainsi à quelques gens, qu'il voyoit les plus animés contre lui, & les plus déterminés à décrier sa conduite & sa doctrine.

1. *Opera Spiritus Sancti dicens esse opera Beelzebub. S. Hier. hic, & alii.* 2. *Quomodo habet hunc sermonem? Nam & istud ipsum dimissum est illis pœnitentibus. Sed super omnia hoc peccatum inexcusabile, & veniâ indignum. Chrysost. Hom 42. in Matth.* 3. *Quoniam dicebant: Spiritum immundum habet. Marc. 3. 30.* 4 *Vos bones. Ex S. Aug. l. 2. de sermone Domini in monte, c. 24. & alibi.* 5. *Quod nunquam ædificat. S. Hier. hic, & alii.*



CHAPITRE XXXIII.

Jesus-Christ répond à ceux qui lui demandoient d'autres miracles, que ceux qu'il faisoit.

Matth. c. 12. à v. 38. ad 41. Luc. c. 11. à v. 16. & à v. 29. ad 33.

IL avoit encore à confondre une troupe de Scribes & de Pharisiens, qui pour couvrir d'un pretexte specieux leur haine & leur jalousie, lui demandoient un miracle, qui fût nouveau & sans exemple, & qui frapât également les yeux & l'esprit.

Matth. 12. XXXVIII. Tunc responderunt ei quidam de Scribis & Pharisæis, dicentes: Magister, volumus à te signum videre.

Il leur répondit avec la même fermeté qu'aux autres, en presence d'un grand peuple, assemblé autour de lui. Mais il adressa au peuple même sa réponse, afin de l'instruire & de corriger tout à la fois, du moins indirectement, ces esprits superbes, & envenimés contre lui.

C'est, disoit-il non seulement une vaine curiosité à ces gens-ci, d'exiger de moi, comme ils font sans nulle raison, quelque prodige qui éclate ou dans le Ciel, ou dans l'air, mais une insigne malice. La demande que me fait cette nation corrompuë, ne lui sera pas acordée de la maniere qu'elle

XXXIX. Qui respondens ait illis: Generatio mala & adultera signum quærit: & signum non dabitur ei nisi signum Jonæ Prophetæ.

le souhaite. Elle ne manquera point de miracles : mais le plus grand, & celui qu'elle attend le moins, ne se fera ni dans le Ciel ni dans l'air. Il se fera dans la terre, & causera plus d'admiration que n'en causa la délivrance miraculeuse de Jonas, lorsqu'il revint du fond de la mer.

XL Sicut enim fuit Jonas in ventre ceti, tribus diebus & tribus noctibus: sic erit filius hominis in corde terræ tribus diebus & tribus noctibus. a.

Ce Prophete sortit sain du ventre de la baleine, aprés y avoir été trois jours, & trois nuits : & le Fils de l'Homme, dont on ne veut pas aujourd'hui reconnoître le pouvoir, ressuscitera plein de gloire, aprés avoir demeuré dans le tombeau trois jours & trois nuits.

Que si le miracle arrivé en la personne de Jonas, a pû obliger les Ninivites de le recevoir comme venant de la part de Dieu, & de croire à sa parole ; que ne doit pas faire ce prodige si nouveau de la resurrection glorieuse du Fils de l'Homme ? Ne sera-ce pas une preuve manifeste, que c'est Dieu qui l'a envoyé au monde pour le salut de son peuple?

XLI. Viri Ninivitæ surgent in judicio cum generatione istâ, & condemnabunt eam; quia pœnitentiam

Certainement les Ninivites s'éleveront contre ces incredules, au dernier jour, qui est celui qui décidera du bonheur, ou du malheur éternel des hommes, & alors, on condamnera

la malice de ces cœurs plus durs que ne l'ont jamais été ceux des habitans d'une ville toute payenne. Des Idolâtres se sont convertis & ont fait pénitence à la prédication de Jonas; & voici au milieu même du peuple de Dieu, un Homme qu'on ne veût point écouter, qui est cependant sans comparaison plus grand que Jonas. L'amour qu'il a pour des gens ingrats, ne fait qu'irriter leur haine: L'honneur qu'on lui rend, excite leur jalousie; sa doctrine & ses miracles ne lui attirent au lieu de loüanges, de leur part, que des injures & des blasphemes.

egerunt in prædicatione Jonæ: & ecce plusquã Jonas hic.

Que s'ils se piquent d'être savans dans la Loi, & d'avoir lû l'Ecriture, ce sera encore pour eux un sujet de châtiment. Car que pourront-ils répondre à la Reine de Saba, qui par la seule curiosité de voir & d'entendre Salomon, vint des quartiers du Midi, & fit un penible voyage; que pourront-ils lui répondre, lorsqu'au jour du Jugement, elle s'élevera contre eux, & poursuivra leur condamnation, pour avoir méprisé celui qu'ils ont ici parmi eux, & qui surpasse infiniment Salomon en science & en sagesse?

XLII. Regina Austri surget in Judicio cum generatione ista, & condemnabit eam, quia venit à finibus terræ, ; audire sapientiam Salomonis: & ecce plusquam Salomon hic.

1. Turbis concurrentibus. Luc. 11. 28. 2. *Nam sicut fuit Ionas signum Ninivitis, ita erit Filius hominis Generationi isti.* Luc. c. 11. 29. 3. *Ab ulteriori terrâ.* Syr.

CHAPITRE XXXIV.

Math. c. 12. à v. 43. ad 46.
Luc. c. 11. à v. 24. ad 27.

Iesus compare les méchans Iuifs à de certains Possedés, dans le corps desquels le Demon rentre; aprés en avoir été chassé une fois.

JESUS reprochoit encore d'une autre maniere aux Scribes & aux Pharisiens leur endurcissement, & leur oubli volontaire des bienfaits de Dieu. Il comparoit leurs ames avec les corps des Possedés, d'où il chassoit les Demons, & voici ce qu'il leur disoit. Il étoit facile à chacun de s'en faire l'aplication.

Math. 12. XLIII. Cùm autem immundus Spiritus exierit ab homine, ambulat per loca arida, quærens requiem, & non invenit.

Quand l'esprit immonde se voit contraint de sortir d'un corps, dont il s'étoit emparé, il est dans la même peine qu'un homme banni de sa maison & de son pays. Cet homme erre çà & là dans les deserts, où tout lui manque, où il ne trouve pas même d'eau, & o[illegible]erche inutilement à se reposer.

Ennuyé

Ennuyé enfin de son exil, il prend la résolution de retourner dans le lieu d'où on l'a chassé, & prépare toutes choses pour rentrer dans sa maison, tandis qu'elle est vuide & bien nette, & avant qu'on ait commencé à la démeubler.

XLIV. Tunc dicit: Revertar in domum meam, unde exivi: & veniens invenit eam vacantem, scopis mundatam & ornatam.

Ne doutés pas que le Demon ne fasse encore de plus grands efforts pour rentrer en possession d'une ame, qui s'est délivrée de sa tyrannie. Il la regarde toûjours comme son ancienne demeure. Plus il la voit disposée à le recevoir, plus il se hâte d'y revenir; & il y revient mieux accompagné, mieux pourvû de tout, qu'il n'étoit auparavant. S'il y étoit seul, il y retourne avec une troupe d'autres Demons, résolus d'y faire plus de desordre qu'il n'y en a jamais fait. Ils l'attaquent, ils s'en rendent maîtres, ils s'y retranchent, ils s'y fortifient de sorte, que le dernier état de cette ame est pire que le premier.

XLV. Tunc vadit, & assumit septem alios spiritus secum, nequiores se; & intrantes habitant ibi; & fiunt novissima hominis illius pejora prioribus. Sic erit & generationi huic pessimæ.

Voilà ce qui arrivera à ceux dont je parle. Il vouloit leur dire, que la divine Bonté ayant affranchi cette méchante nation du joug de Satan, préferablement aux autres peuples du monde; s'ils venoient à s'assujettir encore une fois à ce superbe & cruel

Tyran, s'ils abandonnoient & trahissoient même leur Messie, leur Roi legitime, seul capable de les défendre contre un si puissant ennemi, ils seroient enfin condamnés à une éternelle servitude.

1. *Vacabat enim Templum Iudaeorum.* S. *Hier. hic.*

CHAPITRE XXXV.

Luc. c. 11. à v. 27. ad 29.
Matth. c. 12. à v. 46. ad finem.
Marc. c. 3. à v. 31. ad finem.
Luc. c. 8. à v. 19. ad 22.

Jesus est loüé publiquement par une femme. Il aprend au peuple par son exemple, à reprimer le trop grand amour des parens.

LES Pharisiens & les Docteurs de la Loy écoutoient tout ce discours sans dire mot, parce qu'ils ne savoient que répondre : mais ils ne rabattoient rien de leur orgueil, ni de leur opiniâtreté.

Luc. 11. XXVII. Factum est autem, cum hæc diceret, extollens vocem quædam mulier de turbâ, dixit illi: Beatus venter qui te portavit & ubera quæ suxisti.

Dans ce tems-là, une simple femme, plus éclairée qu'eux, éleva sa voix du milieu de l'assemblée, & ravie de la doctrine du Sauveur, lui adressa ces paroles: Heureux est le ventre qui vous a porté, & heureuses sont les mammelles qui vous ont nourri. Plus heureux, repliqua JESUS, sont ceux

qui entendent la parole de Dieu, & qui la mettent en pratique. Car ce ne sont point les honneurs & les dignités, mais les vertus & les bonnes œuvres qui font le bonheur de l'homme.

XXVIII. At ille dixit: Quin imò, Beati qui audiunt verbum Dei & custodiunt illud.

Il instruisoit encore ce peuple, lors que sa Mere & quelques-uns de ses parens vinrent demander à lui parler: mais le grand nombre de ceux qui l'environnoient, ne leur permettant pas d'en aprocher, ils demeurerent dehors, & l'envoyerent apeller par une personne qui lui dit: Voilà vôtre Mere & vos freres qui vous attendent à la porte, & qui voudroient bien vous parler. Il répondit sur le champ d'une maniere digne de lui, digne d'un Homme décendu du Ciel, & détaché de toute affection basse & naturelle.

Math. 12. XLVI. Adhuc eo loquente ad turbas, ecce mater ejus & fratres stabant foris, quærentes loqui eis. 1.

XLVII. Dixit autem ei quidam: Ecce mater tua & fratres tui foris stant quærentes te.

Qui est donc celle que vous croyés être ma mere? & qui sont ceux que vous apellés mes freres? Je vois bien que vous ne savés encore ce que c'est que ma parenté. Ceux dont vous me parlés, ne sont mes proches que par la chair & le sang. J'en ai d'autres que je considere comme ma Mere & comme mes freres; & si vous voulés savoir où ils sont, les voilà. Ce sont ceux qui font la volonté de mon Pere.

XLVIII. At ipse respondens dicenti sibi, ait: Quæ est mater mea, & fratres mei?

XLIX. Et a. extendens manum in Discipulos suos, dixit: Ecce mater mea, & fratres mei.

Car je vous declare qu'il n'y en a point qui me touchent de plus prés.

En disant cela, il regardoit ses Disciples qui étoient assis autour de lui, & les montroit de la main. Au reste, sachés, ajoûta-t'il, que tous ceux géneralement qui écoutent la parole de Dieu, & qui gardent ses preceptes, ont plus de credit auprés de moi, que n'en peut avoir, ni un frere ou une sœur auprés de son frere, ni même une mere auprés de son fils.

1. Quicumque enim fecerit voluntatem Patris mei qui in cœlis, 3. est, ipse meus frater, & soror, & mater est.

1. *Et miserunt ad eum vocantes. Marc 3. 31. tum v. 33. & sedebat circa eum turba. Et Luc. 8. 19. & non poterant eum adire præ turbâ.* 2. *Circumspiciens eos qui in circuitu ejus sedebant. Marc. 3. 34* 3. *Qui verbum Dei audiunt & faciunt. Luc. 8. 21*

Matth. c. 13. à v. 1. ad 10.
Marc. c. 4. à v. 1. ad 10.
Luc. c. 8. à v. 4. ad 9.

CHAPITRE XXXVI.

De la Parabole des semences.

Matth. 13.
1. In illo die, exiens Jesus de domo, sedebat secus mare.

CE fut par cette grande verité que JESUS finit son discours. Mais l'exercice de son zele ne se termina pas-là. Car le même jour, il sortit de la maison, & s'en alla vers la mer. Aussi-tôt une grande multitude de peuple, qui venoit de toutes les villes voisines, s'assembla autour de lui;

tellement qu'il fut contraint de monter dans une barque qui étoit à flot, où s'étant assis, il commença à instruire cette foule d'auditeurs répandus sur le rivage.

Sa maniere de les enseigner, étoit de leur faire des Paraboles non moins agreables qu'utiles; les unes tirées des ouvrages de la nature, les autres des mœurs & des actions humaines; afin de leur exprimer dans ces tableaux les diverses dispositions & les états differens des ames, d'une maniere à leur entrer non seulement dans l'esprit, mais encore dans le cœur. Voici la plus remarquable, & par où il commença.

Ecoutés-moi, leur dit-il. Celui qui seme, est enfin venu sur la terre, y semer son grain : mais une partie de la semence étant tombée dans le grand chemin, les passans l'ont écrasée sous leurs pieds, ou les oyseaux l'ont mangée. Une autre jettée dans un endroit fort pierreux, a germé incontinent; parce que la terre ayant peu de profondeur, & sa chaleur en étant plus resserrée, le bled n'a pas eu de peine à lever : mais faute d'humidité il s'est seché peu à peu, ses racines n'ont pû penetrer la pierre,

II. Et congregatæ sunt ad eũ turbæ multæ, 1. ita ut in naviculam ascendens, sederet, 2 & omnis turba stabat in littore.

III. Et locutus est eis multa in Parabolis dicens : 3. Exiit qui seminat, seminare 4.

IV. Et dum seminat, quædam ceciderunt secus viam, 5. & venerunt volucres cœli, & comederunt ea.

V. Alia autem ceciderunt in petrosa, ubi non habebant terram multam, & continuò exorta sunt, quia nõ habebant altitudinem terræ.

VI. Sole autem exorto æstuaverunt, & quia non habebant radicem, aruerunt 6.
VII. Alia autem ceciderunt in spinas & creverunt spinæ, & suffocaverunt ea. 7.
VIII Alia autem ciciderunt in terram bonam, & dabant fructum, 8. aliud centesimum, aliud sexagesimum aliud trigesimum. 9.
IX Qui habet aures audiendi, audiat.

& le Soleil survenu, l'a entierement brûlé. Une autre a trouvé des ronses & des épines, qui venant à croître avec le bled, l'ont tellement étoufée, qu'elle n'a pû profiter. Une autre enfin est tombée dans une terre grasse & fertile, & il n'y a que celle-ci qui ait produit des épis. Elle en produit abondamment, & de si pleins, que quelques-uns ont rendu cent grains pour un, d'autres, soixante, & d'autres, trente.

Ayant dit cela, il haussa la voix, pour reveiller l'attention de ses auditeurs, & leur faire remarquer ces derniers mots qui faisoient la conclusion de la parabole. Je parle à tous, mais particulierement à ceux à qui l'Esprit Saint ouvre l'oreille du cœur pour entendre ce que je dis, & en penetrer le mystere. Il vouloit par-là leur faire connoître que le don d'intelligence est une grace de Dieu toute singuliere, & si rare, que non seulement le peuple; mais même ses Disciples savoient à peine ce que c'étoit.

1. *Cum de civitatibus properarent.* Luc. 8. 4. 2. *In mari.* Marc 4. 1. 3. *Audite.* Marc. 4. 3. 4. *Semen suum.* Luc. 8. 5. 5. *Et conculcatum est.* Luc. 8. 5. 6. *Quia non habebant humorem.* Luc. 8. 5. 7. *Et fructum non dedit.* Marc. 4. 7. 8. *As-*

cendentem & crescentem. Marc. 4. 8. ubi Syr. & ascendit, & crevit, & dedit fructum. 9. Hæc dicens clamabat &c. Luc. 8. 8.

CHAPITRE XXXVII.

Pourquoi Iesus parle clairement à ses Disciples, & par figures au commun des Juifs.

Matth. c. 13. à v. 10. ad 18. Marc. c. 4. à v. 10. ad 19. Luc. c. 8. à v. 9. ad 11.

CELA donna occasion aux Disciples, dés qu'ils furent seuls avec leur Maître, de lui faire deux questions. Ceux qui parlerent au nom de tous, furent les douze qu'il avoit choisis pour ses Apôtres, & pour qui il n'avoit rien de secret. S'étant donc aprôchés de lui, ils lui demanderent d'abord pourquoi en parlant au peuple, il se servoit de paraboles; puis ils le prierent de leur expliquer ce que vouloit dire celle des semences.

Matth. 13. x. Et 1. accedentes Discipuli 2. dixerunt ei : Quare in Parabolis loqueris eis ?

Il répondit à leur premiere question: qu'il communiquoit à eux seuls, comme à ses amis, le don de l'intelligence, non seulement pour penetrer dans les mysteres profonds de la Loy nouvelle, mais pour savoir gouverner les ames dont ils seroient les Pasteurs,

XI. Qui respondens ait illis : Quia vobis datum est nosse mysteria Regni cœlorum, 3. illis autem non est datum.

dans l'Eglise qu'il vouloit fonder, & qu'il nommoit le Royaume du Ciel, ou le Royaume de Dieu ; qu'il ne faisoit pas la même faveur aux autres qui n'étoient point ou qui ne vouloient point être de son école ; qu'il les traitoit en étrangers, & se contentoit de les instruire par des paraboles obscures, & qui tenoient de l'énigme ; qu'au reste il ne falloit point d'autre raison pour justifier sa conduite à leur égard, que leur Proverbe qui portoit que celui qui par son travail, & avec le secours du Ciel a aquis de grandes richesses spirituelles, merite qu'on lui en donne encore davantage ; mais que celui qui se croyant assés riche, n'a rien amassé, merite qu'on lui ôte même le peu qu'il a ; que pour eux qui avec la foi avoient une volonté sincere de connoître & de pratiquer les plus excellentes vertus, ils étoient dans la disposition où il les vouloit, pour recevoir l'abondance de ses graces ; mais que les autres n'ayant rien moins que cela, meritoient de perdre les dons qu'ils avoient déja reçus ; que Dieu, comme un sage Pere de famille, ne confie l'administration de son bien qu'à des gens qui puissent lui en tenir compte, & le faire pro-

XII. Qui enim habet, dabitur ei, & abundabit: qui autem non habet, & quod habet, auferetur ab eo.

fiter ; que s'il parloit par figures à ce peuple ; c'étoit à cause qu'il menageoit bien mal les bienfaits de Dieu ; qu'ayant les objets presens, l'entendement sain ; les secours plus que suffisans pour voir & pour entendre les choses qu'on lui enseignoit, il fermoit les yeux, il se bouchoit les oreilles, tant du corps que de l'esprit, & que c'étoit en punition de sa surdité & de son aveuglement volontaire, que Dieu verifioit en lui cette terrible Prophetie : Vous écouterés, & en écoutant, vous n'entendrés point ; vous verrés, & en voyant, vous ne verrés point.

XIII. Ideò in Parabolis loquor eis ; quia videntes non vident, & audientes non audiunt, neque intelligunt

XIV. Et adimpletur in eis Prophetia Isaiæ dicentis : Auditu audietis, & non intelligetis, & videntes videbitis, & non videbitis.

Les nuées, ajoûtoit-il, qui couvrent le Ciel, sont moins épaisses & moins sombres que celles qui offusquent l'esprit de ces pécheurs opiniâtres. Que s'ils ne voyent, ni n'entendent rien, c'est qu'ils veulent être aveugles & sourds ; & la peine de leur péché est de demeurer jusques à la mort en ce malheureux état. Leurs yeux sont toûjours fermés à la lumiere du Ciel, leurs oreilles toûjours bouchées à la parole de Dieu, leurs cœurs toûjours insensibles aux mouvemés de l'Esprit divin ; de-là vient que ces pécheurs ne se convertissent point, ces criminels

XV. Incrassatum 6. est enim cor populi hujus, & auribus graviter audierunt, & oculos suos clauserunt, nequando videant oculis, & auribus audiant, & corde intelligant, & convertantur, & sanem eos. 7.



ne reçoivent point leur grace, ces malades ne sont point gueris.

XVI. Vestri autem beati oculi, quia vident, & aures vestræ quia audiunt.
XVII. Amen quippe dico vobis quia multi Prophetæ & Justi cupierunt 8. videre quæ videtis, & non viderunt: & audire quæ auditis, & non audierunt.

Aprés cela comparant le bonheur de ses Disciples avec le malheur des Juifs, & leur faisant voir la grandeur de l'un par l'excés de l'autre, il leur disoit : Vous n'êtes pas moins heureux que les autres sont malheureux. Vous avés des yeux qui voyent, & des oreilles qui entendent. C'est un avantage qu'on ne peut assés estimer, que celui de voir & d'entendre les choses que je vous enseigne. Je vous dis en verité que plusieurs Prophetes & plusieurs Saints l'ont ardemment desiré, & n'ont pû l'avoir de la maniere que vous l'avés maintenant, sans que vous l'ayiés cherché.

1. Cùm esset singularis. Marc. 4. 5. Syr. Cùm essent autem soli. 2. Interrogaverunt eum hi qui cum eo erant duodecim Parabolam. Marc. 4 10. Syr. de Parabolâ hac, & Luc. 8. 10. 3. Regni Dei. Luc. 8. 10. 4. Illis autem qui foris sunt. Syr. extraneis, in Parabolis omnia fiunt. Marc. 4. 11. 5. Qui ita laboravit, ut propriâ solicitudine, anima sua divitias spirituales acquireret. S. Ambr. serm. 20. 5. autem Hier. 15. Matth. qui habet fidem, & bonam in Domino voluntatem. 6. Syr. nube offusum est. 7. Et dimittantur eis peccata. Marc. 4. 12. 8. Syr. gestierunt.



CHAPITRE XXXVIII.

Explication de la Parabole des semences.

Matth. c. 13. à v. 18. ad 24. Marc. c. 4. à v. 13. ad 21. Luc. c. 8. à v. 11. ad 16.

CET avantage, que les Disciples du Sauveur avoient sur le peuple ne pouvoit que leur causer beaucoup de satisfaction : mais l'utilité qu'ils en tiroient n'étoit pas moins grande. Car des gens grossiers comme eux, n'étoient point capables d'expliquer d'eux-mêmes des paraboles obscures.

Il leur dit donc d'une maniere assés ferme, mais acompagnée de douceur: Hé quoi, n'entendés-vous pas cette Parabole, & faut-il vous en developer le mystere? Si vous avés trop peu d'esprit pour en penetrer le sens, comment pourrés-vous entendre toutes les autres? Jugés de-là combien vous avés besoin de la Lumiere divine. J'attendois que vous reconnussiés vôtre ignorance ; vous la sentés maintenant, & c'est maintenant aussi que je tirerai pour vous le rideau, qui cache aux autres les plus importantes verités. Ecoutés-moi seulement avec attention.

Matth. 13. XVIII. Vos ergo audite Parabolam seminantis.

La ſemence dont j'ai parlé, eſt la parole de Dieu, que je vous annonce, & que Dieu fait profiter dans les ames qu'il cultive de ſa main. C'eſt ſur cette divine parole qu'eſt fondé le nouveau Royaume que je vous ai tant de fois promis.

xix Omnis qui audit verbum Regni, & non intelligit, venit malus, & rapit quod ſeminatum eſt in corde ejus, 3. hic eſt qui ſecus viam ſeminatus eſt.

Celui qui ſeme, n'a point d'autre grain à ſemer, mais il trouve peu de bonne terre. Les uns écoutent la parole avec beaucoup d'indifference, & ſans réflexion. Auſſi n'y comprennent-ils rien. Ce ſont des gens qu'on peut comparer aux grands chemins, des eſprits prêts à recevoir toutes ſortes d'objets, & tellement pleins de penſées vagues & profanes, que la ſemence qui y tombe, n'y ſauroit entrer. Le Demon qui les obſerve, & qui tâche de ſe prévaloir de leur negligence, enleve auſſi aiſément de leur cœur cette ſemence divine, que les oyſeaux emportent le grain qui ſe trouve ſur la ſurface de la terre. A peine l'ont-ils reçuë, qu'il la leur ravit, de crainte qu'elle ne germe, & que la foi, qui eſt la racine du ſalut, ne ſe forme dans leur ame.

xx Qui autem ſuper petroſa ſeminatus eſt hic eſt qui verbum audit, & conti-

Les autres ſont des auditeurs un peu plus dociles & plus attentifs, qui reçoivent avidement ce qu'on leur en-

ſeigne, & le croyent de bonne foy, mais ce n'eſt que pour un tems. Car à la premiere attaque qu'il faut ſoûtenir pour la défenſe de la doctrine qu'on leur a prêchée ; à la premiere perſecution que leur ſuſcitent les ennemis de la verité, ils ſuccombent lâchement, & oublient leur premiere réſolution : ce ſont des terres pierreuſes, où le bled ne ſauroit prendre racine.

nuò cum gaudio ſuſcipit illud.
xxi. Non autem habet radicem in ſe, ſed eſt temporalis: facta autem tribulatione & perſecutione propter verbũ, continuò ſcandalizatur. 4.

Il y en a d'autres, qui ne ſont pas tout-à-fait ſourds à la parole de Dieu, & qui ſemblent même en vouloir faire leur profit. Elle leur entre dans l'oreille & dans le cœur : mais elle y eſt incontinent étouffée par les chagrins & les inquietudes du ſiecle, par les ſoins inſeparables des fauſſes richeſſes de la terre, & par les trompeuſes voluptés de cette vie. Ceux-ci reſſemblent à des terres toutes couvertes d'épines, où la ſemence ſe perd, & ne produit rien.

xxii. Qui autẽ ſeminatus eſt in ſpinis, hic eſt qui verbum audit, & ſolicitudo ſæculi iſtius, & fallacia divitiarum ſuffocat verbum, & ſine fructu efficitur.

Enfin il y a des ames bien diſpoſées, qui reçoivent, comme il faut, cette precieuſe ſemence, qui avec une volonté ſincere, prompte, genereuſe, avec un cœur non ſeulement bon, mais tres-bon, ſe portent & à écouter ce que Dieu leur dit par la bouche de

xxiii. Qui verò in terram bonã ſeminatus eſt, hic eſt qui verbum audit, & intelligit, 6. & fructum affert, 7. & facit aliud quidem centeſimum, aliud au-

rum sexagesimum, aliud verò trigesimum.

ses Ministres, & à y faire de serieuses réflexions, & le mettre en pratique. Ce sont-là les bonnes terres, où le grain étant semé, germe incontinent, & se multiplie de telle sorte, que dans le tems de la moisson, il rend quelquefois jusqu'à cent pour un.

1. *Nescitis Parabolam hanc? Et quomodo omnes Parabolas cognoscetis? Marc.* 4. 13. 2. *Adde ex Luc.* 8. 11. *Semen est verbum Dei. Et Marc.* 4. 14. *Qui seminat, verbum seminat.* 3. *Ne fidem concipiat, ut patet ex seqq.* 4. *Et hi radices non habent, qui ad tempus credunt, &c. Luc.* 8. 13. 5. *Et circa reliqua concupiscentiæ. Marc.* 4 19 *quæ Luc.* 8. 14. *dicuntur voluptates vitæ. Syr. concupiscentiæ, utrobique.* 6. *In corde bono. Syr. humili, & optimo, audientes verbum retinent. Luc.* 8. 15. 7. *In patientiâ. Luc.* 8. 15.

CHAPITRE XXXIX.

Luc. c. 8. *à v.* 16. *ad* 19. *Marc. c.* 4. *à v.* 21. *ad* 26.

Les Disciples du Sauveur doivent être comme des lampes, qui luisent toûjours.

CE n'est pas une petite faveur que celle que JESUS faisoit à ses Disciples, de leur expliquer lui-même en particulier ce qu'il y avoit d'obscur & d'énigmatique dans ses paraboles. Mais comme la plus grande marque de reconnoissance qu'il leur deman-

doit, & qu'ils pouvoient lui donner, étoit qu'ils communiquassent à leurs freres ce qu'ils aprenoient de lui, il leur dit encore une fois qu'ils devoient être les lumieres de son Eglise, que quand on allume une lampe, on ne la met pas sous le lit, ni sous un boisseau, ou dans un vase fermé, mais sur un chandelier, afin qu'on la voye; que comme les lampes ne sont faites que pour éclairer ceux qui entrent, ou qui demeurent dans la maison, ils devoient aussi faire état que leur principal emploi, seroit de porter la lumiere de son Evangile dans tout le monde, & d'en chasser les tenebres de l'erreur & du peché; qu'il ne leur enseignoit rien en particulier, qui ne dût un jour devenir public; que ce qu'il cachoit alors aux autres, pour n'en faire part qu'à eux, seroit dans son tems connu & prêché par tout; que voulant se servir d'eux pour annoncer à tous les peuples de la terre, les verités qu'il n'avoit encore découvertes qu'à eux seuls, il falloit qu'ils les étudiassent d'autant plus, qu'ils avoient reçu de Dieu un don special pour les bien comprendre; qu'ils devoient par consequent examiner dans quelle disposition ils les écoutoient,

Luc. 8. XVI. Nemo autem lucernam accendens, operit eam vase, aut subtus lectum ponit, sed super candelabrum, ut intrantes lumen videant. 1.

XVII. Non est enim occultum 2. quod non manifestetur, nec absconditum quod non cognoscatur, & 3. in palam veniat. 4.

XVIII. Videte ergo quomodo audiatis 5. Qui enim habet, 6. dabitur illi. &

quicumque non habet, etiam quod putat se habere, 7. auferetur ab illo.

avec quelle estime, avec quelle ferveur, avec quel zele des ames ils les recevoient; qu'il mesureroit toûjours ses bienfaits à l'amour qu'ils porteroient au prochain, c'est-à-dire, qu'il seroit toûjours aussi liberal à leur dôner l'intelligence parfaite de ses misteres, qu'ils se montreroient charitables à les enseigner aux autres; que dans ce commerce de charité, plus on donne plus on reçoit; que Dieu, selon le commun proverbe, qu'il avoit touché ailleurs, ne refuse rien à celui qui a ce qu'il doit avoir, & qui en use comme il faut; mais qu'à celui qui n'a rien, ou qui fait un mauvais usage de ce qu'il a, il ôte même ce peu qu'il a, ou qu'il croit avoir.

1. *Numquid venit lucerna, ut sub modio ponatur. aut sub lecto? Nonne ut super candelabrum ponatur?* Marc. 4. 21. 2. *A me dictum vobis.* Euthym. & alii hic post S. Chrys. 3. *Sed ut* Marc. 4. 22. 4. *Si quis habet aures audiendi, audiat.* Marc. 4. 23. 5. *Quid audieris, in quâ mensurâ mensi fueritis remetietur vobis, & adjicietur vobis audientibus.* ad Gr. Marc. 4. 24. 6. *Et cum benignitate utitur.* S. Aug. l. 1. de Doctr. Christ. c. 1. 7. *Quod habet.* Marc. 4. 25.



CHAPITRE XL.

Deux autres comparaisons du Royaume du Ciel avec la semence qu'on jette en terre.

Matth. c. 13. à v. 24. ad 31. Marc. c. 4. à v. 26. ad 30.

LE Sauveur instruisoit ainsi ses Disciples à rechercher eux-mêmes, le sens de ses Paraboles, qui étant simples & familieres, leur faisoient connoître d'une manière agreable, & sans peine les choses de Dieu. Il comparoit l'établissement & le progrés de la Religion dans la Loi nouvelle, tantôt à du bled, parmi lequel on a semé de l'yvraye, & qui ne laisse pas de croître insensiblement, tantôt au grain de moutarde, tantôt au levain, ou à d'autres choses fort communes, & que tout le monde connoît.

Dans mon Eglise, disoit-il, que je puis justement nommer le Royaume du Ciel, il arrivera quelque chose de semblable à ce qui arrive dans un champ, où un homme ayant semé de bon grain, son ennemi vient la nuit semer de l'yvraye, & se retire aussi-tôt à la faveur des tenebres. La bonne semence & la mauvaise se mê-

Matth. 13. XXIV Aliam Parabolam proposuit illis, dicens: Simile factum est Regnũ cœlorum homini qui seminavit bonum semen in agro suo.

XXV Cùm autẽ dormirent homines, venit inimicus ejus, & superseminavit zizania in medio tritici, & abiit.

XXVI Cùm autem crevisset herba, & fructũ fecisset tunc apparuerunt & zizania.

XXVII. Accedentes autem servi Patris familias dixerunt ei : Domine, nonne bonum semen seminasti in agro tuo? Unde ergo habet zizania?

XXVIII. Servi autem dixerunt ei : Vis imus, & colligimus ea?

XXIX. Et ait : Non, ne forte colligentes zizania, eradicetis simul cum eis, & triticum.

XXX. Sinite utraque crescere usque ad messem, & in tempore messis, dicam messoribus: Colligite primùm zizania, & alligate ea in fasciculos ad cõburendum : triticum autem con-

lent ainsi. Mais comme les yeux de l'homme ne penetrent point dans la terre, & ne démêlent pas aisément ce qui est mauvais de ce qui est bon, lorsque l'un est confondu avec l'autre, ce mêlange ne se découvre que quand le bled est déja monté & en herbe ou en épi. Car alors l'yvraye paroît avec le froment. Dequoi les serviteurs étonnés, viennent à leur Maître, & lui disent : Seigneur qu'est ceci? N'aviés-vous pas semé de bon grain dans vôtre champ? D'où est donc venu cette yvraye? Ce ne peut être, leur répond-il, que mon ennemi qui l'ait semée.

A ce mot les serviteurs, pleins d'indignation & d'un zele precipité pour le bien du Maître, lui demandent permission d'aller sur l'heure arracher l'yvraye. Gardés-vous en bien, leur dit-il : car en arrachant l'yvraye, vous arracheriés aussi le froment. Laissés croître l'un & l'autre jusqu'au tems de la moisson. Dés qu'ils seront meurs, je commanderai aux moissonneurs de les separer, de mettre l'yvraye à part, & de la jetter au feu. Pour le froment, je leur dirai qu'ils le cueïllent, qu'ils n'en perdent pas un grain, & qu'aprés l'avoir

ramassé, ils le portent dans mes greniers. gregate in horreum meum.

Le Sauveur ne fit alors que proposer à son auditoire cette Parabole, & sans l'expliquer il passa incontinent à une autre, où il comparoit sa doctrine avec la semence, qui ne demande plus de culture, aprés que le Laboureur l'a jettée en terre. Elle germe, elle croît sans qu'il sache de quelle sorte cela se fait, & sans qu'il y mette la main. Pendant qu'il dort à son aise, la nature travaille pour lui; elle travaille aussi bien la nuit que le jour. La terre, durant ce tems-là, produit d'elle-même premierement l'herbe, puis l'épi, & enfin le grain qui se forme, & qui meurit dans l'épi, jusques au tems de la recolte, que le Laboureur[1] avec la faucille vient couper le bled, pour le mettre dans sa grange.

Marc. 4.
XXVI Et dicebat: Sic est Regnũ Dei quemadmodum si homo jaciat sementem in terram.
XXVII Et dormiat & exurgat [1] nocte & die, & semen germinet & increscat, dũ nescit ille.
XXVIII. Ultrò enim terra fructificat primùm herbam, deinde spicam, deinde plenum frumẽtum in spicâ.
XXIX. Et cum produxerit fructus, statim mittit falcem, quoniam adest messis.

1. *Semen. Caietan. hic, & alii.*



[illegible] XII.

[illegible] de,

[illegible]

[illegible] ecit [illegible] ecin [illegible] le [illegible] e, [illegible]

especes de graines, quand il est semé ou dans un jardin, ou dans un champ, ce grain, dis-je, produit une plante qui monte à une telle hauteur, que non seulement elle couvre tous les legumes, mais qu'elle pousse de grandes branches, & peut passer pour un arbre. En effet ses branches sont si étenduës, si épaisses, & si fortes, que les oiseaux las de voler viennent y chercher de l'ombre, s'y reposer, & y faire même leurs nids. C'est-là une image assés naturelle de l'accroissement de mon Eglise, qui doit s'étendre d'une maniere admirable & incomprehensible aux Sages du monde.

minimum; quidem est omnibus seminibus, cum autem creverit, majus est omnibus oleribus, & fit arbor 4. ita ut volucres cœli veniant, & habitent 5. in ramis ejus.

Representés-vous encore un peu de levain qu'une femme met dans trois mesures de farine, & qui a la force de faire lever toute la pâte. Le Sauveur instruisoit ainsi le peuple, & se faisoit un plaisir de traiter avec les plus simples, jusqu'à se familiariser avec eux, ne leur disant rien qui fût au dessus de leur portée, ne leur proposant dans ses paraboles que des choses fort connuës, & d'un usage ordinaire dans la vie. Il les cönoissoit trop bien pour vouloir s'ouvrir à eux & leur parler clairement de ses grandes verités, qui par leur éclat, n'auroient

XXXIII. Aliam Parabolam locutus est eis: Simile est Regnum cœlorum fermento, quod acceptum mulier abscondit in farinæ satis tribus, 6 donec fermentatum est totum.

XXXIV. Hæc omnia locutus est Jesus in Parabolis 7 ad turbas, & sine Parabolis non loquebatur eis. 8.

pû que les éblouïr, mais qui sous ce voile de paraboles leur entroient assés dans l'esprit, & leur faisoient voir comme au travers d'un nuage, ce qui étoit de leur salut & de leur perfection.

xxxv. Vt impleretur quod dictum est per Prophetam dicentem : 9. Aperiam os meum in Parabolis: eructabo abscondita à constitutione mundi. 10

De cette maniere le Maître de tous les Docteurs verifioit en sa personne ce qu'un Prophete avoit autrefois prédit de lui : J'ouvrirai ma bouche pour dire des Paraboles : je découvrirai aux hommes des choses qui leur ont été cachées depuis le commencement du monde.

1. *Cui assimilabimus Regnum Dei? &c. Marc. 4. 3. Luc. 18. 13. 20. simile æstimabo.* 2. *Horto, Luc. 13. 19.* 3. *Valdè parvum. Iansen. & Malden.* 4. *Factum est in arborem magnam. Luc. 13. 19. ediriq. ramos magnos. Marc. 4 32. Certè in Hispaniâ sinapi loco lignorum esse, supra humanam staturam assurgere, & ubi copia est, quasi Sylvam facere, refert testis oculatus, Malden. hîc.* 5. *Requieverunt. Luc. 13. 19. ut possint sub umbrâ ejus habitare. Marc. 4. 32. Syr. hîc, & apud Lucam, nidulari.* 6. *Quorum unumquodque viginti quatuor Lugos Hebraeos, sex ovorum capaces continebat. Vide Libros mensurales.* 7. *Multis. Marc. 4. 33.* 8. *Prout poterant audire, Marc. suprà. Nam Parabola dignum & non dignum distinguit, S. Chrysost. in Ps. 48. post pr.* 9. *Ps. 72. 2.* 10. *Sequitur Marc. 4. 34. Seorsim autem, Discipulis suis differebat. Gr. dissolvebat omnia. Vide c. sequent.*



CHAPITRE XLII.

Matth. c. 13. à v. 36. ad 44.

Explication de la Parabole du bon grain, & de l'yvraye.

LE Sauveur n'en usoit pas de la même sorte avec ses Disciples. Il leur expliquoit en particulier toute sa doctrine avec beaucoup de netteté & d'ouverture. C'est ce qui leur donnoit la hardiesse, quand ils étoient seuls avec lui, de lui demander l'interpretation des choses obscures qu'il avoit dites au peuple. Ils le conjurerent sur tout de leur dire ce que signifioit la Parabole du bon grain & de l'yvraye, qui leur sembloit la plus remarquable.

Il avoit déja renvoyé le peuple, & étoit revenu à la maison, lorsqu'ils lui firent cette demande. Il leur répondit, en disant : Celui qui seme le bon grain, c'est le Fils de l'Homme, c'est moi-même, qui vis avec vous comme vôtre frere, le champ c'est le monde : le bon grain ce sont les Justes destinés à vivre éternellement avec Dieu : l'yvraye ce sont les pécheurs, dignes de la mort éternelle :

Matth. 13. xxxvi. Tunc dimissis turbis, venit in domũ, & accesserunt ad eum Discipuli ejus, dicentes: Edissere nobis Parabolam zizaniorum agri.

xxxvii. Qui respondens ait illis: Qui seminat bonum semen, est Filius hominis.

xxxviii. Ager

le Diable est celui qui seme l'yvraye: le tems de la moisson est la fin du monde : les moissonneurs sont les Anges.

Aprenés de-là qu'au dernier jour, qui sera celui de la destruction & du rétablissement du monde, les Anges envoiés du Ciel par celui qui ne vous paroît maintenant qu'un homme comme les autres, les Anges, dis-je feront ce que font les moissonneurs dans le tems de la recolte. Car de même que les moissonneurs mettent à part les mauvaises herbes pour les brûler: ainsi les Esprits celestes viendront separer des Justes les pécheurs scandaleux & impenitens, pour les chasser du Royaume de Dieu, & les jetter dans les flammes éternelles. Là ces miserables pleureront, se lamenteront, grinceront les dents de rage & de desespoir.

Les bons au contraire seront dans la joye, & brilleront comme le soleil dans le Royaume du Pere celeste, qui les reconnoît pour ses enfans & ses heritiers. Ecoutés bien ce que je vous dis, si vous avés des oreilles pour l'entendre, & gravés-le profondement dans vôtre cœur, si vous en voulés profiter.

autem est mundus. bonum vero semen hi sũt filii Regni: Zizania autem filii sunt nequã.

XXXIX. Inimicus autem qui seminavit ea, est Diabolus: Messis verò consũmatio sæculi est: Messores autem Angeli sũt.

XL. Sicut ergo colliguntur zizania & igni comburuntur: Sic erit in consummatione sæculi.

XLI. Mittet Filius hominis Angelos suos, qui colligent de Regno ejus omnia scandala, & eos qui faciunt iniquitatẽ.

XLII. Et mittent eos in caminum ignis, ibi erit fletus & stridor dentium.

XLIII. Tunc justi fulgebunt sicut Sol, in Regno Patris eorum Qui habet aures audiendi, audiat.

a Reprobos scandalizantes. S. Greg. hom. 32. in Evang. & alii.

CHAPITRE XLIII.

Le Royaume des Cieux est comparé à un tresor, à une perle, à un filet jetté dans la mer. Matth. c. 13. à v. 44. ad 53.

LE Sauveur continuoit à entretenir ses Disciples du bonheur & des avantages de son Royaume pour leur en donner un avant-goût. Ce Royaume donc consistant en la doctrine qu'il enseignoit, en la grace qu'il communiquoit, en la gloire qu'il promettoit, & pouvant être comparé à beaucoup de choses excellentes, outre celles qu'il avoit déja touchées, il en choisit quelques-unes, propres à le leur faire non seulement estimer, mais desirer avec ardeur.

Il est semblable, disoit-il, à un tresor, mais à un tresor caché, qu'un homme passionné pour les biens presens, a trouvé, lorsqu'il y pensoit le moins. Imaginés-vous la crainte où il est qu'un autre ne le déterre, l'envie qu'il a d'en joüir, l'empressement avec lequel il va vendre tout son

Matth. 13. xliv. Simile est Regnum cœlorũ thesauro abscõdito in agro, quem qui invenit homo, abscondit, & præ gaudio illius, vadit, & vendit universaquæ habet, & emit agrum ill-

bien, afin d'acheter le champ, où il l'a trouvé.

XLV. Iterùm simile est Regnũ cœlorum homini negotiatori, quærenti bonas margaritas.

Il est encore semblable à une perle de grand prix, qu'un marchand qui cherche par tout de belles perles, a enfin heureusement rencontrée. Quelle pensés-vous que soit sa joye? ne se croit-il pas bien payé de toutes les peines qu'il a pris à la chercher? ne vend-il pas tout ce qu'il a pour l'acheter? Voila des modeles de la ferveur avec laquelle il faut essayer de parvenir à ce Royaume, qui doit être l'unique but de tous vos desirs.

XLVI. Inventâ autem unâ pretiosâ margaritâ, I. abiit, & vendidit omnia quę habuit, & emit eam.

Ces comparaisons étoient si naïves, que chacun pouvoit aisément se les apliquer, & en tirer cette conclusion, qu'on ne doit rien épargner, pas même ses biens & sa vie pour acquerir les biens du Ciel, infiniment plus estimables que toutes les perles de la mer & tous les tresors de la terre.

Il ne restoit plus pour joindre la crainte avec l'esperance, qu'à leur faire concevoir l'état où est ce Royaume sur la terre, toûjours mêlé de bons & de mauvais sujets. Figurés-vous, leur disoit-il, le Royaume celeste, qui est mon Eglise, comme un grand filet, que les pescheurs jettent

XLVII. Iterùm simile est Regnũ cœlorum sagenæ missæ in mare, & ex omni genere piscium congreganti.

en mer, & où ils prennent toutes sortes de poissons. Lorsqu'ils sentent qu'il est plein, ils le tirent sur le bord, où étant assis, ils font le triage des poissons ; ils jettent dehors les méchans, & mettent les bons dans des vaisseaux. Voila ce que feront les Anges, executeurs de la Justice divine, à la fin du monde. Ils separeront les pecheurs d'avec les Justes, & les precipiteront dans cette fournaise ardente, où ils verseront des torrens de larmes, où ils grinceront les dents, sans pouvoir trouver de soulagement à leur douleur, ni de fin à leur désespoir.

XLVIII. Quam cum impleta esset, educentes, & secus littus sedentes, elegerunt bonos in vasa, malos autem foras miserunt.

XLIX. Sic erit in consummatione sæculi. Exibunt Angeli & separabunt malos de medio Justorum,

L. Et mittent eos in caminum ignis ardentis. Ibi erit fletus, & stridor dentium.

Quoique cette similitude fût assés claire d'elle-même, & que les Disciples ne dûssent avoir aucune peine à l'entendre, le Sauveur ne laissa pas de leur demander s'ils concevoient bien tout ce qu'il leur avoit dit. A quoi ayant répondu qu'ils n'y trouvoient point de difficulté, il conclut son discours par cet avertissement.

LI. Intellexistis hæc omnia? Dicunt ei : Etiam.

Je veux que les verités de mon Evangile soient imprimées dans vôtre cœur, & dans le cœur de tous ceux qui feront profession de les étudier, & de les prêcher, tout autrement que dans le cœur de vos Scribes.

LII. Ait illis: Ideo omnis Scriba Doctus in Regno cœlorũ, similis est homini Patrifamilias, qui profert de thesauro suo nova & vetera. a.

Je veux que vous en fassiés une espece de tresor, semblable à celui d'un riche pere de famille, d'où vous tirerés en toute rencontre des instructions salutaires à vos auditeurs, & beaucoup de bonnes pensées qui vous viendront de la consideration des œuvres de Dieu; soit que vous en ayés fait un fonds depuis long-tems, ou que l'Esprit saint vous les suggere dans les occurrences.

1. *Cara pretio. Syr. & innuit Gr.* 2. *In Evangeliis & Leg. S. Hilar. hic. Can. 14. & alii Tostatus autem q 75. & Iansen. hic varia & undecumque petita.*

CHAPITRE XLIV.

Marc. c. 4. v. 35. Luc. c. 9. à v. 57. ad finem. Matth. c. 8. à v. 18. ad 23.

Exemple funeste de trois personnes infideles à la Vocation divine.

Marc. 4. xxxv. Et ait illis, in illâ die, cum serò esset factum: Transeamus contrà.

IEsus, aprés un long entretien avec ses Disciples, fit ce jour-là même un miracle en leur faveur, dans une occasion où ils éprouverent ce que peut la crainte d'un danger, même aparent, & combien est grande la foiblesse des creatures, quand il plaît au Createur de faire semblant de les oublier.

La choſe arriva ſur le ſoir ; mais auparavant il arriva d'autres choſes remarquables qui ſembloient fortuites, quoique ce fuſſent certainement des effets de la providence d'un Dieu qui connoît tout, qui voit ce qui eſt éloigné comme ce qui eſt proche, ce qui eſt à venir comme ce qui eſt preſent.

En ſortant de la maiſon, il prit le chemin de la mer de Galilée, & avertit ſes Diſciples qu'il vouloit paſſer de l'autre côté de l'eau. Il s'arrêta néanmoins un peu, afin que le Peuple qui s'aſſembloit, pût joüir quelque tems de ſa preſence : & ce fut en ce tems-là que trois perſonnes s'étant aprochées de lui ſucçeſſivement, il voulut bien les entendre, non qu'il eſperât les engager à le ſuivre, mais pour nous faire connoître par leur malheur, combien les affections trop humaines ſont dangereuſes, puiſqu'elles empêchent ſouvent l'éfet de nos bonnes réſolutions, ou qu'elles les étouffent dés leur naiſſance.

Le premier qui ſe preſenta à lui, fut un Docteur de la Loi, lequel d'abord l'ayant ſalué comme ſon maître, lui dit qu'il le vouloit ſuivre en quelque endroit qu'il allât :

Luc. 9. LVII. Factum eſt autem 1, ambulantibus illis in viâ, dixit quidam 2. ad illum: 3. Sequar te quocunque ieris.

mais comme avec toute sa science il n'avoit en vûë que les commodités & les grandeurs de la terre, il ne pût goûter la réponse du Sauveur, qui lui enseignoit par son exemple la science du salut, ennemie de l'ambition & de la mollesse. JESUS, qui le connoissoit, se contenta de lui dire: Les renards ont leurs tanieres, & les oiseaux ont leurs nids pour se retirer: mais le Fils de l'Homme, qui est celui dont vous voulés être Disciple, n'a pas seulement où pouvoir reposer sa tête. Ces paroles si capables d'inspirer un vrai desir de la perfection, ne firent qu'en éloigner davantage un homme vain & interessé. Il quitta brusquement JESUS, ne pouvant se résoudre à le suivre pauvre, & aimant mieux se rendre esclave du monde que Disciple de ce divin Maître.

LVIII. Dixit illi Jesus: Vulpes foveas habēt & volucres cœli nidos: Filius autem hominis nō habet ubi caput reclinet. 4.

Le second ne paroissoit pas si éloigné de se donner tout à-fait à lui; & il s'y fût attaché, s'il eût pû vaincre l'amour naturel, qui se couvre ordinairement du voile de la gratitude & de la justice. On pouvoit même déja le compter pour un de ses Disciples, ou du moins pour un de ses auditeurs ordinaires: mais il n'étoit pas de ceux qui avoient le bonheur de vivre

LIX. Ait autem ad alterum: 5. Sequere me. Ille autem dixit: Domine, permitte mihi primùm ire & sepelire Patrem meum. 6.

& de converser familierement avec lui. JESUS voulant donc lui faire part de cet avantage, il l'apella, en lui disant : Sauvés-moi; parole capable de l'obliger à rompre sur l'heure toutes ses attachés : heureux s'il eût connu la bonté de celui qui lui parloit, & le bien qu'il lui vouloit faire.

Mais il demanda du tems. Seigneur, c'est le nom que ce lâche Disciple donnoit à JESUS, il m'est impossible de vous suivre avant la mort de mon pere, que je ne puis abandonner dans son extrême vieillesse. Il lui reste peu de tems à vivre, permettés-moi seulement de l'assister jusqu'à ce qu'il meure entre mes mains, & que je lui rende les derniers devoirs. Dés que je l'aurai mis en terre, je reviendrai, & je serai tout à vous.

L'excuse sembloit legitime, à juger des choses selon la raison humaine, & non selon les lumieres de la grace, qui ne veut point qu'on deffere à obéir à la vocation de Dieu, non plus qu'à executer ses commandemens. Aussi JESUS la rejetta, en disant : Suivés-moi tout à cette heure, & soyés persuadé que c'est pour vôtre bien que je vous apelle. Les gens du monde

LX. Dixitque ei Jesus: Sine ut mortui sepeliant mortuos suos: tu autem vade, & anuuncia Regnũ Dei.

feront ce que vous voulés faire. Leur vie dereglée n'est pas une veritable vie ; ce sont des morts à qui vous devés laisser le soin d'enterrer leurs morts : je vous destine à quelque chose de plus grand : il faut preferer les choses divines à ces sortes de devoirs humains : venés aprés moi, & ne songés plus qu'à annoncer le Roïaume de Dieu, ce Royaume tout spirituel, que je suis venu fonder sur la terre.

> lxi Et ait alter : Sequar te, Domine ; sed permitte mihi primùm renuntiare iis, his qui domi sunt.

Enfin, le troisiéme plus fervent que le second s'étant avancé, dit hardiment au Sauveur qu'il le suivroit, & qu'il n'avoit qu'une seule chose à lui demander : c'étoit d'aller dire adieu à ses parens, & de mettre ordre à ses affaires. Mais JESUS qui vouloit un plus grand détachement, lui fit cette admirable réponse : Si un homme qui régarde derriere lui, aprés avoir mis la main à la charruë, ne sçauroit bien labourer : sçachés aussi que nul n'est capable de bien servir Dieu, ni d'annoncer son Royaume, s'il ne se propose d'avancer toûjours dans la voye du Ciel, d'aller droit où l'Esprit de Dieu l'apelle, de porter sa vûë & ses desirs à ce qu'il y a de plus sublime dans la perfection. Cela fit peur à cet homme trop attaché à ses parens;

> lxii. Ait ad illum Jesus: Nemo mittens manum suam ad aratrum, & respiciens retrò, aptus est Regno Dei.

& JESUS le permit ainsi, afin que tout le monde sçût combien il importe de répondre promptement à la vocation divine.

1. Ante transfretationem, de quâ posteà S. Aug l. 2. de Cons. Evangel. c. 23. nam Matthæus ordinem temporum (hîc) servat. Ibidem. 2. Unus Scriba. Matth. 8. 19. 3. Magister. Matth. suprà. 4 Quid me propter divitias & lucra sequi cupis? S. Hier. hîc, & S. Chrysost. 28. in Matth. quem secutus Theophyl. l. dicit secessisse. Idem Euthym. & alii. 5. De Discipulis ejus. Matth. 8. 21. 6. Senio confectum, & brevi moriturum. Lyr. & alii hîc, post S. Cyr. 7. In animâ S. Aug. serm. 6. de verbis Dom. & alibi cum aliis. 8 Gr. datis mandatis valedicere.

CHAPITRE XLV.

Jesus apaise une grande tempête.

Marc. c. 4. à v. 36. ad finem.
Matth. c. 8. à v. 23. ad 28.
Luc. c. 8. à v. 22. ad 26.

JESUS ne parla qu'à ces trois personnes, avant que de monter dans la barque; & quand il y fut entré, ses Disciples aiant renvoyé le peuple, prirent la rame pour le passer de l'autre côté du lac, selon qu'il le desiroit. D'autres barques se joignirent à la leur, pour lui faire compagnie. Mais quand ils furent bien avant sur ce grand lac, il s'éleva une furieuse tempête qui poussoit les flots avec impe-

Marc 4. XXXVI. Et dimittentes turbam, assumunt eum, ita ut erant in navi, & aliæ

xxxvii. Et facta est procella magna venti, & fluctus mittebat in navim, 2. ita ut impleretur 3. navis 4.

xxxviii. Et erat ipse in puppi super cervical 5. dormiens. Et excitant eum, & dicunt illi : Magister, non ad te pertinet quia perimus ? 6.

xxxix. Et exurgens comminatus est 7. vento, & dixit mari : Tace, obmutesce, & cessavit ventus, & facta est tranquillitas magna.

xl. Et ait illis: Quid timidi estis ? necdum habetis fidem : 8.

xli Et timuerunt timore ma-

toute couverte, & l'eau la gagnoit de sorte, qu'il sembloit à tout moment qu'elle alloit perir.

JESUS cependant n'oublioit pas ses chers Disciples : mais il attendoit l'extremité pour les secourir, par un miracle & plus surprenant, & plus necessaire. Il étoit alors à la poupe, où il dormoit tranquillement, la tête apuyée sur une piece de bois qui lui servoit d'oreiller. Là il prenoit son repos, au milieu de la tourmente, comme dans le calme & loin du peril. De quoi ses Disciples étonnés vinrent à lui & l'éveillerent, en disant: Seigneur, hâtés vous de nous secourir : voulés-vous que nous perissions? sauvés-nous vîte, autrement nous sommes perdus.

Il leur répondit d'un air serieux, & qui montroit bien que son esprit ne dormoit point avec le corps. Que craignés-vous ? où est vôtre foi? montrés que vous en avés : pourquoi êtes vous si timides ? En disant cela il joint l'action à la parole. Il se leve; il parle en maître au vent & aux flots, il leur commande de s'apaiser, & à l'heure même il calme les flots, & fait cesser la tempête.

Ce fut alors que la crainte du nau-

frage & de la mort se changea en une autre espece de crainte également grande, qui ne leur causoit que de l'admiration & du respect pour l'auteur d'un si grand miracle. Aussi disoient-ils entre-eux : Quel est cet homme qui commande aux vents & aux flots avec tant d'autorité, que dés qu'il parle, ils lui obéïssent ?

gno, & dicebant ad alterutrum : Quis putas est iste, quia ventus & mare obediunt ei ?

1. Syr. cum in navi esset. Matth. autem 8. 23. Et ascendente eo in naviculam, secuti sunt eum Discipuli ejus. Cui conformis est Lucas 8. 22. 2. Syr. & ventus & fluctus infuentes erant. 3. Operiretur fluctibus: Matth. 8. 24. 4. Et periclitabantur. Luc. 8. 23. 5. Cervical navigii. Ligneum autem omninò erat illud. Theophyl. hîc, & Euthym. 6. Et dicit eis Iesus : Quid timidi estis, modicæ fidei ? Matth. 8. 26. ubi est fides vestra : Luc. 8. 25. Ex quibus in ordinem cogendus est Marcus infrà. 40. 7. Imperavit. Matth. 8. 26. increpavit. Luc. 8. 24. 8. Vide suprà ad v. 38. hîc.



CHAPITRE XLVI.

Marc. c. 5. à v. 1. ad 21.
Matth. c. 8. à v. 28. ad finem.
Luc. c. 8. à v. 26. ad 40.

Deux Demoniaques sont délivrés. Les Demons chassés vont dans des Pourceaux.

Marc. 5.
I. Et venerunt transfretum maris, in regione Gerasenorum. 1.

SI-tôt qu'ils eurent pris terre au delà du lac, sur la côte des Gergeséens, dans le païs des Gerasiens & des Gadareniens, vers la frontiere de la Galilée, ils virent un nouveau miracle, que fit le Sauveur, en commandant non pas aux tempêtes, mais aux Demons, à ces Esprits fiers & ennemis du genre humain, & les forçant de lui obéir.

II. Et exeunti ei de navi, statim occurrit de monumentis homo in Spiritu immundo. 2.
III. Qui domicilium s habebat in monumentis, & neque catenis jā quisquam poterat eum ligare.

Comme il décendoit de la barque, deux Possedés vinrent au devant de lui, sortant de certains tombeaux, qui leur servoient de retraite, où ils étoient tout le jour en embuscade pour surprendre les passans, se jetter sur eux, les outrager, & les battre avec tant d'excés, qu'on n'osoit plus aprocher de ce quartier-là.

IV. Quoniam sæpe compeditus & catenis vinctus dirupis-

Le plus méchant étoit un Gadarenien, si furieux, que quelque effort qu'on pût faire, on ne le pouvoit

dompter ; il n'y avoit point de chaînes assés fortes pour le retenir : souvent on lui avoit mis les fers aux pieds & aux mains, & il avoit tout brisé. Il demeuroit le jour & la nuit parmi les morts, ou couroit tout nud par les montagnes & par les deserts, qui retentissoient de ses cris. Il tournoit quelquefois sa rage contre lui-même, se frapoit cruellement, & se meurtrissoit tout le corps avec des pierres.

set catenas, & compedes comminuisset, & nemo poterat eum domare.

v. Et semper die ac nocte in monumentis & in mōtibus erat clamans, & concidens se lapidibus. 4.

Dés que le Sauveur parut, on fut étonné de voir cesser tout à coup ces emportemens violens, de les voir changer en des marques d'humilité & de respect, d'entendre crier ces Demoniaques, ou plûtôt les Demons mêmes par eux : Jesus, Fils de Dieu, qu'avés-vous à faire à nous ? le tems viendra de nôtre dernier tourment, lorsque nous serons pour jamais dans l'impuissance de faire du mal aux hommes : laissés le venir : pourquoi l'avancer ?

Celui des deux Possedés, en qui les malins Esprits faisoient, malgré eux, de plus grandes soûmissions à Jesus, quoi qu'ils ne le connussent pas encore trop bien, étoit celui de Gazara, qui l'ayant aperçu de loin,

vi. Videns autem Jesum à longè, cucurrit & adoravit eum.

courut à lui, se prosterna à ses pieds, & l'adora. Le Demon qui parloit par la bouche de ce malheureux, jettoit de grands cris, & faisoit encore au Sauveur les mêmes plaintes qu'auparavant: il l'apelloit Fils de Dieu, & Fils du Tres-haut: il le conjuroit au nom de Dieu même, de ne point augmenter ses peines, en lui ôtant le miserable plaisir qu'il avoit de tourmenter le Possedé.

VII. Et clamans voce magnâ, dixit: Quid mihi & tibi, Jesu, Fili Altissimi? Adjuro te per Deum ne me torqueas.
VIII. Dicebat enim illi: Exi, Spiritus immunde, ab homine.

Cependant JESUS le pressoit de sortir de ce corps, dont il s'étoit rendu le maître depuis long-tems, & dont il s'étoit fait le bourreau, l'agitant souvent avec violence, & lui causant de terribles convulsions, rompant ses chaînes, & l'emportant malgré tout le monde dans des lieux deserts. Il eût bien voulu pouvoir resister: mais comme il n'avoit de puissance qu'autant que Dieu lui en donnoit, il ne pût tenir contre celui qu'il reconnoissoit lui-même pour vrai Fils de Dieu.

IX. Et interrogabat eũ: Quod tibi nomen est? Et dicit ei: Legio mihi nomẽ, quia multi sumus.

JESUS obligea son ennemi à quitter la place, & le pere du mensonge à dire la verité. Que si d'abord il parut du déguisement dans ses paroles, il donna sujet de croire qu'il vouloit cacher son nom, quoique JESUS

le lui demandât. Il satisfit néanmoins autant qu'il falloit à sa demande, parce qu'elle ne tendoit pas à lui faire dire le nom qu'il pouvoit avoir parmi les autres Demons, mais à le contraindre de declarer qui il étoit, & ce qu'on devoit penser de lui. Il le declara en avoüant devant tout le monde, qu'encore qu'il n'eût parlé jusqu'alors que comme un seul, ils étoient cependant plusieurs dans ce corps, & que leur troupe étoit si nombreuse qu'elle pouvoit justement se nommer Legion.

Mais bien qu'ils fussent en fort grand nombre, ils étoient foibles devant le Sauveur, & ils s'humilioient, jusqu'à en venir aux prieres. Ce fut alors que tous ces Demons, tant ceux qui étoient dans le corps du Gadarénien, que ceux qui étoient dans le corps de son compagnon, lui demanderent trois choses.

x. Et deprecabatur eum multùm ne se expelleret extra regionem. 7.

La premiere fut qu'il ne les chassât point de ce païs-là, où par l'ordre de leur Prince, ils s'étoient établis depuis long-tems. La seconde, qu'il ne leur commandât pas de retourner dans l'abîme, & ne les mît pas hors d'état de tenter les hommes; ce qui est pour eux un veritable tour-

XI. Erat autem ibi circa montem 8. grex porcorum magnus pascens.

ment. La troisiéme, que s'il les chassoit du corps des hommes, il les laissât du moins entrer dans le corps des pourceaux qui paissoient sur la montagne voisine.

XII. Et deprecabantur eum Spiritus, dicentes: Mitte nos in porcos, ut in eos introeamus.

XIII Et concessit eis statim Jesus. Et exeuntes Spiritus immundi introierunt in porcos: & magno impetu grex præcipitatus est in mare 9. ad duo millia, & suffocati sunt in mari.

Il leur acorda ce qu'ils souhaitoient, & aussi-tôt ces Esprits immondes, quittant les deux Possedés, & passant dans ces sales animaux, qui faisoient un grand troupeau d'environ deux mille, ils déchargerent sur eux toute leur rage. Ils les rendirent si furieux qu'on les vit incontinent courir sur la pointe du rocher, d'où ils se jetterent dans la mer, qui baignoit le bas de la montagne; & ils s'y noyerent tous, sans qu'il s'en sauvât aucun.

XIV Qui autem pascebant eos, fugerunt, & nuntiaverunt in civitatem, & in agros, & egressi sunt videre quid esset factum.

Ceux qui les gardoient, en furent si effrayés qu'ils prirent la fuite, & répandirent la nouvelle de la délivrance des Possedés & de la perte de leur troupeau dans tout le païs d'alentour, dans les villages, dans les villes, & sur tout dans Gadara, d'où les Habitans alarmés sortirent en hâte au devant de JESUS, pour sçavoir de sa propre bouche tout ce qui s'étoit passé.

XV. Et veniunt ad Jesum, 10. & vident illum

Quand ils furent arrivés, ils virent les deux Demoniaques dans une situa-

tion de corps & d'esprit fort tranquille ; principalement leur concitoyen, qu'ils sçavoient avoir été le plus tourmenté. Ils le trouverent en son bon sens, habillé, & assis aux pieds de son liberateur : Ils en furent saisis d'étonnement & de crainte, & ils ne se lassoient point d'entendre conter un évenement si prodigieux à ceux-mêmes qui y avoient été presens.

qui à Dæmonio vexabatur, sedētem, vestitum, & sanæ mentis, & timuerunt.

XVI Et narraverunt illis, qui viderant, qualiter factum esset ei, qui Dæmonium habuerat, & de porcis.

Mais ils n'étoient pas pour cela bien disposés à recevoir JESUS dans leur ville. Car s'ils avoient quelque sorte de respect pour lui, jusqu'à croire qu'ils ne meritoient pas de le posseder, ce sentiment étoit mêlé d'une crainte basse & servile, qui les rendoit effectivement indignes d'un si grand bonheur.

Ils ne pouvoient s'imaginer que leurs pourceaux, qu'il avoit permis aux Demons de precipiter dans la mer, eussent peri par leur faute, & que ce fût une punition du mépris qu'ils sembloient faire de la Loi de Dieu. Cependant ils étoient coupables plus qu'ils ne pensoient, d'avoir sur leurs terres de ces sortes d'animaux, puisque Dieu ne voulant pas qu'ils en mangeassent, ils ne pouvoient

en nourrir un si grand nombre sans s'exposer manifestement à la tentation, & par consequent au danger de contrevenir à la Loi. C'étoit du moins une mauvaise complaisance qu'ils avoient pour les Gentils habitués dans la Judée, que de nourrir des pourceaux, & d'en faire un honteux trafic avec cette nation infidéle.

XVII. Et rogare cœperunt eum, ut discederet de finibus eorum. 12.

Enfin s'ils étoient persuadés que la perte qu'ils venoient de faire étoit un juste châtiment de leur faute, ils redoutoient beaucoup plus qu'ils n'aimoient celui qui les avoit justement châtiés. La crainte qu'il ne leur causât encore un pareil dommage, fit qu'ils aimerent mieux se priver de la douceur & du fruit de sa conversation, que d'attirer peut-être encore une fois sur eux sa colere. Ils se joignirent tous ensemble pour lui faire une priere non seulement incivile, mais outrageuse. Ils le conjurerent de sortir de leur païs; & ils obtinrent, à leur malheur, ce qu'ils desiroient.

XVIII. Cumque ascenderet navim, cœpit illũ deprecari qui à Dæmonio vexatus fuerat, ut esset cũ illo. 13.

Car comme la maniere la plus naturelle de les punir, étoit de ne plus paroître chés eux, il remonta dans la barque, & s'en alla, regretté du

seul Demoniaque Gadarenien, qui ne pouvant se resoudre de quitter son Bienfacteur, & le voyant sur son départ, s'offrit de le suivre, & le pria même de lui octroyer cette grace. Mais JESUS lui voulant aprendre qu'il le défendroit aussi bien de loin que de prés, contre les Demons, dont il craignoit le retour, au lieu de le recevoir en sa compagnie, lui ordonna de s'en retourner chés lui, & de raconter à tous ceux de sa maison les grandes graces qu'il avoit reçuës de la divine Bonté. Il obéït aussi-tôt, & se mit à publier le miracle de sa délivrance non seulement dans Gadara, mais dans toute la contrée de Decapolis, où il n'y avoit personne qui ne l'écoutât avec admiration.

XIX. Et non admisit eum, sed ait illi: Vade in domum tuã ad tuos, & annuntia illis quanta tibi Dominus fecerit, & misertus sit tui.

XX. Et abiit, & cœpit prædicare, 14. in Decapoli, quanta sibi fecisset Jesus; & omnes mirabantur.

1. *Gadarenorum, in Gr. & Syr. hic. & Luc. 8. 26. ergesenorum in Gr. Matth. 8. 28. Gadarem porròve- Iosephus. l. 3. de bello Iud. c. 3. Metropolim Tran- nrana. & l. 2. c. 19. & 20. distinguit ipsam à Ge- sâ Pa.stin.â, cum quâ compascuum agrum habuisse ditur, & fuit Gergesenorum. Vide autores locorum rra Sancta.* 2. *Duo habentes Dæmonia, sævi nimis, ut nemo posset transire per viam illam. Matth. 8. Unus eorum erat clarior. S. Aug. l. 2. de Cons. ang. c. 24. vel ex aliis, crudelius sæviens.* 3. *Habat Dæmonium. Gr. Dæmonia, jam temporibus mul. & vestimento non induebatur. Luc. 8. 27.* 4. *Exclamaverunt, dicentes: Quid nobis & tibi, Iesu, Dei? Venisti huc ante tempus torquere nos. Matth. 8.*

29. *ante tempus extremi Iudicii, quo peracto, non poterunt nocere hominibus, in terrâ degentibus. Quod sibi malum ingens reputant. D. Th. & Post. hic, & infrà frequenter.* 5. *Multis enim temporibus arripiebat illum, & vinciebatur catenis & compedibus, custoditus, & ruptis vinculis, agitabatur à Dæmonio in deserta. Luc.* 8. 29. 6. *Exigens notificationem. Iansf. & alii hic.* 7. *Ne imperaret illis ut in abyssum irent. Luc.* 8. 31. 8. *In monte. Luc* 8. 32. 9. *Syr. & excurrit ille Grex in rupem, & irruit, &c.* 10. *Tota civitas. Matth* 8. 34. *Omnis multitudo regionis Gerazenorum. Luc.* 8. 37. *dolentes super perditione Porcorum. Theophyl. hic. Timebant enim ne quid gravius paterentur. Supra ibidem.* 12. *Quia magno timore tenebantur: ipse autem ascendens navem, reversus est. Luc.* 8. 37. 13. *Ostendens ipse quò, licet ipse non adsit, tamen virtus ejus & invigilantia custodiet ipsum. Theophyl. hic.* 14. *Per universam civitatem. Luc.* 8. 39.

CHAPITRE XLVII.

Marc. c. 5. à v. 21 ad 35. Matth. c 9. à v. 18. ad 23. Luc. c. 8. à v. 40. ad 49.

La priere de Iaïre pour sa fille, & la guerison de l'Hemorrhoïsse.

LA presence de JESUS-CHRIST avoit beaucoup plus de charmes pour gagner les cœurs, que la voix de ceux, qui par son ordre, publioient par tout ses merveilles.

Marc. c. XXI. Et cum transcendisset Jesus in navi rursùm transfretum, convenit turba multa ad eum, I. & erat circa mare.

A peine eut-il repassé le lac, que le peuple qui l'attendoit à l'autre bord, le reçut avec une joye incroyable. La

oule étoit grande : on s'assembloit
utour de lui, & on se pressoit pour
e voir.

Pendant qu'il entretenoit le peuple
ır le rivage, un des premiers de la
inagogue, nommé Jaïre, qui avoit
ıe fille unique, âgée d'environ dou-
: ans, malade à l'extremité, fend la
·esse, s'aproche de lui, se jette à
s pieds, l'adore humblement, le
ınjure de venir en sa maison, parce
e sa fille s'en va mourir, & qu'à
ieure même qu'il parle, il la croit
orte ; mais que s'il veut bien la
ıir voir, & la toucher de sa main,
lui rendra infailliblement, ou la
ıté, ou la vie.

XXII. Et venit quidam de Archisynagogis, nomine Jaïrus, & videns eum, 2. procidit ad pedes ejus.

XXIII. Et deprecabatur eum multùm 3. dicens : quoniam filia 4. mea in extremis est : Veni, impone manũ super eã, ut salva sit, & vivat. 5.

Le Sauveur qui s'étoit tenu assis
qu'alors, se leve, reçoit favorable-
nt cet homme, le suit, & est lui-
ıme suivi non seulement de ses
ciples ; mais encore d'une multi-
e prodigieuse de peuple qui le
ssoit de toutes parts. Dans cette
le, il marchoit peut-être plus
:ement que le pere de la malade
ouhaitoit : mais il marchoit aussi
qu'il le jugeoit necessaire pour
ien d'une autre malade qu'il vou-
guerir. Lors donc qu'il sembloit
as user de toute la diligence que

XXIV. Et abiit cum illo, & sequebatur eum turba multa, 6. & comprimebant eum.

demandoit un danger pressant, il prenoit des mesures justes pour executer son dessein.

Sur le chemin il vint une femme fort incommodée d'une perte de sang. Elle avoit consulté depuis douze ans tous les Medecins, & dépensé tout son bien en remedes, qui au lieu de la soulager, n'avoient fait qu'augmenter son mal. Sa seule ressource étoit le Sauveur, dont elle avoit entendu parler, & en qui elle avoit tant de confiance, qu'elle disoit en elle-même : Si je puis seulement toucher le bord de sa robe, je serai guerie. Dans cette pensée elle s'aproche, comme elle peut, & étant derriere lui, assés prés pour toucher sa robe, elle touche seulement la frange dont la robe étoit bordée, à la mode du païs : & au même instant le sang s'arrête, comme si la source en étoit tarie : elle sent dans tout son corps beaucoup de soulagement, ou plûtôt elle ne se sent plus de mal.

Mais celui à qui elle devoit sa guerison, sçavoit encore mieux qu'elle, ce qui se passoit, & ce qu'elle n'osoit dire. Non seulement il sçavoit qu'on avoit touché sa robe, mais il connoissoit la personne qui l'avoit

xxv. Et mulier quæ erat in profluvio sanguinis, annis duodecim.

xxvi. Et fuerat multa perpessa à complurib' Medicis, & erogaverat omnia sua, nec quicquàm profecerat, sed magis deteriùs habebat.

xxvii. Cum audisset de Jesu, venit in turbâ retrò, & tetigit vestimentum ejus.

xxviii. Dicebat enim quia si vel vestimentū ejus tetigero, salva ero.

xxix. Et confestim siccatus est fons s. sanguinis ejus, & sensit corpore, quia sanata esset à plagâ.

xxx. Et statim Jesus à semetipso cognoscens virtutem, quæ exierat de illo, conversus ad turbam, aiebat : Quis tetigit vestimēta mea ? v.

ouchée, la vertu secrete qui de lui étoit répanduë sur elle, & la maiere admirable, dont elle avoit été uerie. Mais voulant qu'elle découît elle-même la grace qu'il lui 'oit faite, il se tourna vers le peue, en demandant qui l'avoit touié. Personne dans cette grande asmblée ne disoit que ce fût lui, ni pouvoit deviner qui c'étoit.

Pendant qu'on se regardoit sans ıvoir que dire, Pierre avec les aus qui étoient proches de JESUS, répondit : Hé quoi, Seigneur, ıt ce peuple vous presse si fort, que ıs en êtes accablé, & vous dendés qui vous a touché ? Je sçai n ce que je dis, repliqua JESUS. a quelqu'un qui m'a touché d'une taine façon qui n'est pas commune, que vous ne comprenés point. J'ai :i un écoulement de cette vertu j'ai en moi comme Fils de Dieu, ır la guerison de toutes sortes do ıx.

XXXI. Et dicebant ei Discipuli sui : 10. Vides turbam comprimentem te, 11. & dicis, quis me tetigit ? 12.

:n disant cela, il regardoit autour lui, & s'étant un peu arrêté, e femme qu'il avoit guerie, s'a:ut bien qu'il jettoit la vûë sur, & qu'il sçavoit ce qu'elle avoit, quelque soin qu'elle eût pris de

XXXII. Et circumspiciebat videre eam quæ hoc fecerat.

le cacher. D'ailleurs sa conscience la pressoit de découvrir la merveille qu'il venoit d'operer en sa personne, & de lui en rendre la gloire. Elle se presente donc à lui toute tremblante, & se prosterne à ses pieds. Elle l'adore avec un profond respect, & surmontant sa mauvaise honte, lui déclare ingenûment devant tout le peuple, qu'elle a bien osé toucher le bas de sa robe, dans l'esperance d'être guerie, & qu'aussi-tôt qu'elle l'a fait, elle a recouvert la santé, que tous les remedes naturels n'avoient pû lui rendre aprés un long-tems.

xxxiii. Mulier verò, 13. timens & tremens, sciẽs quòd factum esset in se, venit, & procidit ante eum, & dixit ei omnem veritatem.

Jesus qui ne prétendoit autre chose sinon que le miracle fût divulgué par celle qui seule en pouvoit parler, se contenta d'avoir tiré de sa bouche cette déclaration, & l'ayant regardée, lui dit avec beaucoup de douceur : Ayés confiance, ma fille ; vôtre foi vous a guerie. Allés en paix. L'évenement verifia cette parole : car elle n'eut depuis ce tems-là, nul ressentiment de son mal.

xxxiv. Ille autem 14 dixit ei: 15. Filia, fides tua te salvam fecit : Vade in pace, & esto sana à plagâ tuâ. 16.

1. *Excepit illum turba ; erant enim omnes expectantes, aspicientes eum.* Luc. 8. 40. 2. *Accessit, & adorabat.* Matth. 9. 18. 3. *Ut intraret in domum suam.* Luc. 8. 41. 4. *Unica, fere annorum duodecim, & hæc moriebatur.* Luc. 8. 42. Matth. verò 9. 18. *modò defuncta est.* 5. *Et vivet.* Matth. 9. 18. 6. *Et surgens*

Sequebatur

tur eum, & Discipuli ejus. Matth. 9. 19. 7. In- Matth. 9. 21. 8. Stetit. Luc. 8. 44. 9. Me. 45. 10. Negantibus autem omnibus, dixit Pe- re. Luc. 8 45. 11. Et affligunt. Luc. 8. 45. dixit Iesus : Tetigit me aliquis : Nam ego novi m de me exiisse. Luc. 8. 46. 13. Videns quia uit, &c. & ob quam causam tetigit eum, indi- oram omni populo, & quemadmodum confestim fit Luc. 8. 47. 14. Videns eam. Matth 9. 22. fide. ibidem. 16. Et salva facta est mulier ex rá. Matth. 9. 22.

HAPITRE XLVIII.

Marc. c. 5. à v. 35. ad finem.
Matth. c. 9. à v. 23. ad 27.
Luc. c. 8 à v. 49. ad finem.

Jesus ressuscite la fille de Iaïre.

Marc. 5.

ANDIS que JESUS parloit à l'Hemorrhoïsse, la fille du ce de la Sinagogue, ayant inuti- ent esperé sa guerison, vint à mou- Le pere qui accompagnoit le Sau- , en reçut incontinent la nouvelle quelques-uns de ses domestiques. re fille est morte, lui dirent-ils : lonnés point davantage de peine Maître, & ne l'obligés pas d'aller s loin.

xxxv. Adhuc eo loquente, veniunt 1. ab Archisynagogo 2. dicentes : quia filia tua mortua est. Quid ultrà vexas Magistrū?

et homme se garda bien de suivre si pernicieux conseil. Il demeurá ne, sans jamais se décourager, sans aisser aller à la tristesse ni au de-

ſeſpoir ; parce que JESUS qui entendoit ce diſcours avec ſa tranquillité ordinaire, lui donnoit plus de confiance, que leurs avis inconſiderés ne lui en ôtoient. Il ne lui dit que ce mot : Ne craignés point : fiés-vous ſeulement à ma parole, vous verrés bien-tôt vôtre fille en vie & en parfaite ſanté. Il ne fallut que cela pour le remplir de conſolation.

XXXVI. Jeſus autem audito verbo quod dicebatur, ait Archiſynagogo : Noli timere, tantummodò crede. 5.

Quand le Sauveur fut arrivé au logis, il témoigna qu'il vouloit avoir peu de témoins du miracle qu'il alloit faire. C'eſt pourquoi il ne permit d'entrer avec lui qu'au pere & à la mere de la defunte, & aux trois Apôtres, qu'il aimoit le plus, Pierre, Jacques, & Jean. Ce n'étoit dans toute cette maiſon que pleurs, que ſanglots, que cris pitoyables. Les joüeurs de flute, qu'on faiſoit venir en ce tems-là pour chanter ſur leurs inſtrumens des airs lugubres, & propres aux funerailles, y étoient déja. Mais JESUS fit ceſſer le bruit, en diſant : Retirés vous : pourquoi tant de larmes, tant de confuſion & de tumulte ? Ne pleurés point. Cette fille dort, elle n'eſt pas morte.

XXXVII. Et non admiſit quemquam ſe ſequi, 4. niſi Petrum, Jacobum, & Joannem, fratrem Jacobi.

XXXVIII. Et veniūt in domum Archiſynagogi, & vidit 5. tumúltum, & flentes & ejulantes multum.

XXXIX. Et ingreſſus ait illis : Quid turbamini & ploratis ? 6. Puella non eſt mortua, ſed dormit.

Tous ceux qui étoient preſens &

XL. Et irridebāt

qui sçavoient certainement qu'elle étoit morte, se moquoient de lui. Mais lorsqu'il les eut chassés, ne retenant que les cinq personnes qui étoient entrées avec lui, il se fit conduire dans la chambre, où étoit le :orps de la fille. Il la prit par la main, & lui dit d'une voix forte, en langue ;yriaque, commune alors en ce païs-à : Levés-vous, ma fille, je vous le ommande.

A peine eut-il prononcé ce peu de ›aroles, qu'elle ressuscite, qu'elle se :ve, qu'elle commence à marcher, u'elle mange ce qu'on lui presente, ar l'ordre de JESUS même. Et omme toutes ces marques de vie ne usoient pas moins de satisfaction ie d'étonnement & au pere & à la ere, JESUS qui les voyoit prêts faire éclater l'excés de leur joye r de grands cris, leur defend trespressément de dire à personne ce i étoit arrivé.

l vouloit condamner par-là de cernes gens, qui ne se proposent en ites choses que leur propre gloire. vouloit faire connoître à tout le ›nde que si la resurrection de cette e étoit un jour divulguée, comelle le fut dans tout le païs, ce ne

eum 7 : Ipse verò ejectis omnibus, assumit patrem & matrem puellæ, & qui secum erãt, & ingreditur ubi puella erat jacens.

XLI. Et tenens manum puellæ, ait illi : 8. Talitha cumi, quod est interpretatum : Puella, tibi dico, surge.

XLII. Et 9. confestim surrexit puella & ambulabat 10. erat autem annorum duodecim. Et obstupuerũt stupore magno.

XLIII. Et 11: præcepit illis vehementer ut nemo id sciret : & dixit dari illi manducare.

[illegible] ni par son [illegible]ement, ni par aucun [illegible] qu'il [illegible] de s'en faire honneur ; que jamais son intention n'avoit [illegible] qu'on exaltât les miracles; que s'il en faisoit, c'étoit purement pour le bien des hommes. Et que s'il souffroit que la renommée les publiât, c'étoit pour la seule gloire de son Pere.

1. [illegible] Luc. 8. 49. 2. Ex domo [illegible]. 3. [illegible] Luc. 8. 50. 4. Et cum [illegible] non permisit [illegible], nisi Petrum &c. [illegible] Luc. 8. 51. 5. Tibicines [illegible] 23. Non [illegible] ad 8. Luc. 6. [illegible] Luc. 8. 52. 7. Scientes quod mortua esset. Luc. 8. [illegible] 8. Clamavit. Luc. 8. 54. 9. Reversus est spiritus ejus. Luc. 8. 55. 10. Et jussit illi dari manducare. Luc. 8. 55. 11. Et stupuerunt parentes ejus. Luc. 8. 56.

CHAPITRE XLIX.

Math. c. 9. à v. 27. ad 32.

Iesus rend la vûë à deux Aveugles.

Matth. 9. XXVII. Transeunte inde Iesu, secuti eum duo cæci, clamantes & dicentes : Miserere nostri, Fili David.

CE fut par la même raison qu'ayant gueri deux aveugles, il leur défendit d'en parler. Ils le suivoient, comme il alloit de la maison de Jaïre, à celle où il logeoit ordinairement, & crioient de toute leur force : Fils de David, Messie promis à David, ayés pitié de nous.

Cependant il marchoit toûjours, sans faire semblant de les entendre, sans les regarder, & sans leur répondre. *Ils* ne prirent point cela pour un :efus, mais pour un délai, ou pour ıne feinte, qui venoit d'amour plûôt que de dureté. Ils entrerent dans a maison avec ceux qui le suivoient, ‹ se presenterent devant lui, pleins 'une confiance, que le retardement voit ou renouvellée, ou augmen- :e.

XXVIII. Cum autem venisset domum, accesserunt ad eum cæci, & dicit eis Jesus : Creditis quia hoc possum facere vobis ? Dicunt ei : Utique, Domine.

Le Sauveur voyoit assés la dispo- tion de leur cœur : il connoissoit la ıcerité & la fermeté de leur foi : ais il vouloit qu'ils en donnassent ı témoignage public, afin de mon- :r combien cette confiance est ne- ssaire à ceux qui attendent de lui des veurs extraordinaires. Ainsi il leur manda devant tout le monde : 'oyés-vous que je puisse faire ce e vous desirés de moi ? Ils répon- ent sans hesiter qu'ils le croyoient mement : & alors il leur toucha yeux, en disant d'un ton assûré : 'il vous soit fait, selon que vous s crû : joüissés du bien que vous s esperé.

XXIX. Tunc tetigit oculos eorum, dicens : Secundùm fidem vestram fiat vobis.

L'éfet suivit sa parole. Aussi-tôt :s yeux s'ouvrirent : mais au mê-

XXX. Et aperti sunt oculi eorũ, & comminatus

est illis Jesus dicens : Videte ne quis sciat.

me tems il leur commanda, & ajoûta même les menaces au commandement, de n'en parler à personne. Cependant ils crûrent que c'étoit plûtôt un exemple du mépris qu'on doit avoir pour l'honneur mondain, qu'un veritable commandement de cacher une merveille, si digne d'être publiée. Aussi ne manquerent-ils pas de l'annoncer dans tout le païs, à la gloire de leur Bienfacteur.

XXXI. Illi autem exeuntes, diffamaverunt eum in totâ terrâ illâ.

1. *Et pergente ad domum suam. S. Hieron. hic.*

CHAPITRE L.

Math. c. 9. à v. 32. ad 35.

Délivrance d'un Demoniaque muet.

CE miracle n'est pas le dernier que JESUS fit ce jour-là. Pendant que les deux aveugles sortoient bien gueris, on lui presenta un Possedé que le Demon avoit rendu muet. Dés que cet homme parut devant le Sauveur, il recouvra l'usage de la parole, & fut délivré du Demon qui le tourmentoit.

Math. 9. XXXII. Egressis autem illis, ecce obtulerunt ei hominem mutum, Dæmoniū habentem.

XXXIII. Et ejecto Dæmonio locutus est mutus, & miratæ sunt turbæ, dicentes; Nunquam apparuit sic in Israël.

Tous les assistans devoient admirer ce prodige ; ils devoient avoir de la veneration, & de l'amour pour celui

ui leur faisoit voir & sentir en toute
:casion sa toute-puissance, jointe à
bonté. Mais il n'y eut que le peu-
.e qui fut penetré de ces sentimens.
es Pharisiens en conçurent plus d'en-
.e & de haine contre Jesus, &
r-lieu que le peuple s'écrioit : On
a jamais vû en Israël, un homme
omme celui-ci, ni une merveille
omparable à celle qu'il vient de fai-
:; ils disoient qu'il ne chassoit les
emons que par la puissance du Prin-
: même des Demons.

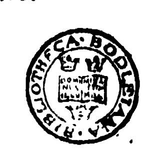
xxxiv. Pharisæi autem dicebant; In Principe Dæmoniorum ejicit Dæmonia.

CHAPITRE LI.

:sus fait peu de miracles en son païs.

Matth. c. 13, à v. 54. ad finem. Marc. c. 6. à v. 1. ad 6.

CE qu'il y a de plus étonnant, c'est que la malignité des ennemis du auveur ne l'empêchoit point d'ope- :r par tout des guerisons miraculeu- :s. Il en faisoit quantité dans tous :s lieux où il se trouvoit, excepté ans son païs, où il alla encore une ois avec ses Disciples.



Sa doctrine n'y paroissoit pas moins plausible, ni son zele moins fervent qu'ailleurs. Il y étoit même estimé

Matth. 13. 1. v. Et 1. veniens in Patriam suam, 2. docebat eos, in Sy-

des siens, lorsque dans les Sinagogues il se mettoit à les instruire, ce qu'il faisoit fort souvent, sur tout aux jours de Sabbath. Ils ne pouvoient s'empêcher d'admirer la solidité & la force de ses discours : mais ils faisoient voir le venin de leur noire jalousie jusques dans les loüanges qu'ils lui donnoient.

nagogis eorum, 3. ita ut mirarentur, & dicerent: Unde huic sapientia 4 hæc, & virtutes ?

Où est-ce donc, disoient-ils, que cet Homme a pû puiser tant de science ? Qui lui a donné le pouvoir de faire des choses si admirables, & si au-dessus des forces de la nature ? D'où a-t'il eu tout cela ? Ne sçait-on pas bien qui il est : N'est-ce pas ce Charpentier, qui n'a vécu jusques ici que de son travail, dans la boutique de son pere ? N'avons-nous pas encore parmi nous sa mere, qu'on nomme Marie, & ses cousins, Jacques, Joseph, Simon, & Jude ? Ne connoissons-nous pas ses cousines, & toute sa parenté ? Qui l'a rendu si habile ? Comment est-il devenu si puissant ? Esprits aveugles, cœurs endurcis, qui se détournent, de peur de voir le Soleil, qu'ils ont dans les yeux, & qui n'épargnent ni calomnies, ni blasphemes, pour diminuer la gloire, & rendre inutiles les travaux de leur

LV. Nonne hic est fabri filius, Nonne mater ejus dicitur Maria, & fratres ejus, 5 Jacobus, & Joseph, & Simon, & Judas ? Unde ergo huic omnia ista ?

LVII. Et scandalizabantur in eo. Jesus autem dixit : Non est Propheta sine honore, nisi in patriâ suâ, & in domo suâ. 6.

ıveur, parce qu'ils ne veulent pas
e ſauvés !

JESUS pour toute réponſe ne leur
que ce peu de mots : Si un Pro-
ꞏte eſt mépriſé, c'eſt dans ſon
s, c'eſt dans ſa maiſon, & au mi-
ı de ſes parens. Il les punit bien
eur incredulité. Car ſa Puiſſance,
ıt, pour parler ainſi, les mains
s par ſa Juſtice, il fit beaucoup
ns de miracles dans leur ville,
l n'en faiſoit dans tout le reſte de
udée : il y guerit cependant quel-
s malades, en les touchant de ſa
n. Mais ils avoient ſi peu de foi,
l en paroiſſoit étonné. Il ne laiſ-
pas d'avoir pour eux plus d'a-
r, qu'ils n'avoient d'averſion
lui. Il s'occupoit entierement
ns relâche à procurer tant à eux
ux autres Juifs, les moyens de ſe
er; & non content de les inſtruire
lui-même, il leur envoyoit
pôtres pour les confirmer dans
i.

LVIII. Et non fecit ibi virtutes multas 7. propter incredulitatem eorum. 8.

Et egreſſus inde, Marc. 6. 1. 2. Sequeban-n Diſcipuli ſui. Ibidem. 3. Facto Sabbatho. 6. 2. 4. Quæ data eſt illi. Ibidem. 5. Co-S. Aug. quæſt. ex Matth. c. 17. filii materte-'aria Iacobi. S. Hier. contra Helvid. & hic, propinquitate, conſobrinos. 6. Et in cogna-â. Marcus 6. 7. 7. Niſi paucos infirmos, s manibus, curavit. Marc. 6. 5. 8. Et mi-

rabatur, &c. & circuibat castella, in circuitu docens. Marc. 6. 6.

CHAPITRE LII.

Les Apôtres font leur premiere Mission.

IL y avoit déja long-tems que le Sauveur avec ses Apôtres, alloit de ville en ville, & de village en village, prêchant sans cesse dans les Sinagogues, ne laissant passer aucune occasion d'annoncer au peuple le Royaume de Dieu, confirmant toûjours sa doctrine par la guerison d'un grand nombre de malades.

Dans tous ses voyages il étoit accompagné, non seulement de ses Disciples, mais encore de quelques femmes, qu'il avoit ou délivrées des Esprits immondes, ou gueries de maladies dangereuses, Les plus considerables étoient, Marie, sur-nommée Magdelaine, de laquelle il avoit chassé sept Demons, Jeanne femme de Chuza, Intendant d'Herode, Susanne, & plusieurs autres, qui tenoient à grand honneur de le servir & de l'assister de leurs biens.

Luc. c. 8. à v. 1. ad 4.
Matth. c. 9. à v. 36. ad finem. & c. 10 à v. 1. ad 5.
Luc. c. 6. à v. 14. ad 17.
Luc. 8.
I. Et factum est deinceps; & ipse iter faciebat per civitates & castella, prædicans & evangelizans Regnum Dei, I. & duodecim cũ illo.

II. Et mulieres al quæ, quæ erant curatæ à spiritibus malignis, & infirmitatibus; Maria, quæ vocatur Magdalene, de qua septem Dæmonia exierant.

III. Et Joanna uxor Chusæ, Procuratoris Herodis, 2. & Susanna, & aliæ multæ, quæ ministrabant de facultatibus suis.

Enfin, aprés avoir eu jusqu'alors
prés de lui ses douze Apôtres, il
gea qu'il étoit tems de les exercer
fonctions de la vie Apostolique,
les envoyer en divers lieux prê-
r au peuple ce qu'il leur avoit en-
gné en particulier. Et afin d'exci- *Matth.* 9.
en eux le zele des ames, vertu
essaire aux Ouvriers Evangeliques,
ant un jour beaucoup de monde
s'assembloit autour de lui, il té-
igna qu'il étoit touché sensible-
nt de voir tant d'ames perir, par
aute de leurs Docteurs & de leurs
tres, comme des brebis sans Pa-
rs, errantes & dispersées çà & là,
osées à mille dangers, accablées
naux, & destituées de tout se-
rs.

xxxvi. Videns autem turbas, misertus est eis, quia erant vexati, & jacentes: sicut oves non habentes Pastorem.

Penetré jusqu'au fond du cœur de
entiment de compassion, & tout
ndri, il disoit à ses Disciples : La
isson est grande, mais il y a peu
Moissonneurs pour la faire. C'est
ous à prier le Maître du champ
il y envoye beaucoup d'Ouvriers,
sque c'est pour lui que se doit faire
noisson.

xxxvii. Tunc dicit Discipulis suis; Messis quidē multa, Operarii verò pauci.

xxxviii. Rogate ergo Dominū messis, ut mittat Operarios in messem suam.

Mais bien qu'il leur ordonnât à
s de faire souvent cette priere, il
choisit pourtant point d'autres Ou-

Matth. 10.

1. Et convocatis duodecim Discipulis suis,

dedit illis potestatem Spirituũ immundorum, ut ejicerent eos, & curarent omnem languorem & omnem infirmitatem.

vriers parmi eux que ses douze Apôtres, qu'il avoit instruits, & ausquels il donna ce qui pouvoit contribuer le plus à autoriser leur mission; je veux dire, une puissance absoluë, tant sur les Demons, que sur les maladies les plus incurables, pour chasser les uns, & guerir les autres sans le secours des remedes naturels.

Son dessein étoit d'en faire des Predicateurs qui enseignassent au peuple ce que c'étoit que le Royaume de Dieu, & comment Dieu devoit regner dans les ames. Et afin qu'ils eussent pour cela plus d'autorité, il leur donna ce pouvoir si ample de rendre à tous les malades la santé du corps.

11 Duodecim autem Apostolorũ nomina sunt hæc. Primus 4. Simon, qui dicitur Petrus, & Andreas frater ejus.

Il les envoya deux à deux, afin qu'ils s'aidassent l'un l'autre. Et pour le rang, il mit toûjours Saint Pierre à leur tête, comme celui qui non seulement étoit nommé, mais qui étoit effectivement le premier & le chef de cette troupe d'élite. Il s'apelloit encore Simon, parce qu'il ne fut honoré que quelque tems aprés, du misterieux nom de Pierre. JESUS lui donna alors pour compagnon de Mission, André son frere: il joignit ensemble les deux fils de Zebedée, Jac-

III. Jacobus Zebedęi & Joannes frater ejus; Philippus & Bartholomæus, Thomas & Matthęus

es & Jean : il mit Philippe avec rthelemi, & Thomas avec Matieu, qui par humilité s'apelle luiime Publicain, & se met aprés son mpagnon, quoique les autres Evanlistes le mettent devant. Les quatre :niers étoient Jacques, Simon, Ju-, & Judas. Ces deux-ci à cause la conformité du nom, se trouvent elquefois nommés de suite : mais cette occasion le Maître les apa- autrement. Avec Jacques fils d'Alée il unit Jude, sur-nommé tantôt bbée, tantôt Thadée ; & avec Sion natif de Cana, qu'on sur-nomoit le Zelé, du nom de sa ville, qui nifie zele, il joignit Judas, né à rioth, ce traître qui causa la mort elui pour qui il devoit donner milleis sa vie.

Publicanus ; 5. Jacobus Alphæi & Thadæus. 6.

IV. Simon Cananæus, 7. & Judas Iscariotes, qui & tradidit eum.

. Docens in Synagogis eorum, & prædicans Evangen Regni, & curans omnem languorem & infirmita-. Matth. 9. 35. in populo ad Gr. & Syr. 2. Syr. gistri, sive Præfecti domûs. 3. Gr. & Syr. dispersi. Primus etiam apud Marc. & Luc. & quidem diate, secundùm Chrys. Hom. 33. & S. Hier. hîc. 5. tthæum & Thomam. Luc. 6. 15. Sed iste (Matthæus) Thomam se ponit. S. Hier. hîc Modestia causâ, utuit idem, & dicunt Euthym. & alii. 6. Iacobum phæi & Simonem, qui vocatur Zelotes, & Iudam obi (fratrem, ex titulo Epistola Canonica) & Iun Iscariotem. Luc. 6. 16. Sed Matth. (etiam in bimis) Missorum ordinem describit. Victor Antioch. 6. Marci. Thadæus autem Lebæus dicitur in Gr. ac apud Matth. 7. Qui vocatur Zelotes. Luc. 6. 15.

CHAPITRE LIII.

Matth. c. 10. à v. 5. ad finem.
Luc. c. 12. à v. 11. ad 13. & à v. 4. ad 10. & c. 10. à v. 1. ad 13. & v. 16.

Instructions que Iesus donne à ses Apôtres, touchant leur Mission.

Matth. 10.
v. Hos duodecim misit Jesus, præcipiens eis, dicens: In viam Gentiũ ne abieritis, & in civitates Samaritanorum ne intraveritis:
vi. Sed potiùs ite ad oves, quæ perierunt Domûs Israël.

JESUS les envoya donc en divers endroits, aprés leur avoir donné les instructions suivantes. Gardés-vous bien d'aller prêcher hors de la Judée, & même d'entrer dans les villes des Samaritains. C'est au peuple Juif, c'est à la maison d'Israël que je desire que vous donniés vos premiers travaux. Il y a dans ce troupeau bien des brebis égarées qu'il faut ramener à la bergerie. C'est à elles que je vous envoye.

vii Euntes autem, prædicate, dicẽtes: Appropinquavit Regnum cœlorum.

Dites à tous ceux que vous trouverés dans l'égarement, que le Royaume du Ciel est proche; qu'il va s'établir sur la terre; qu'il ne tiendra qu'à eux d'y entrer, & d'y entrer les premiers. Et afin que vous puissiés gagner les ames, en sauvant les corps, vous vous serviés du pouvoir que je vous donne, de rendre la santé aux malades, de guerir les lepreux, de ressusciter les morts, & de chasser les

viii. Infirmos curate, mortuos suscitate, leprosos mundate, Dæmones ejicite Gratis accepistis, gratis date.

mons. Mais souvenés-vous que ce
uvoir ne vous ayant rien coûté,
ıs n'en devés pas faire un honteux
fic. Donnés gratuitement ce que
ıs avés reçu gratuitement.

Au regard des commodités de la
, faites-vous un tresor de la pau-
té : n'ayés ni or, ni argent, ni au-
e espece de monnoye dans ces
ırses que vous portés à vôtre cein-
:. Ne vous chargés point de sacs
le paquets : ne faites point provi-
ı de vivres pour le voyage, & ne
ıs mettés pas en peine d'avoir deux
ɔits, pour en changer selon les
ons. Il faut vous resoudre à aller
ds nuds. Je ne veux pas même
: vous portiés de bâton. Je serai
i-même vôtre apui : j'aurai soin
vous. Confiés-vous seulement
moi, & vous ne manquerés de
ı.

IX. Nolite possidere aurum, neque argẽtum, neque pecuniã in zonis vestris.

X. Non peram in viâ, neque duas tunicas, neque calceamenta, neque virgam. Dignus enim est operarius cibo suo.

Vous êtes mes Ouvriers. Un ou-
er ne gagne gueres, s'il ne gagne
moins de quoi vivre. En quelque
le, en quelque bourgade que vous
iés, vous sçaurés d'abord s'il y a
elqu'un qui merite de vous rece-
ir chés lui, & tant que vous serés
, vous logerés dans sa maison, sans
demander, ni en chercher une

XI. In quamcunque autem civitatem, aut castellum intraveritis, interrogate quis in eâ dignus sit : & ibi manete, donec exeatis.

XII. Intrantes autem in domum, ſalutate eam dicentes: Pax huic domui. 3.

XIII. Et ſi quidem fuerit domus illa digna, veniet pax veſtra ſuper eam? ſi autem non fuerit digna, pax veſtra 4. revertetur ad vos

XIV. Et quicunque non receperit vos, neque audierit ſermones veſtros, exeuntes foras de domo, vel civitate, excutite pulverem de pedibus veſtris. 5.

plus commode. Lorſque vous y entrerés, ſalüés toute la famille, & donnés leur vôtre benediction. S'ils ſont dignes de cette grace, ils en ſentiront l'éfet: s'ils en ſont indignes, vous n'y perdiés rien; tout le fruit vous en reviendra, & il n'y aura que vous qui en profiterés.

Que ſi vous vous rencontrés dans une maiſon, ou dans une ville, où l'on ne veüille ni vous loger, ni vous écouter, ſortés-en à l'heure même, & en partant, ſecoüés la pouſſiere, qui ſe ſera attachée à vos pieds. N'en emportés rien, afin de montrer à ces ingrats que vous les renoncés, que vous les abandonnés, que c'eſt une nation maudite, avec laquelle vous n'aurés jamais de commerce.

XV. Amen dico vobis: tolerabilius erit terræ Sodomorum & Gomorrhæorum in die Judicii, quam illi civitati.

Sur tout, n'oubliés pas de leur dire de ma part, qu'au jour du Jugement ils ſeront traités avec plus de rigueur que ceux de Sodome & de Gomorrhe, dont la punition n'a pas été moins ſevere, que les crimes étoient honteux & abominables. Je ne les condamne pourtant pas encore: ce n'eſt point ici leur derniere ſentence: je cherche plûtôt à les ramener à leur devoir qu'à me venger de leurs infidelités.

vous avertis seulement de la méme disposition où ils sont à vôtre rd , afin que vous ne soyés pas pris du mauvais accueïl,qu'ils vous ont.

Car je ne promets ni à vous qui és être mes premiers Predicateurs, ı ceux qui vous succederont, un :ement favorable de la part du ıde , mon ennemi capital. Au traire je vous envoye comme des ɔis ; ou des agneaux innocens au ieu des loups. Tâchés donc à ıdre dans toute vôtre conduite la dence du serpent avec la simplicité a colombe. Tenés-vous toûjours vos gardes, & ne vous fiés pas à es sortes de personnes. Vous ne ıverés que trop de gens qui vous ·citont par leurs médisances & s calomnies ; qui vous livreront :s Juges ennemis de l'innocence e la justice;qui pour toute récompse de vos instructions salutaires, s feront foüeter dans leurs Sinaues ; qui en haine de mon nom le ma doctrine que vous leur au- prêchée, vous traîneront comme vaincus de grands crimes, devant Magistrats , & devant les Rois. .s toutes ces cruautés , dont ils ne

XVI. Ecce ego mitto vos sicut oves 6. in medio luporum. Estote ergo prudentes, sicut serpentes, & simplices, sicut columbæ.

XVII Cavete autem ab hominibus. Tradent enim vos in conciliis, 7. & in Synagogis suis flagellabunt vos.

XVIII. Et ad Præsides, & ad Reges ducemini propter me in testimonium 8. illis & Gentibus.

pourront se désesperer, & seront le sujet de leur condamnation, & de celle des Payens mêmes, par les mains desquels ils vous ôteront la vie.

XIX. Cum autem tradent vos, nolite cogitare quomodo, aut quid loquamini: dabitur enim vobis in illa hora quid loquamini.

Cependant, quoiqu'ils puissent dire contre vous, ne vous mettés pas en peine de préparer des apologies. Celui qui d'une parole a créé le monde, & qui fait parler les muets, répondra pour vous. Il vous suggerera dans les rencontres ce que vous aurés à dire pour vôtre justification.

XX. Non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis.

Ce n'est point vous qui parlerés: c'est l'Esprit de vôtre Pere celeste, qui parlera par vôtre bouche.

XXI. Tradet autem frater fratrẽ in mortem, & Pater filium, & insurgent filii in parentes, & morte eos afficient.

A la verité la persecution sera sanglante: vos proches oubliant tous les sentimens de la nature, se déclareront contre vous: le frere trahira son frere: le pere livrera son fils à la mort, & le fils dénaturé ôtera la vie à son pere.

XXII. Et eritis odio omnibus hominibus propter nomen meum. Qui autem perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.

Vous aurés autant d'ennemis, qu'il y a d'hommes sur la terre, parce que mon nom sera dans toute la terre un objet d'horreur. Mais quiconque perseverera jusques à la fin, sera sauvé; & il ne le sera point sans cela. Car il n'y a point de victoire ni de triomphe sans combat; & la couronne n'est le prix que d'une invincible constance.

)ue s'ils vous maltraitent dans une xxIII. Cum au-
le ; s'ils vous empêchent d'y faire tem persequen-
fruit, fuyés dans une autre, où vos tur vos in civi-
nes seront bien mieux employées. tate istâ, fugite
nt que le Seigneur voudra se servir in aliam. Amen
vous, vous ne manquerés jamais dico vobis, non
d'asile où vous retirer, ni de consummabitis
mp où travailler au salut des ames. civitates Israël
vous dis en verité, que vous & donec veniat
successeurs, n'aurés pas plûtôt filius hominis.
evé de parcourir toutes les nations
doivent entrer dans la societé
Israëlites spirituels, que le Fils
l'Homme viendra pour juger le
nde.

Mais s'il arrive que vous soyés
igés de souffrir la persecution, sans
voir prendre la fuite, ni vous
aper des mains des persecuteurs,
posés-vous mon exemple : songés xxIV. Non est
les serviteurs & les Disciples ne Discipulus su-
vent ni esperer, ni desirer d'être per Magistrum,
ux traités que leur maître. Peu- nec servus super
t-ils se plaindre quand on leur Dominum suũ.
t le même traitement qu'à lui ? xxv. Sufficit
s'est trouvé dans le peuple mê- Discipulo, ut sit
d'Israël des hommes assés aveu- sicut Magister
s, ou assés impies pour apeller ejus, & servo si-
maître de la maison Belzebub : cut Dominus
elles injures ne diront-ils pas à ses ejus. Si Patrem-
nestiques ? familias Beelze-
bub vocaverũt,
quãtò magis do-
mesticos ejus ?

xxvi. Ne ergo timueritis eos, nihil enim est opertum, quod nō revelabitur, & occultum, quod non scietur.

xxvii. Quod dico vobis in tenebris, dicite in lumine & quod in aure auditis, prædicate super tecta. 11.

Mais leurs furieux emportemens ne doivent ni vous faire peur, ni interrompre le cours de vôtre predication, ni vous rendre moins hardis & moins libres à prêcher la verité : car je ne vous ai rien dit en particulier, qui ne doive être annoncé par tout, & c'est à vous à le publier. Il est de vôtre charité & de vôtre zele de ne rien dissimuler. Allés donc, allés hardiment, & ne craignés point de dire à toute la terre, ce que je vous ai enseigné dans nos secrets entretiens, & lorsque je vous parlois à l'oreille. Montés jusques sur le toit des maisons; prêchés de-là, & élevés vôtre voix afin que tout le monde l'entende.

xxviii. Et nolite timere eos qui occidūt corpus, 12. animam autem non possunt occidere; Sed 13. potiùs timete eum, qui potest 14. & animam & corpus perdere 15. in gehennam. 16.

N'aprehendés point la fureur des hommes : Je vous le dirai souvent, n'aprehendés point leur violence. S'ils vous déclarent la guerre, souvenés-vous que je vous aime, que je vous protege. Avec cela qu avés-vous à craindre ? Pourquoi vous épouvanter de leurs menaces ? Pourquoi redouter ceux qui peuvent tuer le corps, mais qui ne peuvent rien faire de pis ; parce qu'ils sont dans l'impuissance de donner à l'ame aucune atteinte mortelle ? Voulés-vous que je vous aprenne qui vous

·és craindre ? Craignés celui, qui
és avoir ôté au corps une vie de
: de durée, une vie pleine de mi-
:s, peut condamner l'ame avec
orps au feu de l'enfer, & à la mort
:nelle ; oüi, je vous le dis encore
fois, voila celui que vous devés
ndre.

ais aprés tout, il vaut mieux avoir grande confiance en sa Bon- qu'une crainte immoderée de sa :ice. Il sçait le nombre des che- x de vôtre tête. S'il n'arrive rien s le monde, sans sa volonté, non même aux passereaux, dont il est Createur, & non le pere, croyés- s qu'il vous neglige, qu'il vous ›lie, vous qui êtes ses enfans ? us sçavés le peu d'estime qu'on fait :es sortes de petits oiseaux ; qu'on donne deux pour une obole, & lquefois cinq pour deux oboles. ıéanmoins pas un d'eux ne meurt, ıe tombe dans les filets, sans l'or- de sa Providence paternelle. Pou- -voüs douter que vous ne lui soyés s chers qu'un million de passe- ıx ? Et si vous n'en doutés point, ıvés-vous raisonnablement apre- ıder qu'il ne vous delaisse ?

XXIX. Nonne duo passeres asse 17. veneunt, & unus ex illis nō cadet super terram sine Patre vestro ? 18.

XXX. Vestri autem capilli capitis omnes numerati sunt.

XXXI. Nolite ergo timere : multis passeribus meliores estis vos.

Ne craignés donc rien : Soyés

assûrés de sa protection. Je serai moi-même vôtre intercesseur & vôtre Avocat auprés de lui. Je ne vous abandonnerai jamais dans le besoin; je ne vous laisserai ni combattre sans secours, ni vaincre sans récompense. Je vous promets que ceux qui me reconnoîtront pour leur Maître devant les hommes, je les connoîtrai aussi pour mes serviteurs devant mon Pere, & devant ses Anges : mais je vous déclare que ceux au contraire, qui craindront, ou qui auront honte de passer pour mes serviteurs, je les traiterai devant toute la Cour celeste, comme des étrangers & des inconnus, ou plûtôt comme des ingrats, dignes de l'enfer.

xxxii. Omnis 19. ergo qui cōfitebitur me coram hominibus, confitebor & ego 20. eum coram Patre meo, 21. qui in cœlis est.

xxxiii. Qui autem negaverit me coram hominibus, negabo & ego eum corā Patre meo qui in cœlis 22. est.

Je vous parle, ainsi qu'à des gens qui auront de puissans ennemis sur les bras, & qui doivent se precautionner, tant par la crainte du châtiment, que par l'espoir de la récompense. N'allés pas vous imaginer que je sois venu sur la terre, pour y établir cette fausse paix, cette paix du monde, qui consiste ou à satisfaire ses propres passions, ou à s'accommoder à celles d'autrui, par des raisons politiques & humaines. J'y suis venu aporter, non la paix, mais le glaive, qui doit tout couper

xxxiv. Nolite arbitrari quia pacem venerim mittere in terram : non veni pacem mittere, sed gladium.

out diviser. Je veux rompre les . XXXV. Veni
?ons trop naturelles qui se trou- enim separare
: parmi les hommes, puisque ce 35. hominem
des obstacles à leur salut & à la adversus Patrē
re de Dieu. Je veux mettre de la suum, & filiam
sion entre le fils & le pere, entre la adversus matrē
& la mere, entre la belle fille & la suam, & nurum
e mere ; & c'est une necessité. adversus socrū suam.

?ar l'homme est si foible, si atta- XXXVI. Et ini-
à la chair & au sang, que la cau- mici hominis
:incipale de sa perte est dans sa domestici ejus.
?re maison, qu'il la nourrit, qu'il
:retient, puisque ceux qui pour
?inaire le détournent davantage
? voye du Ciel, sont ses proches
:s domestiques. Portés donc plus
: vos pensées & vos affections,
:s que la grace l'emporte sur la
re, & que la nature cede à la
e.

e ne vous demande pas moins que XXXVII. Qui
vôtre cœur. Un fils qui a moins amat patrem aut
?our pour moi que pour son pere matrē plusquam
?our sa mere ; un pere, une mere, me, non est me
a plus d'affection pour ses enfans dignus : & qui
pour moi, n'est pas digne de me amat filium aut
ir : & quiconque refuse de porter filiam super me,
:oix & de marcher sur mes traces, non est me dignus.
?erite pas d'être des miens. XXXVIII. Et qui non accipit crucem suam, & sequitur me, non est me dignus.

e sçai qu'on doit avoir soin de sa XXXIX. Qui in-
, & que Dieu le veut : mais je venit animam

suam, 24 perdet illam ; & qui perdiderit animam suam propter me, inveniet eam.

vous declare que celui qui par un principe de prudence humaine, ou par un excés de délicatesse, la ménage trop, qui pense la conserver dans les délices & la mollesse du siecle, qui pour l'épargner, me renonce, lorsqu'il devroit s'offrir à la mort pour la défense de la verité, que celui-là court grand risque de la perdre; au lieu que celui qui dans une bonne occasion la sacrifie & la perd pour mon service, ne fait que la changer en une meilleure.

Voila les dispositions où je veux que vous soyés. Ce que vous pouvés desirer de moi, c'est que je prenne vos interêts, & que je ressente le bon ou le mauvais traitement que le monde vous fera. Croyés-moi, j'y serai toûjours tellement sensible, que quelque bien, ou quelque mal qu'on vous fasse, je le tiendrai fait à moi-même. Si on vous reçoit favorablement, on me recevra en vôtre personne; & j'en sçaurai gré à quiconque vous recevra de la sorte : ce qui n'est pas une petite faveur, puisqu'on ne peut me recevoir, qu'en même tems on ne reçoive mon Pere qui m'a envoyé.

xi. Qui recipit vos, me recipit; & qui me recipit, recipit eum qui me misit.

Enfin pour vous témoigner combien je souhaite que les hommes vous

fassent

ſent du bien, je vous engage ma
role que ſi quelqu'un vous reçoit
mme Docteurs de ma Loi, ou com-
e Predicateurs de mon Evangile, ou
nplement comme Juſtes, il ſera ré-
mpenſé de même que les Docteurs,
ie les Predicateurs & que les Juſtes.
dis plus : un verre d'eau froide,
nné pour l'amour de moi, aura
ſſi ſa récompenſe dans la vie éter-
lle.

XLI. Qui recipit Prophetam 25. in nomine Prophetæ, mercedem Prophetæ accipiet, & qui recipit Juſtum in nomine Juſti, mercedem Juſti accipiet, 26.

XLII. Et quicunque potum dederit uni ex minimis iſtis, calicem aquæ frigidæ tantùm in nomine Diſcipuli; Amendico vobis non perdet mercedem ſuam. 27.

1. Non eſt contrarius locus iſte ei precepto : Eun-, docete omnes gentes &c. quia hoc ante Reſurrec-nem, illud poſt. Sanctus Hieronimus hic. 2. Gr. viam, & Syr. 3. Occultè ſalutationem He-ai ac Syri Sermonis expreßit : Pax ubi. S. Hier. c, id eſt, omne bonum. Abul. & alii. 4. Mer-s pacis oblata Radbertus hîc. l.6 & alii. 5. In ſi-um maledictionis & communionis ſublata. S. Hi-r. hic. Gan. 10. 6. Agnos. Luc. 10. 3. 7. Syr. domum judicii. 8. Gr. in redargutionem. Theoph. alii. 9. Poſt plenitudinem Gentium. S. Hilar. hic. 0. Donec appropinquet ſecundus adventus. S. Anſel. alii hic., poſt S. Hilar. 11. Dico autem vobis, micis meis, ne terreamini &c. Luc. 12. 4. 12. t poſt hæc non habent amplius quid faciant. Luc. idem. 13. Oſtendam autem vobis quem timeatis. Luc. 12. 5. 14. Poſtquam occiderit. Luc. ſuprà. 5. Mittere. Luc. ſuprà. 16. Ita dico vobis, hunc imete. Luc. ſuprà. 17. Gr. Aſſario, quod eſt di-minutivum aßis, & genus minimi nummi, ſeu oboli. Euthym. & alii. Vide autores rei monetaria. Ha-etur autem Luc 12. 6. Nonne duo paſſeres veneunt lipondio. Gr. Aſſariis duobus. 18. Non eſt in obli-ione coram Deo. Luc. ſuprà. 19. Dico autem vobis. mnis. &c. Luc. 12. 8. 20. Et filius hominis con-

importunée de ses avertissemens, quoique salutaires, parce qu'elle vouloit continuer à vivre dans le desordre.

xxv. Cumque introisset, statim cum festinatione, ad Regem, 1 petivit dicens: Volo ut protinùs des mihi in disco caput Joannis Baptistæ.

xxvi Et contristatus est Rex: propter jusjùrandum, & propter simul discumbentes, noluit eam contristare. 2.

Ce fut en cette rencontre qu'une passion irritée se porta au dernier excés. La fille trop obéïssante à un commandement si injuste, revient au plûtôt, & demande au Roi qu'on lui aporte dans un bassin la tête de Jean-Baptiste. Herode, qui ne s'attendoit à rien moins qu'à cette demande, en parut déconcerté : mais en même tems il fit voir qu'il étoit également lâche, & attaché à ses infames plaisirs.

Sous pretexte de ne pas violer son serment, & par une crainte superstitieuse de déplaire à ceux qui étoient à table avec lui, il ne voulut rien refuser, ni à la fille ni à la mere, dont l'amour l'avoit fait esclave. Il envoye sur l'heure un de ses Gardes à la prison, avec ordre de lui aporter cette tête si venerable, & que lui-même avoit respectée jusqu'alors. Le soldat va incontinent executer cet ordre cruel, il coupe la tête au Saint & l'aporte dans un bassin, puis la presente à la fille, & la fille la donne à sa mere.

xxvii. Sed misso spiculatore 3. præcepit afferri caput ejus in disco, & decollavit eum in carcere.

xxviii. Et attulit caput ejus in disco, & dedit illud puellæ, & puella dedit matri suæ.

Il est croïable que cette mort donna du chagrin à Herode, qui n'en

onnoissoit que trop l'injustice. He-
odias même, quoiqu'assés barbare
our se repaître d'un spectacle si san-
lant, ne pût éviter les remords de
conscience, & le sang injustement
pandu, ne cessa jamais de lui re-
ocher ses crimes.

Elle abandonna ce qui restoit du corps de l'Homme de Dieu à ses Dis-ciples, qui ayant apris sa mort, vin-rent l'enlever, & le mirent dans un tombeau, pendant que son ame, at-tendant celle du Sauveur, recevoit dans le Limbe, les honneurs qui lui etoient dûs.

XXIX. Quo audito, Discipuli ejus venerunt, & tulerant corpus ejus, & posuerunt illud in monumento. 4.

Præmonita à matre suâ. Matth. 14. 8 2 Syr. ...gare ei. 3. Gr. habet Speculatorem, qui & car-...erat, ex Glossariis antiquis. 4. Et venientes ...averunt Iesu, ad Matth. 14. 12. Vide caput ...ns.

CHAPITRE LV.

...entimens des personnes de la Cour, & ceux d'Herode même, touchant le Sauveur.

Marc. c. 6. à v. 14. ad 17. Matth. c. 14. à v. 1. ad 3. Luc. c. 9. à v. 7. ad 10.

...sus qui savoit mieux que per-sonne tout ce qui s'étoit passé dans ...e tragique action, voulut néan-moins en être averti par les Disciples

de Saint Jean, qui se retirerent auprés de lui, dans le même tems que ses Apôtres s'y rendirent, aprés leur Mission.

Marc. 6.
xiv. Et audivit Rex Herodes, (manifestum enim factum est, nomen ejus) & dicebat quia Joannes Baptista resurrexit à Mortuis; & propterea virtutes operantur in illo.

Il étoit alors en Judée, où le nombre de ceux qui le suivoient, soit auditeurs, soit Disciples, s'augmentoit de jour en jour. On ne parloit que de ses merveilles, & le bruit s'en répandoit dans tout le païs. Il n'étoit pas seulement honoré du Peuple: il commençoit même à être connu & estimé dans les Cours des Grands, sur tout dans celle du Tetrarque Herode, qui par ambition usurpoit le titre de Roi. La diversité des sentimens qu'on avoit de lui, inquietoit ce Prince, & le tenoit en suspens.

xv. Alii autem dicebant quia Elias est: Alii verò dicebant quia Propheta est, quasi unus ex Prophetis.

Les uns disoient que c'étoit Elie, qui selon leurs traditions, devoit revenir; les autres, que, c'étoit un Prophete semblable aux anciens, ou même quelqu'un d'entre eux, que Dieu avoit rapellé de l'autre monde; les autres enfin, que c'étoit Jean-Baptiste ressuscité. Parmi tant d'opinions si differentes & si incertaines, Herode cherchoit inutilement la verité. Il craignoit cependant beaucoup que ce ne fût le saint Homme, auquel peu auparavant il avoit fait coupe[r] la tête.

xvi. Quo audito, Herodes ait: Quem ego decollavi Joannem, hic à mortuis resurrexit.

4.

Cette derniere opinion lui paroissoit la plus vrai-semblable, & il ne pouvoit s'imaginer que tant de miracles qui se faisoient, se pûssent faire par un autre que par Jean-Baptiste, ou par les siens en son nom.

1. *Tetrarcha. Luc. 9. 7.* 2. *Erat autem tunc in Iudaâ, & jam ejus Discipuli ad ipsum redierant. ex Ioan. 4 vide cap. sequens.* 3. *Hæsitans. Luc. 9. 8.* 4. *Et quærebat videre eum. Luc. 9. 9.*

CHAPITRE LVI.

L'entretien du Sauveur avec la Samaritaine.

Ioan c. 4. à v. 1. ad 43.

UNE vertu aussi éclatante que celle du Fils de Dieu, ne pouvoit manquer d'exciter l'envie des Pharisiens, plus superbes que savans. Ce leur étoit un sensible déplaisir de voir tant de monde suivre JESUS: mais leur passion s'échauffa, & devint furieuse lorsqu'on leur dit qu'il s'attiroit plus de Disciples, & baptisoit plus de personnes que Saint Jean n'avoit jamais fait.

Ioan. 4. 1. Vt ergo cognovit Jesus, quia audierunt Pharisæi, quòd Jesus plures Discipulos faceret & baptizaret quam Joannes,

Ce n'est pas qu'il administrât lui-même son Baptême aux Juifs, comme Saint Jean leur administroit le sien

2 (Quanquã Jesus non baptizaret, sed Discipuli ejus.)

de ses propres mains. Il se contentoit de les baptiser par les mains de ses Disciples : mais étant toûjours persecuté par des gens envieux de sa gloire il crut devoir ceder pour un tems à leur violence. Il quitta donc la Judée, où sa presence donnoit de la jalousie aux Prêtres & aux Docteurs de cette nation perverse. Il se retira encore une fois dans la Galilée, Province moins considerable, où il prevoyoit qu'il auroit moins d'ennemis.

III. Reliquit Judæam, & abiit iterùm in Galilæam.

Dans ce voyage, étant obligé de passer par le milieu de la Samarie, il s'arrêta pour se reposer prés d'une ville apellée Sichar. C'est-là qu'étoit le celebre Puits de Jacob, qui servoit de fontaine à toute la ville, peu éloignée d'une terre, que ce Patriarche avoit donnée par preciput à son fils Joseph. Il ne faut pas beaucoup s'étonner que celui qui avoit daigné se faire homme, permette à la lassitude & à la soif d'affliger son corps : ce qu'il y a de plus surprenant, & ce qui paroît moins digne de lui, c'est que pressé de la soif, & vaincu par la lassitude ; quoiqu'absolument il fût maître de l'une & de l'autre, il soit contraint, au milieu du jour, & pendant la gran-

IV. Oportebat autem eum trãsire per Samariã.

V. Venit ergo in civitatem Samariæ, quæ dicitur Sichar, juxta prędiũ, quod dedit Jacob Joseph filio suo.

VI. Erat autem ibi fons Jacob Jesus ergo fatigatus ex itinere, sedebat sic supra fontem. Hora erat quasi sexta.

e chaleur, de s'asseoir sur le bord
u puits, pour y prendre un peu de
pos.

Ses Disciples étant allés à la ville
our acheter dequoi dîner, l'avoient
issé seul; & c'est ce qu'il souhaitoit
ur l'execution du dessein qu'il avoit
rmé de la conversion d'une ame. Il
endoit-là une femme d'assés basse
ndition, qui au même tems venoit
la ville pour querir de l'eau. Elle
oit de Samarie, & avoit par conse-
ent pour tous les Juifs une aversion
urelle.

VII. Venit mulier de Samariâ haurire aquam. Dicit ei Jesus: Da mihi bibere.

VIII. (Discipuli enim ejus abierant in civitatem, ut cibos emerent.)

Le Sauveur ne laissa pas de lui
ler, & pour entrer en matiere, il
dit d'abord: Femme, donnés-
i à boire. Elle reconnut à son
ement & à son langage, qu'il étoit
f. Quoi, répondit-elle toute éton-
, vous êtes Juif, & vous me de-
ndés à boire, à moi qui suis de
narie? ne savés-vous pas qu'il
a nul commerce entre les deux
ions?

IX. Dicit ergo ei mulier illa Samaritana: Quomodo tu, Judæus cum sis, bibere à me poscis, quæ sum mulier Samaritana? non enim coütuntur Judæi Samaritanis.

lle touche justement le point que
sus vouloit éclaircir, & dont elle
it besoin d'être instruite à fond. En
t il ne souhaitoit rien tant que de
aprendre qu'il étoit venu au
nde pour unir ensemble tous les

Peuples par les liens d'une même foi, d'une charité commune & sans bornes. C'est pourquoi il lui repartit sur le champ : O si vous saviés quelle est la grace, que Dieu vous veut faire au moment que je vous parle! si vous connoissiés celui qui vous demande de l'eau de ce puits, & qui ne vous en demande que pour vous donner quelque chose de meilleur, vous l'auriés déja prié de vous donner d'une autre eau, d'une eau vive, qu'il ne vous eût pas refusée.

x. Respondit Jesus, & dixit ei : si scires donum Dei, & quis est qui dicit tibi, da mihi bibere, tu forsitan petisses ab eo, & dedisset tibi aquam vivam.

Cette réponse la surprit de sorte, qu'elle commença à traiter avec plus d'honnêteté un homme dont elle n'eût pas crû devoir attendre ce témoignage d'affection. Mais comme elle n'avoit qu'une idée confuse de l'offre si avantageuse qu'il lui faisoit; Que voulés-vous dire, Seigneur ? repliqua-t'elle; quelle est cette eau vive que vous me promettés ? où en est la source ? celle-ci est bonne : mais le puits est bien profond, & vous n'avés rien pour en tirer. Cependant il n'y en a point d'autre aux environs, & je ne vois pas où vous en pourriés trouver. Est-ce donc que vous seriés plus puissant que Jacob nôtre Patriarche, dont nous possedons les terres, &

xi Dicit ei mulier : Domine neque in quo haurias, habes, & puteus altus est. Unde ergo habes aquam vivam ?

xii. Nunquid tu major es Patre nostro Jacob, qui dedit nobis puteum

ous conservons la foi ? c'est lui qui
ous a donné ce puits, qui l'a fait faire
our lui même, pour ses enfans, &
our ses troupeaux ; & nous savons
'il ne beuvoit point d'autre eau, ni
, ni tous ceux de sa maison.

& ipse ex eo bibit, & filii ejus, & pecora ejus ?

Elle parloit de la sorte, non pas tant
un esprit d'incredulité & de contradiction
que par le desir d'aprendre
mystere, qu'elle ne faisoit qu'entrevoir,
& qu'elle vouloit aprofondir.
Ainsi JESUS la voyant capable
n plus grand éclaircissement, se
à l'instruire de cette maniere.

Quiconque boira de l'eau de ce
ts, n'éteindra sa soif que pour un
s : mais ceux qui boiront de l'eau
je leur donnerai, n'auront jamais
: l'eau que je veux leur donner,
t le Saint Esprit, qui répand sa
ce dans le cœur des Justes. Cette
salutaire ne cesse jamais de couler,
oins qu'on n'en arrête le cours.
se conserve d'elle-même en sa
eté, & devient dans les bonnes
s une source de merites, dont les
seaux, au lieu de couler en bas,
itent & s'élevent jusques dans la
éternelle.

XIII. Respondit Jesus, & dixit ei : Omnis qui bibit ex aquâ hac, sitiet iterum : qui autem biberit ex aquâ quam ego dabo ei, 2. non sitiet in æternum.

XIV. Sed aqua, quam ego dabo ei, fiet in eo fons aquæ salientis in vitam æternam.

eigneur, répond la Samaritaine,
ouë que cette eau si excellente

XV. Dicit ad eũ mulier. Domine da mihi hanc a-

quam, ut non sitiam, neque veniam huc haurire.

dont vous me parlés, vaut mieux sans comparaison que toutes les nôtres : donnés-m'en donc, afin que je sois délivrée pour jamais & de l'incommodité de la soif, & de la peine de venir au puits.

Le Sauveur étoit trop bon pour ne pas lui accorder ce qu'elle demandoit, & ce qu'il souhaitoit qu'elle demandât, mais il vouloit la disposer à s'en rendre digne, en lui faisant voir & detester ses pechés, & lui donnant à connoître qu'il étoit le veritable Messie, le Sauveur du monde, le Fils unique de Dieu. Il lui remit donc devant les yeux sa mauvaise vie.

XVI. Dicit ei Jesus: Vade, voca virum tuum, & veni huc.

Allés, lui dit-il, faites venir vôtre mari, afin qu'il ait part à la grace que vous demandés, & que vôtre bonheur soit commun. Son dessein étoit de lui faire avoüer qu'elle n'avoit point de mari, & en même-tems de lui montrer qu'il savoit tout, que rien ne se déroboit à sa connoissance, & qu'il avoit des lumieres qu'on ne peut avoir que d'en haut.

XVII. Respondit mulier, & dixit : Non habeo virum. Dixit ei Jesus: Benè dixisti, quia non habeo virum.

Elle eût bien voulu passer pour chaste; & c'est ce qui lui fit dire qu'elle n'étoit point mariée. Vous ne vivés pas pour cela dans la continence, reprit le Sauveur : Vous dites une ve-

ité quand vous confessés que vous n'avés point de mari, mais vous en achés un autre, en ne disant pas que vous avés été mariée cinq fois, & que l'homme avec lequel vous habités maintenant, n'est point vôtre legitime époux.

XVIII. Quinque enim viros habuisti; & nunc quem habes nô est tuus vir.

A ce mot, elle vit bien qu'elle étoit prise, & que c'étoit inutilement qu'elle tâchoit de se déguiser: elle avoüa tout, mais la honte de voir ses desordres découverts, & d'en souffrir le reproche, lui fit détourner adroitement le discours. Elle changea de matiere, & vint au point de controverse, qui depuis long-tems divisoit les Juifs d'avec les Samaritains.

Seigneur, disoit-elle, vous êtes Prophete, je le vois bien; & personne n'est plus capable que vous de m'éclaircir sur une grande question: Il y a long-tems que nos Peres ont commencé à adorer Dieu sur cette montagne de Garizim, & vous autres Juifs vous dites qu'on ne le doit adorer que dans le seul Temple de Jerusalem. Une proposition si speculative ne convenoit gueres à une femme, & à une femme pécheresse, qui devoit avoir moins de curiosité que de douleur de ses fautes.

XIX. Dicit ei mulier: Domine video quia Propheta es tu.
XX. Patres nostri in monte hoc adoraverunt, & vos dicitis quia Jerosolymis est locus, ubi adorare oportet.

Cependant Jesus, par un excés de bonté, lui expliqua familierement ce que jusqu'alors elle n'avoit pû cóprendre : Femme, lui dit-il, s'il est vrai que je sois Prophete, croyés-moi l'adoration qui se rendra desormais à Dieu, mon Pere & le vôtre, ne sera point attachée à la montagne de Garizim, ni au temple de Jerusalem. Comme elle doit être plus spirituelle : aussi sera-t'elle plus universelle. On adorera le Seigneur par tout d'une maniere libre, dégagée, & independante des choses sensibles.

xxi. Mulier, crede mihi ; quia venit hora, quando neque in monte hoc, neque Jerosolimis adorabitis Patrem.

Il est vrai que nous, qui sommes Juifs, nous avons sur vous un grand avantage ; & c'est que nous connoissons celui que nous adorons ; au lieu que vous adorés un Dieu inconnu : c'est que nôtre foi est pure, & que la vôtre a degeneré en idolatrie ; c'est que vous étant separés de nous, vous ne faites plus, cómme autrefois, une partie du Peuple de Dieu, mais une secte d'Infidelles. La saine doctrine & l'esperance du salut ne se trouvent point parmi vous, elles ne se trouvent que parmi les Juifs. C'est de la Judée qu'elles doivent se communiquer à toutes les nations du monde.

xxii Vos adoratis quod nescitis : nos adoramus quod scimus, quia salus ex Judæis est.

Mais ni les pratiques superstitieuses

xxiii. Sed venit hora, & nunc

e vôtre fausse Religion, ni les cere-
ionies Judaïques, quoique saintes,
e dureront pas long-tems : les Sa-
ifices cesseront bien-tôt & dans
ôtre Temple & dans celui de Jeru-
lem : l'erreur fera place à la verité,
s ombres cederont à la lumiere, les
gures seront accomplies, & les ob-
rvances exterieures du Judaïsme se
nvertiront en un culte interieur &
irituel. Les vrais serviteurs de Dieu
: seront plus obligés de l'adorer en
: certains lieux particuliers, ils l'a-
oreront par tout, & l'adoreront non
mme leur maître, en se prosternant
ulement devant lui par une crainte
rvile, mais comme leur Pere, en
honorant dans leur cœur, par une
ainte filiale, en esprit & en verité,
ec un amour desinteressé, & des
ntimens d'une devotion sincere, avec
e foi vive & éclairée, qui ne se
ntira point des tenebres de la Loy
icienne.

Cette nouvelle maniere d'adoration
établira de telle sorte parmi eux, que
ien que les persecutions les chassent
: leurs Temples materiels, ils ne les
asseront jamais de ces Sanctuaires
visibles, qu'ils auront bâtis dans eux-
êmes sur le fondement de la foi,

est, quando veri adoratores adorabunt Patrē in spiritu & veritate, 4. nam & Pater tales quærit, qui adorent eum.

parce qu'ils les porterōt toûjours avec eux ſans aucune dépendance du lieu ni du tems, & que malgré les ennemis de leur Religion, malgré les tourmens & la mort, ils y rendront avec toute ſincerité l'honneur qui eſt deu à la Majeſté Divine.

Que s'ils obſervent encore quelques ceremonies exterieures, ou le nombre en ſera moindre, ou l'uſage en ſera plus doux: leurs Sacrifices ne ſeront plus des Sacrifices ſanglans: ils n'égorgeront plus de victimes, & s'ils maltraitent leur chair, ce ne ſera que pour l'aſſujetir à l'eſprit, pour amaſſer des treſors de graces, & pour augmenter leur merite. Voilà ce que Dieu deſire de ſes veritables enfans, c'eſt de cette ſorte qu'il ſouhaite d'être adoré. Comme il eſt un pur eſprit, il demande un culte tout ſpirituel, il veut que le cœur & l'eſprit de ceux qui le ſervent ſoient entierement à lui.

xxiv. Spiritus eſt Deus, & eos qui adorant eū, in Spiritu & veritate oportet adorare.

Ce diſcours frapa tellement la Samaritaine, & lui parut ſi ſublime, qu'elle crut qu'il falloit attendre le Meſſie, pour en avoir l'intelligence. C'eſt pourquoi elle répondit qu'elle ſavoit que le vrai Meſſie viendroit bien-tôt, qu'on l'attendoit tous les jours, & que quand il ſeroit venu, il

xxv. Dicit ei Mulier: Scio quia Meſſias venit, qui dicitur Chriſtus. Cum ergo venerit ille nobis annuntiabit omnia.

rciroit toutes choses. Cependant
essie, ou le Christ étoit plus pro-
qu'elle ne pensoit : & il n'avoit
: de se cacher à une personne qui
oit tout de bon de le connoître.
dit donc nettement : Voici le
ie, que vous attendés : c'est moi
rous parle.
·peine eut-il dit cela, que ses Dis-
:s parurent. Ils revenoient de la
, où il les avoit envoyés. Et d'a-
. ils furent surpris de le voir s'en-
nir avec une simple femme. Ils
ouvoient assés admirer son humi-
Mais comme ils étoient persua-
qu'il ne s'abaissoit point jusques-
ns quelque dessein important, qui
étoit inconnu, ils se tinrent dans
ilence respectueux, sans oser lui
iander ce qu'il vouloit à cette fem-
ni pourquoi il lui parloit.
endant qu'ils étoient dans l'éton-
ient, & se regardoient les uns les
res, la femme transportée de joye,
iors d'elle-même, laisse-là sa cru-
:, court à la ville, se met à crier
is toutes les ruës : Venés voir un
mme qui m'a dit toute ma vie.
est le Christ, c'est le Messie que
us attendons, c'est lui même. Elle
dit tant, qu'il prit envie à plu-

XXVI. Dicit ei Jesus: Ego sum qui loquor tecum.

XXVII. Et continuò venerunt Discipuli ejus, & mirabantur quia cum muliere loquebatur. Nemo tamen dixit: Quid quæris, aut quid loqueris cum eâ ?

XXVIII. Reliquit ergo hydriam suam mulier, & abiit in civitatem, & dicit illis hominibus :

XXIX. Venite, & videte hominem, qui dixit mihi omnia quæcumque feci. Nunquid ipse est Christus ?

XXX Exierunt ergo de civitate & veniebant ad eum.

sieurs d'aller voir cet homme extraordinaire.

XXXI. Intereà rogabant eum Discipuli dicentes: Rabbi, manduca.

XXXII. Ille autem dicit eis: Cibum habeo manducare, quẽ vos nescitis.

XXXIII. Dicebant ergo Discipuli ad invicem Nunquid aliquis attulit ei manducare?

XXXIV. Dicit eis Jesus: Meus cibus est, ut faciam voluntatem ejus qui misit me, ut perficiam opus ejus.

Durant ce tems-là les Disciples qui savoient que leur Maître étoit fatigué, le presserent fort de manger. La réponse qu'il leur fit, étoit spirituelle & digne de lui. J'ai, leur dit-il, une nourriture qui me fait vivre, qui me soûtient, & que vous ne connoissez pas. Les Disciples étonnés, se disoient tout bas les uns aux autres: N'est-il point venu ici quelqu'un lui aporter à manger?

Ma nourriture, continua-t'il, est de faire la volonté de celui qui m'a envoyé, & d'accomplir son grand ouvrage, qui est le salut des hommes. Je veux que vous y travailliés avec moi; que vous m'aidiés à porter un aussi pesant fardeau, qu'est celui dont je suis chargé; & que tout ce que vous avés de forces, corporelles ou spirituelles, vous l'employiés à sauver vos freres, qui sont en danger de perir.

XXXV. Nonne vos dicitis quòd adhuc quatuor menses sunt, & messis venit? 5. Ecce dico vobis levate oculos vestros, & videte regiones,

C'est-là cette penible moisson où j'ai résolu de vous occuper. Peut-être me dirés-vous qu'il y a encore quatre mois jusqu'au tems de la moisson. Mais moi je vous dis que dés à present, vous n'avés qu'à considerer

es yeux de l'ame tous les peuples de a terre ; vous les verrés aussi prêts our la moisson spirituelle dont je ous parle, que sont les campagnes our la moisson ordinaire, quand les leds sont jaunes & tout-à-fait meurs.

quia albæ sunt jam ad messem.

Dans cette espece de moisson, tous eux qui travaillent, sont récompen-és ; & ce n'est pas la moindre partie e leur récompense, que la joye qu'ils nt de pouvoir mettre leurs bleds ans un grenier, où rien ne se perd, ni e se corrompt. Voilà ce qui réjoüit on seulement celui qui moissonne, nais encore celui qui seme. Je distin-ue celui qui moissonne de celui qui eme. Car c'est ici particulierement ue se verifie ce que l'on dit d'ordi-aire, que l'un seme, & l'autre mois-onne.

XXXVI. Et qui metit, mercedẽ accipit, & congregat fructum in vitam æternã, ut & qui seminat, simul gaudeat, & qui metit.

XXXVII. In hoc enim est verbũ verum, quia alius est qui seminat, & alius qui metit.

Je vous ai envoyé faire la recolte ans des terres que vous n'avés ni la-ourées ni ensemencées. Ceux qui ous ont precedés, je veux dire, les Patriarches, les Prophetes, les Do-teurs que Dieu a donnés à son Peu-le pour l'instruire, l'ont disposé à rofiter de vos soins. Ils l'en ont ren-lu capable, avec des peines égales à elles des laboureurs qui cultivent des erres ingrates.

XXXVIII. Ego misi vos metere, quod vos nõ laborastis. Alii laboraverunt, & vos in labores eorum introistis.

Le Sauveur par ces instructions encourageoit ses Disciples à imiter son exemple, & à soûtenir les travaux de la vie Apostolique. Mais si sa parole fit quelque impression dans leur cœur elle en fit encore plus dans le cœur des Samaritains, qui l'étoient venu trouver. Plusieurs d'entre eux avoient commencé à croire en lui sur le témoignage de la femme qui venoit de leur raconter de quelle maniere il lui avoit dit tout ce qu'elle avoit fait. Mais l'ayant prié, & ayant obtenu de lui qu'il demeurât deux jours avec eux dans Samarie, beaucoup plus de gens reçurent la foi, & ceux-mêmes qui l'avoient déja reçuë, y furent si affermis, qu'ils disoient à cette femme : Ce n'est plus ce que vous nous avés dit, qui nous oblige de croire en lui ; c'est ce que nous avons entendu nous-mêmes de sa propre bouche. Nous ne doutons plus maintenãt qu'il ne soit le Sauveur du monde.

XXXIX. Ex civitate autem illa, multi crediderunt in eum, Samaritanorum, propter verbum mulieris testimonium perhibentis quia dixit mihi quæcunque feci.

XL. Cum venissent ergo ad illum Samaritani, rogaverunt eum ut ibi maneret : & ibi mãsit duos dies.

XLI. Et multò plures crediderunt propter sermonem ejus.

XLII. Et multi dicebant quia jam non propter tuam loquelam credimus : ipsi enim audivimus & scimus quia hic est verè Salvator mũdi. 7.

1. *Syr commercium habent.* 2. *Quæ est Spiritus Sanctus. S. Aug. l. 83. qq. q. 64. & alii.* 3. *Garizim, qui urbi Sichem eminebat. Ios. L. 4. antiq. c. 8 circa finem, & alii in Tab. Terræ Sanctæ.* 4. *Dece. libertatem ac scientiam adorantium. S. Hilar. l. 2. de Trin. & S. Chrys. Hom. 33. in Ioan. non corporis munditiâ, sed incorporeâ nostri parte, incorporeus (Deus) colitur. Ne ergo pecora & vitulos, sed teipsum totum offeras. Et paulò post : In pictori figurâ erant,*

tunc autem minimè, sed omnia veritas. 5. *Plena esse inter Pascha & Pentecosten. Vide supra, ubi Sabbatho deutero proto. ad c. 3.* 6. *Prophetæ laraverunt seminando : in adventu Domini matura ipsa inventa est. S. Aug. Serm. 42. de Sanctis. Gr. Christus.*

CHAPITRE LVII.

uerison du fils d'un homme de qualité dans Capharnaüm.

Ioan. c. 4. v. 43. & à v. 46. ad finem. & c. 5. v. 1.

AU bout des deux jours le Sauveur partit pour la Galilée, & nt encore une fois à Cana, où pour n premier miracle, il avoit changé au en vin.

Ce fut-là qu'un homme de qualité, ui avoit un fils malade à Capharüm, ayant sçu son arrivée, l'alla ouver & le pria instamment de venir és lui, pour guerir son fils qui étoit 'extremité. JESUS, qui cherchoit ujours à guerir les ames plûtôt que corps, ne voulut pas rendre la ıté à ce jeune homme, qu'auparant il n'eût délivré son pere d'un ıl interieur, qui étoit l'incredulité. Le remede qu'il y aporta, fut de n reprendre publiquement, & de lui reprocher en face. C'est chose

Ioan. 4. XLIII. Post duos autem dies exiit inde, & abiit in Galilæam. XLVI. Venit ergo iterum in Cana Galilææ, ubi fecit aquam vinum. Et erat quidam Regulus, I. cujus filius infirmabatur Capharnaü. XLVII. Hic cùm audisset quia Iesus adveniret à Iudæa in Galilæam, abiit ad eum, & rogabat eum ut descenderet, & sanaret filium ejus: incipiebat enim mori.

XLVIII. Dixit ergo Jesus ad eum: Nisi signa & prodigia videritis, non creditis.

étrange, lui dit-il, que si vos yeux ne voyent des miracles, la foi ne sauroit entrer dans vôtre cœur. Je trouve créance dans l'esprit des étrangers, sans qu'il soit besoin de prodiges; & je n'en trouve pas dans le vôtre.

Cette plainte, quoique juste, toucha peu un pere affligé, qui n'avoit en tête que la guerison de son fils, & qui ne cessoit de dire à JESUS: Hâtés-vous, Seigneur; mon fils va mourir : venés avant qu'il expire. Allés, lui repliqua le Sauveur, allés, vôtre fils se porte bien. Par cette parole, plus efficace que tous les remedes du monde, il redonna la santé au fils, & communiqua au pere le don de la foi.

XLIX. Dicit ad eum Regulus: Domine, descende, priusquam moriatur filius meus.

L. Dicit ei Jesus: Vade, filius tuus vivit. Credidit homo sermoni, quem dixit ei Jesus, & ibat.

Cet homme crut simplement ce que JESUS lui avoit dit. Et comme il s'en retournoit à Capharnaüm, ses serviteurs vinrent au devant de lui, pour lui aporter l'heureuse nouvelle de la guerison de son fils. Il avoit remarqué l'heure, en laquelle JESUS l'avoit assuré que son fils étoit vivant & hors de danger. Il demanda donc quand le malade avoit commencé à se trouver mieux: On lui répondit qu'à la septiéme heure du jour précedent, la fiévre l'avoit quitté.

LI. Jam autem eo descendente servi occurrerũt ei, & nuntiaverunt dicentes quia filius ejus viveret.

LII. Interrogabat ergo horam ab eis, in quâ melius habuerit. Et dixerunt ei quia heri, horâ septimâ reliquit eum febris.

ussi-tôt il se ressouvint que c'é- : précisément l'heure où le Sau- r lui avoit dit : Allés, vôtre fils porte bien ; & dés-lors il crut lui oute sa famille que l'auteur de ce acle étoit le Messie.

LIII. Cognovit ergo Pater, quia illa hora erat in quâ dixit ei Jesus : Filius tuus vivit. Et credidit ipse, & domus ejus tota.

Ce fut là le second miracle, que sus fit à Cana, aprés son retour Judée en Galilée. Il alla ensuite à usalem, pour se trouver à une des es principales de l'année, qui ar- oit en ce tems-là, & que les Juifs ebroient dans leur Capitale, avec ucoup de solennité.

LIV. Hoc iterùm secundum signũ fecit Jesus, cum venisset à Judæâ in Galilæam.

Ioan. 5.

1. Post hæc erat dies festus Judæorum, 2. & ascendit Jesus Jerosolymam.

Syr. servus Regis, hoc est, puer. 2. Videtur n Phurim, id est, sortium, apud Esther : quia se Adar 15. d. celebrabatur circiter 4. m. ante m ; licet alii dicant Pentecosten, alii Pas-

---

CHAPITRE LVIII.

rison d'un homme malade depuis ente-huit ans, prés de la Piscine.

Ioan c. 5. à v. 11. ad 19.

rusalem étoit la ville la plus celebre, non seulement de la Judée, is même de tout l'Orient ; & bien elle eût degeneré de son ancienne té, Dieu ne laissoit pas d'y operer

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

icer, marquent ou une maison de
rité, ou un endroit propre à rece-
r les eaux du Temple, ou plus sim-
nent un vivier.

JESUS alla visiter cet hôpital, &
mi un fort grand nombre de mala-
, il y apperçut un Paralytique, qui
uis trente-huit ans êtoit dans un
sans se pouvoir remuer. Comme
l'ignoroit ni la durée, ni les au-
circonstances de sa maladie, &
il avoit des entrailles de charité
ır tous ceux qu'il voyoit souffrir, il
proche, & luy demande : Voulez-
us être gueri ?

v. Erat autem quidam homo ibi, triginta & octo annos habens in infirmitate suâ.
vi. Hunc cum vidisset Iesus jacentẽ & cognovisset quia jam multum tempus haberet, dicit ei : Vis sanus fieri ?

Cette demande sembloit inutile,
sque l'êtat miserable, & le lieu
me, où êtoit cet homme, don-
ent assez à connoître qu'il ne sou-
toit rien tant que sa guerison. Mais
a des occasions où le Fils de Dieu
t être prié, pour montrer que s'il
orde quelquefois des graces extra-
inaires, ce n'est pas à tout le mon-
ce n'est qu'à ceux qui sont con-
ıcus de leur foiblesse, & soûmis
ordres de sa Providence.

Ce fut donc par cette raison qu'il
ıanda au Paralytique, s'il desiroit
e gueri. A quoy le malade ne
ondit rien, parce qu'il ne croyoit

vii. Respondit ei lãgũidus : Domine, hominem non habeo, ut cũ turbata fuerit aqua,

[illegible] dit feule-
[illegible] pour l'ai-
[illegible], quand
[illegible] qu'il
[illegible] fe trouvoit
[illegible] plus
[illegible]

[illegible] de
[illegible] de
[illegible] eprou-
[illegible] qu'il fe
[illegible] le re-
[illegible] qu'il
[illegible] de fes
[illegible]

[illegible]

joye, en lui disant qu'il ne pouvoit emporter son lit sans enfreindre la loi du Sabbath.

Il alleguoit pour sa défense le commandement de celui qui l'avoit gueri & c'étoit toute sa justification. Je ne fais, répondoit-il, que ce qu'il m'a dit.

Mais quand ils lui demanderent : Qui est donc cet homme si mal-avisé, & si ignorant dans la Loi ? Car ils n'en parloient qu'avec le dernier mépris. Chose étrange ? Il ne pût jamais leur dire son nom, parce qu'il ne le connoissoit point : soit que par une ingratitude assés ordinaire aux hommes, il ne songeât qu'à joüir du bien qu'il venoit de recevoir, sans penser à son Bienfacteur : soit que Jesus, aprés avoir fait le miracle se fût retiré secretement de la foule, pour nous aprendre que quand nous rendons service au prochain, nous ne devons pas nous mettre en peine qu'on le voye, qu'on nous en estime davantage, ou qu'on nous en sache gré.

Mais d'autre part, comme il n'est pas à propos de cacher tout le bien qu'on fait ; quand ce divin Maître trouva l'occasion de guerir l'ame de celui, dont il avoit gueri le corps, il

eis: Qui me sanum fecit, ille mihi dixit: Tolle grabatum tuum, & ambula.

XII. Interrogaverunt ergo eū: Quis est ille homo, qui dixit tibi : Tolle grabatum tuum & ambula ?

XIII. Is autem qui sanus fuerat effectus, nesciebat quis esset. Iesus enim declinavit à turba, constituta in loco.

ſe découvrit à luy, ſans craindre ſes ennemis, au milieu deſquels il êtoit. Il le rencontra heureuſement dans le Temple, & lui dit: Vous voila gueri. Prenez garde deſormais à ne plus pecher, de crainte d'une rechûte plus dangereuſe que la maladie paſſée.

xiv. Poſteà invenit eum Ieſus in Templo, & dixit illi: Ecce ſanus factus es: jam noli peccare, ne deterius tibi aliquid cõtingat.

Cet homme reconnut alors ſon Medecin, & voulant qu'il fût connu & honoré de tout le monde, il alla déclarer aux Juifs, que JESUS étoit celui, à qui il devoit ſa ſanté. Mais quel honneur JESUS pouvoit-il attendre de ceux qui formoient déja un puiſſant parti contre lui, & qui ne penſoient qu'aux moyens de lui ôter non ſeulement l'honneur, mais la vie?

xv. Abiit ille homo, & nuntiavit Iudæis, quia Ieſus eſſet qui fecit eum ſanum.

xvi. Propterea perſequebantur Iudæi Ieſum, 6. quia hæc faciebat in Sabbatho.

Le pretexte dont ils ſe ſervoient pour couvrir leur méchanceté, eſt ce qu'ils diſoient par tout, qu'au jour du Sabbat, il faiſoit des choſes qu'on ne pouvoit faire ſans contrevenir à la Loi; comme ſi ſes œuvres, non moins ſaintes qu'admirables, n'euſſent pas été plus propres à ſanctifier qu'à profaner ce jour conſacré à Dieu. Il avoit beau leur répondre qu'en cela il ſuivoit l'éxemple de ſon Pere, qui étoit l'auteur du Sabbath, & qui néanmoins ne ceſſoit d'agir, ſoit pour la conſer-

xvii. Jeſus autem reſpondit eis: Pater meus uſque modò operatur, 7. & ego operor.

ition & pour le gouvernement du
ionde, soit pour la production d'une
ifinité de creatures, qu'on voit naî-
e à tout moment.

Une réponse si spirituelle, au lieu
adoucir leurs esprits, ne faisoit que
s aigrir davantage. Ce leur étoit
ême un nouveau pretexte de le ca-
mnier, & de conjurer sa mort. Cet
omme, disoient-ils entre eux, ne
erite pas de vivre. Ce n'est pas assez
ur lui que de violer la Loy du Sab-
th. Il a l'audace de se dire Fils de
ieu d'une maniere non commune,
à l'entendre parler, il est égal à
eu même.

XVIII. Propterea ergo magis quærebant eum Judæi interficere, quia non solùm solvebat Sabbathum, sed & Patrem suum dicebat Deum, 8. æqualem se faciens Deo. Respondit itaque Jesus, & dixit eis.

Les plaintes injustes, & les blas-
emes de ces impies donnerent oc-
ion à JESUS de justifier sa condui-
par un long discours qu'il leur fit,
pour corriger leur erreur, ou pour
ıfondre leur malice.

. Sive quòd esset ad portam Gregis de quâ Esdræ . sive quòd in eâ victima lavarentur. S. Hier. de Hebr. quas bis lotas censet Lyr. 2 Hebr. domum iscàtionem, vel ut legitur hic Gr. & Syr. miseriam significat, vel denique fluxum. 3. Add. Sym n, sed, &c. 5. Syr. & surgens. 6. Et quærebant eum lere. Idem & in Syr. 7. In administrando, produ- o, &c. S. Aug. l. 4. de Gen. ad lit. c. 11. l. a Adimant. & alibi, & alii. 8. Non usitatè &c. quòd ei æqualis vellet intelligi, dicendo: Pater . &c S. Aug. l. 4. de Cons. Evang. c. 10. & alii.

XLVIII. Dixit ergo Jesus ad eum: Nisi signa & prodigia videritis, non creditis.

XLIX. Dicit ad eum Regulus: Domine, descēde, priusquam moriatur filius meus.

L. Dicit ei Jesus: Vade, filius tuus vivit. Credidit homo sermoni, quem dixit ei Jesus, & ibat.

LI. Jam autem eo descendente servi occurrerūt ei, & nuntiaverunt dicentes quia filius ejus viveret.

LII. Interrogabat ergo horam ab eis, in quâ melius habuerit. Et dixerunt ei quia heri, horâ septimâ reliquit eum febris.

étrange, lui dit-il, que si vos yeux ne voyent des miracles, la foi ne sauroit entrer dans vôtre cœur. Je trouve créance dans l'esprit des étrangers, sans qu'il soit besoin de prodiges; & je n'en trouve pas dans le vôtre.

Cette plainte, quoique juste, toucha peu un pere affligé, qui n'avoit en tête que la guerison de son fils, & qui ne cessoit de dire à JESUS: Hâtés-vous, Seigneur; mon fils va mourir : venés avant qu'il expire. Allés, lui repliqua le Sauveur, allés, vôtre fils se porte bien. Par cette parole, plus efficace que tous les remedes du monde, il redonna la santé au fils, & communiqua au pere le don de la foi.

Cet homme crut simplement ce que JESUS lui avoit dit. Et comme il s'en retournoit à Capharnaüm, ses serviteurs vinrent au devant de lui, pour lui aporter l'heureuse nouvelle de la guerison de son fils. Il avoit remarqué l'heure, en laquelle JESUS l'avoit assuré que son fils étoit vivant & hors de danger. Il demanda donc quand le malade avoit commencé à se trouver mieux: On lui répondit qu'à la septiéme heure du jour précedent, la fiévre l'avoit quitté.

ussi-tôt il se ressouvint que c'é- précisément l'heure où le Sau- lui avoit dit : Allés, vôtre fils orte bien ; & dés-lors il crut lui oute sa famille que l'auteur de ce acle étoit le Messie.

LIII. Cognovit ergo Pater, quia illa hora erat in quâ dixit ei Jesus : Filius tuus vivit. Et credidit ipse, & domus ejus tota.

Ce fut là le second miracle, que s u s fit à Cana, aprés son retour udée en Galilée. Il alla ensuite à salem, pour se trouver à une des s principales de l'année, qui ar- it en ce tems-là, & que les Juifs broient dans leur Capitale, avec ucoup de solennité.

LIV. Hoc iterùm secundum signũ fecit Jesus, cum venisset à Judæâ in Galilæam.

Ioan. 5.

1. Post hæc erat dies festus Judæorum, 2. & ascendit Jesus Jerosolymam.

Syr. servus Regis, hoc est, puer. 2. *Videtur Phurim, id est, sortium, apud Esther : quia Adar* 15. *d. celebrabatur circiter* 4. *m. ante* 5 *licet alii dicant Pentecosten, alii Pas-*

CHAPITRE LVIII.

ison d'un homme malade depuis nte-huit ans, prés de la Piscine.

Ioan c. 5. *à v.* 11. *ad* 19.

usalem étoit la ville la plus cele- e, non seulement de la Judée, même de tout l'Orient ; & bien lle eût degeneré de son ancienne ;, Dieu ne laissoit pas d'y operer

amendico vobis ; quia venit hora, & nunc est, quãdo mortui audient vocem filii Dei, 6 & qui audierint vivent.

tendront la voix du Fils de Dieu jusques dans le sein de la terre, comme déja quelques-uns l'ont entenduë, en un moment ils sortiront tous de leurs tombeaux. N'en doutez point. Car celui qui a au dedans de lui le principe même de la vie, peut bien la communiquer à d'autres. C'est ce qui se trouve dans le Fils unique de Dieu, qui á reçu de son Pere une vie divine, dont il possede, comme lui, la plenitude, sans que jamais il la puisse perdre, quoy que pour sauver le monde, il se soit fait homme passible & mortel.

XXVI. Sicut enim Pater habet vitam in semetipso : Sic dedit & filio 7. habere vitam in semetipso.

XXVII. Et potestatem dedit ei judicium facere, quia filius hominis est, 8.

Pour ce qui regarde la puissance de juger, c'est un privilege accordé à son Humanité, afin que les hommes ayent pour Juge un Homme semblable à eux, qui ne leur a pas seulement fait voir de loin la beauté de la vertu dans sa nature divine, infiniment élevée au dessus de tout ce qu'il y a de creé : mais qui s'étant approché d'eux, leur en a donné d'illustres exemples, dans sa nature humaine, par laquelle il s'est abaissé jusqu'à se soumettre en ce monde au jugement de ses creatures.

XXVIII. Nolite

Ce que je vous dis, ne doit point vous étonner. Croyez-moy, vous ver-

ez un jour le plus grand de tous les niracles, lors que d'une seule parole, e Fils de Dieu fera sortir tous les norts de leurs sepulcres, pour venir ntendre de sa bouche l'arrest décisif e leur bonheur, ou de leur malheur ternel. Alors les ames se rejoindront leurs corps, & les mêmes hommes ue la mort avoit détruits, paroî:ont vivans : mais leur destinée sera ifferente. Les justes ressusciteront our vivre heureux à jamais, & les néchans pour souffrir toûjours & ne oint mourir.

mirari hoc, quia venit hora, in quâ omnes qui in monumentis sunt, audient vocem filii Dei.

XXIX. Et procedent qui bona fecerunt, in resurrectionem vitæ; qui verò mala egerunt, in resurrectionem judicii.

Quel que soit leur sort, assûrezous que le jugement sera équitable, : que nul ne se pourra plaindre de la entence du Juge. C'est moy-même ui les jugerai, moi qui comme : vous ay dit, ne puis rien faire ar ma propre volonté ; moi dont :s jugemens ne peuvent être que ustes ; puis que je ne suis que l'orane de mon Pere, que c'est lui qui ie dicte les arrests que je prononce, : qu'enfin soit que je recompen:, ou que je punisse, mon unique égle est sa volonté, & non pas la nienne.

XXX. Non possum ego à meipso facere quidquam; sicut audio, judico, & judicium meum justum est, quia non quæro voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.

Je vois bien que ce que je vous dis, ous paroît nouveau & peu raison-

XXXI. Si ego testimoniũ perhibeo de meipso

ni bouche pour parler, ni visage pour se montrer à des gens charnels comme vous, il vous est également impossible de l'entendre & de le voir. S'il parle, ce n'est qu'à des cœurs bien disposez, à des ames plus spirituelles que ses vôtres.

XXXVIII. Et verbum ejus nō habetis in vobis manens, quia quem misit ille, huic vos non creditis.

Comment donc pourriez-vous l'entendre, vous qui fermez l'oreille à sa Parole increéée, à son Verbe, qui dans un corps, dont il s'est revêtu pour vôtre salut, daigne vous parler & vous instruire ? Sçachez que c'est se rendre sourd à la voix du Pere celeste, que de ne pas vouloir écouter celui qu'il a envoyé, & qui tient sa place.

XXXIX. Scrutamini Scripturas, quia vos putatis in ipsis vitam æternam habere : & illæ sunt quæ testimoniū perhibent de me.

Peut-être me répondrez-vous ce qu'on peut dire avec raison, que les saintes Ecritures vous aprennent tout ce qu'il faut que vous sçachiez pour gagner la vie éternelle. Si cela est ; si vous croyez fermement tout ce qu'elles vous enseignent, vous devez croire de même tout ce que je vous dis. Car on ne peut les examiner avec atention, qu'on ne recōnoisse qu'elles sont pour moy, & qu'elles rendent témoignage de la pureté de ma doctrine. Mais bien loin de m'écouter, selon qu'elles vous l'ordonnent, vous vous obstinez à ne

XL. Et non vultis venire ad me, ut vitam habeatis.

ımpe ardente & luisante. Il brûloit
ı divin amour, & éclairoit en mê-
ıe tems toute la Judée, non seule-
ıent par sa doctrine, mais encore
ır ses bons exemples. Cependant
ous avés vû cette lumiere, vous en
ıés admirés l'éclat, comme des pas-
ns qui prennent plaisir à considerer
ı beau tableau. Vous n'en êtes pas
evenus meilleurs. Il vous a semblé
ıe ses œuvres saintes & ses vertus
eroïques faisoient honneur à vôtre
ıtion : vous en avés eu une vaine
ıye, sans vous mettre en peine de les
niter. Puisque vous aviés pour lui
nt d'estime, que ne faisiés-vous ce
ı'il disoit ? Si vous l'eussiés crû,
ous seriés maintenant capables de
ımprendre les verités que je vous
ınonce, & vous verriés que j'ai
our moi d'autres témoignages en-
ore plus forts & plus authentiques
ıe le sien.

XXXVI. Ego autem habeo testimonium majus Joanne: opera enim quæ dedit mihi Pater, ut perficiam, ea ipsa opera quæ ego facio, testimonium perhibent de me, quia Pater misit me.

Toutes les merveilles que je fais au
om & par la vertu de mon Pere, ne
it-elles pas des témoignages publics,
comme des lettres de créance qui
ont foi que je tiens ma mission de
ıi ? Pouvoit-il vous en donner des
euves plus claires ? Le mal est que
ieu étant un pur Esprit, & n'ayant

XXXVII. Et qui misit me Pater, testimonium perhibuit de me: Neque vocem ejus unquam audistis, neque speciem ejus vidistis.

XLV. Nolite putare quia ego accusaturus sum vos apud Patrē. Est qui accusat vos Moyses in quo speratis.

XLVI. Si enim crederetis Moysi, crederetis forsitan & mihi: De me enim ille scripsit.

XLVII. Si autem illius litteris non creditis, quomodo verbis meis credetis?

saintes de ses veritables serviteurs?

Ne craignés donc pas que je vous accuse au Tribunal de mon Pere. Moyse que vous esperés d'y avoir pour Avocat, y sera vôtre accusateur. Car si vous ajoûtiés foi à son témoignage, & que vous le crussiés infaillible, vous recevriés toutes mes paroles, comme autant d'Oracles divins, puisque c'est de moi qu'il a parlé, quand il a parlé du Messie. Mais si vous ne le voulés pas croire, quelque estime, quelque déference que vous sembliés avoir pour lui, comment me croirés-vous, moi, qui aprés tant d'instructions & tant de miracles, n'ay pû encore trouver le moyen ni d'entrer dans vôtre esprit, ni de vous faire entrer dans mes sentimens?

1. Syr. ex voluntate sui ipsius. 2. Neque ut homo solum se tuetur, neque ut Deus solum, sed aliquando ut Deus, aliquando ut homo. S. Chrys. hic, Hom. 37. in Ioan. 3. Adeo is Pater, non privans seipsum potestate, sed per filium judicans S. Cyril. Ierosol. Cat. 15. 4. In damnationem S. August. Tr. 22. in Ioan. 5. De infidelitate ad fidem, de injustitia ad justitiam, &c. S. August. suprà. 6. Sicut enim in resurrectione (generali) sic & nunc erit. S. Chrys. hic, Hom. 38. & aliis 7. Homini, faciendo ipsum Deum. S. Cyril. unde S. Amb. l. 4. de fide, c. 5. dedit per unitatem &c. Ut clarificetur in filio. 8. In eadem quâ ascendit carne venturus, sicut judicium sustinuit impiorum, ita judicaturus est de omnium actione mortalium. S.

point venir à moi;& encore qu'elles vous assurent que j'ai en ma disposition la vie éternelle, que c'est moi seul qui la puis donner, vous ne voulés point la recevoir, lorsque je vous l'offre.

Ne croyés pas cependant, que quand je vous parle, je veuille tirer ma gloire des hommes, & leur devoir ce que je n'attends que de mon Pere. Je veux seulement vous porter à aimer Dieu. Car vous avés si peu d'amour pour lui, que bien que je vienne en son nom, & que je vienne pour vous sauver, vous me traités comme un inconnu, comme un faux Docteur. Qu'un autre que moi se presente, vous le recevrés sans l'examiner, fût-il sans aveu, & n'eût-il d'autotité que ce qu'il en auroit injustement usurpé.

XLI Claritatem ab hominibus non accipio.

XLII. Sed cognovi vos; quia dilectionem Dei non habetis in vobis.

XLIII. Ego veni in nomine Patris mei, & non accipitis me. Si alius venerit, in nomine suo, illum accipietis.

Mais il ne faut pas s'étonner que vous soyiés si incredules. Comment pourriés-vous avoir une foi simple & soûmise, vous qui ne cherchés que l'honneur mondain, qui ne vous plaisés qu'à vous loüer les uns les autres, sans vous soucier de la vraye & solide gloire, qui seule merite d'être recherchée, & qui consiste dans l'approbation que Dieu donne aux œuvres,

XLIV. Quomodo vos potestis credere qui gloriam ab invicẽ accipitis & gloriam, quæ à solo Deo est, non quæritis ?

d'affection pour lui. Ils le témoignerent assés dans la reception qu'ils lui firent, à son retour de Jerusalem, où s'étant aussi trouvé pour y celebrer la Fête, ils avoient vû de leurs yeux les grandes merveilles qu'il y avoit operées.

Ce fut-là qu'il donna ses ordres pour une seconde Mission, qu'il fit faire à ses Apôtres dans un pays plein d'ignorance & de vices. Il ne leur prescrivit pas néanmoins une aussi rude maniere de vivre, qu'il avoit fait en la premiere, où il vouloit les éprouver & les endurcir au travail. Il leur permit de porter dans leurs voyages un bâton pour s'apuyer, & d'avoir une espece de souliers, ou de sandales. Du reste il leur donna les mêmes instructions, les mêmes preceptes, les mêmes pouvoirs, & benit également leurs travaux.

Ils prêchoient par tout les maximes Evangeliques, exhortoient les peuples à la penitence, rendoient la santé aux malades, délivroient les Possedés. Enfin, ils revinrent glorieux, aprés avoir chassé les Démons, & gueri les maladies les plus incurables, sans autre remede qu'une huile toute simple, à qui Dieu avoit donné

(marginal notes:) ...unt eum Galilæi, cum omnia vidissent quæ fecerat Jerosolymis in die festo; & ipsi enim venerant ad diem festum.

Marc. 6. VII Et vocavit duodecim, & cœpit eos mittere binos, & dabat illis potestatem Spirituum immundorum. VIII. Et præcepit eis ne quid tollerent in viâ, nisi virgam tantùm, non perâ, non panem, neque in zonâ æs. IX. Sed calceatos sandaliis, & ne induerentur duabus tunicis, &c. *Usq. ad* v 12. *de quibus supra in prim. â missione c. 1.*

XII. Et exeuntes prædicabant ut pœnitentiam agerent. 2. XIII. Et Dæmonia multa ejiciebant, ungebant oleo ; multos ægros, & sanabant.

tte admirable vertu , & qui figu-
it dés-lors celle de l'Extrême-On-
ion.

Leur Miſſion finie, ils ſe rendirent omptement auprés, de leur Maître. ; lui raconterent combien ſa parole 'oit fait de fruit en ceux à qui ils voient prêchée, comme ſa vertu a-ſoit où il n'étoit pas, cōme elle pe-troit dans les lieux les plus éloi-iés, & ſe faiſoit ſentir à la même ure, en mille endroits differens.

xxx. Et convenientes Apoſto-li ad Jeſum, re-nuntiaverunt ei omnia, quæ ege-rant & docue-rant.

Il les reçut avec toute la bonté ſſible ; & parce qu'une infinité de ns, ou qui retournoient avec eux qui les venoient chercher, les oc-poient de telle ſorte, qu'à peine uvoient ils trouver le tems de man-r, il leur dit : Venés avec moi à la mpagne dans quelque lieu à l'écart, n d'y prendre un peu de repos.

xxxi. Et ait il-lis: Venite ſeor-ſum in deſer-tum locum & requieſcite pu-ſillùm. Erant e-nim qui venie-bant & redibant multi; & nec ſpatium man-ducandi habe-bant.

. *Caligis, ut interpretatur Vulg. Act. 12. 8. quod calceamenti genus. 2. Evangelizantes, & curan-ubique. Luc. 9. 6. 3. Extrema-Unctionis Sacra-ntum hic inſinuatum dicit Trid. Seſſ.* 14. *c.* 1.



CHAPITRE LXI.

Jean c. 6. à v. 2. ad 16.
Matth. c. 14. à v. 13. ad 2.
Marc. c. 6. à v. 32. ad 47.
Luc. c. 9. à v. 10. ad 18.
Ioan. 6.
1. Post hæc abiit Jesus 1. trans mare Galilææ, quod est Tiberiadis. 2.

Iesus nourrit plus de cinq mille personnes, avec cinq pains, & deux poissons.

IL y avoit un endroit fort commode pour cela, aux environs de Bethsaïde, ville située à un coin du Lac de Tiberiade ou de Galilée. Cette ville avoit à l'Orient Capharnaüm, & au midi Tiberiade, dont elle étoit separée par une campagne assés deserte, qui s'étendoit le long du Lac, du côté de la Galilée.

C'est-là le lieu que le Sauveur destinoit pour la retraite des siens, & où il vouloit qu'ils se délassassent des fatigues de leur derniere Mission. Le grand nombre des miracles qu'il y fit, le rendit celebre. Comme il avoit résolu de les y mener lui-même, il monta dans une barque, traversa avec eux une partie du grand Lac, & alla décendre sur la côte de Bethsaïde. De là il tira vers le midi, pour les conduire en cette agreable solitude, où ils pouvoient d'autant plus facilement reprendre leurs forces, qu'ils

nt plus éloignés de tout embar-
c de tout commerce du monde.
ependant leur départ ne pût être
ret, qu'on n'en eût le vent, &
plusieurs qui les avoient vû s'em-
uer, ne le publiassent dans toute
lle. Le peuple sortit aussi-tôt:
ourut aprés celui qui avoit ravi
nlevé, pour ainsi parler, tous les
rs. Ils voyoient avec admiration
nerveilles qu'il operoit tous les
s, & ils n'attendoient rien de
liocre d'un homme, qui faisoit
: ce qu'on pouvoit attendre d'un
u.

2. Et sequebatur eum multitudo magna, quia videbant signa quæ faciebat super his qui infirmabantur.

'est ce qui les attiroit si fortement
és lui, qu'il n'y eut ni ville, ni bour-
e aux environs, d'où il ne sortît
grand nombre d'habitans, à qui le
ir de voir Jesus, de l'entendre,
lui parler, faisoit faire ce chemin
s vîte par terre, qu'ils ne l'eussent
: par mer. Les Apôtres, dans un
s, où ils ne pensoient qu'à se re-
ser de leurs travaux, furent fort sur-
s de se voir environnés de tant de
s, qu'une sainte impatience avoit,
semble, fait voler pour les suivre
si prés, & les joindre lors qu'ils
attendoient le moins. Cette ardeur
noit de la grace plûtôt qne de la

nature ; c'étoit un bon mouvement que le Saint Esprit leur donnoit, pour les disposer à leur grande Fête de Pâque, qui étoit proche.

III. Subiit ergo in montem Jesus, & ibi sedebat cum Discipulis suis.
IV. Erat autem proximum Pascha, dies festus Judæorum.
Marc. 6.
XXXIV. Et exiens vidit turbam multam Jesus, & misertus est super eos : quia erant sicut oves non habentes Pastorem. 5. Et cœpit illos docere multa. 6.

Cependant JESUS étoit monté de la plaine sur une colline, où il avoit fait asseoir ses Disciples autour de lui. De-là regardant cette multitude innombrable de personnes qui venoient à lui de toutes parts, il en fut touché de compassion. Il lui sembloit voir des brebis, qui ayant perdu leur Pasteur, recouroient à lui, & se rangeoient sous sa conduite. En effet ils cherchoient leur vrai Pasteur, & ils le cherchoient avec tout l'empressement possible.

Pour les satisfaire, il décendit, & alla au devant d'eux dans la plaine où il les reçut avec un visage, qui montroit bien l'affection tendre qu'il leur portoit.

La premiere chose qu'il fit, fut de leur donner la nourriture spirituelle, de leur proposer des maximes d'une haute perfection, & de jetter dans leurs cœurs les premieres semences du Christianisme, qu'il avoit coûtume d'apeller le Royaume de Dieu. Ensuite plusieurs malades s'étant presentés, il les guerit tous.

: jour étoit sur son declin, & le il commençoit déja à baisser. t pourquoi les douze Apôtres rent JESUS d'envoyer le peuple les Bourgs & les Villages voisins cher où loger, & dequoi souper. ui remontrerent que ce peuple a- besoin de prendre quelque nour- :e, que l'heure ordinaire du repas t passée, & qu'il seroit impossi- de trouver des vivres dans un lieu i desert que celui où ils étoient. charité du Sauveur n'étoit pas npressée que celle de ses Disci- s: mais il tenoit son dessein caché, e vouloit pas qu'on le sçût, que ems ne fût venu de l'executer.

Il s'adresse donc à Philippe, & ır voir ce qu'il diroit, il lui de- nde : Où trouverons-nous assés rgent pour avoir de quoi nourrir t de monde? Philippe lui repond c beaucoup d'ingenuité, que quand auroient pour deux cens deniers de n, à peine chacun en auroit-il un orceau. Là-dessus un autre de ses sciples, c'étoit André, frere de non Pierre, prit la parole, & lui : Seigneur, je connois ici un jeu- garçon, qui a cinq pains d'orge, & ux poissons: mais qu'est-ce que cela

XXXV. Et cum jam hora multa fieret, 7. accesserunt Discipuli ejus, 8 dicentes Desertus est locus hic, & jam hora præteriit.
XXXVI. Dimitte illos, ut euntes in proximas villas & vicos, 9. emant sibi cibos quos manducent.

Ioan. 6.
V. Dixit ad Philippum: unde ememus panes ut manducent hi?
VI. Hoc autem dicebat, tentans eum. Ipse enim sciebat quid esset facturus.
VII. Respondit ei Philippus: Ducentorum denariorum 10 panes non sufficiunt eis, ut unusquisque modicum quid accipiat.
VIII. Dicit ei unus ex Discipulis ejus, An-

ajoûta-t-il, pour tant de milliers de personnes? Il y avoit-là effectivement prés de cinq mille hommes, outre les femmes & les enfans.

Les autres Apôtres avoient la même pensée, & sembloient déja se mettre en devoir d'aller acheter des vivres dans le voisinage. Mais Jesus les arrêta, en leur demandant combien ils avoient de pains, & leur disant que tout ce peuple n'avoit que faire d'aller loin pour chercher de quoy manger; qu'ils pouvoient eux-mêmes leur en donner. Ils firent la même réponse que Philippe avoit déja faite: Il faut donc necessairement, dirent ils, que nous allions acheter du pain, au moins pour deux cens deniers. Car avec cinq pains & deux poissons, qui pourroit donner un repas mediocre à tant de personnes?

Le Sauveur prenoit plaisir à les voir en peine; parce que plus ils trouvoient de difficulté à ce qu'il leur ordonnoit, plus ils devoient avoir de facilité à comprendre la grandeur du miracle qu'il vouloit faire. Enfin aprés les avoir long-tems tenus dans l'incertitude de ce qui devoit arriver, & leur avoir fait sentir l'impuissance, où ils étoient de trouver ni argent, ni vi-

dreas frater Simonis Petri. IX. Est puer unus hic, qui habet quinque panes hordeaceos & duos pisces Sed hæc quid sunt inter tantos? II.

Marc. 6. XXXVII Et respondens ait illis: 12. Date illis vos manducare. Et dixerunt ei: Euntes emamus ducentis denariis panes, & dabimus illis manducare. XXXVIII Et dicit eis: Quot panes habetis? ite, & videte Et cû cognovissêt, dicunt, quinque & duos pisces.

Matth. 14. XVIII. Qui ait eis: Afferte mihi illos huc.

Joan. 6. X. Dicit ergo Jesus: Facite homines discûbere. Erat autem fœnum 13 mul-

, il leur commanda de luy ap-
:er les cinq pains & les deux poiſ-
; , de faire aſſeoir le peuple ſur
:rbe , déja aſſez grande , & de le
iſer par troupes.
L'ordre fut incontinent executé, &
aſſigna à ces differentes troupes ſur
:rbe verte , diverſes places , qui
ient comme autant de tables , les
:s de cinquante perſonnes, les au-
s de cent. L'aſſemblée étoit nom-
:uſe ; & neanmoins le Sauveur n'a-
it que fort peu de choſe pour re-
ler tant d'hommes, de femmes , &
:nfans.
Auſſi pour montrer qu'il avoit be-
in d'un ſecours extraordinaire d'en-
ut, il commença par lever les yeux
Ciel, d'où il attendoit ce ſecours ,
par rendre graces à ſon Pere , de
ıi il avoit receu le pouvoir d'ope-
r toutes ſortes de miracles. Enſuite
benit ce peu de pains & de poiſſons
u'on lui avoit preſenté. Puis ayant
ɔmpu les pains, & partagé les poiſ-
ɔns , les morceaux ſe multiplierent
e telle ſorte entre ſes mains, que les
Diſciples, à qui il les diſtribuoit , en
urent pour donner à tout le peuple.
Chacun en fut raſſaſié , & il en reſta
:ncore aprés le repas de quoi remplir

tum in loco. Diſcubuerunt ergo viri, 14 numero quaſi quinque millia.

xi. Accepit ergo Jeſus panes, 15. & cum gratias egiſſet , diſtribuit diſcumbẽtibus: 16. ſimiliter & ex piſcibus quantum volebant.

xii. Ut autem impleti ſunt dixit Diſcipulis ſuis : Colligite quæ ſuperaverunt fragmenta, ne pereant.

xiii Collegerunt ergo , & impleverunt duodecim cophinos 17. fragmentorum, ex quinque panibus hordeaceis, quæ ſuperfuerũt

his qui manducaverant.

douze grands paniers. Les Diſciples ramaſſerent ces reſtes precieux, par l'ordre de Jesus même, qui ne vouloit pas qu'on en perdît rien, & qui ſouhaitoit que l'on conſervât la memoire d'un ſi grand miracle.

xiv. Illi ergo homines cum vidiſſent quod Jeſus fecerat ſignum, dicebant quia hic eſt verè Propheta qui venturus eſt in mundum.

xv. Jeſus ergo cum cognoviſſet quia venturi eſſent ut raperent eum, & facerent eum Regem, fugit iterum in montem ipſe ſolus.

Le peuple, ravi en admiration, diſoit hautement: Voici le Prophete qu'on nous a promis, & aprés lequel nous ſoupirons depuis tant de tems. C'eſt lui-même, c'eſt lui ſans doute, & il ne faut point en attendre d'autre. Là deſſus ils formoient déja entre eux la réſolution de l'enlever pour le faire Roi. Mais il les prevint; ayant commandé à ſes Apôtres de ſe rembarquer au plûtôt, afin de paſſer premierement le petit trajet de Bethſaïde à Capharnaüm, & de traverſer enſuite le Lac entier, pour ſe rendre à l'autre bord, dans la terre de Genezareth. Il ne dit rien à perſonne de ſon deſſein: mais il ſe hâta de congedier le peuple, tant pour s'en défaire, que pour fuïr l'honneur, & aprendre à ſes vrais Diſciples à le craindre davantage, que les mondains n'apprehendent le mépris. Ainſi étant demeuré tout ſeul, il ſe retira ſur cette même montagne, d'où il étoit venu au devant du peuple,

Matth 14.

xxii. Et ſtatim compulit Jeſus Diſcipulos aſcendere in naviculam, & præcedere eum trans fretum, 19. donec dimitteret turbas.

xxiii. Et dimiſſâ turbâ, aſcendit in montem ſolus orare. Veſpere autem facto, ſolus erat ibi.

ple, & il y perſevera en priere
ju'au ſoir.

Aſſumptis illis. Luc. 9. 10. 2. In locum deſert... qui eſt Bethſaïda. Luc. 9. 10. de cujus ſitu, & iſta... urbium, vide tabulas, in quibus tamen ſimpliciùs, ...formiùs Evangeliſtæ, intelligendum hîc videtur ...tum ad ipſam urbem Bethſaïda, unde nomen ha... non ultra lacum, ubi ponitur ab Adricomio & ...io. Additur Marc. c. 6. v. 33. Et viderunt eos abeun... & cognoverunt multi, & pedeſtres de omnibus ci... ibus concurrerunt illuc, & pervenerunt ad eos, & convenerunt ad eum) quæ oſtendunt, trans ma... ic & ſuprà, eſſe, ultra ſinum lacus, non trans la... Quod rectè probat Beda ex eo quò turba pedeſtres ...rrerunt illuc, non autem in navigiis. 3. De om... civitatibus, &c. Suprà ad v. 1. ex Marco. 4. ſublevaſſet oculos & vidiſſet, quia multitudo ma... venit ad eum. Ioan. 6. 5. 5. Et excepit eos. Luc. ... 6. De Regno Dei, & eos qui curâ indigebant, ...bat. Luc 9. 11. & Matth. 14. 14. 7. Veſpere autem . Matth. 14. 15. dies autem cœperat declinare. Luc. 8. Duodecim. Luc. ſuprà. 9. Divertant (ad ...tium, ex Gr) & inveniant eſcas. Luc. 9. 12. Qui reducuntur ad libras circiter 80. 11. Quaſi que millia v. ſeq. exceptis mulieribus, & parvulis. ...th. 14. 21. 12. Non habent neceſſe ire. Matth. 14. 13. Viride Marc. 6. 39. 14. In partes per cen... & quadragenos. Marc. 6. 40. 15. Aſpiciens in ...m benedixit. Matth. 14. 19. & alibi. Sic enim Vulg. ...it verbum Gr. quod eſt etiam hîc, apud Ioan. & ...habet, & benedixit. Vide ubi de cœnâ & Euchariſtiæ ...tutione. 16. Gr. diſtribuit Diſcipulis, Diſcipuli ...m diſcumbentibus. Idem alii Evangeliſtæ. 17. Ple... Marc. 6. 43. & Matth. 14. 20. 18. Syr. in montem ...m. 19. Ad Bethſaïdam. Marc. 6. 45. Ioan. 6. 17. ...apharnaüm, & deinde Geneſareth. c. ſeq. ex Matth. 14.

CHAPITRE LXII.

Matth. c. 14. à v. 24. ad finem. Marc. c. 6. à v. 51. ad finem. Ioan. c. 6. à v. 16. ad 22.

D'une seconde tempête, durant laquelle Iesus & saint Pierre marchent sur les eaux.

LA nuit aprochoit, lorsque les Disciples separés de leur cher Maître, décendirent vers la mer, & étant remontés dans leur barque, prirent la route de Capharnaüm.

Matth. 14. xxiv. Navicula autem in medio mari i. jactabatur fluctibus: erat enim contrarius ventus. a.

Il survint alors une terrible tempête, qui pensa les faire perir. Ils ramoient de toutes leurs forces: mais comme ils étoient en pleine mer, & qu'ils avoient le vent contraire; ils croyoient à tout moment que la barque seroit engloutie des flots. L'horreur de la nuit augmentoit leur crainte; & pour comble de malheur, JESUS, leur unique refuge, n'étoit point là. Il n'en falloit pas davantage pour les jetter dans le desespoir. Mais le secours étoit plus proche qu'ils ne pensoient.

JESUS de dessus le bord de la mer, où il s'étoit arrêté, voyoit leur inquietude, & la peine qu'ils avoient à ramer contre le vent. Il en

'oit compassion, & ne vouloit pas
s abandonner. Mais il attendoit à
s secourir qu'ils eussent fait prés de
ux lieues sur cette mer furieusement
;itée, afin qu'ils connussent mieux
le soin qu'il prenoit d'eux, & le
soin qu'ils avoient de lui, & sa
;issance souveraine sur les tempêtes
sur les flots.

Il vint donc à eux vers le point du ur, que ceux du païs apelloïent la atriéme veille de la nuit. Ils l'a- rçurent de loin marchant sur les ux, & allant si vîte, qu'il sembloit uloir, non seulement les atteindre, iis passer outre, & les laisser der- :re lui. Plus il aprochoit, plus ils :mbloient, & leur frayeur fut si ande & si generale, que le prenant ur un phantôme, ils se mirent tous crier. Aussi-tôt il les rassûra, en ır disant : Prenés courage, n'ayés int de peur. C'est moi.

xxv. Quartâ autem vigiliâ noctis, 3. venit ad eos ambulãs super mare.

xxvi. Et videntes eum super mare ambulantem, 4. turbati sunt, dicentes ; quia phantasma 5. est, & præ timore clamaverunt.

xxvii. Statimque Jesus locutus est eis, dicens : Habete fiduciam ; ego sum, nolite timere.

Pierre le plus résolu de tous, s'é- ıt remis de sa crainte, pendant que rsonne n'osoit parler, eut le coura- de dire à JESUS : Seigneur, si :st vous que nous voyons, & non s une ombre, commandés-moi ıller sur l'eau jusqu'à vous. Par où fit voir la fermeté de sa foi, & l'ar-

xxviii. Respondens autem Petrus, dixit : Domine, si tu es, jube me ad te venire super aquas.

deur de son amour, puisqu'il crût sans aucun doute, que si c'étoit lui, il le soûtiendroit de sa main, & l'aideroit à marcher d'un pas aussi ferme sur la mer que sur la terre.

xxix. At ipse ait: Veni. Et descendens Petrus de naviculâ, ambulabat super aquam, ut veniret ad Jesum.

En éfet il n'eut pas plûtôt entendu ce mot, Venés, que reconnoissant la voix de son maître, il se jette de la barque dans la mer, & court hardiment sur les flots, jusqu'à ce qu'épouvanté d'un grand coup de vent, il perd cœur, & merite par ce manquement de confiance, d'être privé de l'apui qui le soûtenoit. Comme il commençoit à enfoncer, il s'écrie tout éperdu: Seigneur, sauvés-moi.

xxx. Videns verò větum validum, timuit, & cum cœpisset mergi, clamavit dicens: Domine, salvum me fac.

xxxi. Et continuò Jesus, extendẽs manum, apprehendit eũ, & ait illi: Modicæ fidei, quare dubitasti?

Jesus l'aimoit trop pour vouloir le laisser perir. Il lui tend la main, le releve, & se plaignant de son peu de confiance, lui dit avec un reproche amoureux: O homme de peu de foi, pourquoi avés-vous douté? En même tems les autres Apôtres l'ayant reconnu, & étant persuadés que leur salut dépendoit de lui, témoignerent un grand desir de le recevoir dans leur barque. Il y monta avec Pierre qui le suivoit, & incontinent le vent cessa.

xxxii. Et cum ascendissent in naviculam, cessavit ventus.

Marc. 6. 51. Et plus magis intra se stupebant.

Ce nouveau miracle les étonna tellement, qu'ils en étoient comme

ors d'eux-mêmes. Ils ne pensoient us à celui de la multiplication des ins, ou du moins il ne leur paroiss-it rien en comparaison de celui-ci. 'est ce qui fit que par un soudain insport, ils se jetterent à ses pieds, & i dirent tout d'une voix : En verité ous êtes le Fils de Dieu.

LII. Non enim intellexerunt de panibus. Erat enim cor eorum obcœcatum. 7.

Cependant ils voguoient fort heu-usement, & le vaisseau alloit si vîte, u'en moins de rien ils aborderent, omme ils pretendoient, à la côte e Genezareth. JESUS ne fut pas lûtôt décendu à terre, que quel-ues-uns en ayant été avertis dans le oisinage, le firent sçavoir à tous les abitans du païs. Dés qu'on sceut où étoit, on lui aporta dans des lits z sur des brancars une infinité de nalades. En quelque lieu qu'il allât, oit villes, soit bourgs, soit villages, l en trouvoit un grand nombre que 'on mettoit devant lui, au milieu les ruës : & toute la grace qu'on lui lemandoit, c'est qu'il leur permît le toucher le bord de sa robe; parce que c'étoit assés pour les guerir tous.

Matth. 14.

XXXIII. Qui autem in naviculâ erant, venerunt, & adoraverunt eum, dicentes : Verè Filius Dei es.

XXXIV. Et cum transfretassent, venerunt in terram Genesareth. 8.

XXXV. Et cum cognovissent eū viri loci illius, 9. miserunt in universam regionē illam, & obtulerunt ei omnes malè habentes. 10.

XXXVI. Et rogabant eum ut vel fimbriam vestimenti ejus tangerent, & quicunque tetigerunt, salvi facti sunt.

1. *Syr. remota erat à terrâ stadiis multis.* 2. *Tenebra jam facta erant. Ioan.* 6. 17. *Et mare exurgebat adversus eos. Ioan.* 6. 18. *& ipsi solus in terra. Marc.* 6. 47. 3. *Cum remigassent quasi stadia viginti quin-*

que aut triginta. Ioan. 6: 19. 4. Et proximum navi fieri. Ioan. 6. 19. 5. Syr. visum falsum. 6. Voluerunt ergo accipere eum in navim, &c. Ioan. 6. 21. 7. Ut quoniam ex panibus eum non cognoverunt, agnoscerent ex mari. Theoph. 8. In grabatis, &c. ubi audiebant eum esse. Ibidem, &c. v. 56. & quocunque introibant, in vicos, vel in villas, aut civitates, in plateis ponebant infirmos.

CHAPITRE LXIII.

Ioan. c. 6. à v. 22. ad 26.

Le peuple cherche le Sauveur.

DE-là ils repasserent à Capharnaüm, & ce voyage ne fut pas moins secret que miraculeux. Le lendemain donc, tout ce peuple qui avoit suivi le Sauveur à la campagne, & qui l'attendoit encore de l'autre côté du lac, d'où les Apôtres étoient partis, se trouva fort étonnné, ne sçachant où il pouvoit être. Il n'avoit paru qu'une seule barque sur le rivage, & on sçavoit qu'il n'y étoit point entré. On n'avoit vû que ses Disciples traverser le lac. Tout le monde étoit surpris, & en peine de ne voir ni lui, ni aucun des siens.

Ioan. 6. XXII. Alterâ die turba, quæ stabat trans mare, vidit quia navicula alia nō erat ibi nisi una, & quia non introisset cū Discipulis suis Jesus in navim, sed soli Discipuli ejus abiissent.

Cela fit croire qu'un homme à qui tous les élemens obéïssoient, pourroit bien avoir passé l'eau, sans le secours

de personne. Pendant qu'on se demandoit les uns aux autres où il étoit, on aperçut beaucoup de gens qui venoient de Tiberiade en bateau, & qui prirent terre auprés du lieu, où JESUS le jour precedent avoit fait un si grand repas au peuple avec quelques pains qu'il avoit benis & multipliés. Tous résolurent d'un commun consentement de passer la mer, dans l'esperance de trouver celui qu'ils desiroient passionnément de voir & d'entendre.

XXIII. Aliæ verò supervenerunt naves à Tiberiade, juxta locum, ubi manducaverant panẽ, gratias agente Domino. 1.

XXIV. Cum ergo vidisset turba, quia Jesus non esset ibi, neque Discipuli ejus, ascenderunt in naviculas, & venerunt Capharnaüm quærentes Jesum.

Ils s'embarquent donc pour Capharnaüm, où l'ayant trouvé, ils lui demandent d'abord : Maître, par où êtes-vous venu ici ? Depuis quand y êtes-vous ? JESUS, qui ne cherchoit ni à s'attirer leur admiration, ni à satisfaire leur curiosité, au lieu de leur répondre là-dessus, leur toucha un autre point plus important, & leur fit cet admirable discours.

XXV. Et cum invenisset eum trans mare, dixerunt ei : Rabbi, quando huc venisti ?

1. *Syr. cum benedixisset Iesus.*



CHAPITRE LXIV.

Joan. 6. à v. 26. ad finem.

Discours du Sauveur sur le mistere de l'Eucharistie.

Joan. 6.
XXVI Respondit eis Jesus, & dixit : Amen, amen dico vobis, quęritis me, non quia vidistis signa, sed quia manducastis ex panibus, & saturati estis.

VOus ne trouverés pas mauvais que vous voyant ici assemblés, je vous dise une chose, dont vous ne sçauriés disconvenir. Vous me cherchés avec bien de l'empressement : mais ce n'est point à cause des miracles que je fais, & dont vous êtes témoins; c'est à cause de l'utilité temporelle que vous en tirés. Vous ne prenés pas ces miracles, comme vous le devriés, pour des éfets manifestes de mon pouvoir souverain, pour des preuves incontestables de ma divinité, & pour d'excellens moyens d'avancer la gloire de mon Pere, qui est dans le Ciel.

XXVII. Operamini nō cibum, qui perit, sed qui permanet in vitam æternam, quem Filius hominis dabit vobis : Hunc enim Pater signavit Deus.

Les pains que je vous ai donnés, vous ont rassasiés ; vous les avés trouvé d'un goût délicieux. Voilà ce qui vous attire ; c'est tout ce que vous cherchés. Il faut que des hommes soient peu raisonnables pour ne travailler que dans la vûë d'une nourriture corruptible, & qui ne sert qu'à

ı subsistance du corps. Portés vos enſées & vos esperances plus haut. 'ravaillés pour obtenir une nourri- ıre beaucoup meilleure, une nourri- ıre qui fait vivre éternellement. Ce- ıí qui la donne, & à qui vous la .evés demander, est celui même qui 'ous parle, qui est tout ensemble & 'ils de Dieu & Fils de l'Homme, ui jusqu'à present, ne vous a rien lit, que son Pere n'ait aprouvé & omme scellé de son sceau; qui a receu le ce même Pere la puissance de aire tous ces miracles que vous avés 'eus, & qui sont des marques sensi- bles de la Divinité qui opere en lui.

Ce discours leur fit bien comprendre que le pain dont Jesus parloit, n'étoit pas de même espece que le pain commun. Et il leur prit une telle envie d'en manger, qu'ils demanderent sur l'heure ce qu'il falloit faire pour s'en rendre digne. Mais lors qu'il leur répondit que ce que Dieu desiroit d'eux avant toutes choses, c'étoit qu'ils crûssent en celui qu'il leur avoit envoyé, & qui leur parloit de sa part, ils montrerent bien qu'ils n'avoient ni une foi assés pure, ni une idée assés grande du don qu'il leur vouloit faire.

XXVIII. Dixerunt ergo ad eum: Quid faciemus ut operemur opera Dei? 3.

XXIX. Respondit Jesus, & dixit eis: Hoc est opus Dei 4. ut credatis in eum quem misit ille.

XXX. Dixerunt ergo ei : Quod ergo tu facis signum, ut videamus, & credamus? Quid operaris ?

Car ils repliquerent aussi-tôt: Quels miracles faites-vous donc, pour montrer vôtre pouvoir, & nous obliger de croire à vôtre parole ? Si nous en voyons quelqu'un qui durât longtems, & qui fût utile generalement à tout le peuple, tel que fut celui de la Manne du desert, vous auriés bientôt gagné une entiere créance dans nos esprits : mais qu'y a-t'il d'extraordinaire dans vos miracles, qui se font dans un moment, & dont peu de gens profitent ?

XXXI. Patres nostri manducaverunt Manna in Deserto, sicut Scriptum est : Panem de cœlo dedit eis manducare. 5.

Cette Manne que nos Peres ont mangée, étoit, au raport de nos anciennes Ecritures, un pain qui venoit du Ciel tous les jours, & qui fut la nourriture ordinaire du peuple, quarante ans durant. C'est ce qui nous a fait connoître la sainteté & le pouvoir de nôtre Legislateur Moïse : & c'est là-dessus qu'est fondée la deference que nous avons pour son témoignage, comme pour celui d'un homme manifestement envoyé de Dieu.

Ce méchant raisonnement des Juifs donna au Sauveur plus de compassion pour leur ignorance, que d'indignation pour leur incredulité. Il leur dit avec beaucoup de douceur, mais

serieusement & d'un ton affirmatif, que la Manne que Moïse, comme Lieutenant de Dieu, avoit donnée à leurs peres, n'étoit pas veritablement le pain du Ciel, qu'elle n'en étoit que la figure; que le veritable pain du Ciel étoit celui que Dieu son Pere leur donnoit, & qu'à proprement parler, il n'y avoit que celui-là qui fût décendu du Ciel, pour donner la vie au monde.

XXXII. Dixit ergo eis Jesus: Amen, amen dico vobis, non Moyses dedit vobis panem de cœlo; sed Pater meus dat vobis panem de cœlo verum.

XXXIII Panis enim Dei est, qui de cœlo descendit, & dat vitam mundo.

Si cela est, lui dirent-ils, si Dieu veut bien nous faire manger de ce pain celeste, faites en sorte que nous n'en manquions jamais. JESUS n'attendoit que cette occasion pour leur découvrir le Mistere des misteres. Il leur en parla si clairement, qu'il faut s'aveugler soi-même, & être opiniâtre jusques à l'excés pour ne le pas croire.

XXXIV. Dixerūt ergo ad eum: Domine, semper da nobis panem hunc.

Je suis, leur repliqua-t'il, le vrai pain de vie. C'est dans moi qu'est la source de la vie, c'est moi seul qui la donne aux hommes; ceux que je nourris, je les fais vivre éternellement. Quiconque donc vient à moi avec toute l'affection & toute la confiance qu'il doit, n'aura jamais faim: & quiconque croit en moi avec une humble soûmission d'esprit & de

XXXV. Dixit autem eis Jesus: Ego sum panis vitæ: Qui venit ad me, non esuriet: & qui credit in me, non sitiet unquam.

XXXVI. Sed dixi vobis, quia & vidistis me, & non creditis.

cœur, n'aura jamais soif; mais ce pain n'est pas pour des incredules comme vous. Car je vous l'ai déja dit, & je vous le dis encore: Vous m'avés vû en mille occasions faire paroître ce que je suis, & vous persistés cependant toûjours à ne me pas croire. Mais quelque infléxible que soit vôtre obstination, elle ne me fera pas renoncer à mon ministere: je prêcherai constamment la verité, & je suis seur que je trouverai des auditeurs beaucoup plus humbles & plus dociles que vous.

XXXVII. Omne, quod dat mihi Pater, ad me veniet, & eum qui venit ad me, non ejiciam foras.

Tous ceux que mon Pere m'adressera, viendront se ranger sous ma conduite; je les recevrai sans en rebuter aucun; & quoiqu'ils ne fassent pas le plus grand nombre, j'en aurai toûjours assés, puisque mon Pere s'en contente. Aussi ne suis-je pas décendu du Ciel, afin qu'étant homme, je fasse ma propre volonté, mais afin d'aprendre aux hommes l'obéïssance, en faisant toûjours la volonté de mon Pere, qui m'a envoyé. Mon Pere veut que de tous ceux qu'il a choisis & predestinés pour être des miens, je n'en perde aucun; il veut que tous ceux qui ont le bonheur de voir son Fils donner des marques certaines &

XXXVIII. Quia descendi de cœlo, non ut faciam voluntatem meam, sed voluntatem ejus qui misit me.

XXXIX. Hæc est autem voluntas ejus, qui misit me, Patris, ut omne quod dedit mihi, non perdam ex eo,

clatantes de sa grandeur, de sa puissance, de sa sainteté, & qui croyent au Pere & au Fils, possedent un jour la vie éternelle. C'est cette vie bienheureuse, que j'ai resolu de leur donner, en les ressuscitant à la fin des siécles.

Il ne pouvoit leur rien dire de plus instructif & de plus moral. Mais il fut interrompu par un murmure qui s'éleva tout à coup dans l'assemblée, sur ce qu'il avoit dit qu'il étoit le vrai pain vivant, décendu du Ciel. Quoi, disoient-ils les uns aux autres, n'est-ce pas là ce JESUS, ce fils de Joseph, que nous avons tant de fois vû parmi nous, & dont nous connoissons le pere & la mere? Que pretend-il lors qu'il veut nous faire acroire qu'il est décendu du Ciel?

Il leur répondit sans s'émouvoir, mais avec beaucoup de fermeté: De quoi vous alarmés-vous? & quel sujet avés-vous de murmurer, comme vous faites, sur ce que je viens de vous dire? Je sçai que beaucoup de gens auront peine à le comprendre. Il faut pour cela s'aprocher de moi, & s'unir à moi d'affection & de cœur. Nul ne peut venir à moi, si mon Pere ne l'y attire par les liens

sed resuscitem illud in novissimo die.

XL. Hæc est autem volũtas Patris mei, qui misit me, ut omnis qui videt Filium & credit in eum, habeat vitam æternam: & ego resuscitabo eum in novissimo die.

XLI. Murmurabant ergo Judæi de illo, quia dixisset: Ego sum panis vivus qui de cœlo descendi.

XLII. Et dicebant: Nonne hic est Jesus, filius Joseph, cujus nos novimus patrem & matrem? Quomodo ergo dicit hic, quia de cœlo descendi?

XLIII. Respondit ergo Jesus, & dixit eis: Nolite murmurare invicem.

XLIV. Nemo potest venire ad me, nisi Pater,

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

ıt à la nature, qui ne les a ni garan- de la mort, ni preservés de la cor- ›tion, qui ne leur a point été un ge de la vie éternelle. Le Pain vi- ıt, le Pain décendu du Ciel, est ſouverain préſervatif contre la ›rt même ſpirituelle, beaucoup ıs à craindre que celle du corps.

L. Hic est panis de cœlo deſcendens, ut ſi quis ex ipſo mãducaverit, non moriatur.

eſt moi au reſte qui ſuis ce Pain; je vous promets que tous ceux qui rendront dignes de le manger, vi- ›nt à jamais.

LI. Ego ſum panis vivus, qui de cœlo deſcendi.

Que ſi vous voulés que je m'expli- ıe en termes plus clairs, je vous rai nettement que le Pain que je ›us donnerai à manger, c'eſt ma opre chair, c'eſt le corps que vous ›yés, & qui doit mourir pour don- :r la vie au monde.

LII. Si quis manducaverit ex hoc pane, vivet in æternum. Et panis, quem ego dabo, caro mea est pro mundi vitâ.

Ces paroles mal entenduës cauſe- nt une aſſés grande conteſtation par- i les Juifs, dont les ſentimens oient partagés. Le ſujet de la diſpute oit, comment il ſe pouvoit faire ı'il leur donnât ſon corps à man- :r. Certainement ſi ce divin Maître, ont les paroles ſont autant d'oracles, 'eût voulu laiſſer aux Fidéles qu'u- e figure de ſon corps, & ne les ourrir que d'un pain commun, il

LIII. Litigabant ergo Judæi ad invicem, dicentes: Quomodo poteſt hic nobis carnem ſuam dare ad manducandum?

n'eût pas manqué d'aporter quelque sorte d'adoucissement à ce qui avoit paru de choquant dans son expression. C'étoit un moyen aisé & necessaire pour faire cesser la dispute, & apaiser des esprits émûs qui ne croyoient rien de possible que ce qu'ils pouvoient comprendre.

Mais parce qu'il étoit question d'un des principaux Points de la foi, d'une verité importante, contre laquelle on devoit semer dans les siécles à venir une infinité d'erreurs, il confirma en des termes encore plus expressifs & plus forts ce qu'il avoit avancé touchant cet incomprehensible Mistere, où il vouloit qu'on mangeât sa chair, & qu'on la reçût, ainsi que les autres viandes, par la bouche même du corps.

Car non content d'avoir dit qu'on la pourroit manger de la sorte, il ajoûta que tous ceux qui seroient capables de la recevoir avec les dispositions requises, y seroient obligés sur peine de la damnation éternelle. C'est ce qu'il marqua par ces paroles : Je vous le dis encore une fois, & soyés en bien persuadés, que si vous ne mangés la chair du Fils de l'homme,

MV Dixit ergo Jesus : Amen, amen dico vobis: Nisi manducaveritis carnē Filii hominis, & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. I. 3.

ſi vous ne beuvés ſon ſang, il n'y a point de vie, point de ſalut à eſperer pour vous.

Je veux donc qu'en mon Egliſe les Fidéles me reçoivent avec amour & avec reſpect dans le tems qu'il leur ſera ordonné; ſans quoi ils n'obtiendront point la vie éternelle. Mais ceux qui me recevront dignement, auront droit à la bien-heureuſe immortalité, & je les reſſuſciterai à la fin du monde. Je ne ſçaurois leur donner un meilleur gage de cette réſurrection glorieuſe que ma propre chair, & mon propre ſang. Celle-la eſt une vraye viande, celui-ci un vrai breuvage. Quiconque mange ma chair, & boit mon ſang, demeure en moi, & je demeure en lui par un amour reciproque.

LV. Qui manducat meam carnem, & bibit meum ſanguinem, habet vitã æternam, & ego reſuſcitabo eum in noviſſimo die.

LVI. Caro mea verè eſt cibus, & ſanguis meus verè eſt potus.

LVII. Qui manducat meã carnem, & bibit meum ſanguinem, in me manet, & ego in illo.

Comme donc je reçois la vie, & une vie toute divine de mon Pere, dont je tiens ici la place, qui non ſeulement eſt vivant, mais le Createur de toutes les choſes vivantes, & le principe de la vie; de même ceux que je fais manger à ma table, & que je nourris de ma propre ſubſtance, participent à la vie, que mon Pere m'a communiquée. De ſorte qu'ils ont, comme moi, le bonheur de ne

LVIII. Sicut miſit me vivens Pater, & ego vivo propter Patrem, & qui manducat me, & ipſe vivet propter me.

n'eût pas manqué d'aporter quelque sorte d'adoucissement à ce qui avoit paru de choquant dans son expression. C'étoit un moyen aisé & necessaire pour faire cesser la dispute, & apaiser des esprits émûs qui ne croyoient rien de possible que ce qu'ils pouvoient comprendre.

Mais parce qu'il étoit question d'un des principaux Points de la foi, d'une verité importante, contre laquelle on devoit semer dans les siécles à venir une infinité d'erreurs, il confirma en des termes encore plus expressifs & plus forts ce qu'il avoit avancé touchant cet incomprehensible Mistere, où il vouloit qu'on mangeât sa chair, & qu'on la reçût, ainsi que les autres viandes, par la bouche même du corps.

54 Dixit ergo Jesus : Amen, amen dico vobis: Nisi manducaveritis carnē Filii hominis, & biberitis ejus sanguinem, non habebitis vitam in vobis. I. 3.

Car non content d'avoir dît qu'on la pourroit manger de la sorte, il ajoûta que tous ceux qui seroient capables de la recevoir avec les dispositions requises, y seroient obligés sur peine de la damnation éternelle. C'est ce qu'il marqua par ces paroles : Je vous le dis encore une fois, & soyés en bien persuadés, que si vous ne mangés la chair du Fils de l'homme,

vous ne beuvés son sang, il n'y a oint de vie, point de salut à esperer our vous.

Je veux donc qu'en mon Eglise les idéles me reçoivent avec amour & vec respect dans le tems qu'il leur era ordonné; sans quoi ils n'obtien-dront point la vie éternelle. Mais ceux qui me recevront dignement, auront droit à la bien-heureuse immortalité, & je les ressusciterai à la fin du monde. Je ne sçaurois leur donner un meilleur gage de cette résurrection glorieuse que ma propre chair, & mon propre sang. Celle-la est une vraye viande, celui-ci un vrai breuvage. Quiconque mange ma chair, & boit mon sang, demeure en moi, & je demeure en lui par un amour reciproque.

LV. Qui manducat meam carnem, & bibit meum sanguinem, habet vitã æternam, & ego resuscitabo eum in novissimo die.

LVI. Caro mea verè est cibus, & sanguis meus verè est potus.

LVII. Qui manducat meã carnem, & bibit meum sanguinem, in me manet, & ego in illo.

Comme donc je reçois la vie, & une vie toute divine de mon Pere, dont je tiens ici la place, qui non seulement est vivant, mais le Createur de toutes les choses vivantes, & le principe de la vie; de même ceux que je fais manger à ma table, & que je nourris de ma propre substance, participent à la vie, que mon Pere m'a communiquée. De sorte qu'ils ont, comme moi, le bonheur de ne

LVIII. Sicut misit me vivens Pater, & ego vivo propter Patrem, & qui manducat me, & ipse vivet propter me.

vertu, si elle n'étoit unie à l'Esprit divin : aussi une ame charnelle qui la prendroit pour une viande commune, ne seroit capable ni de la goûter, ni d'en ressentir l'éfet.

Pour bien comprendre l'état admirable de mon corps en ce banquet, où j'invite tout le monde, vous avés besoin de la lumiere d'en-haut, & du don d'intelligence. Car ce n'est que dans un sens spirituel qu'il est l'aliment & la vie des hommes, puis qu'il doit les faire vivre, non selon la chair, mais selon l'esprit. Il y a des incredules parmi vous, qui montrent bien que j'ai eu raison de dire qu'on ne peut venir à moi, si on n'y est attiré de mon Pere. Il ne tient pourtant pas à lui que tout le monde n'y vienne, puis qu'il offre son secours à tout le monde, & qu'il ne le refuse qu'à ceux qui s'en sont rendus indignes.

LXV. Sed sunt quidam ex vobis qui non credunt. Sciebat enim ab initio Jesus, qui essent non credentes, & quis traditurus esset eum.

Le Sauveur vouloit marquer par ces dernieres paroles, qu'il connoissoit ceux dont la foi déja chancelante, tomberoit bien-tôt ; & il designoit en particulier le Traître, qui dans peu de mois le devoit livrer à ses ennemis. En éfet plusieurs d'entre ses Disciples l'abandonnerent dés-lors, & par un aveuglement étrange, s'é-

LXVI. Et dicebat : Propterea dixi vobis, quia nemo potest venire ad me, nisi fuerit ei datum à Patre meo.

LXVII. Ex hoc multi Discipulorum ejus abierunt retrò : &

igneren de ce Soleil de justice, ›nt ils ne pouvoient souffrir la lu-iere. jam non cum illo ambulabāt.

Ce fut-là le premier schisme, qui .t partagé les Fidéles dans l'Eglise e Jesus-Christ, composée alors e peu de personnes. Mais quoiqu'il : vît si abandonné, il ne daigna ja-nais rapeller ceux qui s'étoient sepa-és de lui. Il laissa aller ces deser-:eurs, & témoigna même aux autres, que s'ils faisoient difficulté de croire ce qu'il venoit de leur dire, ils n'a-voient qu'à se retirer. Son indifferen-ce à cet égard alla si loin, qu'il dit d'un ton resolu à ses douze Apôtres: Ne voulés-vous pas aussi vous autres m'abandonner?

LXVIII. Dixit ergo Jesus ad duodecim: Numquid & vos vultis abire?

Pierre, le premier & le chef de tous, lui répondit d'une maniere qui fit bien voir l'attachement qu'il avoit pour sa Personne. Seigneur, lui dit-il, à qui pourrons nous aller, si nous vous quittons? Vos seules paroles sont capables de nous conduire à la vie éternelle. Nous avons crû, & nous sommes tres-persuadés que vous êtes nôtre Messie, & le Fils unique du Dieu vivant. C'étoit-là en éfet la créance de ce fidéle Disciple, & de dix autres du College des

LXIX. Respondit ergo ei Simon Petrus: Domine, ad quem ibimus? Verba vitæ æternæ habes.

LXX. Et nos credidimus, & cognovimus quia tu es Christus, filius Dei.

Apôtres : mais il y avoit parmi eux un perfide, un Judas, qui devoit trahir son Maître, & perir malheureusement.

LXXI. Respondit ei Jesus : Nonne ego vos duodecim elegi? Et ex vobis unus Diabolus est.

LXXII. Dicebat autem Judam Simonis Iscariotem ; hic enim erat traditurus eum, cum esset unus ex duodecim.

C'est pourquoi Jesus répondit d'une maniere qui marquoit également & son amour, & sa douleur. Au moins, dit-il, si vous êtiés tous assés constans pour demeurer fermes dans cette créance, & pour ne vous point separer de moi : mais de douze que vous êtes, & que j'ai formés de ma main, il y en a un qui est un Demon.

Cependant les Douze, avec quelques autres, demeurerent auprés de Jesus. Mais ils ne faisoient tous ensemble qu'un bien petit nombre, en comparaison de cette grande multitude qui le suivoit auparavant. Il ne laissa pas de se faire voir aux Juifs, quelque tems aprés, dans Jerusalem, à leur grande Fête de Pâque, où il voulut se trouver avec ce peu de Disciples qui l'accompagnoient.

1. *Subsidia vitæ præsentis exquirebant. S. Gr. l.23. Moral. c. 25. Theophyl. hic, & alii.* 2. *Pater suæ naturæ Characteres conspicuos habet in Filio. S. Cyr. de rectâ fide ad Reginas.* 3. *Deo accepta, Euthym. hic, & alii.* 4. *Syr. ecce illud opus.* 5. *Ps. 77. 24. & alibi.* 6. *Gr. descendens.* 7. *Noli cogitare te invitum trahi : trahitur animus & amore. S. Aug. hic, Tr. 26. & voluntate, infrà ; & alii.* 8. *Is. 54. 18. Ubi pro, docibiles, habet, Doctos : Quod congruit Gr. & Syr. hic.*

9. *Vide c.* 1. *P.* 1. *ad Ioan.* 1. 18. 10. *Dignè. Vide suprà passim.* 11. *Quem ipse quotidie Sacerdos consecrat. S. Ambr. l. de benedict. Patriarch. c.* 9. *& alii. Vide Controversistas.* 12. *Quam ego dabo in Cruce. S. Cyr. Euthym. & alii hîc.* 13. *Ne putarent ænigma, seu figuram esse. S. Chrys. Hom.* 46. *in Ioan. Theophyl. & alii.* 14. *Quomodo creditis? Tolet. & Maldon. hîc. hac ergo dicit, ut à corporali intelligentiâ ipsos abstraheret, &c. S. Athan. in illud Evang. Quicunque dixerit verbum contra filium hominis. S. Aug. hîc. Quoniam illi intellexerunt carnem, quippe sic intellexerunt, quomodo in cadavere dilaniatur, aut in macello venditur, non quomodo spiritu vegetatur, &c. Vide v. seq.* 15. *S. Aug. suprà v. præced. qui subdit: Accedat spiritus ad carnem, & prodest plurimùm. Nam si caro non prodesset, verbum caro non fieret, ut habitaret in nobis.*

Fin de la seconde Partie.



